

ACADÉMIE DE NIMES.

1920 - 1921

TABLE DES MATIÈRES

Pièces liminaires lues aux séances publiques

	Pages
• Les cendres du passé nimois, par M. <i>Jean Bosc</i> , président	I
• Compte-rendu des travaux de l'Académie en 1919, par M. <i>E. Reinaud</i> , secrétaire perpétuel	XVII
• Compte-rendu des travaux de l'Académie en 1920, par M. <i>Trial</i> , ancien président	XXII
Rapport sur le concours, par M. <i>E. Peyron</i>	XXVII
Poèmes palestiniens, par M. <i>R. Février</i>	XXXII
La paou dou pastre Miral, par M. <i>Guérin</i>	XXXVI
Inauguration du nouveau siège social	4

HISTOIRE

• Le tracé de la voie Domitienne dans Nîmes, par M. <i>Bondurand</i>	11
• Un Gouverneur d'Alguesmortes au 15 ^e siècle, Louis de Malepue, par M. <i>Prosper Falgairolle</i>	39
• Un prédicateur inconnu : " Réguis ", par M. <i>Trial</i>	61
• La crise de l'apostasie, par M. le chanoine <i>A. Du-</i> <i>rand</i>	87
• La loi des suspects en l'An II, à Uzès, par M. <i>Fabre</i>	121
La contribution patriotique dans le Gard, par M. <i>Pierre-Ed. Hugues</i>	151

DIVERS

• A propos des dialectes de langue romane, par M. <i>Guérin</i>	171
• Souvenirs de guerre (suite), par M. <i>Terrin</i>	183
Plantes du Gard, nouvelles ou rares, par M. <i>Ca-</i> <i>banès</i>	227
• Tintinnabula, par M. <i>de Villeperdrix</i>	235

POÉSIES

Poésies, par M. <i>Jean Bosc</i>	243
• Les gloires Nimoises, par M. <i>E. Reinaud</i>	246

DOCUMENTS ANNEXES

Donateurs, Personnel de l'Académie	252
--	-----

PIÈCES LIMINAIRES

lues dans les séances publiques de 1920-1921

LES

Cendres du Passé Nimois

DISCOURS D'OUVERTURE

PAR

M. Jean BOSCH

PRÉSIDENT

MESDAMES, MESSIEURS,

En 1682, le roi Louis XIV, accordant à l'Académie de Nîmes les lettres patentes qui lui donnaient la vie légale, conseillait à la Compagnie de « s'appliquer à l'étude de l'antiquité, pour l'intelligence de ce qu'il y a de plus rare et de plus obscur dans les débris des ouvrages des Romains. »

Cet amour de la culture latine, ce pieux souci du sol natal et de son noble passé, ont, depuis trois siècles, toujours préoccupé l'Académie. Déjà, lorsqu'en 1684, les Augustins, établissant leur chapelle dans la Maison Carrée, compromettaient dangereusement la conservation de l'admirable édifice, la Compagnie poussait un cri d'alarme et demandait au roi la garde et la surveillance de tous les monuments antiques de la cité. Et, depuis lors, l'histoire du passé nimois se lie, peut-on dire, à celle de l'Académie. Ceux qui se sont efforcés de faire surgir de son tombeau la Nîmes romaine furent tous ou presque tous des nôtres. Et les plus curieuses découvertes, qui proje-

lèrent quelque clarté sur l'obscurité de tant de problèmes archéologiques, sont dues à des membres de la Compagnie.

Pouvait-il en être autrement et peut-on, nîmois épris de sa ville natale, n'être pas obsédé de son passé romain ? Après vingt siècles, Nîmes est restée la Colonie d'Auguste et la Cité des Antonins. Des fantômes en noble toge rôdent autour de ses vieilles pierres et lorsqu'un spectacle de sang et de soleil se déroule dans son amphithéâtre, n'est-ce pas le grand cri, sonore et joyeux, de la plèbe latine, qui éclate sur ses vieux gradins. D'autres villes nous reportent à d'autres époques de notre glorieuse histoire. Dans les rues d'Aix passe encore la chaise à porteurs de quelque Conseiller de Parlement ; Uzès évoque fortement un Moyen-Age féodal et religieux ; le théâtre d'Arles est brûlé par le même soleil qui dora les pierres du Parthénon, et Marseille semble avoir voulu dévêtir entièrement sa robe antique pour être exclusivement, splendide, moderne et ouvrir, sur la rive européenne de la Méditerranée, une grande porte orientale. Nîmes veut avant tout rester romaine. Sans doute, bien des détails charmants, sur ses places et dans ses rues, évoquent d'autres fastes de son histoire. C'est la maison romane avec ses curieux mascarons, ce sont les colonnes exquises que l'art délicat de la Renaissance cisela pour l'Hôtel de la Trésorerie, c'est cette porte admirable qui s'ouvre dans la rue de l'Horloge, ce sont tant de beaux Hôtels, presque inconnus, dans la sagesse et le calme de l'un desquels l'Académie a voulu récemment abriter ses travaux et le XVIII^e siècle, enfin, rajeunissant la plus glorieuse de nos ruines, nous a légué une promenade à laquelle le temps et la nature, ces grands architectes décorateurs, ont donné un charme incomparable. Mais, comment échapper à votre sortilège, énigmatique Tour-Magne, Arènes gigantesques, Maison Carrée, dont Stendhal disait que vous étiez, sur le visage de Nîmes « le sourire d'une personne habituellement sérieuse. » Et lorsque, par les journées d'été, si lourdes, mais si pleines de sève et de parfum, nos pas nous conduisent dans nos

garrigues, pierreuses et brûlées, que peuplent les cyprès aigus et les pins sonores, n'évoquons-nous pas invinciblement les petits jardins quadrangulaires des villas romaines, et leurs allées coupées à angle droit, où le masque mystérieux d'un Hermès s'érige de sa gaine de marbre, où le joyeux Priape, de son bâton d'olivier, menace les maraudeurs audacieux. Et qui de nous n'a pas rêvé de ce que fut Nemausa au temps de sa splendeur première, qui de nous n'a pas souhaité la voir surgir des cendres du passé, dans sa jeune nouveauté, émule de Rome, comme elle assise sur ses sept collines, gardée par l'enceinte de ses remparts que domine la silhouette majestueuse de la Tourmagne et toute bruissante des eaux captives de sa Fontaine, qu'Ausonius disait n'être, pour la limpidité, comparable à nulle autre.

Que de blessures depuis cette époque de splendeur ; que d'invasions, que d'incendies, que de ruines depuis le II^e siècle, où la civilisation romaine décline sous la double iconoclastie des barbares et du christianisme. Au IV^e siècle, c'est l'invasion germanique, que l'imagination populaire incarnera dans le personnage fabuleux du roi Crocus. Après le fugitif éclat du V^e siècle, alors que Sidoine Apollinaire goûtait la joie de parcourir de beaux livres sous les ombrages de la somptueuse villa du Gouverneur Tonance Ferréol, à Prussianum, ce sont les Wisigoths. Au VI^e siècle, la domination sarrazine ouvre la longue période de luttes qui aboutira à la soumission de la ville à Pépin le Bref ; au X^e siècle, ce sont les Hongrois ; plus tard, c'est la croisade albigeoise. A ces coups répétés, la prospérité romaine ne peut résister. La ville se dépeuple, son commerce et ses industries s'étiolent ; à l'abri de ses remparts, elle n'est plus qu'un gros bourg, refuge contre les dangers de la campagne et les attaques des routiers. L'un après l'autre, ses nobles édifices sont détruits, ceux qui échappent sont utilisés à des fins que n'avaient pas prévues leurs architectes. Depuis les Wisigoths, les Arènes sont une forteresse ; depuis le X^e siècle, le Temple de Diane sert de chapelle à l'Abbaye

des Femmes de Saint-Sauveur de la Font. Si la Maison Carrée est encore l'Hôtel de Ville, elle est envahie par une lépre de petites maisons et bientôt elle sera transformée en écurie d'abord, puis en couvent. Au XIV^e siècle, on ensevelit sous les constructions du Château royal la Porte d'Auguste ; elle ne reverra le jour qu'en 1797. La ceinture romaine est trop large pour la malheureuse petite cité qui descend des collines pour se tasser autour de sa cathédrale et, des Arènes à la Porte d'Auguste en passant par la Tourmagne, ses remparts romains n'enserrent que du vide et se lézardent sous la pioche des démolisseurs. La plus riche partie de la ville romaine, celle qui s'élevait autour des incomparables édifices de la Fontaine, est hors de l'enceinte de la ville médiévale.

Essayons de voir la cité, telle qu'elle dut apparaître aux yeux de Félix et Thomas Platter, ces deux étudiants balois qui la visitèrent au XVI^e siècle. Comme toute agglomération du Moyen Age, elle est ceinturée de remparts que couronnent des tours. De la tour Vinatière au Château Royal, l'eau de l'Agau coule dans ses fossés romains, les Arènes, prises dans l'enceinte, sont une ville dans la ville, un bourg qu'habite toute une population et que défendent d'autres tours et, de l'Amphithéâtre au Château Royal, des remparts neufs s'élèvent qui suivent à peu près la ceinture actuelle de nos boulevards. L'ancienne muraille romaine, de la Tourmagne à la Porte d'Auguste, se hérissé de moulins à vent, dont les ailes tournent à tous les souffles du mistral. Le long de la Fontaine, dont les bains splendides sont ruinés, des moulins à farine agitent leurs palettes. Dans l'intérieur de la ville, les tours jumelles de la Cathédrale, plus loin celle de l'Horloge, se profilent sur le ciel clair. Près des Arènes, le présidial s'est établi sur l'emplacement de la Basilique de Plotine, Temple d'Isis et de Sérapis, Termes, sphéristère, xyste, cirque, théâtre, Champ de Mars, collège des gladiateurs, monuments qu'au hasard des découvertes nous révéleront les inscriptions, qu'êtes-vous devenus ?

Mais à votre place, partout, hors des murs et dans les murs, des Eglises et des couvents. Cathédrale, Monastère

des religieuses de la Fontaine, Prieuré de Saint-Baudile, Jacobins, Carmes, Augustins, Cordeliers, Dames de Sainte Claire, Saint-Laurent du Cadereau, Saint-Vincent des Vieux Murs, Saint-Jean de Puech Creux, partout des murailles nouvelles abritent des vies conventuelles. Autant qu'Avignon, Nîmes est la Ville sonnante, couronnée à l'angélus du cercle sonore de ses mille cloches. — Le passé romain est bien mort.

Il va ressusciter. Le grand souffle de la Renaissance, qui embrase la France après l'Italie, va venir jusqu'à Nîmes, quelques esprits cultivés, nourris de lettres latines, vont, les premiers, se pencher sur son passé romain. Le 5 Juin 1517, la date est mémorable, les consuls proposent d'abandonner les armes de la ville, un taureau, pour en prendre de nouvelles, lues au revers d'une médaille, qu'une légende, qui me plaît infiniment parce qu'elle lie la Nîmes chrétienne à la Nîmes païenne, prétend avoir été trouvée dans le tombeau de Saint-Baudile. C'est le crocodile enchainé au palmier. Déjà quelques hommes recueillent les débris du passé. Saluons avec reconnaissance ce Messire Tanneguy de Besserié qui, dans sa maison de la rue de la Roserie, avait recueilli un certain nombre de monuments antiques et le consul Jacques d'Albenas qui, construisant la porte de la Couronne, avait fait transporter dans son réduit toutes les inscriptions qu'il avait pu recueillir. La visite de François I^{er} en 1533, avait à coup sur encouragé ces tentatives. Les consuls lui avaient offert un plan en argent des Arènes et il avait ordonné la destruction de quelques unes des maisons qui les encombraient. Nîmes redevenoit fière de son passé et la duchesse d'Uzès demandait à acheter la Maison Carrée afin d'en faire un tombeau pour le duc mort et sa famille.

Combien nous aimerions à feuilleter cet ouvrage de Jean Robert, juge des crimes de la sénéchaussée de Beaucaire, qui, le premier, a écrit de nos antiquités. Mais, s'il est perdu, celui que Jean Poldo d'Albenas fit paraître à Lyon, en 1560, sous le titre de « Discours historial de l'illustre cité de Nîmes » nous est heureusement

parvenu. Il porte bien la marque de l'époque. — Sur le frontispice gravé, c'est toute une mythologie telle que la voyait la Renaissance. Une Diane, appuyée sur un cerf, rappelle Jean Goujon bien plus que les sculpteurs antiques, des thermes, issant de leurs gaines, encadrent le titre, des tritons crachent l'eau dans des bassins, d'autres chevauchent des hippocampes.

Poldo y traite de chacun de nos monuments. Son livre s'illustre de planches que Ménard a trop méprisées. Ses hypothèses sont douteuses, l'esprit critique et archéologique n'est pas né encore, on juge avec des idées préconçues. Ses dissertations sont surtout prétexte à étalage naïf d'une érudition qui l'éblouit un peu lui-même. Mais il faut lui savoir un gré infini de son amour des choses antiques, qui éclate à chaque ligne. Il souffre que la Maison Carrée soit occupée par un particulier : « Oh ! » maison antique, dominée d'un fort dissemblable et inégal dominateur. » S'il était du Conseil de roy, il s'en plaindrait, de ce roy qu'il voudrait voir exercer sur Nîmes sa munificence. « Je ne veux plus par ce petit discours de » notre ville, s'écrit-il, faire des plaintes de ses ruines. Car si à chacune qui mérite regret, je l'escrivais » tel que je le sens, tous mes escrits seraient remplis de » tristes élégies, ne pouvant passer par nulle ruelle » d'icelle qui ne m'en donne l'occasion pour voir tant de » fragments de son antique noblesse espars et rompus, » tant de colonnes de toutes ordonnances et grandeurs, » tant de marbres de toutes mécolences, tant d'inscriptions, tant d'aigles sans tête, tant de couronnes, tant de » statues, que les voyant et remémorant quelle a été » notre cité, et quelle à présent est, cet amour de la » Patrie me cause à l'imagination une semblable peine, » comme si je la voyais encore aujourd'hui, voire à toutes » heures, saccager, démolir, et rompre ces grands et magnifiques ouvrages et bâtimens de nos ancêtres. »

Digne Poldo, qui se reposait de ses austères fonctions de Conseiller au Présidial en évoquant les fastes romaines, qui, dans ce verger « mien, entre les Cordeliers et la Fontaine », qu'il a tenu à marquer sur son plan, s'indi-

gnait, en bon érudit de la Renaissance, sur les déprédations des siècles d'ignorance, il portait sur lui-même un jugement que, bien volontiers, nous ratifions, quand il écrivait : « Je pacifierai ma douleur en baisant et admirant ces funèbres reliques et cendres et, de tant qu'en moy sera, leur rendrai la juste et dernière piété de nourrisson et enfant officieux. »

C'est cela dont les siècles modernes sont surtout redevables au XVI^e : avoir ressuscité l'amour de l'antiquité.

Poldo disparaîtra, d'autres, au XVII^e siècle, suivront ses traces : Rullmann, Deyron, Gaillard Guiran en particulier.

Anne Rullmann, avocat, puis magistrat, esprit sage et pondéré qui, protestant, conseillait aux réformés de chercher une distraction dans l'étude des monuments antiques. Son grand ouvrage sur les anciens monuments de la Gaule Narbonnaise est resté inédit. Sa critique est des plus discutables : tous les monuments de Nîmes sont, d'après lui, dûs à Hadrien qui les aurait élevés à la mémoire de Plotine, de cette Plotine dont le corps, nous dit-il, a été brûlé dans la Tourmagne et dont les cendres ont reposé au Temple de Diane, dans une urne d'or placée sur le grand autel. Mais quel regret ne nous laisse-t-il pas de toutes les statues qu'il décrit, aujourd'hui disparues ou détruites. C'est cet Apollon de marbre blanc de deux pieds sept pouces, ce groupe de trois personnages, un homme à l'aspect majestueux flanqué de deux femmes, où il voulait voir Homère entre l'Illiade et l'Odyssee, c'est la statue de bronze de Bacchus enfant, l'Eros de marbre avec son carquois plein de flèches et tant d'autres que nos yeux ne verront jamais.

Jacques Deyron nous a laissé la description de l'enceinte romaine aujourd'hui détruite et son ouvrage sur les Antiquités de la Ville de Nîmes a été réimprimé aux frais de la ville, en vertu d'une délibération du 7 octobre 1656.

Gaillard Guiran, enfin, dont l'ouvrage n'a jamais été imprimé, fut aussi un grand collectionneur qui, non sans un peu d'affectation, inscrivait sur les armoires renfer-

mant sa riche collection d'antiques cette devise : « *Supellex Antiquaria* ».

Cette collection de Guiran formera le fond primitif de notre musée lapidaire et pourquoi a-t-il fallu que les efforts de notre Compagnie aient échoué qui demandait au gouvernement de faire, à la faveur du traité de paix, revenir de Westphalie les inscriptions que le pasteur de Superville avait, au XVIII^e siècle, données au duc de Brunswick.

Pour la première fois, les pouvoirs publics vont s'intéresser à la conservation de nos monuments. En 1689, Baille fera effectuer des réparations à la Maison Carrée, dont il a senti la beauté et dont il dit dans ses mémoires qu'elle est « un des plus beaux ouvrages et des plus entiers qui nous restent des Romains. » — En 1691, les maisons qui l'enserrent seront achetées.

L'amour du passé est fixé. Il appartient au XVIII^e siècle, par les travaux d'admirables archéologues, d'éclairer bien des points obscurs et, surtout, par une série de découvertes capitales, de rendre à la lumière plus d'un aspect de la Nîmes romaine.

La plus importante est, sans aucun doute, la découverte des Bains romains de la Fontaine. L'histoire en est bien connue et Ménard nous la conte en détails. Les magistrats municipaux, désireux de donner à Nîmes l'eau qui lui manquait et reprenant un projet déjà ébauché en 1594, entreprirent, en 1738, d'aménager la Fontaine. Les travaux de David Guiraud et de Maréchal devaient nous donner la promenade qui fait notre orgueil ; ils devaient aussi remettre au jour les restes des Bains Romains. « On désirait et on cherchait, nous dit Ménard, à se procurer l'abondance des eaux ; mais on voulait, en même temps, conserver tous ces précieux restes de la magnificence romaine. » Alors, sous la pioche des terrassiers, surgissent les escaliers demi-circulaires par lesquels on descendait à la source, les petits réduits carrés où l'on a voulu voir des salles de bains, les colonnes doriques, sans bases ni chapiteaux que l'on a imitées, mais en les surchargeant d'un inutile chapiteau, et ce grand empla-

cement carré, orné d'une frise admirable, près duquel on trouva le doigt en bronze doré d'une statue colossale, sans doute un Empereur déifié et les restes des quatre grandes colonnes corinthiennes qui en ornaient les angles. Alors, on découvrit le riche fronton aujourd'hui placé dans l'enceinte de la Maison Carrée et l'inscription à la gloire d'Auguste que Maréchal a fait reproduire près de la source. Tout un édifice de la Nîmes romaine, et des plus somptueux, nous était ainsi rendu. Et que de statues découvertes au cours de ces travaux, que Ménard énumère dans son ouvrage. C'est l'Apollon de marbre blanc, aujourd'hui au Louvre ; c'est une Vénus victrix ; ce sont deux Amours en ivoire ; une petite Minerve et une Fortune de bronze ; un Ganymède ; un athlète marchant sur les mains ; tant d'autres encor.

La seconde date capitale est la lecture par Séguier, en 1758, de l'inscription de la Maison Carrée. Le récit qu'il nous en a laissé est d'un puissant intérêt. C'est Ménard qui obtint des Consuls qu'un échaffaudage fut dressé contre la façade ; c'est Séguier qui prit les empreintes des trous laissés par les clous qui fixaient les lettres de bronze. Caius Cæsar, Lucius Cæsar, fils adoptifs d'Auguste, Princes de la Jeunesse, tels furent les noms qui ressuscitèrent. La date était ainsi fixée où fut inauguré l'admirable édifice : c'était l'an I de l'ère chrétienne.

Vingt-neuf ans plus tard, en 1797, la découverte de la Porte d'Auguste, lors de la démolition des remparts, révélait la date de construction de l'enceinte romaine. Elle est de l'an 15 avant J.-C. Auguste, cette année-là, était en Gaule. Est-il défendu de rêver qu'il traversa Nîmes ?

J'unissais, tout à l'heure, les noms de Séguier et de Ménard. N'ont-ils pas droit l'un et l'autre, en effet, à une mention particulière, parmi ceux qui s'attachèrent à l'étude de notre passé. Séguier, magistrat comme tant d'autres érudits, qui, dans ses voyages en Italie avec Maffei, s'était imprégné d'antiquité classique, qui avait composé un vaste corpus inscriptionum aujourd'hui encore inédit, Séguier, qui légua à l'Académie sa maison et sa superbe collection d'antiques, Séguier, Messieurs,

le plus illustre de notre Compagnie. Et Ménard, magistrat encore, dont la vaste histoire de Nîmes nous a conservé tant de pièces d'archives, qui se faisait de ses travaux d'historien une si haute idée qu'il écrivait : « c'est le devoir des antiquaires de réparer les dommages que le temps a produits et de faire revivre dans la mémoire des hommes les monuments de l'antiquité ».

Chez ces deux hommes brûlait la flamme de l'enthousiasme comme en eux habitait réellement l'esprit de critique moderne. La lecture de l'inscription de la Maison Carrée est un chef-d'œuvre de méthode et Ménard n'a-t-il pas été un précurseur de l'épigraphie moderne en écrivant : « les inscriptions servent de preuves et de flambeau à l'histoire. »

Par eux le terrain était bien préparé pour les travaux des érudits du XIX^e siècle.

Mais aussi, quelle riche moisson engrangea le siècle dernier. Et ici, j'ai bien le droit de dire que l'histoire de l'archéologie Nimoise se lie à celle de la Compagnie. Tous ceux qui l'étudièrent furent des nôtres.

Lorsque, de 1809 à 1811, on débarrasse les Arènes des maisons qui les encombraient, c'est Trélis qui les étudie, comme c'est Seynes qui relate le résultat des fouilles faites autour de la Maison-Carrée en 1822.

Puis voici Pelet et ses innombrables travaux sur la Porte d'Auguste, l'Amphithéâtre, le Nymphée, la Maison Carrée, le Théâtre, la Cloaca Maxima et ce Castellum divisorium, découvert en 1844 et dont il restitue les gracieuses colonnes et la toiture légère. Voici Aurès, ses recherches sur les routes romaines, sur l'inscription des Bains et ses admirables études de métrologie. Voici les notes substantielles et succinctes de Révoil ; voici Germer Durand d'abord, Albin Michel ensuite, qui, chaque mois, entretiennent la Compagnie des documents archéologiques que le hasard des fouilles a mis à jour. Hélas, pourquoi faut-il que, dans les tables de nos travaux, figure si rarement le nom d'un des plus évocateurs parmi nos archéologues. La belle étude sur la mosaïque d'Admète nous montre avec quelle magie Gaston Maruéjol

savait faire revivre le passé. Non seulement sa riche érudition fixe le sujet du médaillon central, rappelle les rares documents antiques qui en ont traité, souligne les ressemblances, accuse les différences, mais encore, à propos de ce pavé de marbre, c'est toute une maison romaine qu'il dresse devant nos yeux charmés. Nous la voyons, avec son atrium sur la rue, son péristyle ceinturé de galeries couvertes et au centre duquel se creuse la piscine, son œcus qui donne sur le jardin, son tablinum enfin, orné de la précieuse mosaïque et que des rideaux lourds séparent des appartements privés ; il va jusqu'à retrouver le nom du propriétaire et Titus Turpilius Capito, édile de la colonie, entre dans l'histoire. La modeste de Maruéjol le détournait d'écrire, sa verve préférait s'épancher en conversations étincelantes, riches en aperçus nouveaux et en séduisantes conjectures. Il n'en reste pas moins une des plus belles figures de cette galerie d'archéologues que j'ai l'audace d'évoquer.

Après lui, Mazauric, trop tôt ravi à la science par une mort prématurée, continua ses travaux. Mazauric, savant modeste autant que consciencieux, dont la sagacité méthodique se posait l'un après l'autre sur tous les problèmes nimois et qui, familier de l'homme de la préhistoire, pouvait, mieux que tout autre, mesurer le chemin parcouru, de notre ancêtre des cavernes à la grandeur romaine.

Permettez-moi de m'arrêter, je me suis promis de ne nommer aucun vivant. Il en est dont l'esprit toujours jeune fait le charme de nos séances, il en est qui unissent notre modeste Académie de Nîmes à son grand frère l'Institut de France. Ils savent combien nous sommes fiers de les compter dans nos rangs.

Si nous voyons avec orgueil la lumière de la science se projeter sur nos grands monuments, la partie la plus attachante peut être des travaux du XIX^e siècle est dans les petites découvertes et dans l'étude des inscriptions. Ce n'est plus la grandeur officielle, un peu figée, du passé, c'est sa vie familière qui surgit. Le 19 août 1869, par exemple, Germer Durand trouve à la Plate-Forme dans

l'enclos Gilly, les ruines d'un four de potier. Parmi les débris, il ramasse un fragment de terre cuite, qui porte la marque de Aurélius Sacer. Mais cette marque se répète plusieurs fois, sur quatre lignes différentes. N'est-ce pas, suppose-t-il, un enfant, le fils du potier, qui s'est amusé à graver ces empreintes successives ? Quelques mois après, au même endroit, il découvre une figurine grossière, en terre cuite, modelée par des doigts mal habiles, amusement, conjecture-t-il encore, du fils du potier. — Fils du potier Sacer, mort depuis dix-neuf siècles, tu n'es plus pour nous un inconnu.

Une autre fois, il signale quatre documents où se lit le même nom de Severina. C'est d'abord le tombeau par elle élevé à son mari Passonius Paternus, « un mari comme on n'en voit guère » dit l'inscription ; puis le nom se retrouve sur le balcon du podium des Arènes, à la place sans doute qui lui était réservée ; c'est encore un cippe élevé à sa Junon protectrice par son affranchi Onesimus et son esclave Corinthius ; enfin, c'est son propre tombeau. Oh ! Severina, qui survécus à ton époux et qui prenais plaisir aux jeux du cirque, Severina, qui devais être une épouse fidèle, puisque Junon te protégeait et une maîtresse douce, puisque tes esclaves t'aimaient, l'archéologie a sauvé ton nom de l'oubli, toi qui n'es plus qu'un nom.

Voici maintenant Draucus Candidus. Il possédait une villa au quartier Puech de la Grue et c'est son affranchie Apicia Asclipias qui lui a élevé un tombeau, « au meilleur des patrons », dit-elle. Ne nous semble-t-il pas le connaître, ce bon nimois, facile à vivre, agréable à servir, qui se réjouissait de la grâce d'une jeune affranchie et qui, sous son pin robuste, regardait les ombres du soir descendre sur les collines sèches et pures de Nîmes, les mêmes que nos yeux contemplant aujourd'hui.

Quel homme dut être aussi ce Vibius sur le tombeau de qui ses amis inscrivirent cette délicieuse épitaphe grecque : « Oh ! Vibius, nous souhaitons que les fleurs » croissent en abondance sur ce tombeau que nous ve-

» nons de te faire construire ; qu'il n'y vienne ni ronces
» ni mauvaises plantes ; qu'on n'y voie que des violettes,
» des marjolaines et des narcisses ; et qu'il ne naisse
» autour de toi que des roses. » Le parfum des fleurs du
jardin funèbre de Vibius réjouit encore nos narines.

Et Titus Julius Festus, soldat licencié par Tibère. — Sa pension de retraite devait être mince, puisque les décursions lui accordèrent le bain gratuit à perpétuité et, pour y bâtir sa maison, un emplacement entre deux tours près des Arènes. Vieux grognard des légions impériales, il put à l'aise y conter ses campagnes aux gamins éblouis de Nemausa.

Il faut lire les inscriptions dans l'admirable recueil de Germer-Durand. Quatuorvirs, édiles, questeurs, pontifes, flamines, tous les grands dignitaires de la colonie défilent devant nous. Tous les corps de métier aussi : avocats, médecins, boulangers, charpentiers, tailleurs de pierres, jardiniers, orfèvres. Puis, ce sont les gladiateurs, morts jeunes et les mimes et les comédiens, syndiqués, déjà ! Les caractères se révèlent, sur la pierre gravée. C'était un original que cet inconnu (son nom a disparu) qui institue un repas funèbre pour l'éternité et un fastueux que ce Julien Graptus, qui faisait planter tout un verger autour de son mausolée. Et n'est-elle pas flatteuse pour le bon renom des dames nimoises, cette inscription, copiée par le grand imprimeur Alde Manuce « aux champs nimois » et que conserve la Vaticane :
» Lucius Silvius Paternus a, de son vivant, pour une
» épouse qui fut le modèle de son sexe et avec qui il a
» vécu 32 ans sans le plus petit froissement, élevé ce
» tombeau où il s'est réservé une place ».

Mais, plus que toutes, me plaît l'enseigne de la petite marchande de fleurs, découverte en 1890 et qui, simplement, nous annonce : « Je ne vends mes couronnes qu'aux amoureux ».

Ainsi, grâce au hasard des découvertes, grâce surtout à la science des archéologues, la Nîmes romaine se dresse devant nous. Sa ceinture de remparts est intacte, sur lesquels, tous les quatre-vingt mètres, s'érige une tour. Plus

haute que loutes, La Tourmagne rappelle aux conquérants venus d'Italie qu'ici fut avant eux une civilisation celtique. Sous ses portes, s'engouffrent huit grandes routes, la plus large, la voie Domitienne, bordée de magnifiques tombeaux, aboutit à la porte d'Arles. Flanquée de deux tours carrées couronnées de créneaux, la porte principale de Nîmes ouvre ses deux grands arceaux pour les chars, ses deux petites entrées pour les piétons. Des statues et des taureaux issant, ornent sa façade. Voici le temple des Princes de la Jeunesse ; surélevé sur son socle comme un bijou précieux, il domine les portiques du Forum, peuplés de statues. Non loin, voici la maison de Titus Turpilius Capito, célèbre par sa splendide mosaïque. Dans le jardin croit le laurier austère et le buis amer, un rosier fragile et éclatant enlace un svelte cyprès. Dans l'allée, une jeune fille agace sa caille familière, Voici les Bains. Le Temple de Diane élève son élégante silhouette. Dans sa cella, la statue du Dieu Némausus trône entourée d'autres Dieux. La source, aïeule de Nîmes, vient mourir sur les escaliers demi-circulaires. Une statue d'Auguste la contemple et deux pavillons la bordent où, sur des bancs de marbre, on goûte la fraîcheur du soir. Le marbre des salles luit entre les colonnes dorique. Sur la plate-forme carrée, la statue colossale et dorée d'Auguste dresse sa majesté. Aux angles du stylobate, s'érigent les quatre élégantes colonnes que couronnent d'autres statues ; au-dessous, la frise magnifique tord ses guirlandes. L'édifice est entouré du grand portique, richement sculpté, sur lequel l'inscription de bronze vante le faste du donateur. Partout, entre les colonnes, des statues. C'est le panthéon nîmois, où figurent tous ceux qui illustrèrent la colonie. Au premier rang, l'effigie de ce Domitius Afer, qui démontre que l'art de la parole fut toujours en honneur à Nîmes. Un peu plus loin, sur le petit théâtre qui creuse ses gradins dans la colline, Dolabella et sa troupe grecque interprètent quelque attellane pour la grande joie de la plèbe ou font connaître aux nîmois cultivés l'Aululaire de Plaute ou les Adelphes de Terence. Voici

l'amphithéâtre avec, au rez de chaussée, ses seize loges pour les personnages illustres ; les nautes du Rhône et de la Saône y ont leurs places marquées. Au-dessus, les dix rangées de gradins où siègent les chevaliers, puis les dix autres où se placent les gens de classe moyenne. Tout en haut, s'entasse la plèbe. Sur chaque balcon de la galerie du premier étage, est sculpté un combat de gladiateurs. A côté, c'est la Basilique de Plotine, dont le faste étonna l'antiquité elle-même, splendide et peuplée de statues, toute plaquée de marbres polychromes, couronnée par la frise merveilleuse de ses aigles, dont la respiration semble soulever les plumes de marbre, bombant sa tribune, que soutiennent des statues d'atlantes, avec aux angles, des femmes nues accouplées, dont les quatre jambes s'arcboutent. Dans la ville, plaçons au gré de nos desirs le Temple du Soleil et restituons lui sa statue d'Apollon de bronze, au front lauré de rayons. Près des remparts, dans des jardins et des galeries, la jeunesse s'amuse aux exercices de gymnastique, c'est le xyste ; de graves personnages s'exercent à la paume au sphéristère. Au cirque, la spina se dresse, que les cochers s'appliquent à contourner sans dommages.

Une population nombreuse et mêlée se presse dans les rues : Celtes autochtones, citoyens romains de la tribu Voltinia qu'a attirés la conquête, soldats de la Légion d'Égypte et tous les esclaves orientaux, grecs ou alexandrins qu'ils ont amenés derrière eux. Des prêtres de tous les cultes les conduisent. A côté des divinités locales et des grands dieux du panthéon romain, Mithra, Cybèle, Isis, Sérapis, Anubis, ont leurs fidèles. Les boutiques étalent les grands vases d'argent ciselé ou de bronze, les verreries émaillées, l'ambre, l'ivoire pour le travail duquel Nîmes est célèbre. — Et pendant que toute cette foule déferle dans les rues, quelque part, au fond d'une maison inconnue, dans une salle aux murs stuqués, décorés de peintures à fresque, voici qu'une petite vierge de quinze ans vient de mourir. A sa main pâle luit l'or d'une bague ; sur l'intaille est figuré un amour, qui ne la menacera plus de ses flèches impuissantes. La grande urne

d'albâtre, où reposeront sa cendre légère et ses os fragiles, est prête. Les pleureuses sont là, avec les fioles de parfum dont le verre s'irise. Près d'elle, on a déposé les objets qu'elle aimait : un petit métier en ivoire et les jouets en ambre de sa première enfance. Demain, tout cela, dans un cercueil creusé dans une lourde pierre, sera confié à la terre..... qui ne gardera pas éternellement ce dépôt. Plus loin, dans une autre demeure, un cortège nuptial a déposé un nouveau couple d'époux et, dans le gynécée fermé à tous regards profanes, la jeune femme admire le dernier présent : une statue de Vénus dont la jeune nudité s'épanouit et dont la main retient mollement ses voiles qui tombent, déesse gracieuse et mutine du nouveau foyer.

Ainsi, nous nous plaisons à imaginer un Nîmes à jamais disparu. Et c'est aux travaux patients et à la science de tant d'archéologues que nous devons ces fantasmagories charmantes. Qu'ils en soient remerciés. Leur science a fourni à nos esprits cette chose précieuse entre toutes : un nouveau motif de rêver. Et, je leur dois, moi, une gratitude particulière pour m'avoir donné l'audace d'écrire ces quelques pages, pleines de lacunes sans doute, fourmillantes d'erreurs à coup sûr, mais qui ne sont et ne veulent être rien autre chose qu'un bouquet de fleurs rustiques que, fidèle amant de ma ville natale, j'ai choisi chez la petite marchande qui ne vend ses couronnes qu'aux amoureux et que, pieusement, je dépose en offrande de respectueux amour, sur le tombeau où, mal ensevelie et encore à demi vivante, sommeille doucement Nemausa la Romaine.

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE NIMES

pendant l'année 1919

PAR

M. E. REINAUD

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

MESDAMES, MESSIEURS,

Que pendant quatre longues années de guerre, l'activité académique se soit sensiblement ralentie, nul ne peut s'en étonner : les esprits angoissés n'admettaient que la littérature hâtive des communiqués ; quatre membres résidants avaient été mobilisés et le siège de ceux qui disparaissaient restait vacant. Mais l'armistice vint ouvrir à tous les Français un nouvel horizon et dans le courant de 1919 les vides se sont comblés, les séances ordinaires de quinzaine se sont rétablies et comme si ce n'était pas assez, l'Académie, qui depuis longtemps recevait une hospitalité restreinte dans les plus vieux locaux de la mairie et, en dernier lieu, une hospitalité somptueuse dans le Palais des Beaux Arts, s'est payé le luxe de s'installer chez elle, dans une maison presque aussi ancienne qu'elle-même, grâce à un ensemble de souscriptions dont il me suffira de dire qu'elles ne sont pas, qu'elles ne seront jamais connues.

A parler d'installation, je vais un peu vite puisque l'inauguration aura lieu à la fin du mois de mai 1920 et je dois m'en tenir à 1919.

Et d'abord permettez-moi d'évoquer la sympathique

figure de M. Mazauric : il nous a entretenu d'une douzaine de petits monuments décrits dans le corpus inscriptionum latinarum qui figurent au musée de Brunswick parce qu'au 18^e siècle ils ont pris, à l'insu de l'Intendant, le chemin de l'Allemagne. L'Académie a estimé, après Mazauric, que ces monuments qui ne sauraient retrouver leur valeur historique et documentaire que dans notre Musée, devraient être compris au nombre des indemnités dues par l'Allemagne pour la destruction volontaire et systématique de nos œuvres d'art. Le vœu qu'elle a émis n'a point été écouté ; du moins M. Espérandieu, le nouveau conservateur du Musée archéologique, membre de l'Institut et de notre Compagnie, s'est-il rendu en personne à Brunswick et en a-t-il ramené, sinon les originaux, du moins les copies de nos vieilles pierres nimoises.

Bientôt après, M. Mazauric qui, pour cause de maladie, avait refusé la présidence de l'Académie, nous quittait pour toujours. Mais depuis longtemps il travaillait à l'histoire de la Ville et du Château des Arènes et sa veuve a bien voulu nous communiquer quelques chapitres de cet important travail dont la lecture a rempli à peu près deux de nos séances.

Dans ce domaine de l'histoire locale, plusieurs de nos confrères ont fait d'intéressantes incursions. Au 17^e siècle, M. le pasteur Fabre nous a parlé de Jean Claude qui exerça son ministère à Nîmes et à Paris où il soutint des controverses célèbres avec Arnaud, Nicole et surtout Bossuet, avant de se réfugier à La Haye.

D'autre part M. le chanoine Albert Durand nous a lu un chapitre de son Histoire religieuse du département du Gard pendant la Révolution, ayant pour objet les conséquences religieuses de la journée du 10 août.

Dans une note plus moderne, voici M. Terrin qui nous raconte ses impressions des premiers jours de la mobilisation à Nîmes, avec leur cohue, leurs angoisses et leurs incertitudes.

Puis c'est un membre honoraire, plein de vigueur et d'entrain, M. Bondurand, qui se souvient à l'occasion, et

l'occasion se présente souvent, qu'il fut un membre résidant exemplaire ; il nous a entretenus, après M. Seillière, de M^{me} Guyon et de Fénelon, précurseurs de J.-J. Rousseau ; une autre fois, après M. Franck Puaux, des mémoires de Jean Cavalier sur la Guerre des Cévennes ; une autre fois encore, après M. Foucard, des mystères d'Eleusis.

Sous la même forme de rapport substantiel et bien personnel, M. Bosc a exposé, à la suite de M. Boyer d'Agen, l'œuvre littéraire, la vie de Michel Ange, grâce à une série de lettres et de documents d'un haut intérêt artistique, tandis que M. Peyron nous donnait le compte rendu d'un livre de M. Pierre Hugues sur la contribution patriotique dans le Bas-Languedoc sous la Révolution.

M. Eloy Vincent nous a présenté les contes de l'arrière de notre compatriote M. Raoul Stoupan ; un autre soir, il a examiné les conditions d'existence et l'utilité des musées de province qu'il appelle les petits musées du silence et qu'il dépeint avec une sorte de tendresse humoristique.

M. Michel Jouve, à propos de la représentation des Troyens à Carthage dans les Arènes, a évoqué le souvenir de Berlioz et du critique Joseph d'Ortigue, et peu après, celui de Jules Canonge au sujet du concours de 1919.

M. Giran, poursuivant ses études économiques, nous a fait part d'un travail d'une actualité incontestable sur l'inflation de la circulation de la Monnaie fiduciaire et ses dangers.

La note relative aux sciences naturelles est donnée par M. Cabanès qui a généralement parlé tant en son nom qu'en celui de M. Margier : Elevages d'insectes en cours au muséum, notamment le *Coræbus fasciatus* ; reproductions colorées de peintures polychromes de la célèbre grotte paléolithique d'Altamira (Espagne) offertes par M. Cartailhac ; ancienne industrie de Gallargues : le Tourne-sol en drapeaux.

M. Alcide Blavet, membre non résidant, a traduit en vers français du même rythme que les strophes de Mis-

tral, le Calendal du grand poète provençal, travail de très longue haleine qui serre de très près l'original et en exhale le même parfum : le Chant VII^e, les Mélèzes, a été lu à l'Académie.

Une autre séance a été consacrée à la lecture d'un Dialogue des Morts rimé, du secrétaire perpétuel « Les auteurs de la Guerre », entre Caron, Bismarck, François-Joseph et les ombres récitant sous forme d'odes, les discours d'un kaiser ou d'un Moltke.

Plus souvent, la poésie se glisse dans nos séances à la suite de quelque communication savante : ainsi avons-nous entendu les vers de MM. Bosc, Février, Blavet, Phœbus Jouve, Granier, Corbier, Tuffier, Vedel et Malignon, les poésies et les contes patois de M. Guérin qui font la joie de nos séances publiques.

J'en aurais fini si je n'avais à signaler le passage à Nîmes d'une Mission Américaine des grandes Facultés, qu'ont reçue de leur mieux la Chambre de Commerce et l'Académie, et enfin la prise de possession de la collection de médailles léguées par M. Pellenc, médailles dont les principales seront mises en dépôt au Musée de la rue Cité-Foulc. Désormais, dans notre vaste local de la rue Dorée, nous serons heureux de recevoir les dons que nos concitoyens voudront bien nous adresser ; ils peuvent être assurés que la maison *Ne quid Nimis* sera aussi hospitalière que possible aux collections, aux richesses de toute nature dont on gratifiera l'Académie et qu'elle veillera sur elles avec la sollicitude d'une vraie mère de famille ; je ne saurais mieux clôturer ce rapport, ingrat de sa nature, que par cet appel aux bonnes volontés.

Fondation Jules Salles

La clarté, les qualités littéraires et de haut bon sens que l'écrivain doit en grande partie à son origine nîmoise, désignaient l'ouvrage qui a pour titre « Le Génie féminin français » à l'attention de notre Académie.

C'est en méditerranéenne et en latine que M^{me} Borely a déterminé les limites de la personnalité féminine, en montrant que toute la vie intellectuelle et morale des femmes

est conditionnée par le sentiment, par l'amour, et qu'elle a expliqué quels doivent être les véritables éléments et le but de leur culture et par quels moyens personnels elles contribuent à la civilisation et au perfectionnement d'une société. Dans une étude de l'ancienne société française du 17^e siècle, elle montre comment le goût des lettres antiques se combina au sentiment chrétien pour porter l'élite de cette société à un point de perfection qui n'a jamais été atteint dans aucun autre pays d'Europe. Ce livre, hymne à la gloire des femmes de la vieille France et plutôt sévère pour nos contemporaines, est cependant écrit avec confiance et allégresse. Il est plein d'un brûlant amour de toute vie supérieure et de l'espoir de la renaissance morale et intellectuelle qu'on doit attendre de nos malheurs mêmes.

L'Académie a décerné à M^{me} Marthe Borély pour 1920 le prix Jules Salles.

~~~~~

# COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE NIMES

*pendant l'année 1920*

PAR

**M. TRIAL**

ANCIEN PRÉSIDENT

---

MESDAMES, MESSIEURS,

Il est entendu que les ménages et les peuples heureux n'ont pas d'histoire. Cette affirmation m'a toujours rendu rêveur. Supposons qu'elle exprime la vérité. Alors, si du matin au soir, deux époux se chamaillent copieusement et, à l'occasion, échangent des horions, leur ménage a une histoire. Mais, s'ils se chérissent tendrement et font, l'un à l'égard de l'autre, assaut d'attentions et de prévenances, leur ménage n'a pas d'histoire. Alors, si un peuple est la proie de toutes les corruptions et de toutes les iniquités ; si, dans son sein, continuellement aux prises, les partis et les classes s'entre-déchirent avec fureur ; si, à l'extérieur, son état normal est l'état de guerre avec toutes ses horreurs, ce peuple a une histoire. Mais, s'il est moral et juste ; si, dans son sein, les partis et les classes discutent fraternellement, s'entendent et coopèrent pour contribuer à sa prospérité ; si, à l'extérieur, son état normal est l'état de paix avec toutes ses douceurs, ce peuple n'a pas d'histoire. Malgré tous mes efforts, je ne parviens pas à comprendre. A moins que je ne comprenne trop. Il me semble que ménages et peuples ont toujours une histoire. Seulement, lorsqu'ils sont malheureux, leur



histoire est dramatique ; elle raconte des immoralités et des souffrances qui provoquent des émotions quelquefois malsaines et allument des passions quelquefois dégradantes. En conséquence, la masse du public se plaît à ces récits, les lit avidement et glorifie ceux qui les ont composés, ne s'apercevant pas qu'il est relativement facile de décrire le mal et le malheur. Au contraire, lorsque ménages et peuples sont heureux, leur histoire est calme et reposante. Elle raconte des progrès et des joies qui provoquent des émotions saines et allument de nobles passions. En conséquence, la masse du public goûte peu ces récits, s'en détourne volontiers et déclare ennuyeux ceux qui les ont composés, ne s'apercevant pas qu'il est extrêmement difficile de décrire le bien et le bonheur.

Une *Académie* partage le sort d'un ménage ou d'un peuple. Si la discorde règne dans son sein ; si ses membres se prennent aux cheveux, — geste pourtant difficile à certains d'entre eux, — si elle est malheureuse, alors, elle a une histoire. Pour l'écrire, point n'est besoin d'être un génie. Quiconque l'écrit, est sûr d'émoustiller le public. Mais, si l'harmonie règne dans son sein ; si les relations de ses membres sont courtoises et fraternelles ; si elle est heureuse, elle a toujours et quand même une histoire. Mais, pour l'écrire, il faut avoir sinon du génie, du moins un talent supérieur ; et quiconque l'écrit sans posséder ce talent, est à peu près sûr d'endormir le public.

Or, en 1920, l'*Académie de Nîmes* a été heureuse, ce qui rend très malaisée ma tâche d'historien.

Heureuse, elle l'a été, d'abord, parce qu'elle a cessé d'être errante et vagabonde dans notre cité. Grâce à l'initiative de quelques-uns de ses membres et au concours de tous, le 7 juin, elle s'est installée au numéro 16 de la rue Dorée, dans un immeuble historique qui deviendra certainement un jour l'hôtel de toutes les sociétés savantes de Nîmes.

Heureuse, elle l'a été, ensuite, parce que cinq de ses membres ont reçu des distinctions méritées. MM. *Barral*, membre honoraire ; *Falgairolle*, membre non résidant ; *Lavergne*, membre actif et résidant ; *Raphel*, notre tré-

sorier, ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur. Notre secrétaire perpétuel, M. *Reinaud*, a été nommé officier de la Légion d'honneur.

Heureuse, elle l'a été, enfin, parce qu'elle a travaillé dans le calme et la sérénité. Vous énumérerai-je ses travaux dans leur ordre chronologique ? Bien sèche vous paraîtrait cette table des matières. Essaierai-je d'apprécier ces travaux ? J'ai le sentiment que la compétence me fait absolument défaut. Permettez-moi donc de vous dire simplement que notre compagnie a tenu compte de l'exhortation mise par Voltaire dans la bouche d'un personnage de ses romans : « Il faut cultiver notre jardin ».

Dans notre jardin, il y a des pierres, — je ne compte pas celles qui d'aucuns y jettent parfois, — des métaux et même une maison, — et M. le commandant *Espérandieu* nous a entretenu de la *Maison carrée*, de sculptures antiques et de monnaies consulaires ; M. *de Villeperdrix* de sonnettes tintinnabula ; et M. *Palatan* nous a indiqué ce que devraient être les monuments que la France élève à ses morts glorieux.

Dans notre jardin, il y a des allées, — et M. *Bondurand* nous a prié d'émettre le vœu que les noms romains soient restitués à certaines rues, à certaines places et même à l'un de nos monuments. Il est vrai que M. *Portal* nous a priés d'émettre le vœu qu'on ne change pas trop les noms de nos rues et de nos boulevards.

Dans notre jardin, il y a des plantes et de petites bêtes, — et M. *Cabanès* nous a présenté le tournesol en drapeau, c'est-à-dire, une plante dont le suc servait à colorer des toiles à larges mailles, lesquelles, à leur tour, servaient à colorer les fromages de Hollande. Il nous a montré le scarabée sacré luttant pour la vie, sans se préoccuper ni de justice ni de fraternité, ce qui le rapproche de l'homme. Il nous a signalé certains insectes qui seraient comestibles. Mais, il faut reconnaître qu'en général les insectes ont pris les devants. En attendant que nous absorbions certains d'entre eux sous forme de potage ou de purée, depuis toujours, nombreux sont ceux d'entre eux qui nous dévorent avec ardeur.



Dans notre jardin, il y a des ruches d'abeilles laborieuses, — et nos archéologues, nos historiens et nos linguistes ont prouvé qu'ils étaient d'inlassables travailleurs. Les archéologues ont organisé l'*Ecole antique de Nîmes* dont le directeur, M. *Raphel*, nous a précisé le but, la constitution, l'esprit et dont M. *Eloy Vincent* nous a retracé la dernière session. Les historiens ont largement alimenté nos séances. M. le chanoine *Durand* a rendu hommage à deux ecclésiastiques morts récemment : l'abbé *Pierre Roux* et l'évêque de la Réunion, Monseigneur *Fabre*. Il a caractérisé l'évêque *Saint-Simon de Sandricourt*, correspondant de *Séguier*. Il a décrit le crépuscule de l'Eglise constitutionnelle. M. *Bondurand* a raconté le litige survenu en 1884 entre l'évêque et la ville d'Uzès. Il nous a donné des précisions sur les portraits qui ornent la salle de nos séances. — M. *Falgairolle* nous a entretenus de *Louis de Malepue*, gouverneur d'Aigues-Mortes au début du XV<sup>e</sup> siècle. Il a aussi donné une notice sur une taque de cheminée du XVII<sup>e</sup> siècle. — M. *Marcel Fabre* a étudié le projet de constitution civile du clergé élaboré par *Antoine Allut*, député à l'Assemblée législative. — M. *Marcel Hugues* nous a éclairé sur la contribution patriotique dans le Gard, sous la révolution. — M. *Peyron* nous a donné un rapport sur la représentation proportionnelle et une étude sur le rôle politique de l'impératrice *Eugénie*. Il nous a rendu compte de l'ouvrage de M. *Rivals* sur *Gallargues-le-Montueux*. — M. *Margier* nous a lu un travail de M. *Maurin* sur des archéologues nimois et un autre travail du même auteur sur *Gaston Maruéjol*. — M. le chanoine *Bonnefoi* nous a fait part de ses impressions à Rome lors des fêtes en l'honneur de *Jeanne d'Arc*. — Quant aux linguistes, M. *Mazel* nous a signalé des étymologies fantaisistes et M. *Greif* nous a démontré que la lettre tau avait été victime d'une dénonciation calomnieuse ; c'est pourquoi, il s'est employé à la réhabiliter.

Assurément, sérieux et austère a été le labeur de nos archéologues, de nos historiens et de nos linguistes. Est-ce à dire que l'*Académie de Nîmes* n'a jamais eu le sou-

rrire ? Non certes ; car, dans notre jardin se sont rencontrés de joyeux conteurs ne parlant pas toujours français. M. *Bonnet* nous a lu un conte languedocien et M. *Guérin* nous a lu trois contes patois. Non certes ; car, dans notre jardin, des rêveurs ont rêvé quelquefois et qui dit rêveurs dit poètes. MM. *Bosc*, *Février*, *Granier*, *Reinaud* et *Roux* ont accordé leur lyre ; ils ont chanté et nous avons goûté les productions de leurs muses respectives. Bien mieux : en la personne de M<sup>lle</sup> *Mouraille*, aujourd'hui M<sup>me</sup> *Verron*, nous avons été visités par une muse du vingtième siècle, dont le jeune talent promet beaucoup. Elle nous a lu une de ses œuvres que nous avons tous beaucoup appréciée. Et vous le voyez bien : notre compagnie n'est pas toujours une vieille dame à la mine sévère et même rébarbative. A l'occasion, elle sait se déridier ; elle est capable d'avoir le sourire, puisqu'elle a vivement applaudi le drame de Mlle *Mouraille* qui a précisément pour titre : « *A la conquête du sourire* ».

En résumé, pendant l'année 1920, en mêlant l'agréable à l'utile, l'*Académie de Nîmes* a bien cultivé son jardin. Puisse-t-elle continuer à l'avenir ! J'ai dit.

---



# Rapport sur le Concours de 1921

PAR

M. Elie PEYRON

MEMBRE RÉSIDANT

---

L'Académie de Nîmes avait ouvert l'an passé un concours sur le sujet suivant : « Monographie d'une commune rurale du Gard. » Trois mémoires ont été retenus, dont nous allons rendre compte sommairement, en regrettant que le temps nous manque, ce soir, pour nous étendre un peu longuement sur chacun d'eux.

## *Monographie de Saint-Laurent d'Aigouze.*

L'auteur, M. Jules Boudet, est un esprit méthodique ; son exposé est limpide. La partie géographique, administrative et même politique est complète. Des vues charmantes, qui sont encartées dans le texte, représentent divers aspects de la localité, montrant le peuple travailleur à l'œuvre ou évoquant les jeux vaillants de nos ferrades. Nous aurions voulu que l'auteur qui fournit des précisions intéressantes sur les luttes soutenues au siècle dernier en faveur de la liberté, consacra quelques pages aux premières années de la Révolution française, reproduisit le texte des vœux adressés par les Saint-Laurentois à l'Assemblée des Notables, ou retrouvât, dans les archives communales, la trace de ces fêtes populaires et patriotiques — comme celle de la Fédération, en 1790, — moments sublimes de la vie de notre peuple, qui ont fait dire au sévère traditionnaliste que fut Joseph de Maistre, qu'ils constituent l'une des étapes du Progrès de l'humanité.

M. Boudet, qui parle en termes émouvants du supplice de la roue infligé à Pierre de Boëton, notaire royal, devenu un des chefs camisards, sait se montrer libéral en rendant justice aux qualités éminentes des religieux bénédictins qui possédaient l'abbaye de Psalmody : « Les moines de Psalmody, écrit-il, étaient soumis à la règle de Saint-Benoît, dont l'œuvre est vraiment philosophique. Ils recommandaient, par dessus tout, le travail des mains. »

L'auteur cite, en terminant, les noms des habitants de Saint-Laurent-d'Aigouze morts pendant la Grande Guerre pour la défense de la Patrie et de la Civilisation, et leur adresse un éloquent souvenir. Il rappelle qu'un des plus glorieux enfants de cette petite ville est M. le général Trouchaud, commandant de la place de Paris ; il aurait pu associer à cet hommage M. Trouchaud-Verdier, le savant viticulteur, qui est — avec M. le professeur Chauzit, — l'un des auteurs d'un ouvrage sur l'Agriculture, lequel fait autorité en la matière.

#### *Monographie de Sanilhac.*

Au verso de la première page des neuf petits cahiers que l'auteur de cette monographie, M. Albert Roux, a envoyés à l'Académie, se trouve la phrase touchante que voici : « Mon écriture sera quelquefois un peu défectueuse. Ma vue n'est pas très bonne. C'est un héritage de la guerre. Je ne me plains pas. Il y en a plus malheureux, qui, hélas ! sont revenus les yeux fermés. »

L'auteur calomnie son écriture, qui est lisible ; mais il ne calomnie pas son cœur qui est excellent.

Au début de son travail définissant le caractère des habitants de son village, il les classe d'emblée comme artistes en les révélant inventeurs de la flûte de Pan, produit de la poterie locale « ce qui prouve (note-t-il spirituellement) qu'il n'est pas toujours nécessaire d'aller chercher ses origines dans les profondeurs de la mer Egée. » — L'auteur aime passionnément son pays natal, et, comme il est félibre, il dit joliment, dans sa langue de



terroir, qu'il manie presque mieux que la langue académique :

« Per estre urous, voudriéi, quan ouraï proun vescu,  
« Qué mis ieuls se barressoun aqui n'té siei nascu.

Il s'étend sur les origines, la topographie de Sanilhac ; il regrette la sécheresse dont pâtit la localité :

« Savian l'aigo, malurous,  
« Cavaïoun sérié jaloux !

L'auteur reproche doucement à ses anciens compatriotes d'avoir, autrefois, eu trop le goût des chicanes, — dont il les proclame tellement guéris que MM. les huissiers n'y font plus recette chez eux ; d'avoir jadis voulu trop empiéter sur les territoires des communes voisines : Collias, Blauzac et autres, et d'avoir montré trop d'aptitude pour la procédure. Au nombre des habitants notables de Sanilhac figurait, dans l'ancien temps, une famille Bouet, d'où descendait, je pense, le grand avocat nimois, M<sup>e</sup> Laurent Bouet, qui, inspiré par son cœur généreux, a légué sa propriété de Collias à notre hôpital.

Des guerres de religion, l'auteur ne dit qu'un mot. Il n'y aurait eu, selon lui, qu'une sorte de malentendu entre les différentes confessions. Mais M. Albert Roux a l'esprit trop judicieux pour ne pas penser, après mûre réflexion, que de tels évènements ne purent avoir que des causes profondes, — on peut cependant lui concéder que la tolérance fut une vertu inconnue aux XVI<sup>e</sup> ou XVII<sup>e</sup> siècles, et qu'il n'en faut que davantage admirer des personnalités, comme la Boétie, l'ami de Montaigne, l'auteur de l'ouvrage de liberté appelé : *Contre-un ou la servitude volontaire*.

M. Albert Roux rappelle avec émotion ces choses aimables qu'on se transmettait dans les veillées de son village, ces charmants contes, ces belles sornettes, ces légendes du temps jadis et ces proverbes gracieux et sages :

« D'un bon plan planta ta vigna,  
« D'un bon san marida ta filha,  
« Voou maï bon renoun qué bon vin,  
« Camïn bon es jamaï long.

« Je n'ai eu, narre l'auteur, qu'une pâle et dernière lueur des anciennes veillées familiales et pourtant le souvenir que j'en ai gardé ne s'effacera jamais de ma mémoire ; — j'ai vu *lou caléou*, *lou lun crouca* (accroché au manteau de la cheminée), le gran de *saou* sur la mèche pour atténuer la clarté et économiser l'huile ; j'ai vu les *brouquettes* de jonc, dont l'extrémité était enduite de soufre ; elles servaient à allumer le feu à la braise conservée sous la cendre. » Il énumère les jeux, les divertissements des fêtes locales. « Le jeu de *Papegaou*, dit-il, était un oiseau de carton-peint ; il servait de but pour tirer l'arquebuse ; ce tir fut établi au XV<sup>e</sup> siècle. Sa suppression eut lieu le 5 septembre 1660. Nos pères fétaient avec joie le retour du printemps ; ils plantaient le *mai*, jeune peuplier qu'ils garnissaient de rubans. Une jeune fille, couronnée de roses, accompagnée de toutes ses amies, était promenée en triomphe dans le village ; elle était la reine champêtre, la belle de mai a *marida*. Cela, dit M. Roux, remonte au culte de la déesse *Maia*, chez les Latins. »

L'auteur me permettra de ne pas m'étendre plus longuement sur son travail. Je n'en ai pas le temps, car le programme de la soirée est chargé. Dans la Commission de l'Académie, qui a eu mandat d'examiner les mémoires du concours, un membre s'est exprimé ainsi, et avec quelle autorité ! : « L'auteur de cette monographie a le sens de l'archéologie. » Un autre membre, qui est poète, s'est écrié : « Il y a là un parfum de lavande. » Je ne veux pas nommer ce dernier, car nos séances sont secrètes ; je dirai simplement que c'est le plus jeune d'entre nous et le plus haut gradé.

L'auteur peut croire à la sincérité cordiale de nos éloges. Evidemment, il a surtout réuni des matériaux plutôt qu'il n'a bâti un édifice. Mais si le métal précieux dont il a mis à jour le filon, a besoin d'être débarrassé de son alliage, nous n'en devons pas moins constater sa découverte et en féliciter le chercheur.

Les neuf petits cahiers de l'auteur devront être soigneusement placés dans les archives de l'Académie de



Nîmes, et si plus tard (ce que je souhaite vivement) un littérateur vient les compiler pour les mettre en œuvre, qu'il n'oublie pas de rendre à M. Albert Roux, le paysan-archéologue de Sanilhac, l'hommage qui lui est dû.

### *Monographie de Rochefort-du-Gard*

L'auteur, M. André Laget, a composé son ouvrage en deux parties bien nettement tranchées et aussi documentées l'une que l'autre : la première comportant un exposé historique, la seconde présentant un tableau vivant de la situation actuelle de cette commune.

(M. le rapporteur donne sur ce beau et consciencieux travail des développements que nous regrettons de ne pas pouvoir reproduire, faute de place.)

« En résumé l'auteur, M. André Laget, a composé une monographie de commune rurale dont toutes les parties sont harmoniques, et dont la forme — style et écriture — vaut le fond ».

L'Académie de Nîmes a décerné **le prix** du concours d'une valeur de trois cents francs, à M. *Laget André*, instituteur à Nîmes, auteur de la *Monographie de Rochefort-du-Gard*.

L'Académie a accordé une mention honorable à M. *Jules Boudet*, ex-directeur d'école, instituteur à Nîmes, auteur de la *Monographie de Saint-Laurent-d'Aigouze*.

L'Académie a accordé une mention honorable à M. *Albert Roux*, à Sanilhac, un de ses membres correspondants, auteur de la *Monographie de Sanilhac*.

---

# POÈMES PALESTINIENS

PAR

**M. Raymond FÉVRIER**

MEMBRE NON RÉSIDANT



## Un soir à Nazareth

Au delà du Carmel et de la mer lointaine  
L'astre s'est incliné vers l'abîme sans fond.  
Le jour s'éteint. C'est l'heure où les femmes s'en vont  
La cruche sur l'épaule, au bord de la fontaine.

Toutes, puisant de l'eau, devisent à la fois,  
Marie, Anne, Rachel, Salomé, Magdeleine...  
L'enfant Jésus se tient près de l'amphore pleine,  
Et dans l'air transparent sonne l'éclat des voix.

Le rire, sur la lèvre entr'ouverte et vermeille  
De Ruth et de Léa, vole ainsi qu'une abeille,  
Car le soir est propice et Nazareth charmant.

Le front penché, Marie a relevé ses voiles...  
Seul, le petit Jésus silencieusement  
De ses regards pensifs contemple les étoiles.





## Les Noces de Cana

### I

Le soir endort l'oiseau blotti sous la ramée.  
Des harpes et des luths modulent leurs accents.  
Un nuptial cortège avance et les passants  
Saluent le brun Tarsis menant sa bien-aimée.

Sous le dais Rebecca, la fille de Timée...  
Le myrte se balance aux mains d'adolescents.  
Les vierges portent haut dans les cieux pâissants  
Leur lampadaire où brûle une huile parfumée.

Plus loin que Sepphoris, par delà Jephthael,  
Le soleil a plongé dans la mer du Carmel ;  
Et de l'Hermon descend la nuit enchanteresse.

Les bœufs à pas pesants reviennent du labour,  
Et l'époux dans son cœur où chante l'allégresse  
Redit l'hymne sacré de l'éternel amour.

### II

Le bonheur irradie aux fronts les plus moroses.  
Inondant de clartés la salle des festins,  
Les torches de métal se mirent aux bassins,  
Et les lits sont jonchés de pavots et de roses.

La moelleuse épaisseur des tapis abyssins  
Tombe en plis veloutés le long des portes closes.  
Les convives, les yeux luisants, les lèvres roses,  
Allongent à demi leurs corps sur des coussins.

Cependant Jésus parle et la foule s'étonne :  
Il dit un Dieu nouveau, le Père qui pardonne  
Et dispense aux époux les heureux lendemains.

Mais sa mère survient inquiète et l'implore.  
Il se lève, sourit et bientôt sous ses mains  
Un vin surnaturel fermente dans l'amphore.

## La Pécheresse

I

Accoudés sur les lits d'ébène, les convives  
Savourent les boissons et les mets du festin :  
Vins de Moab, hachis, pistaches du Jourdain,  
Murènes aux couleurs chatoyantes et vives.

Une femme, les doigts cerclés de bleus lapis,  
Entre et, le front baissé, porte un flacon d'albâtre  
Dont la blancheur recèle une liqueur verdâtre  
Où l'essence d'azpic se marie à l'iris.

Elle pleure, le corps ployé dans la poussière,  
Exhalant au Docteur sa muette prière :  
Remords et repentir, conversion et vœux.

Puis elle fait tomber, dans l'oubli de ses charmes,  
Sur les pieds de Jésus son parfum et ses larmes,  
Et sa main les essuie à l'or de ses cheveux.

II

Elle ne parle point. A quoi bon la parole ?  
Elle aspire à souffrir et ne proteste pas ;  
Mais son être abimé se courbe encore plus bas  
Devant le Dieu d'amour qui relève et console.

De ses péchés elle a rejeté le fardeau.  
Des profondeurs du mal elle monte à l'air libre.  
Son âme, qui gémit, sanglote et chante et vibre,  
Resplendit en l'azur d'un univers nouveau.

Le Maître a contemplé sa détresse éperdue.  
De ses regrets poignants il saisit l'étendue  
Et de son cœur navré le martyre et le don.

Il sent jaillir en lui la source du pardon ;  
Et sa clémente voix dit à la réprouvée :  
« Femme, va-t-en en paix, car ta foi t'a sauvée. »

---



## Jésus à Béthanie

### I

Au Portique royal sa parole a vaincu  
Le rabbi discoureur dont l'esprit s'ingénie  
A tresser les filets subtils de l'ironie  
Dans la duplicité d'un langage ambigu.

Le voici maintenant sous le toit exigü  
D'une maison aux murs d'argile, à Béthanie,  
Où dans la quiétude et l'intime harmonie  
Lazare et ses deux sœurs tout le jour ont vécu.

O charme des amis et de la solitude !...  
Il n'entend plus le scribe et le saducéen  
Au parvis des Gentils crier d'une voix rude.

Il décrit la beauté du lac galiléen ;  
Et tandis que la nuit s'épand sous les cieux calmes,  
Il goûte le repos au village des palmes.

### II

Son verbe animateur tient les yeux en éveil.  
Il dit un Dieu clément au pêcheur qui succombe,  
Le pardon sans autel, sans feu, sans hécatombe,  
Et la magnificence ardente du soleil,

Et la gloire du lys à Salomon pareil,  
Et la simplicité de la blanche colombe,  
Et les morts bienheureux, envolés de la tombe,  
Planant dans les splendeurs du Paradis vermeil...

Cependant Marthe a mis sur le boisseau la lampe  
Et pétrit, diligente au travail manuel,  
De la farine avec des figues et du miel.

Et Marie, une main appuyée à la tempe,  
Oublieuse de l'heure et du monde réel,  
Boit aux lèvres du Christ les paroles du ciel.

---

# La paou dou pastre Miral

PAR

**M. Pierre GUÉRIN**

membre résidant

---

Tout lou mounde counissié Miral lou pastre.

Grand, ben planta, dret coumo uno quô, quan marchavo de soun pas mesura, en testo de soun troupel, soun lon bastoun à la man, ourias dit quauqu'ancien rei pastur, dou ten que lis ome vivien din la pastriho, soute la tento.

Meste Miral gardavo per soun comte : Oussi soun troupel éro lou pu béu dou péis. Si fédo, toujours sadoulo, fasién gaou. Agnélavoun per tem san destourbe e la lano surjo toumbavo à mouloun soute li cisèu dou toundeire.

Li pouso, toujours pléno, pissavoun lou là à plen féra e, per prudenco, per que lou là restesse cla, qu'aguesse pas l'air espès coumo se i'avien escampiha quauqui pou gnado de gi, Miralo, bonno fenno, intenciounado, intérésado oussi, ié mesclavo pas que la mita d'aigo. Es d'aco que i'en restavo pas jamai un dégout.

Mais vous foudrié pas creire qu'un troupel de bédigo s'entréten san péno ! San parla di fédo morto de malautié que passoun enco dou bouché per de moutoun dou Caousse, dis agnél de là estouffa per la maïre, que tamen se débitoun après s'estre ben caïa ou séren, es pas un travail de pétito de cousi si bestio, de li sortre ou moumen que fouu, de lis estréma avan li maliciado, d'acheta à prépaou li pasturo d'iver e d'estiou.

Miral avié pas soun parié din soun mestié : avié lou tour de man, lou co d'ieul e pensavo à bon dré que per enflasca lou vésin n'ou a pas besoun de rire. Es béléu per aco que risié pas jamai e que la bouco tirado i cantoun parlavo un paou de nas toujours dou memo toun.



Saique à forço de garda, planta d'ouro entieiro à regarda iuen davan el, san bouléga, ou mitan de si bédigo, avié prés un sangfré e un fleume coumo se n'en veï gaïre. Un jour qu'à l'abri d'un païas, sa pipo i dent, escoutavo lou ven sibla, lou païas s'abousouné sus el, mais el, san s'affouga, se mettégué en trin de tira dos ou très bouffado de sa pipo de paou que s'amoucesse, dou tem que li gen s'acoussavoun per lou descata e lou tira d'aqui des-souto.

Dinc aco, i avié pas qu'una caouso per desmounta soun beù sangfré : Ero l'idéio de sa mort. La pensado que el, Miral, sérié un jour estendu raidé din uno caïssou, davala ou soun d'un cros, ié dounavo la tressusou. Per lis autri ou coumprénié. Sitôt dévïsta quaouquo counissenço abourido, que trentaïvo de siblessou ou de malautié, l'embarcavo ou pu léu san barguignà. Mais el, aco èro pas la mémo caouso ! Oussi din l'oustaou, desfensou d'abourda la questioun : fouié pas entéména aquelo cordo ! Autramen garo li scèno li pu tremblanto !

Miral coumprénié pas que l'on parle de ço qu'es pas, de ço que po pas estre, d'ieul que regardoun pas, de cambo que boulégoun pas, de man que fourfouïn pas, d'uno bouco sans alen, surtout quand s'agis de vostis ieul, de vosti cambo, de vosti man, de voste pitre ! Per garda soun sangfré i'a pas qu'à pas pensa en d'aquéli faribolo ! E Miral escartavo aquéllis idéïasso coumo l'on passo si man sus sa caro per espoussa lis estrigagno quand l'on vent de là cavo ou dou granié.

Uno fès qu'èro esta questioun de louga, per très an, uno Luzerno de Meste Toudoun, Miral e Miralo se rendéguéroun enco dou bayle Massan carga de trata l'affaïra, per signa pouliço. Massan ensajé de s'esplica : Toumbéroun d'accord sus lou pris, sus la durado : « mai, ié vengué Massan, faou tout préveïre : siei pu viel que vous, pode tounba malaou e mourí. Din aquel cas, la pouliço tendra e ié séres per paga la rento ou bayle que me remplaçara. »

Aqui dessus, Miral, l'ieul viou, se viré d'or Massan coumo per miel estima lou prougrès dou maou que lou

duvié embarca. Risié san bru e sa bouco se fendié jusqu'is ouréio à l'idéio que Massan èro marca per passa davan.

Piei de soun air mita figo mita rasin, ié fagué : « Coumprene ben que vosto mort po pas ren chanja à nostis accord : mais pamen sentés pas gés de déquo per vous mettre en telo avan paou. Diantre ! l'on es toujours à tem à s'en ana li pé davan. »

« Oh ! respoundégué Massan, de parla de ma mort aco me tuo pas. Es proubable que n'enterraraï encaro de bêu ! Soulamen, lis affaire soun lis affaire. Per nosto pouliço, faou préveire ce que po arriva di dous coustà. Es coumo vous ! sés frés coumo la roso : Avès la flou sus la figuro ! l'on dirié que tétas ou qu'entéménas uno secondo jouïnesso ! Mais aro ! n'on es pas sourcié e n'on es pas éternel. l'a d'agani que rébaloun mai e mai ! l'a de gen ben floura que moroun subito ! L'azar es tant grand, e l'a tant de cas qu'arrivoun que n'on se l'espèro pas ! Meste Toudoun voudrié saoupre quaou se cargara de la pouliço din lou cas qu'un malur vous n'en voudrié, se jamaï quaouquo marido malautié... vénié à vous susprénc, enfin se vénias à prendre maou... per cuja... mourir ! »

De qu'agué pas dit Massan ? A mesuro que fasié entreveïre à Miral qu'èro questioun de sa mort, Miral se levavo dret, blanc coumo un suzari, lis ieul fous, soun bastoun en l'air, avançavo quaouqui pas vers la porto san regarda sa fenno que dempiei un moumen fasié signe sus signe à Massan per l'arresta. Quan sa man teugué la cadaoulo, douvrigué e se viran d'or Massan, li maisso sarrado, ié fagué : « Parlen pas d'aco ! » Piei filé san dire bonjour, ni bon vespre.

Miralo qu'èro ou fait de soun ome sousqué à Massan : « Ai ! mouñ Diou ! de que ié sès ana dire ? n'en dourmira pas de iue jour ! Es coumo aco ! l'a pas ren à faire ! Sitôt pensa aquí, se counnei pas pus. Boutas ! baïlas me aquelo pouliço ; la signara san ren dire e vous la mandaraï deman. »

Lou lendeman, Massan agué sa pouliço signado ; mais Miral i adugué pas lou mot de mai de siei més.



San ou saoupre, Miral èro béléu un grand filosofo !

Quan, appuïa sus soun bastoun d'ouïro entièiro, regardavo lou sourel dardaïa e l'erbo buta ou qu'entendié l'aouro bouffa, e touto mèno de bestio à soun entour brounzina, tavanéja, furétéja, sibla, cascaïa, savié que l'on veï, que l'on escouto e que l'on sent soulamen ce que viou. De que lou vénien emmasca en ié parla de sa mort ? De Miral, n'en counissié pas qu'un, lou Miral que gardavo si fédo, e que d'un pas plan planéto li réménavo sadoulo de la garrigo ou de la plano à la jasso. Lou Miral que fouié que mouriguesse èro en déforo de la pensado, èro men que ren. L'ome a proun de pèno a vieure ou jour lou jour san ana cerca lou tracas de saoupre quouro e coumo mourira. Sa mort es pas soun affaire : i'a pas qu'a lissa aquel lagui i que restoun. E boutas ! tout aquel rébaladis es leù réglà !



# INAUGURATION

## du nouveau siège social

PAR

M. TRIAL

PRÉSIDENT

---

Au cours de sa longue existence, l'*Académie de Nîmes* a tenu ses séances en des locaux divers. En ce jour, qui marquera dans son histoire, elle cesse d'être errante et vagabonde et s'établit dans une maison qui est sa propriété. A vues humaines, cet établissement est définitif, ce qui ne veut pas dire éternel, car, ici-bas, rien n'est éternel, ni les maisons ni les Académies.

Pour prendre possession de notre nouvelle habitation et pour inaugurer notre nouvelle salle des séances, j'avais conçu un projet que je croyais excellent : celui de vous retracer les pérégrinations de notre compagnie depuis ses origines. Toutefois, comme la bosse de l'histoire me fait quelque peu défaut, pour réaliser mon projet, je n'ai pas hésité : je suis allé chercher de l'eau à la fontaine, c'est-à-dire, des renseignements chez notre confrère, M. *Bondurand*. Avec son inépuisable et souriante obligeance, tout de suite, il a répondu à mon appel et je ne saurais trop l'en remercier. Mais, en même temps, j'ai fait part de mon embarras à notre confrère, M. *Jouve*. Aimablement, il m'a ouvert le trésor de son érudition et, bien vite, je me suis aperçu que l'étude par moi rêvée n'était plus à faire, attendu qu'avec une compétence à laquelle je ne saurais prétendre, il l'avait faite lui-même et très bien faite. Je n'ai donc qu'à suivre mes deux guides pour revenir brièvement sur les origines de notre compagnie. Après ce retour sur son passé, je me permettrai de former quelques vœux pour son avenir.



La naissance de l'*Académie de Nîmes* présente quelques ressemblances avec la naissance de l'*Académie française*. Permettez-moi de vous les signaler et d'établir ainsi, entre les deux compagnies, une sorte de parenté ? Il est toujours agréable de se découvrir un lien, si léger soit-il, avec une famille de large envergure et de haute valeur.

Comme vous le savez, de 1603 à 1676, au plus beau temps de l'hôtel de *Rambouillet* et d'autres salons du même genre, plus exactement à partir de 1626, neuf amis, tous plus ou moins férus de littérature : *Cerizay*, *Chapelain*, *Desmarets*, *de Giry*, *Godeau*, *Gombeau*, les deux *Habert*, *Malleville* se réunissaient deux ou trois fois par semaine chez *Valentin Conrart*, secrétaire du roi, qui habitait au coin de la rue *Saint-Martin* et de la rue des *Vieilles Etuves*. « Là, nous dit *Pellisson*, ils s'entretenaient familièrement, comme ils eussent fait en une visite ordinaire, d'affaires, de nouvelles, de belles-lettres... Que si quelqu'un de la compagnie avait fait un ouvrage, comme il arrivait souvent, il le communiquait volontiers à tous les autres qui lui en disaient librement leur avis ». Toutefois, sous l'influence de l'homme « au silence prudent », « compilateur patient qui accumula, pendant sa vie, la matière de nombreux volumes, sans rien publier », le petit cénacle s'abstint de faire gémir la presse. Mais, une transformation se préparait. Depuis quatre ou cinq ans, selon leurs propres expressions, les dix amis se réunissaient « avec un plaisir extrême et un profit incroyable », lorsque *Boisrobert* se fit admettre dans leurs rangs. Par lui, *Richelieu*, dont il était le familier, apprit l'existence de la paisible et docte société et fut mis au courant de ses travaux. Soit que l'idée de pareille société lui parut heureuse et lui plut, soit que dominateur par nature, il voulut l'avoir dans sa main et l'employer à consolider sa puissance,

---

(1) *Histoire de la littérature française*. Précis méthodique par *E. Abry*, *C. Audic*, *P. Crouzet*. 4<sup>e</sup> édition. Paris, Henri Desclée, 1916, p. 232, 242.

toujours est-il qu'au commencement de 1634, il fit demander à ses membres s'ils consentiraient à former un corps officiel et à s'assembler régulièrement sous son autorité. Appartenant, comme on disait alors, aux ennemis du cardinal, plusieurs hésitèrent à sacrifier une partie de leur liberté. Néanmoins, « la résistance était difficile et, après tout, si leur première indépendance avait certainement son prix, la protection du ministre pouvait leur apporter tant d'autres et de si grands avantages qu'entraînés par *Boisrobert* et surtout par *Chapelain*, ils se résignèrent. Aussitôt, *Richelieu* les invita « premièrement, à augmenter leur nombre qui, déjà porté de neuf à douze, le fut alors de douze à vingt-huit et, secondement, à délibérer, sans retard, sur la forme, les statuts et la nature des occupations de la future *Académie* qu'on avait eu l'idée d'appeler *Académie des beaux esprits*, *Académie de l'éloquence* et qu'avec raison et bon goût on appela simplement *Académie française*. La première séance fut tenue le 13 mars 1634. Les lettres patentes furent délivrées le 29 janvier 1635 et les statuts, en cinquante articles, furent autorisés par le cardinal, en sa qualité de protecteur, le 22 février de la même année.

Le rapide coup d'œil que nous venons de jeter sur les origines de l'*Académie française* va nous permettre de constater que des circonstances analogues ont marqué la naissance de l'*Académie de Nîmes*.

Vers le milieu du dix-septième siècle, quelques amis s'étaient choisis et vivaient dans une heureuse union. Hommes d'intelligence et de savoir, ils formaient une sorte de cercle littéraire. Pendant trente ans environ, à des jours et à des heures fixes, ils s'assemblèrent pour s'occuper des choses de l'esprit. L'un d'eux était *Faure de Fondamente*, auteur d'un ouvrage sur la science des médailles, traducteur de l'épître d'*Aristonète* sur le luxe et la mauvaise humeur des femmes et qui travailla jusqu'à la fin de sa vie à traduire les ouvrages de *Tertullien*. Il mourut dans les premiers mois de 1686 et nos registres rapportent que son éloge fut prononcé devant ses confrères



par *Gaillard Durand* le 9 août de la même année (1). On peut dire de lui qu'il fut le *Conrart* nimois. En effet, comme le *Conrart* parisien, malgré ses travaux considérables, il n'a rien publié. Ensuite, quelques-uns de ses amis ayant pensé qu'il serait bon de faire ériger leur société en corps officiel et de la placer sous la protection d'un haut personnage, sans doute par amour de la liberté, il ne prit pas l'initiative de cette transformation dont l'idée fut momentanément abandonnée. Mais, elle fut reprise en 1682. *Jules César de Fayn*, marquis de *Péraud*, maréchal des camps et des armées du roi, habitait Nîmes depuis quelque temps. Sa maison était devenue le rendez-vous des gens d'esprit. Il leur proposa l'établissement d'une société littéraire et tous l'approuvèrent. En conséquence, le 28 mars 1682, pour la première fois, il assembla chez lui : d'*Aiglun* et *Causse*, chanoines ; *Joseph de la Baume* ; *Jean Antoine de Digoine*, procureur du roi ; *Henri Cassagnes* et *Pierre Chazel*, conseillers au présidial ; de *Cabrières*, *François Graverol*, *Pierre Maltrait*, *Jean Saurin*, *Antoine Teissier*, *Louis Trimond*, avocats. La fondation de l'*Académie de Nîmes* fut décidée et le nombre des académiciens fixé à vingt-six. L'évêque *Jacques Séguier* fut choisi comme protecteur et, le 31 mars, accepta le titre et la fonction qu'on lui offrait. « On convint que les assemblées de l'*Académie* se feraient régulièrement tous les mercredis à trois heures après-midi ». La première séance eut lieu le lendemain, 1<sup>er</sup> avril. L'évêque *Jacques Séguier* l'honora de sa présence. Peu après, *Faure de Fondaments*, *Gaillard Guiran*, conseiller au parlement d'*Orange* et *Reymond Restaurant* prirent place parmi les académiciens. Le 29 avril, les statuts, œuvre du chanoine d'*Aiglun*, de *François Graverol* et de *Jean Saurin* furent votés. Ils stipulaient qu'à l'instar de l'*Académie française*, l'*Académie de Nîmes* aurait un directeur et un chancelier nommés pour six mois. Les deux premiers furent *Joseph de la Baume* et

(1) *Histoire littéraire de Nîmes et des localités voisines qui forment actuellement le département du Gard*, par *Michel Nicolas*, Nîmes. Garve ; Paris, Grassard, Cherbuliez, 1854, p. 366-367.

le chanoine d'*Aiglun*. Elle devait avoir également un secrétaire perpétuel. Le premier fut le marquis de *Péraud*. Elle devait se munir d'un sceau « où sa devise serait gravée pour sceller en cire bleue tous les actes expédiés par son ordre ». Dans sa séance du 29 mai, elle prit pour devise : *Æmula lauri*. A signaler encore la disposition d'après laquelle, quand un de ses membres mourait, « elle devait entendre deux éloges de lui, l'un en prose et l'autre en vers. » Les lettres patentes accordées par le roi, le 10 août, et qui lui furent communiquées le 19 du même mois, lui donnèrent le nom d'*Académie royale de Nîmes*.

Vous le voyez, messieurs et chers confrères, entre la naissance de l'*Académie française* et la naissance de l'*Académie de Nîmes*, apparaissent des analogies qui donnent à ces deux compagnies un air de famille dont ne pouvons qu'être honorés.

Voici maintenant une rapide énumération des locaux où la nôtre a siégé (1). Sa première séance se tint le 1<sup>er</sup> avril 1682, chez le marquis de *Péraud*. Mais, vers le milieu de juin de la même année, celui-ci fut obligé de partir pour un voyage de trois mois. Alors, les séances se tinrent à l'évêché, dans une salle offerte par l'évêque *Jacques Séguier*. « C'est, dit notre confrère M. *Jouve*, au palais épiscopal que fut donnée, en mai 1684, la séance solennelle à laquelle assistèrent les consuls, en chaperon, et où, sous la présidence de M. de *Cabrières*, les délégués de l'*Académie d'Arles* furent splendidement reçus. Cependant, en octobre 1684, l'abbé d'*Aiglun*, alors directeur, ambitionnait un plus glorieux siège pour notre compagnie. Il demandait au roi la *Maison-carrée* et se prévalait de ce qu'elle serait ainsi protégée contre les entreprises des pères augustins qui menaçaient de l'ébranler en y voulant faire un couvent ». Ajoutons qu'il désirait que l'*Académie* devint la dépositaire des antiquités romaines

---

(1) *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nîmes*, par *Ménard*. Tome vi. Preuves LVIII. Etablissements et premières séances de l'*Académie royale de Nîmes*, 1682-1685, p. 112-118, Paris, 1755.



de Nîmes et que celles-ci fussent déposées à la *Maison-carrée*. Mais, sa demande n'aboutit pas et son désir ne fut pas réalisé. De 1685 à 1690, les séances de l'*Académie* furent interrompues trois fois. La première fois, du 17 octobre 1685 au 9 août 1686, parce que la révocation de l'édit de Nantes l'avait dispersée. La seconde fois, pendant plus d'un an de 1688 à 1689, probablement pour la même raison. La troisième fois, de 1689 au 11 janvier 1690, par suite de l'absence d'une partie de ses membres. Pendant cette période, depuis le départ de l'évêque *Jacques Séguier* et son remplacement par l'évêque *Esprit Fléchier*, l'*Académie* tint ses séances dans une maison que ne font pas connaître ses délibérations. (1) Eprouvée par la perte de *François Graverol*, en 1694, puis, au commencement du dix-huitième siècle, par les troubles de la guerre des *Camisards*, elle cessa, pour ainsi dire, d'exister pendant plus de cinquante ans. En 1752, le marquis d'*Aubais* essaya, mais sans y réussir, de lui rendre la vie. C'est alors que cinq ou six jeunes gens fondèrent une modeste *Ecole de littérature*. Le 9 mars, ils s'assemblèrent ; mais, cette fois, au nombre de douze et, dès le mois de juillet, ce nombre fut porté à vingt-six. Ils nommèrent comme secrétaire perpétuel, *Alexandre Henri de Rochemaure* et choisirent comme protecteur, l'évêque de Nîmes, *César Rousseau de la Parisière*. L'*Académie royale de Nîmes* était ressuscitée. A partir de ce moment, ses séances se tinrent à l'évêché. Le 1<sup>er</sup> mars 1784, elle perdit *Jean-François Séguier*, l'éminent botaniste et archéologue qui, depuis peu de temps, était son secrétaire perpétuel et qui lui légua son cabinet d'histoire naturelle, sa collection de médailles, sa riche bibliothèque, ses manuscrits et sa maison d'habitation (2). C'est là qu'elle tint ses séances

(1) *Ménard*. Loc. cit. p. 279, 297, 313.

(2) Dans les procès-verbaux de l'*Académie du Gard*, année 1878, p. 62, on trouve le procès-verbal de la séance du 18 mai 1878, qui renferme le passage suivant : « Le secrétaire annonce qu'il a retiré des minutes de *M. Brel*, notaire à Nîmes, pour être déposés aux archives (de l'*Académie*) les copies de deux actes en date, l'un du 15 septembre 1778 et l'autre du 19 janvier 1780, par lesquels *Jean-*

jusqu'en 1793 (1). A ce moment, le gouvernement révolutionnaire la supprima et confisqua la maison qui était devenue son hôtel et où de nombreuses inscriptions antiques étaient conservées. En 1801, elle fut réorganisée sous le nom de *Lycée du Gard*, nom qui, deux ans après, fut remplacé par celui d'*Académie du Gard*. C'est seulement le 22 février 1878 qu'elle a repris son premier nom d'*Académie de Nîmes*. « Le préfet Dubois, dit M. Jouve, lui donna bientôt asile dans l'ancien évêché devenu préfecture... Par la suite, les séances empruntèrent l'une des salles de la bibliothèque de la ville, puis enfin une partie du troisième étage de la mairie, où l'extension des services municipaux nous fit voisiner, en dernier lieu, avec les pompes funèbres. Rapprochement philosophique, certes ! qui, néanmoins, même pour une Académie, ne saurait être recherché ». Aussi, le 16 juillet 1908, fûmes-nous satisfaits d'apprendre que le *Conseil municipal* projetait d'acheter l'évêché pour en faire un palais des beaux-arts dans lequel une place serait réservée à l'*Académie de Nîmes*. Ce projet devint une réalité. En conséquence, le 7 février 1912, les représentants de la ville et ceux de notre compagnie décidèrent que nous occuperions le rez-de-chaussée du palais des beaux-arts. Mais, cette décision souleva des protestations de la part de ceux de nos confrères dont elle froissait certains sentiments parfaitement respectables. C'est pourquoi, nous n'avons siégé que trois fois, les 14, 25 et 28 octobre, dans notre nouvelle salle et nous avons cherché un lieu de réunion provisoire. M. Fernand Bruneton nous ayant offert le local de la *Société d'agriculture* dont il était président, c'est là que nous nous sommes réunis depuis le 11 novembre 1912 jusqu'à notre dernière séance. Aujourd'hui, nous voici chez nous. Grâce à l'initiative prise

---

*François Séguier*, alors secrétaire perpétuel de l'*Académie de Nîmes*, a fait donation de son cabinet et de sa maison d'habitation à cette Académie, à la charge par elle de payer 12000 livres à l'œuvre de la miséricorde et 1000 livres à l'Hôtel-Dieu ».

(1) Michel Nicolas, loc. cit. p. 191-193.



par quelques-uns de nos confrères, en particulier, par M. le chanoine *Bonnefoi* qui a manifesté son dévouement pour notre compagnie, grâce aux dons de généreux souscripteurs à qui nous exprimons notre reconnaissance, nous avons pu acquérir un immeuble qui, nous l'espérons, deviendra l'hôtel des sociétés savantes de notre cité. Notre sympathique et regretté confrère *Albin Michel* en a été propriétaire et voici ce qu'il en dit dans son ouvrage : *Nîmes et ses rues*. (1) « On remarque dans la rue *Dorée* la maison *Nègre* au n° 16. Elle est désignée par *Ménard* (2) comme étant la propriété de M. *Lombard de la Tour* et comme renfermant un certain nombre d'inscriptions antiques. Elle communiquait autrefois avec la rue des *Greffes* et c'est de ce côté qu'étaient les inscriptions dans la cour de la maison *Roussel* ».

En prenant possession d'une maison qui semblait prédestinée à devenir la demeure d'une Académie des inscriptions et belles-lettres nimoises, à l'unanimité, nous remercions notre confrère, M. *Raphel*, pour la peine qu'il a prise et pour le bon goût dont il a fait preuve en procédant à notre installation. Nos remerciements vont également à notre secrétaire perpétuel qui, pour y contribuer, n'a ménagé ni son temps ni son travail.

Messieurs et chers confrères, le nouvel hôtel de l'Académie de Nîmes porte comme devise : « *Næ quid nimis* ». L'ouvrage : *Nîmes et le Gard* (3) l'attribue à *Gaillard Guiran*, un peu légèrement d'après M. *Jouve*. Quoiqu'il en soit de son origine, aucune autre ne saurait mieux nous convenir. En effet, nous sommes gens de sens rassis, donc, ennemis des exagérations. Sans doute, parmi nous, il se rencontre quelques rares Benjamins invraisemblablement jeunes, ce dont nous les félicitons beaucoup, en les enviant un peu. Néanmoins, je crois qu'on peut fixer notre âge moyen à cinquante-cinq ans, ce qui fait qu'à trente-six, nous représentons 1980 ans, autant

(1) *Nîmes et ses rues*, par *Albin Michel*. T. I, p. 228. T. II, p. 45.

(2) *Ménard*. loc. cit. vol. VII, p. 270-309.

(3) *Nîmes et le Gard*. Tome I, p. 383.

dire vingt siècles. En vérité, nous avons bien le droit et même le devoir de ne pas aimer ce qui est excessif. Nous sommes et resterons un salon où régnera toujours la plus exquise courtoisie, la modération dans l'étendue et le style des discours, dans les sentiments et les opinions, en un mot, le calme et la paix.

Toutefois, il est deux cas dans lesquels, j'en suis certain, nous serons d'accord pour remplacer le « *Ne quid nimis* », par son contraire : « *Nunquam satis* ».

D'abord, pour notre compagnie, nous n'éprouverons jamais assez d'affection et nous ne lui témoignerons jamais assez d'intérêt. Au sein de notre population, elle représente toutes les disciplines créées par l'esprit humain : science, esthétique, morale, sociologie, religion ; en un mot, elle représente l'idéal. Quoiqu'on en puisse dire, ce n'est pas l'évolution de la matière qui crée la civilisation et qui accélère ses progrès. C'est un idéal que des hommes privilégiés, des génies, jettent en avant sur la route de l'humanité et qu'au milieu de longues et dures épreuves, celle-ci s'efforce d'atteindre et de réaliser. Une Académie comme la nôtre devrait, — permettez-moi d'émettre ce vœu — organiser ses travaux de manière à précéder ses concitoyens dans leur voyage vers l'avenir, comme la colonne de feu précédait Israël dans son voyage vers la terre promise. Assurément, en une certaine mesure, elle s'est acquittée de cette noble fonction. Dans les temps troublés que nous traversons, il faut qu'elle s'en acquitte plus que jamais. Redoublons donc pour elle d'affection et d'intérêt.

Et, ensuite, répétons « *Nunquam satis* », à propos de notre patrie. Non, la douce et noble France, jamais nous ne l'aimerons assez ; jamais nous ne nous dévouerons assez pour elle. Elle sort d'une guerre qui a fait couler à torrent ses larmes et son sang généreux. Elle en sort désorientée et menacée dans son existence par des égoïsmes féroces que, jour après jour, nous voyons se ruer, par les moyens les plus inavouables, à l'assaut de toutes les voluptés, de tous les profits et de toutes les situations. Or, nous n'avons pas donné le meilleur de nous-mêmes, la



vie d'un million et demi de nos enfants bien-aimés, pour qu'elle succombe sous les coups d'une légion de malfaiteurs de tout ordre et de toute classe. A tout prix, nous désirons, nous voulons la sauver, d'abord, pour elle-même et, ensuite, parce que, avec son génie clair et bienfaisant, elle a, dans le monde, une mission civilisatrice à remplir. Or, pour la sauver, il faut que tous ceux de ses enfants qui l'aiment passionnément et qui se dévouent pour elle sans compter, marchent la main dans la main. Pendant la guerre, pour la sauver, venus de tous les points de l'horizon politique ou religieux, nous avons conclu nous avons maintenu l'union sacrée entre nous. Pour le salut de la France, messieurs et chers confrères, il faut que notre *Académie de Nîmes* soit et reste le modèle de l'union sacrée. J'ai dit.

---

# Le tracé de la voie Domitienne dans Nîmes

PAR

**M. Ed. BONDURAND**

MEMBRE HONORAIRE

---

## I. — LES TEXTES.

Léon Ménard est le premier historien français qui ait étudié d'une façon scientifique la voie romaine allant du Rhône en Espagne (*Histoire de Nîmes*, tome VII, Dissertation sur les inscriptions des pierres milliaires, pages 429-461, Paris, 1758).

Il établit, contre M. de Mandajors, que cette voie fut réparée, vers l'an de Rome 633, par Cnaeus Domitius Ahenobarbus, général romain, et prit alors le nom de Voie Domitienne, *via Domitia*. Cicéron, *Oratio pro Manio Fonteio*, la désigne sous ce nom dans le passage suivant : « Cum majoribus reipublicae negotiis M. Fonteius impediretur ; et cum ad rempublicam pertineret viam Domitiam munire, legatis suis, primariis viris, C. Annio Ballieno, et C. Fonteio, negotium dedit. » Gouverneur de la province Narbonnaise, Manius Fonteius était accusé par les Volces de diverses concussion. Si la voie Domitienne n'eût appartenu à leur pays, les Volces n'auraient pas accusé Fonteius d'avoir détourné l'argent destiné à la réparer. Cicéron défendit Fonteius l'an de Rome 684 (70 av. J. C.). Dans la suite, la voie Domitienne fut réparée par Agrippa (An de Rome 735, ou an 19 av. J. C.).

La voie Domitienne entrait chez les Volces par *Ugernum*, Beaucaire. On passait aussi le Rhône à Arles (L. A. Constans, *Arles Antique*, pages 171-180. Paris



de Boccard, in-8°, 1924). D'*Ugernum*, elle conduisait à Nîmes en ligne droite, puis passait à Uchau (*Ad octavum milliarium*), Codognan, Galargues et Ambrussum.

Voilà donc le nom de la voie Domitienne parfaitement établi.

Ménard ne dit rien du tracé de la voie romaine dans Nîmes. Il n'a pas connu la porte romaine dite d'Auguste, qui n'a été dégagée qu'à la démolition de l'enceinte de Nîmes, pendant la Révolution (1790-1793).

D'après les manuscrits d'Anne Rulman et de Gaillard Guiran, Ménard (*Op. cit.*, Dissertation sur les anciens murs de Nîmes, pages 120-129) écrit que l'enceinte romaine avait dix portes, « dont il n'est pas possible de savoir les premiers noms ». Ce chiffre dix est imaginaire.

La première de ces portes était, conjecture-t-il, située à l'endroit « où l'on a bâti depuis le château royal ». C'est notre porte dite d'Auguste.

Il place la cinquième à la métairie de Moléri, à l'ouest du rocher de la Fontaine, sur un chemin des Cévennes, « peut-être même sur quelque ancienne voie conduisant chez les Ibériens ou les peuples d'Espagne. Il ajoute que le quartier confinant à cette porte est désigné dans les anciens titres sous le nom d'Espagne, et « la porte sous celui de *Porta Spana*. » En quoi il se trompe complètement, et prend la cinquième porte pour la neuvième, qu'il désigne sous les noms de *Pourtalas*, *Porte Couverte* ou *Porte de France*, la seule porte romaine qu'on pût voir de son temps.

Nous verrons plus loin que la porte dite de France fut la véritable *Porte d'Espagne*.

Ménard fit lever un plan de l'enceinte romaine, d'après ce qui en subsistait, combiné avec celui de la ville, et le mit en tête du premier volume de son *Histoire de Nîmes* (1750). Ce plan est peu exact, et révèle une médiocre intelligence de la liaison qui doit exister entre une fortification et le relief orographique utilisé par elle. C'est ainsi que Ménard fait passer l'enceinte, au Nord, en dehors de la porte Cancière ou d'Anduze, qu'il ne men-

tionne même pas, alors que, de toute évidence, la porte Cancière était sur le col menant chez les Arvernes, col que franchissait nécessairement la muraille, au point exact du carrefour actuel, aboutissement de plusieurs chemins, dont la rue Porte-Cancière.

Le plan des enceintes successives de la ville de Nîmes, dressé par François Germer-Durand, en 1873, et publié dans ses *Enceintes successives de Nîmes* (1877) est inspiré du plan de Ménard, qu'il corrige et complète.

M. Adrien Blanchet, de l'Institut, a publié, dans ses *Enceintes romaines de la Gaule* (1907) page 206, une réduction du plan de François Germer-Durand.

Beaucoup plus exact et plus complet que les précédents, est le plan à grande échelle intitulé : *Plan de la ville de Nîmes, d'après le plan officiel de 1854, levé par MM. Liotard père et fils, modifié et complété par M. Gérin, agent-voyer en chef, directeur de la voirie, au 1<sup>er</sup> juillet 1877*. Ce plan, édité par Floris, est le seul donnant l'orientation vraie des rues et des monuments.

L'impression laissée par tout ce que dit Ménard des portes romaines de Nîmes, est celle d'une extrême hésitation, sans parler des contradictions et des erreurs. Autant Ménard excelle à tirer parti des documents précis pour établir la vérité, autant il manque, ici, de fil conducteur. Il n'a, visiblement, aucune conception du tracé de la voie Domitienne dans Nîmes, et il ne cherche pas à en avoir une, soit que le problème lui paraisse trop difficile, soit par une défiance exagérée de lui-même, comme il arrive à ceux dont la haute probité scientifique n'est pas suffisamment équilibrée par l'intuition féconde, indispensable, elle aussi, pour atteindre un résultat.

Pour éclairer la question, sans me perdre dans le détail de discussions inutiles, je pose le principe suivant :

*La voie Domitienne entrait dans Nîmes par la porte située sur le chemin venant directement du Rhône, et elle en sortait par la porte menant directement en Espagne.*

Ici, *directement* signifie non seulement le trajet le plus court à vol d'oiseau, mais encore le plus facile, c'est-à-



dire ne gravissant pas de colline, suivant la ligne de moindre pente, comme il convient à une voie principale.

Autrement dit : la voie Domitienne entrant dans Nîmes par la plaine et en sortait par la plaine.

Cela exclut toute traversée des sept collines entourant Nîmes à l'est, au nord et à l'ouest.

Je suis donc fondé à rejeter les conjectures de Ménard sur la cinquième porte, qui aurait conduit « chez les Ibériens ou les peuples d'Espagne », et sur la septième « qui se trouvait au pied du coteau de Montauri », « aboutissait à la voie Domitienne », était « la porte principale et la plus distinguée de toutes les autres », d'après les vraisemblances qu'il envisage, et qui sont manifestement erronées.

En effet, de la porte de sortie de la voie Domitienne on ne pouvait pas dire qu'elle « aboutissait » à cette voie, mais il fallait dire qu'elle était sur cette voie. Cette seule idée que la porte principale de Nîmes aboutissait à la voie Domitienne, n'était pas sur elle, montre que Ménard ne considérait pas la voie romaine comme entrant dans Nîmes. Entre le milliaire du Pont de Quart, *Ad quartum lapidem*, et le milliaire d'Uchau, *Ad octavum lapidem*, où passait la voie Domitienne ? Il est clair que Ménard n'en sait rien, parce qu'il n'a plus de documents précis sur quoi s'appuyer. Il n'a plus les milliaires. Mais il existe d'autres documents précis, et ils sont éclatants. Ce sont d'abord les dalles antiques de la voie Domitienne qui sont encore sous la porte dite d'Auguste. Elles gardent la trace du passage des anciens chars, qui ont creusé des ornières dans la voie entrante et dans la voie de sortie. Ces voies sont alignées, comme l'intérieur de la porte, dans l'axe de la rue Nationale actuelle, appelée de l'Agau jusqu'à nos jours, et qui n'était autre que la voie Domitienne, venant du Rhône à Nîmes, et abordant naturellement la cité par l'est, en évitant la colline appelée au moyen âge le *Puech Jusiau*, aujourd'hui le Mont-Duplan.

Si la voie Domitienne entrant dans Nîmes, il fallait bien qu'elle en sortit.

Elle en sortait par la porte d'Espagne, appelée au

moyen âge *Porta cooperta*, Porte Couverte, parce qu'elle avait conservé sa voûte intérieure, aujourd'hui détruite. De là elle gagnait Uchau, puis l'Espagne, en longeant, à droite, l'hémicycle du Cirque, devenu au moyen âge le jeu de mail, aujourd'hui le marché aux bestiaux, hémicycle encore assez bien dessiné, au temps de Ménard, par les maisons de l'ouest de la place Montcalm actuelle. Les écuries du Cirque étaient au Cadereau d'Alais, et ce monument s'appuyait, dans toute sa longueur, contre le mur de l'enceinte romaine, au sud du Champ de Mars.

La voie romaine quittait Nîmes en suivant à peu près le chemin de Montpellier actuel, et en évitant la colline du *Puech du Teil*, comme elle avait évité, à l'entrée, celle du *Puech Jusiau*.

Il y a encore, comme documents précis, les chartes du haut moyen âge.

La Porte d'Espagne, comme la Porte d'Arles, y ont laissé l'indiscutable témoignage des points de pénétration de la voie Domitienne dans Nîmes.

Pour l'étude des noms véritables de la porte dite d'Auguste et de la porte dite de France, il existe un document capital, le *Cartulaire du chapitre de Notre-Dame de Nîmes*, appartenant aux Archives du Gard (G. 133) et publié à Nîmes, en 1874, par Eugène Germer-Durand.

Je rappelle aussi les deux publications de son fils François, architecte :

1° *Enceintes successives de Nîmes*, 2<sup>e</sup> édition, Nîmes, 1877, avec un plan ;

2° *La porte d'Arles et le château royal de Nîmes*, Nîmes, 1878, avec quatre planches, in-4<sup>e</sup> tiré à cent exemplaires.

Un autre document manuscrit intéressant est le cartulaire de l'abbaye des religieuses bénédictines de Saint-Sauveur de la Font de Nîmes, conservé aux Archives du Gard sous la cote H. 676, et que j'ai publié, dans les *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, en 1884, sous le titre : *Reconnaisances féodales en faveur de l'abbesse de Saint-Sauveur de la Font, texte en langue d'oc (1348-1403)*, pages 41-137.



La Porte d'Arles figure, dans le *Cartulaire de Notre-Dame de Nîmes*, à la charte XLIX, page 85, en date du 19 avril 947, charte intitulée : *De Porta Arelatense*, au passage : *supra Porta Arelatense* ;

dans la charte LXXIII, p. 121, en date du 16 mars 978, au passage : *ante Portam Arelatensem* ;

dans la charte CXXVII, p. 204, entre 1043 et 1060, au passage : *Sigillam Bertrannus de Porta Arelatense* ;

dans la charte CXLIV, p. 231, entre 1043 et 1060, au passage : *infra muros Nemausensis civitatis, ad Portam Arelatensem* ;

dans la charte CLXXVIII, p. 289, entre 1080 et 1096, au passage : *et Petri de Porta Rades* ; (1)

dans la charte CLXXX, p. 291, entre 1080 et 1096, au passage : *sive Petri Porte Ratensis* ;

dans la charte CCIII, p. 323, vers 1114, au passage : *Infra Porta Rades* ;

dans la charte CCXIII, p. 336, qui reproduit une bulle d'Adrien IV, du 10 décembre 1156, au passage : *castrum quod dicitur Porta Arelatense*.

La Porte d'Arles figure encore, dans le *Cartulaire de Saint-Sauveur de la Font* publié par moi, reconnaissance 2, au passage : *ung hostel an cort situatz a Nemze, fora la portal de Porta Rodes*, p. 53, à la date du 24 novembre 1348.

Dans *La Porte d'Arles et le Château royal de Nîmes*, François Germer-Durand (p. 9) cite les noms de *Bertrannus de Porta Arelatense*, *Petrus Porte Ratensis* ou *Petrus de Porta Rades* en 1159 (*Layettes du Trésor des Chartes*, t. 1, p. 81) ; *Portarades Niger* (*Ibid.*, p. 88) ; *Portarades* tout court en 1166 (*Ibid.*, p. 92) ; *Raymundus de Portarades* en 1182 (*Ibid.*, p. 131) ; *Villelmus de Portarades* en 1209 et 1226 (Ménard, *Histoire de Nîmes*, t. 1, preuves, p. 70) ; etc.

Ces textes suffisent pour établir la persistance, au moyen âge, du nom de la *Porta Arelatensis*, par où la voie Domitienne pénétrait dans Nîmes.

(1) *Rades* ou *Rodes*, formes romanes venant d'*Arelatensis* par *Aralatensis*, *Arlatensis*, *Ratensis*.

Le Trésor des chartes, dont on a formé la série J des Archives nationales, comprend des layettes ou cartons, et des registres (1.648 cartons et 344 registres). Le mode de citation de François Germer-Durand s'applique à l'inventaire analytique et chronologique publié par l'Administration des Archives, dont trois volumes ont paru de 1863 à 1875. Cet inventaire n'a pas apporté de changement à la classification adoptée par Dupuy, ni à l'ordre matériel des anciennes layettes du Trésor. Il comprend aujourd'hui 5 volumes in-4°, dont le dernier est de 1909.

Voyons maintenant les souvenirs laissés dans les textes par l'antique *Porta Hispanensis*, point où la voie Domitienne sortait de Nîmes.

C'est d'abord une plaque de plomb découverte en 1844 dans le *Castellum divisorium*, ou bassin romain destiné à répartir dans les divers quartiers de Nîmes les eaux de la fontaine d'Eure. Cette plaque, noyée dans les dépôts calcaires de l'un des canaux dérivant du *castellum*, portait l'inscription : *ISPANA*. François Germer-Durand identifie ce nom avec la porte et le quartier d'Espagne, dont la désignation remonte ainsi aux Romains, de la façon la plus évidente (F. Germer-Durand, *Enceintes successives de Nîmes*, p. 14).

On trouve ensuite le nom de la Porte d'Espagne dans le *Cartulaire de N.-D. de Nîmes*, charte xxv, p. 46, au passage : *a Porta Spana*, à la date de mai 925. Une note d'Eugène Germer-Durand est ainsi conçue : « La Porte de France. Les Gallo-Romains l'appelaient *Porta Hispana*, parce que c'est par cette porte que sortait la voie Domitienne pour se diriger vers l'Espagne. Le nom de *Porta Spana* a persisté jusqu'au xiv<sup>e</sup> siècle, concurremment avec celui de *Porta Cuberta*. »

La Porte d'Espagne figure encore dans la charte xlv, p. 80, à la date du 8 mai 943, au passage : *de alodem Sancte Marie, qui est in comitatu Nemausensis, ante Porta Spana*, et au passage : *aliam vineam qui est ante Porta Spana* ;

dans la charte xlix, p. 115, à la date du 7 janvier 973, au passage : *in vicinio quem vocant Porta Spana* ;



dans la charte cxxiv, p. 215, charte intitulée : *Ad Portam Spanam*, et dont la date est comprise entre 1043 et 1060, au passage : *Et est in comitatu Nemausense, ante Porta Spana* ;

dans la charte clviii, p. 257, en date du 6 février 1080, au passage : *Et in alio loco, foris Portam Hispanam*.

Les *Layettes du trésor des Chartes*, citées par François Germer-Durand, p. 15 de ses *Enceintes successives de Nîmes*, nous apprennent que, en 1037, la Porte d'Espagne s'appelle *Castrum de Porta Spana*, dans le contrat de mariage de Pons, fils aîné de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, avec Majore, qui reçoit ce château à titre de douaire.

En 1105 et 1114, ce quartier contenait quelques maisons, jardins ou vignes, et donnait son nom à divers possesseurs de ces fiefs : *Willelmus de Porta Spana* ; *Petrus Stephanus de Porta Spania* (1).

En 1185 et 1191, on trouve encore dans les chartes Guillaume de la Porte d'Espagne et le fief de la Porte d'Espagne : *Feudum, Honor de Porta Hispania* (*Layettes*, etc., t. 1, pages 143, 168, in *Enceintes successives*, etc., p. 16).

Le quartier d'Espagne figure dans le *Cartulaire de Saint-Sauveur de la Font*, aux reconnaissances : 14 (*Espanha* ; *al terrador apalat Espanha*, en date du 17 janvier 1380 ; 34 ; 35 (12 février 1380) ; 37, 39, 40, 50, 52, 58, 61, 62, 83, 90, 110, 120, 122, 123, 131. Cette dernière reconnaissance est du 5 juin 1398.

Comment la Porte d'Espagne fut-elle baptisée « Porte de France » ?

Après l'inscription *ISPANA*, trouvée dans un canal de distribution de l'eau du *Castellum divisorium* ; après la survivance de l'appellation romaine de la *Porta Hispanensis*, constatée au moyen âge dans les formes *Porta Hispana* ou *Porta Spana*, consultons les vieux livres.

Tout d'abord, je ne crois pas nécessaire de rappeler que le traité de Verdun (843) reconnut l'existence dis-

(1) *Layettes du trésor des Chartes*, t. 1, p. 35.

tincte de la France, en détachant du cadre de l'ancienne Gaule, qu'elle remplaça, tous les pays situés à l'Est de l'Escaut inférieur, de la Meuse supérieure, de la Saône et du Rhône inférieur. Antérieurement, et surtout avant la grande invasion des Barbares de 406, on ne connaissait que la Gaule. Donc, en aucune façon, le nom de Porte de France ne saurait être antique. Croire qu'il peut exister des textes anciens dans ce sens serait croire à une impossibilité matérielle. En fait, il n'y en a aucun, et pour cause.

Le plus ancien ouvrage imprimé traitant des monuments de Nîmes est de 1560. C'est le « Discours historial de l'antique et illustre cité de Nîmes, en la Gaule Narbonoise, avec les portraits des plus antiques et insignes bastimens dudit lieu, réduitz à leur vraye mesure et proportion, ensemble de l'antique et moderne ville », par Jean Poido d'Albenas, un vol. in-f° de 226 pages, avec titre historié, dédicace au vicomte de Joyeuse, poésie latine en hendécasyllabes sur nos monuments antiques, ode en français sur le même sujet, table, planches et bois dans le texte ; Lyon, Guillaume Roville ou Rouillé.

Ce livre, avec la beauté de ses caractères cicéroniens et la naïveté de ses gravures, est l'un des plus charmants de la Renaissance. Comme il y a beaucoup de fantaisie et d'*excursus* étrangers à Nîmes, on n'y trouve rien de précis sur la Porte d'Espagne, sinon la mention de son antiquité, dans le passage suivant : . . . « Nîmes, par les ruines de ses murs depuis la Tourremaigne, passant par les moulins à vent, qui de présent y sont, et l'ermitaige des trois fontaines, venant descendre au chasteau, de là à l'antique mur, tout au long du fossé dès la porte des Carmes, jusques à la tour vinatière, après passant à l'antique portait, près la ladrerie, et puis jusques au Cade-raud, et de là revenant à la Tour-Romaine, elle contenait en circuit. . . » etc. (Page 22).

Dans la planche intitulée : « Nîmes comme elle est à présent », l'auteur ne figure même pas la Porte d'Espagne. Il ne faut pas demander beaucoup de précision à ces vieux maîtres, enivrés du vin généreux de l'antiquité, ne



tarissant pas sur les Romains et n'en disant jamais assez sur Nîmes.

Cependant il faut constater, à la louange de Poldo d'Albenas, que, dans la planche en question, il nous montre la Tourmagne possédant encore quatre étages, le château royal avec les deux tours romaines de la Porte d'Arles, l'eau de l'Agau coulant à découvert, et mille détails curieux de la Nîmes du xvi<sup>e</sup> siècle. (1) Dans la légende de la planche, intitulée : « Déclaration de l'orthographe de la Ville, ainsi qu'elle est à présent », la lettre C désigne le temple du forum sous son vrai nom de Capitole.

En 1663, Deyron publia ses *Antiquités de la ville de Nîmes*, in-4<sup>e</sup> de 155 pages avec dédicace aux consuls de la ville, poésies françaises et latines adressées à l'auteur, table et erratum, chez Jean Piasses, marchand-libraire et imprimeur de Nîmes. Il se borne à décrire brièvement l'enceinte romaine, sans nommer les portes (page 44). Parlant de la Maison Carrée, il dit : « Sa forme ouverte entre les colonnes, un tiers de la longueur du bâtiment, pour former un portique ; son ancien nom de Capitole, aux vieux actes que j'ay veus, et de Capduél qui est le mesme nom corrompu, aux actes modernes; font voir clairement que c'estoit un lieu de plaïd, comme a cru Monsieur d'Albenas » (page 94).

En 1720, H. Gautier, architecte, ingénieur et inspecteur des grands chemins, ponts et chaussées du royaume, publia à Paris et à Nîmes : *L'Histoire de la ville de Nîmes et de ses antiquitez*, avec figures ; in-8<sup>e</sup> de 76 pages, du prix de 30 sols, avec épître, préface et table. Pages 35 et 36 il parle des portes de l'ancienne ville et dit : « Il ne reste, de dix portes qu'il y avoit à l'ancienne enceinte, qu'une seule, qu'on appelle la Porte de France, défendue par deux tours rondes... » La figure 6 de sa planche I reproduit la porte. C'est la première mention du nom de « Porte de France » dans un ouvrage imprimé.

---

(1) Comme les deux clochers de la cathédrale.

En 1758 Ménard, dans son *Histoire de Nîmes*, t. VIII, écrit : « La neuvième [porte] est celle-là même que le vulgaire appelle *le Pourtalas* ou la porte de France, et que d'anciens titres appellent porte couverte, *porta cooperta*. » Il constate que c'est la seule qui subsiste des anciennes portes, et la décrit (page 123).

En 1767, un anonyme qui n'est autre que Maucombe, publia « à Amsterdam » une *Histoire abrégée de la ville de Nîmes avec la description de ses antiquités*. La première partie contient 158 pages plus une table. La deuxième partie contient 28 pages et des planches, avec XXII divisions dont la III<sup>e</sup> est consacrée à la « Porte de France ». Il y répète ce que dit Ménard et reproduit la figure de Gautier en changeant le numéro.

C'est François Germer-Durand qui, en 1877, dans ses *Enceintes successives de Nîmes*, 2<sup>e</sup> édition, a eu l'idée de chercher la genèse de la transformation du nom de la Porte d'Espagne en Porte de France, et l'a expliquée. Après l'avoir décrite en architecte, et avoir traité en historien, d'après les sources épigraphique et manuscrites, la question de ses noms successifs (pages 14 à 17), il dit que le nom de France lui fut donné à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Vers cette époque, les inscriptions suivantes (Bibliothèque nationale, galerie des estampes, topographie) furent peintes dans les panneaux du premier étage.

Dans le premier panneau on lisait : W. [IN] AETERNVM [REX] FRANCIAE; dans le second : W. [IN] AETERNVM REX FRANCIAE, et dans le troisième : W. (VIVAT) PAX IN AETERNVM.

Je restitue [IN], devant AETERNVM, dans l'inscription des deux premiers panneaux, car cette restitution s'impose. Si l'estampe citée par François Germer-Durand ne donne pas ce mot, c'est qu'il était déjà effacé quand l'artiste fit son dessin.

François Germer-Durand conjecture que ces inscriptions furent peintes à l'occasion du passage de Louis XIV à Nîmes, en 1660 (9-12 janvier), après la paix des Pyrénées (7 novembre 1659), qui mit fin à la guerre d'Espagne (Ménard, VI, p. 149).



« Le mot FRANCIAE, dit-il, répété sur le monument, attirera surtout l'attention populaire, et il ne faut pas chercher ailleurs l'origine du mot « Porte de France », dont les archives hospitalières portent la mention dès 1684 » (Pages 17-18).

En confirmation du témoignage de l'estampe évoquée par François Germer-Durand, je rappellerai une planche signée Rouargue et Thomas, représentant « La Porte de France », dans un ouvrage de Désiré Nisard intitulé : *Histoire et description des principales villes de l'Europe. France. Nîmes*, à Paris, chez Dessenne, libraire, 1835, grand in-4° de 188 pages. Cette gravure confirme le texte du 3<sup>me</sup> panneau, qu'elle reproduit intégralement. Mais la peinture était déjà partiellement effacée pour les panneaux 1 et 2. On voit très bien W en haut des trois panneaux, et FRANCIAE au bas du premier. Le milieu des panneaux 1 et 2 ne porte plus rien d'intelligible. Quant au bas du panneau 2, le mot FRANCIAE y est remplacé par : I F A M I I A E I.

Je me souviens très bien d'avoir vu, dans ma jeunesse, des traces de ces inscriptions sur la Porte d'Espagne.

La vue ingénieuse de François Germer-Durand, qui avait de qui tenir pour le sens archéologique et historique, est en parfaite harmonie avec tous les éléments de la réalité : date de l'apparition du nom de « Porte de France » postérieure à la paix des Pyrénées, dans tous les documents manuscrits ou imprimés ; passage de Louis XIV à Nîmes en revenant de signer cette paix ; répétition du mot FRANCIAE dans les inscriptions peintes sur l'antique porte d'Espagne, répétition bien faite pour frapper le peuple de Nîmes ; enfin et surtout la présence du mot PAX dans ces inscriptions, modernes par la peinture, modernes par la forme des lettres, mot venant les dater avec précision, et comme sceller la convergence de tous ces faits.

Il est ainsi démontré que le nom de *Porte de France* est purement moderne, et n'a rien à voir avec les époques romaine et médiévale.

Nous sommes donc en possession certaine des deux

points de pénétration et de sortie de la voie Domitienne dans Nîmes. Il fallait commencer par les établir, avant de chercher le tracé de la voie dans la ville.

La connaissance de ce tracé exige d'abord la fixation d'un point d'arrivée à l'intérieur de la cité, point qui doit être en même temps le point de départ pour l'Espagne.

Or ce point ne saurait être que le Forum, où se trouvait le Capitole, appelé aujourd'hui Maison Carrée, nom passé dans nos habitudes, mais bien peu convenable pour le temple successivement dédié à Agrippa et à ses fils Caius et Lucius César, temple dont l'élégance et la noblesse ont attiré de tout temps à Nîmes l'élite des voyageurs.

M. Félix Mazauric a publié, dans les *Mémoires de l'Académie de Nîmes* de 1916, le texte latin d'un plaid tenu en 898, à l'intérieur du Capitole (ou Maison Carrée) de Nîmes, texte conservé aux Archives du Gard, G. 22, en copie tirée « du registre en parchemin n° 12, » d'après une note marginale. Sous la présidence de l'évêque Agilard, une assemblée de juges, tant Goths que Saliques, de prêtres et de laïques, nommés à l'acte, fixa, *in ipso Capitolio*, les limites de la juridiction de Garons. L'acte est passé le 3 des nones de mai, *in anno primo quod obiit Odo rex*, c'est-à-dire le 5 mai 898, Eudes étant mort le 1<sup>er</sup> janvier 898, à la Fère sur l'Oise. La première année de la mort du roi Eudes ne peut être que 898.

Ce texte, du plus haut intérêt, est le plus ancien qui mentionne le Capitole de Nîmes.

Le Capitole de Nîmes figure, au *Cartulaire de N.-D. de Nîmes*, dans la charte cii, p. 161, en date du 16 décembre 1007, au passage : *Et est in comitatu Nemausensis, infra ipsa civitate, ad ipso Capitolio ;*

dans la charte cxii, p. 178, en date probable de 1015, contenant les dispositions testamentaires du chanoine Pons, au passage : *et habeat ipse Pontius ipsa sala de Capitolium, que comparavit de Foleranno, presbitero, cum ipsa curte de ipsum ponticum inantea*. Une note d'Eugène Germer-Durand explique *ponticum* par *porti-*



cum Il s'agit d'une cour située devant le péristyle du temple.

Le Capitole figure encore dans la charte CLXV, p. 268, en date du 3 août 1092, au passage : *Petro Bernardi de Capitolio* ;

dans la charte CCIV, p. 325, en date du 19 janvier 1115, au passage : *et Petri Bernardi de Capitolio* ;

dans la charte CCV, p. 327, en date 1115, au passage : *Petri Bernardi de Capitolio*.

L'église disparue de Saint-Étienne de Capdueil a longtemps conservé le souvenir du Capitole, qu'elle touchait.

Elle figure au *Cartulaire de N.-D. de Nîmes*, dans la charte CII, p. 161, en date du 16 décembre 1007, au passage : *dono tibi ipsum plantarium qui mihi obvenit per comutationem de Sancto Stephano* ;

dans la charte CCXIII, p. 336, en date du 10 décembre 1156 (bulle d'Adrien IV), au passage : *Infra muros ipsius civitatis... ecclesiam Sancti Stephani de Capitolio*.

Un accord de 1149, entre l'évêque de Nîmes et l'abbé de la Chaise-Dieu, publié par Ménard, tome VII, p. 719, porte : *et ecclesiam Sancti Stephani, que est juxta Capitolium* (Archives du Gard, H. 218).

Nous savons donc où étaient, à Nîmes, le Forum et le Capitole.

Nous voilà en possession des trois points les plus importants du tracé de la voie Domitienne dans Nîmes : la porte d'Arles, le Forum, la porte d'Espagne.

Après avoir ainsi interrogé les textes, il nous reste à étudier la topographie, en nous plaçant au point de vue du *cardo maximus* et du *decumanus maximus*.

## II. — LA TOPOGRAPHIE.

L'étude des textes nous a mis en possession de trois points essentiels de la voie romaine : la porte d'Arles, le Forum, la porte d'Espagne.

Voyons ce que nous donnera la topographie de la ville.

Et d'abord, peut-on considérer l'étendue de la bourgade celtique Nemaus comme ayant été un obstacle au libre tracé, par les Romains, dans la plaine protégée par nos collines, des places et des rues de la nouvelle colonie ? En aucune façon.

La bourgade arécomique Nemaus a battu monnaie, mais on peut faire de la monnaie dans une mesure. Avant la conquête romaine, le matériel des monnayeurs était beaucoup plus simple qu'aujourd'hui, et n'impliquait pas l'existence d'une ville importante. Nemaus était si peu considérable qu'aucun texte ne la décrit. Je m'en fais une idée très modeste, et je la regarde comme simplement accrochée au penchant méridional de la colline destinée à porter plus tard la grande tour de vigie qu'est la Tourmagne, ou comme entourant les abords immédiats de la source qui permit à l'agglomération de se former.

Dès lors, les Romains avaient toute facilité pour établir, dans la plaine, au pied des collines, un forum, et pour le desservir par la voie Domitienne, sans démolir le moindre immeuble celtique.

Nous avons le privilège de posséder, dans l'inscription monumentale de la porte d'Arles, notre titre de colonie romaine. Cette inscription est ainsi conçue :

Imp[erator] Caesar, divi f[il]ius, Augustus, Co[n]s[ul] XI,  
trib[unicia] potest[ate] VIII,

Portas murosque col[oniae] dat.

Ce protocole impérial correspond à l'an 738 de Rome, 16 ans avant J.-C.

Il ne nous permet pas de douter que la nouvelle enceinte donnée par Auguste à la *Colonia Augusta Nemausus* ne fût beaucoup plus vaste que l'enceinte celtique.



\* La fondation d'une ville nouvelle était, chez les Romains, un acte religieux, soumis à des cérémonies nettement définies, comportant l'établissement de quatre portes en général, plus rarement deux, parfois plus de quatre. L'endroit où l'augure s'était placé formait le point d'intersection de deux grandes rues se coupant à angle droit et divisant la ville en quatre parties. La rue qui allait du Nord au Sud s'appelait le *cardo maximus*, celle qui allait de l'Est à l'Ouest était le *decumanus maximus*.

» Une suite de rues parallèles aux deux premières étaient alors tracées, et le terrain prenait l'aspect d'un damier.

» Les colonies romaines de l'Afrique du Nord offrent des exemples de cette régularité, comme Thamugadi.

\* A l'endroit où se coupaient les deux grandes rues, on établissait le forum \* (Cf. R. Cagnat et V. Chapot : *Manuel d'archéologie romaine*, t. 1, chap. IV : *Les villes, murailles et portes*. Paris, Picard, 1917, in-8°).

En étudiant le plan de l'enceinte romaine de Ménard, corrigé par le plan de Nîmes de Gérin, on peut reconnaître des traces du *cardo maximus* entre le col de la porte Cancière, au nord, et la porte d'Espagne, au Sud. On peut aussi reconnaître des traces du *decumanus maximus* entre la porte d'Arles, à l'est, et la porte de Sauve, à l'ouest, porte située dans le cadereau d'Alais, à la rencontre des remparts descendant de Montauri et de Canteduc.

Le *cardo maximus* et le *decumanus maximus* se coupaient à angle droit au Forum.

La première ligne théorique passait, en venant du Nord, par l'antique porte dite *Cancière*, à cause de la herse ou *cancer*, *cancellus*, qui la fermait encore au moyen âge, et dont la ville a consacré le souvenir en donnant à l'ancien chemin de la Poudrière le nom médiéval de la porte romaine, menant chez les Arvernes. La ligne descendait, ou longeait sous un certain angle, le chemin de la Lampèze, la rue de la Lampèze, la rue du Grand Couvent, qui bordait le Forum à l'Est ; traversait ainsi le Forum, et aboutissait à la porte

d'Espagne en longeant, sous un certain angle, les rues dites Porte de France et Jean Reboul.

La seconde ligne théorique passait par la porte d'Arles, longeait ou coupait sous un certain angle les rues Nationale, des Orangers, du Mûrier d'Espagne, coupait le *kardo maximus* à angle droit, au Forum, et gagnait la *Porta Salviensis* ou de Sauve en longeant ou coupant sous un certain angle le *rivus* de la Fontaine.

Le point de croisement du *kardo* et du *decumanus* était l'emplacement du Petit-Temple actuel, laissant le Capitole au Sud-Ouest.

Nous pouvons donc nous représenter, d'après la théorie du *kardo* et du *decumanus* de la colonie de Nîmes, son Forum comme un rectangle occupant l'espace compris entre la rue du Grand-Couvent à l'est et les boulevards Alphonse-Daudet-Victor-Hugo à l'ouest, l'alignement de la place de la Comédie au sud, et l'alignement de la rue des Flottes au nord. C'est là une superficie minimum. Nous allons voir qu'en fait, au nord, le Forum allait au moins jusqu'au *rivus* de la Fontaine, jusqu'au square Antonin, englobant toute la rue Auguste.

Le pouvoir d'attraction du *rivus* de la Fontaine a légèrement dévié la voie Domitienne, qui l'a suivi en se superposant à lui, au moyen d'un vaste égout voûté, passant au Forum à la hauteur du square Antonin, et quittant le Forum au nord du boulevard Alphonse Daudet, en décrivant un angle droit pour sortir de Nîmes par la porte d'Espagne, et en laissant autour du Capitole l'espace nécessaire pour les portiques, les statues, les édifices et magasins du Forum.

« Quand Rome fut devenue la capitale incontestée de l'Italie, puis de l'univers, toutes les villes voulurent avoir, comme la métropole, leur forum à la romaine. La copie n'était point difficile si l'on avait à construire sur un terrain neuf une ville nouvelle, ce qui se produisait, en particulier, lors de la déduction de colonies (comme à Nîmes). Il suffisait de reproduire le type officiel, en modifiant, au besoin, certains détails au gré de l'architecte.

» Le forum romain était à l'origine une place de marché.



Il finit par devenir le centre de la vie publique : le marché des denrées nécessaires à la vie ; l'endroit où l'on rendait la justice ; la promenade où se rencontraient les négociants et les oisifs. On fut amené à y édifier des temples consacrés aux grandes divinités, la salle de délibération du sénat, la tribune aux harangues, des salles couvertes, des basiliques, où se tenaient les juges et où se traitaient les affaires, des arcs de triomphe, des boutiques pour les diverses industries \* (R. Cagnat, *Manuel d'archéologie romaine*, tome 1<sup>er</sup>, p. 111-113).

Le point réel où la voie Domitienne décrivait un angle droit pour sortir de Nîmes par la porte d'Espagne, est le haut du boulevard Alphonse-Daudet. Ce boulevard marque le côté ouest du Forum. Il est parallèle à la rue Auguste, qui en marque l'axe nord-sud ; à la rue du Grand-Couvent, qui en marque le côté est ; et par conséquent il est parallèle au *cardo maximus* de Nîmes, qui se confondait avec la rue du Grand-Couvent en arrivant au Forum.

L'attraction exercée sur la voie Domitienne par le *rivus* de la Fontaine est inscrite d'une façon saisissante dans le tracé des vieilles rues de la Ferrage et du Bât d'Argent, de l'Agau ou Nationale, du Mûrier d'Espagne et des Orangers, dont les faibles sinuosités épousent celles du *rivus*.

Ce *rivus*, qui commanda ainsi le tracé de ces rues par contiguïté, devint le canal de l'Agau, *Aqualis*, appelé encore *Caminus* ou *Chemin* dans les documents de l'histoire de Nîmes. C'était, en effet, très anciennement, dit François Germer-Durand (*Enceintes successives*, etc. p. 24-5), la voie romaine conduisant à la Porte d'Arles. Pavée de grandes dalles irrégulières, comme on en voit sous la porte romaine, elle posséda, sous tout son parcours, un aqueduc spacieux venant de la Fontaine. Par suite du laps de temps, des alluvions, des ruines, les eaux de l'aqueduc engorgé se répandirent sur la voie romaine, dont les dalles devinrent le radier de l'Agau, dès le haut moyen âge, époque où l'on y établit des moulins. L'Agau remplaça ainsi le chemin immémorial qui avait donné son nom à une porte dite du *Chemin*,

chemin qui n'était autre que la voie Domitienne, la voie par excellence. La porte du Chemin s'appela plus tard la porte des Prêcheurs ou Jacobins. Elle était sur l'extrémité nord de la rue des Lombards.

Revenons au Forum.

Dans la pratique, il fallait que la voie Domitienne laissât, autour du Capitole, un espace suffisant pour les transactions commerciales, les portiques abritant les négociants du soleil ou de la pluie, les statues, les édicules divers ornant le forum, sans parler des magasins.

En fait, le *kardo maximus* et le *decumanus maximus* théoriques se croisaient à angle droit au forum. Quant à la voie Domitienne, déviée de ces deux lignes théoriques, dans une assez faible mesure, par des circonstances locales, elle décrivait aussi au forum un angle droit, par sa ligne d'arrivée et sa ligne de départ. Il y a là une juxtaposition, du parcours théorique et du parcours réel, suffisamment approchée, pour justifier l'emploi du critère de vérification dont je me suis servi.

Ce décrochement de nos deux lignes cardinales théoriques n'est pas, d'ailleurs, particulier à Nîmes. On le retrouve, plus ou moins conservé, plus ou moins accentué, dans les villes romaines où le forum fut réglementairement placé à l'intersection des deux lignes, et où il fallut lui ménager l'espace nécessaire à sa fonction et à son développement. Tingad en offre un exemple particulièrement précis.

Après la ruine ou l'abandon de l'enceinte romaine des collines, et l'obligation où fut Nîmes déchue de se réduire, dans la misère du moyen âge, à une enceinte beaucoup moindre, l'enceinte diminuée correspondit au secteur de l'enceinte romaine englobé par la voie Domitienne, sauf un léger déplacement du sud-est au nord-est. Ce déplacement fut amené par la nécessité de faire, d'une branche du *rius* de la Fontaine, le fossé du nouveau rempart, qui suivit le boulevard Victor-Hugo actuel, fossé aboutissant à la tour Vinatière, après avoir ceinturé le sud-ouest de l'Amphithéâtre, puis longeant l'enceinte romaine conservée, jusqu'au château qui recouvrait la porte d'Ar-



les, dont les deux tours y avaient été incorporées. Ce déplacement fut amené encore, du côté du Nord, par la nécessité d'utiliser, pour la défense de la ville, tout le château, dont les constructions étaient à cheval sur la voie romaine, et de conserver les immeubles et les quartiers bordant le côté nord de la voie, jusqu'au boulevard Gambetta actuel. La ville du moyen âge, obligée d'abandonner, pour des raisons de sécurité, la voie Domitienne, dans la plaine, devenue sans défense, du Champ de Mars, au sud-ouest, pouvait la conserver au nord-est, grâce aux fortifications du Château et au voisinage des collines abritant le faubourg des Prêcheurs.

Voilà un ensemble de faits convergents qui sont sous la dépendance originelle du *cardo maximus* et du *decumanus maximus*.

De ces deux lignes, la mieux conservée est la seconde. Elle est, pour ainsi dire, intacte, entre la porte d'Arles et la porte disparue de Sauve, par suite de la permanence des conditions topographiques. Les collines du nord de Nîmes sont toujours là, avec leurs caps du *Puech-Jussiau* et de *Canteduc*, que le *decumanus maximus* devait effleurer sans les franchir, en vertu de la loi du moindre effort. La source de la Fontaine et son ruisseau n'ont pas changé non plus. Le *decumanus* a été commandé par la force des choses, et ressuscité par elle, dans les temps modernes, de la manière la plus frappante. Qu'est-ce, en effet, que le quai de la Fontaine, prolongé par l'avenue de la Plateforme, sinon la branche ouest du *decumanus* ?

Nîmes n'est pas la seule ville des Gaules où l'on puisse constater une adaptation plus ou moins complète de la théorie du *cardo* et du *decumanus*. A Autun, les quatre portes cardinales ne sont pas aussi exactement orientées qu'à Nîmes (Adrien Blanchet. *Les enceintes romaines de la Gaule*, Paris, 1907, p. 16). De même à Rouen (Ibid., p. 34), au Mans (Ibid., p. 46). Mais elles le sont aussi bien à Orléans (Ibid., p. 74), à Soissons (Ibid., p. 104) et surtout à Bordeaux, où le *cardo maximus*, représenté par la rue Sainte-Catherine, est intact, et où le *decumanus maximus* est représenté par les sinuosités de la rivière

*Divicia* ou *Divona* (La Devèze), affluent de la Garonne, comme le *decumanus maximus* de Nîmes est représenté par les sinuosités du r<sup>iv</sup>us de la Fontaine (Ibid. p. 168).

La théorie du *cardo maximus* et du *decumanus maximus* permet seule d'aboutir à une solution rationnelle des problèmes topographiques des colonies romaines.

Tout ce qui subsiste à Nîmes démontre le tracé de la voie Domitienne tel que je l'ai exposé : l'existence du Capitole impliquant celle du forum, l'usure des dalles de la voie sous la porte d'Arles, l'orientation de la rue Nationale vers le Forum, le nom de la porte du Chemin, menant du faubourg des Prêcheurs au chemin par excellence, à la voie romaine ; l'impossibilité d'un Forum et d'un Capitole non desservis par elle ; d'une porte d'Espagne et d'une porte d'Arles qui n'auraient servi à rien si la voie Domitienne n'avait pas pénétré dans Nîmes.

Nos textes du moyen âge attestent d'irrécusables survivances d'un état ancien. Mais cet état ancien est mis hors de doute par les vestiges subsistants, la topographie et l'histoire. Par exemple, comment contester la légitimité du nom de la porte d'Arles dans l'antiquité même ?

Arles est assez célèbre par ses monuments romains, théâtre, amphithéâtre, thermes, forum, palais de Constantin, cirque, arcus admirabilis, obélisque, basilique antique découverte dans la cour du *Museon Arlaten*, tombeaux, inscriptions, instrumentum domesticum, statue merveilleuse de la Vénus d'Arles, mise au goût de Versailles par Girardon sur l'ordre de Louis XIV, mais dont le splendide moulage, pris antérieurement à cet acte de vandalisme, fut retrouvé, en 1911, dans les combles de l'école de dessin d'Arles, par M. Jules Formigé (1) ; Arles est assez célèbre par ses monuments romains pour que, en pleine période romaine, Nîmes pût appeler *Porta Arlatensis* la porte par où l'on passait pour s'y rendre. La Vénus d'Arles resplendit du plus pur style classique : simplicité, noblesse, élégance divine de la forme et de la pensée.

(1) *C. R. des séances de l'Académie des Inscriptions*, année 1911, p. 658-664.



M. Jules Formigé pense que le théâtre antique d'Arles fut peut-être commencé dès la fondation de la cité romaine par César, soit en 46 avant notre ère. Tout permet d'attribuer son achèvement à Auguste.

La Vénus d'Arles provient de la décoration du post-scenium, dont la mutilation semble due aux invasions barbares, qui débutèrent, en 260, par la prise d'Arles : nous savons, en effet, que Constantin dut restaurer le théâtre. Un grand nombre de fragments sculptés, provenant du théâtre, sont martelés ou brisés : il est probable que saint Hilaire les fit détruire, comme symboles païens, ainsi qu'il le fit au Trophée d'Auguste de la Turbie.

Que n'aurait-on pas à dire sur l'importance des ports d'Arles ?

Au moment du siège de Marseille, pendant la guerre civile, Arles avait déjà, au point de vue maritime, une telle activité, que Jules César, en 708 de Rome, 46 avant notre ère, donc avant l'édification de notre porte d'Arles, y fit construire, armer et équiper douze galères dans l'espace de trente jours, à compter de celui où l'on coupa le bois (*De bello civili*, xxxvi).

« Sous l'empire, la situation des naviculaires du port d'Arles semble supérieure à celle des naviculaires du port de Narbonne. Ils forment une corporation considérable, qui ne comprenait pas moins de cinq sections ; cette corporation était à la disposition d'un procureur dont elle devait exécuter les ordres. Un texte épigraphique, entre autres, parle des *navicularii marini Arelatenses quinque corporum* (C. I. L., t. III, n° 14165,8). Le mot *corpus* indique une association reconnue par l'État. Aucune désignation analogue n'a été rencontrée dans les documents narbonnais relatifs aux naviculaires. »

J'emprunte ces renseignements à M. A. Héron de Villefosse : *La mosaïque des Narbonnais à Ostie*, in *Bulletin archéologique* de 1918, pages 266-7. Dans la suite du même travail, le regretté membre de l'Institut rappelle une affaire importante remontant aux dernières années du second siècle ou au début du troisième. « Des difficultés s'élevaient sans cesse entre les naviculaires et l'admi-

nistration de l'annone au moment de l'arrivée au port d'Ostie des bateaux d'Arles chargés de blé. Elles portaient sur le poids des grains transportés par chaque bateau, poids qui n'était plus le même à l'arrivée qu'au départ. De là naissaient de vives contestations à l'heure du règlement des comptes. Fatigués de ces vexations continuelles, les armateurs adressèrent une plainte collective au procureur de l'annone en Narbonnaise, en le prévenant qu'ils étaient résolus à cesser leur service et à se mettre en grève si on continuait à les molester. Les cinq sections se réunirent pour rédiger une protestation dont le texte, *decretum naviculariorum marinorum Arelatensium*, fut transmis au procureur. Celui-ci en fit part au préfet de l'annone. Le préfet, qui, d'après M. le commandant Espérandieu, était Claudius Julianus, préfet de l'annone en 201 (*Revue épigraphique*, t. v, p. 113-9), fit savoir aux naviculaires qu'on prendrait désormais des mesures, non seulement pour arriver à un règlement équitable des comptes, mais aussi pour assurer la sécurité des hommes voués au service de l'annone, *hominum qui annonae deserviunt*. Des mesures analogues furent prises sans doute dans tous les ports où existaient des organisations pour le transport du blé ; elles furent calquées sur celles qui avaient été ordonnées à la suite de la réclamation des naviculaires d'Arles. C'est ce qui fait comprendre comment on a pu recueillir sur la côte de Syrie, aux environs du grand port de Béryte ou Beyrouth, un document épigraphique exposant toute cette affaire des naviculaires arlésiens. Ce texte est gravé sur une table de bronze et conservé aujourd'hui au Musée du Louvre. Malheureusement la table a été taillée à une basse époque et transformée en une sorte de plateau arrondi, ce qui fait disparaître une partie de l'inscription, notamment le nom du procureur » (Héron de Villefosse, *Op. cit.*, p. 268-9).

Le récent ouvrage de M. L. A. Constans, *Arles antique*, déjà cité, démontre en détail, et de la façon la plus attachante, la grande importance d'Arles, dès avant la fondation de la colonie de Nîmes.



Peut-on croire que le simple castellum d'Ugernum, qui plus tard devint Beaucaire, éclipsa jamais la grandeur d'Arles aux yeux des Nimois ?

Doit-on conserver à la porte d'Arles le nom de porte d'Auguste ? Il ne remonte qu'aux fouilles de 1848, et fut adopté par Auguste Pelet, lequel ne remarqua point l'imprécision de ce vocable, toutes les portes et l'enceinte de Nîmes étant un don de l'empereur Auguste, et par conséquent ayant le même droit d'être appelées « d'Auguste » :

*Portas murosque coloniae dat,* dit l'inscription.

En 1912, M. Félix Mazauric écrit, dans son travail : *La civilisation romaine (Nîmes et le Gard, t. 1, p. 285-333)* :

« La route du Rhône, issue de la Porte d'Arles, . . . gagnait Remoulins et la rive droite du fleuve par plusieurs embranchements ;

« La route d'Arles, . . . sortait de la même porte et gagnait cette ville par la voie la plus directe (*Pons Aeriaus* et marais de Bellegarde (p. 289) ;

« Des . . . portes . . . de Nîmes . . . la plus importante est la Porte d'Arles, désignée à tort sous le nom de Porte d'Auguste (p. 294). »

Pour le Capitole, M. Mazauric écrit : « Depuis les temps les plus reculés, la *Maison Carrée* s'est appelée le *Capitole*, et c'est bien le nom qu'il convient de lui conserver . . . Le Capitole était avant tout le temple par excellence, où l'on célébrait le culte de la triade capitoline, Jupiter, Junon et Minerve. C'est là que s'accomplissaient aussi toutes les cérémonies publiques en l'honneur des empereurs et des grands personnages. C'était le centre religieux de la Cité. A Nîmes, ce fut aussi le centre topographique de la ville (pages 306-7). »

En ce qui concerne le *decumanus maximus* et le *kardo maximus*, M. Mazauric n'a pas manqué d'y penser. Il les a pressentis, sans aller jusqu'au bout de son pressentiment, parce qu'il n'a pas abordé le même problème que moi (p. 295-6).

Une conception hésitante et négative est aujourd'hui périmée. Elle oublie l'essentiel, la porte Cancière, qui est

la clé de tout le problème topographique de la Nîmes romaine. J'ai montré surabondamment que les points fixes de nos deux lignes cardinales sont, d'une part, la porte Cancière et la porte d'Espagne pour le *kardo* ; d'autre part la porte d'Arles et la porte de Sauve pour le *decumanus*. Tout le reste, forum, voie Domitienne, en découle par un étroit enchaînement. Il n'est plus permis de le contester, devant les aveuglantes clartés répandues sur ces questions par les fouilles effectuées sur tous les points du monde romain, particulièrement dans l'Afrique du Nord, depuis trente ans.

Antérieurement à M. Mazauric, les noms des portes d'Arles et d'Espagne ont été consacrés par des savants de marque. J'ai reproduit les déclarations catégoriques d'Eugène Germer-Durand, l'éditeur du *Cartulaire de N.-D. de Nîmes*, et de son fils François, auteur des *Enceintes successives de Nîmes* et de la *Porte d'Arles*. Je n'y reviendrai pas.

Plus récemment, en 1907, M. Adrien Blanchet, depuis membre de l'Institut, dans ses *Enceintes romaines de la Gaule, étude sur l'origine d'un grand nombre de villes françaises*, écrivait, à propos de Nîmes : « On peut voir encore aujourd'hui la porte de France (autrefois Porte d'Espagne), un peu étouffée par les maisons d'une rue étroite. Dans les caves voisines, sont les fondations des tours demi-circulaires dont cette porte était flanquée... Cette porte servait d'entrée à la voie Domitienne allant d'Espagne en Italie » (p. 210).

Sur le plan de la Nîmes romaine, qu'il reproduit d'après Ménard, corrigé par François Germer-Durand, M. Blanchet marque la voie Domitienne entrant dans la ville par la porte d'Auguste. Il met entre parenthèses : (Porte d'Arles) p. 206.

Un des résultats de ma campagne de 1920 pour la voie Domitienne (1) est d'avoir ravivé le souvenir de l'Agau dans la mémoire des Nîmois.

Tout chemin mène à Rome, et c'est la voie Domi-

---

(1) Première session de l'École Antique de Nîmes.



tienne qui les a ramenés à l'Agau, l'*Aqualis* des Romains, l'antique *rivus* de la Fontaine, le cours d'eau celtique dont la force d'attraction détermina le tracé de la voie romaine, qui s'est d'abord superposée à lui par une vaste *cloaca* voûtée, et qui, plus tard, quand la *cloaca* fut engorgée par le fait des alluvions, de la négligence et des ruines, conséquences des invasions germaniques, exhaussa son niveau jusqu'à déverser sur les dalles de la voie romaine. Étrange retour des choses, ces belles dalles qui avaient dominé le *rivus* finirent par lui servir de radier, et notre vieil Agau, après avoir coulé pendant des siècles sous la voie romaine, coula pendant des siècles sur elle. Cette curieuse relation du *rivus* et de la voie romaine, le *Caminus* du moyen âge, les tient soudés l'un à l'autre depuis deux millénaires.

Notre ancien *Aqualis* joua le rôle d'égout, de *Cloaca maxima* nimoise, d'égout collecteur, au-dessous de la voie Domitienne, parce que les égouts passent ordinairement sous les voies publiques, pour des raisons d'édilité (surveillance, libre accès, facilité des réparations). C'est là le secret de la force d'attraction du *rivus* sur la voie romaine, qu'il fit dévier légèrement du *decumanus maximus*. A Pompéi et dans d'autres cités qui n'ont pas été remplacées par des villes modernes, on peut étudier plus complètement qu'à Rome ou à Nîmes le système des égouts. « Les grandes rues de Timgad possèdent toutes, dans le sous-sol, des égouts qui en suivent la direction et en occupent la partie centrale. Les eaux recueillies s'écoulaient vers la plaine » (R. Cagnat, *Manuel d'archéologie romaine*, t. 1, p. 108-9). A Nîmes l'Agau coule, depuis des millénaires, vers la plaine du Vistre.

L'Agau a coulé à découvert depuis les grandes invasions jusqu'au xix<sup>e</sup> siècle, donnant la vie à la ville du moyen âge en actionnant des moulins, et permettant à la ville moderne de teindre ses laines. J'ai connu, dans ma jeunesse, le spectacle pittoresque des échoppes à demi souterraines des vieux teinturiers nimois, et de leurs écheveaux de laine trempant dans l'eau.

Je reviens au dernier vestige onomastique de la pén-

tration de la voie romaine dans Nîmes, au nom de la *Porte du Chemin*, qui terminait la rue des Lombards vers le faubourg des Prêcheurs, et, quand on venait dudit faubourg, menait au *Chemin* ou *Caminus*, c'est-à-dire au *Cami Roumiéu*, à la voie Domitienne, qui passait tout près de là, (1) venant de la porte d'Arles et tendant au Capitole. N'est-ce pas un sentiment conforme à la science, et par conséquent émouvant, qui jaillit de cette évocation de quelque chose de grand, demeuré au fond des âmes sous une forme de rêve ?

Il est temps de conclure.

La voie Domitienne entrait dans Nîmes par la porte d'Arles en venant d'Italie, par la porte d'Espagne en venant d'Espagne. Elle passait au Forum.

Aux diverses raisons historiques et archéologiques précédemment exposées, j'en ajouterai une de simple bon sens : la raison de sécurité.

Pour la partie de la voie romaine passant à Nîmes, il était infiniment plus aisé de la défendre si elle était située à l'intérieur de l'enceinte, que si elle la longeait au dehors. La loi du moindre effort commandait donc impérieusement de la mettre à l'abri de toute insulte dans sa partie urbaine. Ce n'est pas sans motifs que l'empereur Auguste avait donné à la colonie nimoise des portes et des murs fortifiés.

Les négociants, les voyageurs, les convois d'argent, les convois de marchandises, ne pouvaient se passer, dans les haltes à Nîmes, d'endroits, *diversoria* ou magasins, protégés par une enceinte solide, contre les entreprises des malfaiteurs ou de l'ennemi. Voilà pourquoi la voie romaine entrait à Nîmes, contrairement à l'opinion de Ménard et des archéologues qui l'ont suivi.



---

(1) A 50 mètres environ.



# Un Gouverneur d'Aiguesmortes au début du XV<sup>me</sup> siècle

Louis de MALEPUE et sa famille

PAR

**Prosper FALGAIROLLE**

membre non résidant

Quoique le personnage, dont le nom figure en tête de cette notice, ne soit pas sympathique, parce qu'il a trahi son roi, au moment où la France était sur le point de périr, il est intéressant pour l'histoire de rappeler ses actes et sa fin tragique.

Nous n'avons aucun renseignement sur la famille de *Malepue* (1), ni sur la province d'où elle est sortie ; un de ses membres est châtelain de la ville d'Aiguesmortes en 1360, et le document qui nous l'apprend le fait en ces termes : Gerard alias Guiraud Malepue, damoiseau, sergent d'armes en 1360, jusqu'au mois de janvier 1385 (2).

Guiraud avait acheté, en 1376, à Charles d'Artois, comte de Pézenas, les droits qu'il possédait sur la seigneurie de Montblanc, près de cette ville, et fit approuver cette acquisition au mois de février 1377, par Louis, duc d'Anjou, lieutenant général pour le roi en Languedoc.

---

(1) Les actes latins et français donnent presque tous ce nom à cette famille ; quelques historiens la désignent sous celui de *Malespine*.

(2) Bibliothèque Nationale. *Manuscrits. Fonds du Languedoc. Liste des Gouverneurs d'Aiguesmortes.*

(3) *Dom. Vaissette. Hist. génér. du Languedoc*, édit. Privat, t. IX, p. 846, note 8.

Plus tard, ce prince lui donna l'office de *bailli* de Montpellier, par des lettres datées du 15 février 1380 (v. s.) (1)

Honoré de la faveur du duc de Berry, gouverneur de Languedoc, dont il était le conseiller, Guiraud devint un personnage important. Le duc le nomma, en avril 1384, (2) *général conseiller du roi* dans la province, et, en cette qualité lui enjoignit d'autoriser, avec deux autres commissaires, l'imposition sur la viguerie d'Albi, d'une somme de 1600 livres, destinée au délogement des soldats anglais qui tenaient garnison dans les châteaux de Paulin et de Tersac, situés en Albigeois.

Il devint, en 1386, gouverneur de la ville de Montpellier, et nous avons de lui une quittance de 300 francs d'or, qui le qualifie ainsi, en même temps qu'elle le désigne comme *l'un des généraulx conseiller du roy sur le fait des aides ordonnés pour la guerre au pays de Languedoc et duché de Guyenne* (11 février 1385) (v. s.) (3).

A cette époque le Languedoc était envahi par des bandes anglaises et des routiers qui s'emparaient des villes et des châteaux, pressuraient les populations des campagnes et ne se retiraient qu'après les avoir largement rançonnées. Et ce qui se passait dans la province, se reproduisait dans le reste de la France.

Aussi le roi Charles VI, pour combattre plus facilement ces brigands, ordonna l'armement d'une grande flotte, destinée à porter la guerre en Angleterre, afin d'empêcher l'envoi des gens d'armes qui les soutenaient, et dans ce but il établit un subside, dit passage de la mer, *pro passagio maritimo*, dans toute l'étendue de la France. En Languedoc, parmi les quatre commissaires chargés de recouvrer cette imposition, se trouvait Guiraud Malepue, gouverneur de Montpellier (avril 1386). (4)

---

(1) *Arch. Comm. de Montpellier. Le Thalamus*, Edit. de la Société arch., p. 91.

(2) *Dom Vaissète, loc. cit.*, p. 919.

(3) Voir le Document n° 1.

(4) *Ménard, Hist. de la Ville de Nîmes*, t. III, p. 87.



Mais ces mesures ne suffisant pas, les États généraux de la province, assemblés à Rodez, au mois de juillet 1387, décidèrent d'imposer trois francs par feu, afin de chasser les bandes anglaises et celles des routiers, et pour exécuter cet ordre le roi nomma trois commissaires parmi lesquels était Guiraud de Malepue, gouverneur de Montpellier. (1)

Pourvu de charges lucratives et comblé d'honneurs, noble Guiraud de Malepue, (c'est ainsi qu'il se qualifie), voulut devenir seigneur terrien, et pour cela il fit l'acquisition des seigneuries de Bernis, d'Uchaud et d'Aubord, situées tout près de la ville de Nîmes, avec toutes leurs dépendances, leurs droits et usages féodaux (2).

Antoine Scatisse, (3) damoiseau, les lui vendit, le 4 octobre 1392, pour le prix de 2.400 francs d'or, par acte passé à Nîmes, dans le logis de Pons Rubéi, en présence de noble Guillaume, seigneur de Faya, chevalier, d'Aimeric de Vermelhoux, jurisconsulte et de Hugues de l'Espine, bourgeois de Nîmes.

En échangeant le gouvernement d'Aiguesmortes, contre

---

(1) *Bibliothèque Nationale, Titres de Clairambault*, 957, f. 57.

(2) *Arch. Dép. du Gard, Série E*, 117.

(3) *Barthélemy Scatisse*, marchand de Lucques, en Italie, s'établit à Nîmes avant l'année 1331 ; il eut un fils, Jean, qui vivait à la même époque. Marquis Scatisse avait été nommé, en 1327, par Charles le Bel, son trésorier en Languedoc, charge qu'il fit exercer par son frère Barthélemy.

Deux autres frères du même nom, Pierre et Antoine, possédaient, en 1402, une portion de la seigneurie de St-Chaptes ; le premier doit être le châtelain et vigulier de Beaucaire, en 1362, le second celui qui vendit les seigneuries de Bernis, Uchaud et Aubord à Guiraud Malepue.

Antoine était, en 1407, vigulier de Nîmes et seigneur de Villevielle, près de Sommières : il eut deux filles, Marie et Louise, cette dernière épousa le seigneur de Villars, dont le fils Pierre, seigneur de Rousses, en Béarn, vendit à Jacques de Bozène, en 1529, la terre de Villevielle, celles de Domessargues et de Sautzet, en même temps que la portion de justice de St-Chaptes. Les armes des Scatisse étaient : un chevron, accompagné de 2 larmes en chef et d'une croix placée sur une mer ; elles se voyaient, au XVIII<sup>e</sup> siècle sur la porte d'entrée de leur maison à Nîmes.

celui de Montpellier, en 1386, Guiraud de Malepue eut la joie d'avoir pour successeur son fils *Louis*.

Ce dernier fut destitué quelques années après, en janvier 1389 (v. s.), et rétabli le 5 septembre 1394 ; nous ne connaissons pas la raison de sa destitution ; peut-être avait-il déplu au gouverneur de la province.

Quoiqu'il en soit, nous le voyons gouverner la place d'Aiguesmortes pendant de longues années, et faire hommage au roi, le 26 février 1400 (v. s.), (1) probablement au décès de son père, des seigneuries de Bernis, d'Uchaud et d'Aubord, devant noble Jean de Foucherand, lieutenant du sénéchal, en présence de Bernard Vitalis, procureur du roi.

Ce ne fut qu'en l'année 1408, qu'il dut faire le dénombrement de ces terres, car le roi Charles VI, par ses lettres patentes, datées de Paris, le 25 avril 1408, reconnaissant que jusques alors il n'a pu le donner, à cause du service qu'il faisait continuellement, et qu'il fait encore auprès du duc de Berry, dont il est *l'écuyer d'écurie*, lui accorde un an de délai pour accomplir ce devoir seigneurial, enjoignant à ses maîtres des comptes et trésorier de ne pas le molester à ce sujet. (2)

De son côté, le duc de Berry lui remet, le 12 juin suivant, la somme de cent francs d'or qu'il devait payer pour le droit de quint denier des seigneuries qu'il possédait. (3)

Une quittance originale de l'année 1409, nous le montre occupé en sa qualité *d'élu* sur le fait des aydes ordonnées pour la guerre au diocèse de Lodève ; il reçoit pour les gages de six mois de son office la somme de 48 livres, 13 sols, 50 deniers. (4)

Nous n'avons aucun document le concernant jusques en 1417. Alors la France était dans l'anarchie la plus complète, les Anglais occupaient la Normandie et une partie du midi, Paris était sous le joug du connétable d'Armagnac, et le roi en pleine démence. Le duc de Berry venait

---

(1) Arch. dép. du Gard, E, 117.

(2 et 3) Voir les Documents, n<sup>o</sup> II et III.

(4) Voir le Document, n<sup>o</sup> IV.



du mourir et le duc de Bourgogne qui avait délivré la reine, à Tours, où elle était reléguée par ordre du roi, se ligua avec elle et prétendit gouverner le royaume. Par son ordre elle se prévalut d'une ordonnance du roi qui la déclarait régente, (1) et tous deux, l'un doué d'une ambition démesurée, l'autre par haine du dauphin, son fils, bouleversèrent l'administration et destituèrent la plupart des gouverneurs des provinces et des places fortes.

C'est ainsi que Louis de Malepue, alors fidèle au roi et à la cause du dauphin Charles, fut remplacé dans son gouvernement par Amé de Viry, gentilhomme savoyard, en vertu de lettres patentes (2) du duc de Bourgogne, datées de Chartres, le 14 novembre 1417, et confirmées par la reine Isabeau, le lendemain 15 novembre. Amé de Viry prêta le serment d'usage entre les mains du duc le 23 janvier suivant.

Il était plus facile, cependant, de révoquer le gouverneur d'une place de guerre par des lettres-patentes, que de l'en faire sortir. Aussi nous n'avons trouvé nulle part que le nouveau châtelain ait pris possession de sa charge, et de Malepue continua, comme par le passé, de tenir Aiguesmortes sous l'autorité du roi et du dauphin.

Cependant le Languedoc résista, en partie, aux ordres de la régente et du duc de Bourgogne, car nous les voyons nommer Louis de Chalons, comte de Genève, fils du prince d'Orange, pour soumettre à leur autorité les places de cette province (1418). C'est pendant cette expédition que Malepue dut livrer la ville aux Bourguignons, qui s'empressèrent d'y mettre une garnison de gens de leur parti.

De son côté le Dauphin ne pouvant se rendre lui-même en Languedoc, y envoya Reynauld de Chartres, archevêque de Reims, avec une forte troupe, qui se joignit aux milices que Guillaume de Meillon, sénéchal, avait

---

(1) *Lefèvre de Saint-Remy, Histoire de Charles VI*, p. 117.

(2) *Document n° III* ; cette pièce et celle de la reine Isabeau nous ont été communiquées par M. le comte Pierre de Viry, que nous prions d'agréer tous nos remerciements.

(3) *L'Abbé de Choisy, Histoire de Charles VI*, p. 360.

levées et dans lesquelles se trouvait Antoine de Lévis, seigneur de Vauvert, (1), avec les hommes d'armes de sa compagnie. Mais, après quelques succès, le comte de Genève se retira en Dauphiné et les hostilités se trouvèrent suspendues.

Cependant le dauphin, qui s'était déclaré régent du royaume, voulant soumettre le Languedoc, se rendit dans cette province, au commencement du mois de mars 1420. Les villes de Nîmes et du Pont Saint-Esprit se soumi-  
rent, (2) ainsi que plusieurs autres, mais celles de Sommières, d'Aiguesmortes et le fort de la Motte lui résistèrent. Il en aurait fait le siège si, après le traité conclu entre le duc de Bourgogne, le roi d'Angleterre et la reine Isabeau de Bavière, il n'avait été obligé de retourner dans le nord de la France.

Le sénéchal Guillaume de Meuillon prit alors le commandement des troupes du pays, et assiégea la ville d'Aiguesmortes à la fin du mois d'août 1420. (3)

Le gouverneur qui, depuis quelque temps, s'était rallié au parti des Bourguignons, avait tellement pressuré la population, que bon nombre de notables s'étaient réfugiés à Beaucaire, avec leur famille, emportant leurs biens les plus précieux, et ceux qui ne pouvaient faire comme eux manifestaient hautement leur hostilité.

Le siège, qui traînait en longueur, fut repris, sur l'ordre du Dauphin, au mois de novembre suivant par Charles de Bourbon, comte de Clermont, son capitaine général en Languedoc, avec le concours de Michel Lebœuf, évêque de Lodève, et de Thierry-Lecomte, gouverneur de Montpellier, qui lui amena vingt-cinq arbalétriers de sa compagnie, aidés de quelques pièces d'artillerie (4).

---

(1) Fils de Philippe de Lévis, vicomte de Lautrec, seigneur de la Roche, etc., et d'Antoinette d'Anduze. Antoine de Lévis guerroya dans le Comtat Venaissin, contre le comte de Genève, devenu prince d'Orange et assiégea cette ville.

(2) MONSTRELET. *Chroniques*, t. 1<sup>er</sup>, chapitre 227.

(3) LA FAILLE. *Annales de Toulouse*, t. 1, p. 173.

(4) DON VAISSETE. *Hist. du Languedoc*, t. IX, p. 1064.



La place fut investie de tous côtés, et Malepue, qui faisait de fréquentes sorties auparavant, dut se résigner à rester à l'intérieur. Abondamment pourvu de vivres et de munitions, il pouvait encore résister quelque temps. Mais ses vexations journalières contre les habitants restés fidèles au Dauphin les exaspérèrent tellement qu'un complot fut tramé contre lui, d'intelligence avec les assiégeants, pour lui enlever la ville.

« Une nuit, dit un historien, vers la fin de janvier 1421, les plus déterminés d'entre eux, conduits par Antoine de Lévis, baron de Vauvert, se rendent silencieusement aux portes de la ville. La garde, surprise, est égorgée sans résistance. Les troupes du comte de Clermont qui s'étaient avancées sans bruit sont introduites aussitôt. Les habitants les conduisent au quartier des Bourguignons. Vainement ceux-ci, réveillés en sursaut, tentent de fuir et de se défendre ; ils sont tous impitoyablement massacrés.

« Animés par le sang qu'ils viennent de répandre, les soldats et les citoyens, armés de flambeaux, courent précipitamment vers la Maison du roi, qu'habitait le châtelain. Furieux de ne l'y point trouver, ils y mettent le feu, et l'incendie dévore, avec tous les effets de ce gouverneur infidèle, les titres que la ville avait jusqu'alors conservés avec tant de soin. Au point du jour, cependant, on parvient à découvrir Malepue dans le réduit où il s'était caché. Le peuple, irrité, allait le mettre en pièces ; mais le comte de Clermont voulant observer quelque forme légale, prononce sa condamnation et le fait décapiter (1). » Cette exécution eut lieu à Beaucaire (2). Les nombreux combats livrés tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de la ville firent tant de victimes que, pour empêcher l'infection des rues et des maisons, on entassa les cadavres dans la tour de

---

(1) DE PIÉTRAO. *Histoire d'Aiguemortes*, p. 178 à 179. — *Manuscrit de Nesmes-Desmarets*. — *Lettres patentes de Charles VII*, adressées aux habitants le 6 avril 1434 (*Archives de la ville*, DD, 24.)

(2) *Archives départementales du Gard*, E. 117. Voir plus loin le document N° 1 V.

la ville, située au coin du rempart sud-ouest qui, depuis, a porté le nom de *Tour des Bourguignons*. De là vient la chanson :

*Bourguignon salé,  
L'épée au côté,  
La barbe au menton,  
Saute Bourguignon !*

Inutile de redire ce que la légende ajoute au sujet des habitants de la Bourgogne et dont la discussion serait un hors-d'œuvre pour nous.

Louis de Malepue avait épousé *Jeanne*, dont nous ne connaissons pas le nom de famille, et il en eut deux filles : *Jeannette*, alias *Jacquette*, mariée à *Guillaume de la Rivière*, et *Gardette* non mariée.

Guillaume était fils de Jean de la Rivière, maître d'hôtel du roi, châtelain et viguier de Beaucaire et d'Ermessinde de Sauve (1), dame de Bourbon et de Salindrenque (2).

Guillaume de la Rivière ajouta à son nom celui de Bourbon et laissa de son mariage deux filles : l'aînée *Gardette* épousa, le 13 juin 1437, *Guillaume Bermond baron du Cailar*, de Montmirat et de Montlaur ; la jeune *Louise* fut mariée, le 4 février 1445, à *Aimery de Narbonne*, seigneur d'Agen-sous-Rodez.

Le fils aîné d'Aimery, Guillaume de Narbonne, allié à Madeleine de la Fare, hérita du château de Bourbon, de

---

(1) Elle descendait d'un rameau de la puissante maison de Sauve, qui prit le nom de *Bourbon*, d'un château construit sur la colline dominant la ville de Sauve. Aiglène de la Roque, qui le possédait ayant épousé un Bourbon, celui-ci lui donna son nom.

Son père Archambaud inféoda, en 1358, à Bernard du Crémat le domaine du Pouget à fief franc et noble. Ermessinde, elle-même non encore mariée, fit un échange, en 1372, avec le même personnage. Mais en 1405 c'est Guillaume de la Rivière qui reçoit les reconnaissances des vassaux de la seigneurie et s'intitule seigneur du château Bourbon et de Salindrenque. (Notes communiquées par M. F. de Marin de Carranrais, tirées des Archives du château de Villeceille.)

(2) C'est la contrée qui s'étend au levant de la ville de Lasalle, sur le territoire de laquelle se trouve le château de Saint-Bonnet. (ARTHUR DE CAZENOVE, *La Salindrenque*)



la terre de Salindrenque et de ses nombreuses dépendances ; il ne laissa qu'un fils Jean, moine de l'abbaye d'Aniane, qui ne garda pas les possessions de ses ancêtres (1).

La condamnation à la peine capitale de Louis de Malepue entraînait la confiscation de ses biens, ainsi que ceux de sa femme et de ses enfants présumés ses complices ; c'était la ruine pour sa famille et surtout pour Gardette, sa plus jeune fille, alors non mariée.

Les parents des Malepue et des la Rivière, ainsi que leurs nombreux amis, implorèrent de la clémence du Dauphin, Régent du royaume, le pardon des trois malheureuses femmes, et ce prince accédant à leurs supplications, et heureux de se faire de nombreux partisans, à l'époque critique où se trouvait la France, leur accorda des lettres de grâce, datées de la Ferté, le 6 mars 1421 (2), et leur remit leurs biens et ceux de leurs mari et père.

La grâce du prince fut transmise par le sénéchal Guillaume de Meuillon à tous les officiers royaux de sa dépendance avec l'ordre de l'exécuter.

Mais, à cette époque, comme de nos jours, il fallait compter avec les lenteurs de l'administration ; plus d'une année s'écoule avant que l'affaire puisse recevoir un commencement d'exécution, par suite du mauvais vouloir du procureur du roi et du trésorier de la sénéchaussée ; à la suite de nouvelles supplications, le Dauphin, alors en France, fit expédier d'autres lettres données à Bourges le 3 janvier 1423 (3) (V. s.), afin que les biens confisqués fussent rendus aux héritiers Malepue et, le 30 mai 1424, les généraux des finances du Languedoc consentirent à l'entérinement des dites lettres pour être exécutées *selon leur forme et teneur... ainsi que le Roy... le veut et mandé* (4).

---

(1) DE MABIN DE CABRANNAIS. *Généalogie* manuscrite de la famille de Narbonne.

(2) Voir le *Document*, N° VI.

(3) Voir celui N° VII.

(4) Voir le *Document* N° VIII.

DOCUMENTS

I

Quittance de Guiraud de Malepue, gouverneur de Montpellier.

18 avril 1386.

Sachent toutz que je Guiraud Malepue, gouverneur de Montpellier, et l'un des généraulx conseillers du Roy nostre sire, sur le faict des aides ordonnées pour la guerre au pais de Languedoc et duché de Guienne, confesse avoir eu et receu de Pierre Carart, receveur Douvergne, la somme de trois cens frans d'or, que monseigneur le duc de Berry et Douvergne, lieutenant du Roy nostre sire, et par l'ordre qu'il ma nagueres doné pour les chouses contenues en ses lettres à nous sur ce ordonnées, le XV<sup>e</sup> jour de février 1385, de laquelle somme de 300 francs je me tiens pour content et en quitte le dict receveur et tous ceulx à qui quittance en appartient, en tesmoing de ce j'ay aposé a ceste présente quittance mon seel et saing manuel.

Donné à Montpeiller le 18<sup>e</sup> jour d'avril l'an 1386.

G. M. (1).

II

Lettres patentes du Roi Charles VI au sujet de l'hommage de Louis Malepue :

25 avril 1408.

Charles par la grâce de Dieu Roy de France,

A nos amez et feaulx gens de nos comptes et trésoriers de Paris et aux sénéchal et récopveur de Beaucaire et Nymes, ou à leurs lieutenans, salut et dilection, sçavoir vous faisons, que, comme nostre amé pannetier *Loys Malepue*, escuyer d'escuyrerie de notre chier et très aimé oncle le duc de Berry, servant en ordonnance, nous ayt fait foy et homaige de ses terres et juridictions quil a ez lieux de Bernys, Uchau et du Born (2), ez la sénéchaucée

(1) *Bibliothèque Nationale. Manuscrits, Pièces originales.* N<sup>o</sup> 1813, Dossier N<sup>o</sup> 41.897. — Parchemin original.

(2) *Bernis, Uchaud et Aubord, communes du canton de Vauvert (Gard).*



de Beaucaire, toutes foys pour ce quil na peu, ne peult encores bonnement bailher la déclaration des dictes terres, rantes et fiefz à icelles appartenans, sellon la forme et manière que ses prédécesseurs ont accoutumé de faire, pour l'occupation du service de nostre dict oncle, duquel il est continuellement occupé et dont il pourroit encourir un dommaige, si par nous ne luy estoit pourveu de remède convenable, requérant icelluy, pour ce est-il que nous les chouses dessus dictes considérées et l'occupation du service de nostre dict oncle, auquel il est continuellement comme dict est, nous luy avons donné et donnons terme et respect de bailher icelluy dénombrement jusques à ung an, à compter du jour de la datte des présentes, vous mandons et à chascun de vous si comme apartiendra que pour cause et occasion du dict dénombrement non bailhé vous le dict suppliant ni faictes ou souffres estre molesté, travaillé, ni empêché es dictes terres, rentes, fiefz et juridictions, ne en aulcune dicelles, le dict terme durant, ains si aulcune chouse en avait esté ou estoit pour ce prinse, saisie, arrestée ou empêchée, mettes luy ou faictes mettre tantost et sans dellay à plaine deslivrance, pourveu toutes foys que ledict suppliant sera tenu de nous payer les droictz et debvoirs si aulcunz nous en sont pour ce deuz, si payés ne les a, car ainsi nous plaict il estre fait, et à icelluy suppliant, en faveur de nostre dict oncle, lavons octroyé et octroyons de grâce spécial par ces présantes, nonobstant ordonnances, mandemens ou deffances à ce contraires.

Donné à Paris le vingt-cinquième jour d'avril, l'an de grâce mil quatre cens et huict et de nostre règne le vingt-huitième.

Par le Roy : le comte de Mortaing, messire Loys Delebret et plusieurs aultres presans.

DE ROUVRES.

Les gens des comptes et trésoriers du Roy nostre sire à Paris, aux sénéchal et recepveur de Beaucaire et de Nismes, ou à leurs lieutenans, salut.

Par vertu de lettres royaulx auxquelles ces presentes

sont attachées, soubz lung de noz signes, par lesquelles pour les causes contenues entricelles, le Roy nostre dict seigneur a donné et octroyé à Loys Malepue, escuyer de lescueyrie de monseigneur le duc de Berry, terme, respect et souffrance jusques à ung an prochain venant, à compter du jour de la datte des dictes lectres royaulx, de bailher par escript son dénombrement que tenu est de bailher, à cause de ses terres et juridictions quil a ez lieux de Bernys, d'Uchau et du Born et de leurs appartenances et deppendances quil tient du Roy nostre dict seigneur et dont il luy a faict foy et hommage, comme certiffié est de la main de la Chambre des dictes comptes au doz des dictes lectres royaulx, nous vous mandons, et à chescung de vous sy comme luy appartient, que des dictes terme et dellay, vous faictes, souffrès et laissès le dict escuyer jouyr et user plainement et paisiblement, pour les causes et par la forme et manière contenuz es dictes lectres, pourveu toutes foys que premier et avant tout envoïl en ayt faict et payé toutz les drois et devoirs, si aucuns en sont pour ce deuz au Roy nostre dict seigneur, et aussi quil ny ayt aultre chouse, raison pourquoy faite ne le doyes, laquelle au cas qui y seroit nous rescripssies à fin deue.

Donné à Paris le quatrième jour de may lan mil quatre cens et huict. — De Aris.

Extrait tiré des Archives du Roy par le sieur de la Gorce, garde des dites Archives (1).

### III

Lettres du duc de Berry donnant le droit de quint denier à Louis Malepue.

12 juin 1408.

Jehan, filz de Roy de France, duc de Berry et d'Auvergne, comte de Poitou, d'Estampes, de Boulogne et d'Auvergne, lieutenant de monseigneur le Roy en ses pays de Languedoc et duché de Guienne,

---

(1) Tous les documents qui suivent, y compris celui-ci, et excepté le N° III, sont tirés des Archives départementales du Gard, Série E, 117.



A nostre amé et féal conseiller et trésorier général *Christophe de la Mer*, commis de par nous aux gouvernement et distribution de toutes les finances des dictz pays, et aussi de toutes les restes et arrérages deuz à monseigneur le Roy au dictz pays, à nous appartenans par don et octroy par mon dictz seigneur à nous faict, et par ses lectres salut et dillection.

Nous voulons, vous mandons et enjoignons expressément que de la somme de cent francs dor, laquelle nous de nostre certaine science, grâce special, plaine puissance et auctorité royal, dont nous usons en ceste partie, avons donnée quictée et remise, donnons, quictons et remettons par ces presantes à notre bien-amé *Louis Malepue*, pannetier de mon dictz seigneur et nostre escuyer descuyerrie, pour considération des bons et agréables services quil a faictz longuement et loyalement à mon d. seigneur et à nous, en plusieurs et maintes manières, fait chascun jour, et sperons qui encor face au temps advenir, de et sur ce en quoy il peult ou pourra estre tenu envers mon dictz seigneur et nous, à cause du quint denier des juridictions, cens, rantes et maisons des lieux de *Berniz, d'Uchau et du Born* mouvans et tenues en foy et hommage de mon dictz seigneur, que *leu Géral Malepue*, père du d. Loys, et jadis nostre conseiller en son vivant, a quict et achepta de *Anthoine Scatisse*, vous faictes et souffriés nostre dictz escuyer tenir quicté et paisible par la recotte de *Beucaire et de Nysme*, ou aultre quil apartiendra, en manière quil sen soie tenu pour content et mettant ou faisant mettre et délivrent et hors de la main dicelluy monseigneur et nostre, icelles juridictions, cens, rantes et maisons que pour cause du dictz quint denier non payé ont esté et encores empêchées, comme entendu avons, et par rapportant ces presantes et repognoissance de nostre dictz escuyer, par laquelle apert que de la somme de cent francs dor dessus dictz, il aura esté tenu quicté et paisible, nous voulons et mandons icelle somme de cent francs estre alouée ez comptes et rebattue de la recepte du dictz receveur de *Beucaire* ou d'aultre quil apartiendra, par nos chers et bien amez les gens des comptes de

mon dict seigneur à Paris, et partout alouée ou mestier sera, sans aulcung contredit et non obstant aultres dons par nous au dict Loys, aultreffoys faitz, non exprimés en ces presantes ordonnances, mandemens, restrictions et deffances à ce contraires.

Donné à Paris le douziesme jour de juing lan de grace mil quatre cens et huict

Par mon dict seigneur le Duc et lieutenant.

N. BARBAU.

IV

Quittance de Loys de Malepue, gouverneur d'Aiguesmortes.

9 avril 1409.

Saichent toutz que je *Loys Malepue*, escuier et esleu sur le fait des aides ordonnées pour la guerre au diocèse de Lodève, confesse avoir eu et receu de maistre Jehan Bary, receveur des dictes aides ou dict diocèse, la somme de 48 livres 13 sols, 10 deniers, somme à moy duee à cause de mes gages de mon dit office deslection, qui sont de 86 livres par an dessus cest office, depuis le premier septembre dernier passé jusques aujourd'huy, date de ces présentes; de laquelle somme de 48 livres 13 sols 10 deniers je me tiens pour bien content et païé et en quitte le Roy nostre sire, monseigneur le duc de Berry, lieutenant du Roy nostre sire ou pays de Languedoc, le dict Receveur et tous ceulx à qui quittance en appartient.

Donné en temoing de ce soulz mon scel et signé de ma main le IX<sup>e</sup> jour d'avril lan 1409.

Scau en cire rouge fruste.

L. M. (1).

V

Lettres du duc de Bourgogne nommant Amé de Viry gouverneur d'Aiguesmortes.

14 novembre 1417.

Jehan duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois

---

(1) *Bibliothèque Nationale. Manuscrits, Pièces originales, 1813, Dossier 41897. — Original parchemin.*



et de Bourgoingne, Palatin, seigneur de Salins et de Malines,

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut ;

Comme pour le bien de Monseigneur le Roy et de la chose publique de son Royaume, qui longuement a esté et encores est en grant désolation, par la coulpe et convoitise dampnable daucuns gens de petit estat qui gouvernent entour mon dict seigneur, nous nous soyons mis sus à puissance et que plusieurs citez, bonnes villes, gens desglise, nobles, bourgeois, manans et habitans, comme bons et loyaulx sujets de mon dict seigneur, cognoissans notre bonne volonté, aient fait obéissance à mon dict seigneur et à nous, esquelles et aultres villes de ce dict royaume, pour le bien de mon dict seigneur, des bonnes gens et habitans dicelles, soit nécessité et besoin d'avoir officiers non favorables à mon dict seigneur et à nous.

Sçavoir faisons que pour la bonne relation que faicte nous a esté de la personne de *Amé de Viry*, escuyer, et pour les bons et agréables services qu'il nous a faiz et faict chascun jour, et mesmient en ceste présente année, nous lavons aujourd'hui faict, commis et ordonné, faisons, comectons et ordonnons, par ces présentes, *Chastellain d'Aiguesmortes et de la Charbonnière*, pour et au lieu de *Loys Malepue* ou d'aultres détenteurs des dictz offices, lesquelles, pour certaines causes à ce nous mouvans, avons deschargés et deschargeons par ces mesmes présentes, anx gaiges, droictz, prouffiz et esmolumens acoustumez et qui y appartiennent, jusques à ce que mon dict seigneur, nous estans devers luy, en ait autrement ordonné. Et lui avons donné et donnons par ces dictes présentes pouvoir de faire et exercer iceulx offices et de faire tout ce que bon et loyal chastellain peult et doit faire et desquels offices il sera tenu de faire serment en noz mains.

Sy prions et neantmoins mandons au seneschal de Beaulcaire, au juge de Nysme et à tous aultres justiciers de mon dict seigneur, leurs lieutenans et à chascun d'eux, si comme lui appartiendra, que des dictz offices le mectent et instituent ou facent mectre et instituer de par mon

dict seigneur, en possession et saisine, et luy obéissent ou à ses commis pour lui en toutes choses touchant et regardans les dictz offices, desquelz ensemble des gaiges, droictz, prouffiz et esmolumens dessus dits, le fassent, souffrent et laissent joir et user plainement et paisiblement, en obstant et deboutant des dictz offices, le dict messire *Loys* et tous aultres illicites détenteurs non ayans sur ce nos lectres pattentes précédans en date de ceste.

Mandons, en oultre, au receveur du dict *Beaulcaire* qui à présent est et sera pour le temps advenir, que les dictz gaiges il paie, baille et deslivre au dict *Amé de Viry*, aux termes et en la manière accoustumée. Et en rapportent les presens vidimus, dicelles, faicts soubz scel royal ou aultre scel authentique et quittance souffisante de chaccun terme et paiement, nous voulons tout ce que à ceste cause luy aura esté payé, baillé et deslivré, estre alloué es comptes et rabatu de sa recepte par les gens de noz comptes quil appartiendra. En tesmoing de ce nous avons fait mettre à ces présentes nostre scel secret en labsence du grant.

Donné à Chartres, le 14<sup>e</sup> jour de novembre lan de grace 1417.

Par Monseigneur le Duc.

BORDES (1).

Le 23<sup>e</sup> jour de janvier 1417 (V. s.) *Aymé de Viry*, escuyer, nommé au blanc de ces présentes, fait le serment es mains de monseigneur le duc pour raison de l'office de chastellain d'Aiguemortes et de la Carbonnières, dont mencion y est faicte moy presens.

LOMBART.

## VI

Lettres de grace accordées par le Dauphin Charles aux héritiers de Malepue.

6 juin 1421.

Charles, fils du Roy de France, régent le Royaulme,

---

(1) Archives du château de Viry (Haute-Savoie).



Dauphin de Viennois, duc de Berry, de Touraine et Conte de Poictou,

Savoir faisons à tous presens et à venir, Nous, avoir receue humble supplication de Jahanette, vefve de feu Loys Malepue, en son vivant chastellain d'Aiguesmortes, et de Janete et de Cardete leurs filles, contenant côme pour les divisions et discencions qui dez longtemps se sont meues en ce Royaulme, le dict Loys Malepue, par mauvaises inducions et exortations soubz ombre et couleur daucunes lectres envoyées et publiées au nom de mon dit seigneur et autrement, a faict partie et tenue contre Nous la grosse tour et forteresse d'Aiguesmortes et dicelles eust faict et porté guerre ouverte et formée, aux subjiez et obeyssans de mon dit seigneur et nostre et aulx cômis de par mon dit seigneur et nous, à la deffance du pays de Languedoc, mesmement oultre pue nous estionr au dit pays de Languedoc ja soit ce que plusieurs foiz feust requiz de nous rendre la dite place, ainsī que faire devoit, côme à fils ainé et seul de mon dit seigneur, dont il fut refusant en soy rendant rebelle, et desobeissant à mon dit sieur et à nous, durant lequel temps le dit Loys a tenu au dit lieu d'Aiguesmortes, ainsin que longtemps pour avant avoit acoustumé de faire sa dite femme et enfans; car a sa volonté elles n'ont seust ne contredire, et jusques à ce que la dite grosse tour et ville d'Aiguesmortes ont été mises et reduictes en nostre obéissance, ou le dict Loys fut pris prisonnier, lequel nous avons pour les dits crimes fait justicier en la ville de Beaucaire, pour occasion desquelles choses les dictes suppliantes doutent que on ne vueille dire touz les biens du dit Loys Malepue, et aussi delles, estre acquiz et confisqués à mon dict seigneur et à nous, et a ceste cause leur empeschier leur dot et douayre et aulre portion que leur appartient sur les dits biens, qui seroit leur totale destrucion et leur conviendroit mendier, et perdrait la dite Cardete, qui est jeune fille à marier de lâge de quinze ans ou environ, du tout son bien, provision et avancement, si nostre grace et misericorde ne leur estoient sur ce faictes et imparties, si comme elles dient, requerant humblement icelles.

Pourquoy Nous, considerans que aus dictes femmes a convenu obéir au vouloir de leur dit mari et père comme dict est, voulans pour ce et aussy en faveur daucuns noz serviteurs, leurs parens qui de ce moment fait supplier et requérir, préférer miséricorde à rigueur de justice et pour certaines autres causes et considérations qui à ce nous ont meu et meuvent, aus dictes Jahannete, Janete et Cardete, et à chacune dicelles, avons quicté, remis et pardonné, quictons, remetons et pardonnons, de grâce spéciale et de lauctorité royal dont nous usons, tous crimes, amendes et offences corporelles, criminelles et civiles, que pour occasion des dictes divisions, dissensions et guerres que elles ou aucune delles pourroient avoir cômisi et perprétré envers mon dit sieur et nous, les remetons et restituons à leurs honneurs, bonne fame et renommée et à tous leurs biens meubles et immeubles et de leur dit mari et père, estans en nature de chose les quelz de plus abundant grace nous leurs avons donné et donnons par ces mesmes presentes et avec ce leur avons octroyé et octroyons quelles et chascune d'elles puissent succéder à toutes successions qui leur pourroient compe-ter et appartenir, tout ainsi et par la forme et la manière quelles eussent peu faire si les dits cas ne fussent oncques advenuz, et sur ce imposons silence perpétuel aux procureurs de mon dict sieur et nostre estat, en quelque cour que ce soit.

Ordonnons et mandons par la teneur de ces présentes à nos amez et seaulx conseillers de mon dict sieur, et nostre, les gens tenanz et qui tiendront le Parlement de mon dict sieur au pays de Languedoc ou autre part, les gens des comptes de mon dict sieur, au sénéchal de Beaucaire, au gouverneur de Montpellier et à tous les autres justiciers de mon dict seigneur et nostre, ou à leurs lieuxtenans, presens et advenir, et à chascung deulx si cômme lui appartiendra, que de nos presens don et octroy, grace, remission et pardon, facent, souffrent et layssent les dictes suppliantes et checune delles joïr et uzer plainement et paisiblement sans les travailler, molester et empescher, ne souffrir estre molestées, travail-



lées ou empeschées pour cause de ce, au contraire en quelque manière que ce soit en çois se les corps ou biens delles ou daucunes delles sont ou estoient pour ce pris, saisis, arrestez ou empestrez, le leur mettent ou facent mettre, sans delay, à plaine délivrance, car ainsi nous plaist-il, et voulons qu'il soit fait de grace especial par ces présentes, nonobstant l'ordonnance de non donner aucune chose du domaine de mon dit seigneur et quelconques dons que pourrions, ne pour quelque cause que se soient, ordonnances, mandemens ou deffances ou lectres sur ce prises, empetrées ou à impetrer à ce contraires, et affin que ce soit chose ferme et estable toujours, Nous avons fait mettre nostre scel ordinaire en l'absence du grant à ces présentes, saul en aultres choses le droit de mon seigneur et nostre, et lautroy an tout.

Donné à la Ferté-Bernart le 6<sup>e</sup> jour de juing lan de grace m. m<sup>e</sup> xxi.,

Par Monseigneur le Régent Daulphin

GUILLE-D'AVAUGOUR. — VILLEHESME.

Visa.

Guillaume de Meillon, chevalier, seigneur de Banbarret, conseiller et chambellan du Roy, nostre sire, et de Monsieur le Régent le Royaume, Dauphin de Viennois, seeschal de Beaucaire et de Nymes.

A tous, justiciers et officiers royaulx, et à tous aultres de nostre seneschaussée, ou à leurs lieutenants, salut ;

Sçavoir faisons que à nous ont esté présentées des lettres de très hault et puissant prince Monsieur le Daulphin de Viennois, régent le royaume de France, avecque l'honneur et révérence deuz, scellées de son sceau ordinaire, en l'absence du grant, auxquelles ces présentes nostres sont atachées ; si vous mandons que vous metes et facies mettre à exeqcution les dictes lectres de point en point juxte la forme et teneur dicelles.

Donné au siège de Béziers, soubz nostre propre scel, le 5<sup>e</sup> jour daoust lan 1421. G. M.

Ainsi par Monsieur le Seneschal.

B. CORMI.

VII

Nouvelles Lettres de grace accordées par le roi Charles VII.

3 janvier 1423 (V. s.).

Charles par la grace de Dieu Roy de France,

A nos amés et seaulx conseillers, les gens tenans et qui tiendront notre Parlement de Tholouse, salut et dilection ;

De la partie de *Jahennete*, vefve de *Loys Malepue*, en son vivant chastellain d'Aiguesmortes et de *Jaumete* et *Cardete* ses filles,

Nous a esté exposé en complaignant que cômme nous leurs ayons quicté, remis et pardonné tous crimes, amendes et offenses corporelles et crimineles et autres que pour occasion des divisions, dissentimens et thueries qui longtemps a se sont meues en ce mesme royaume et que elles ou auchunes delles pourroyent avoir cômmiss et perpétre envers feu nostre chrestien seigneur et père, dont Dieu ait la mémoire et nous, pour avoir obey et adhééré à leur dit père et mary, en son vivant tenant le lieu et grosse tour d'Aiguesmortes, encontre nostre dit feu seigneur et père et nous, et les restituer à tous leurs biens, meubles et immeubles, et aussi à ceulx de leur dit mary et père, et autrement cômme plus à plain peut apparoir par noz lettres de don et rémission, patentes données à la Ferté-Bernart le 6<sup>e</sup> jour de Juing lan de grace mil quatre cent vint et ung, expédiées par vous, nostre procureur général, au dit Parlement appellé, et aussi par noz amez et seaulx et conseillers les gens de noz comptes à Bourges ;

Neantmoins le sénéchal de Beaucaire ou son lieutenant, par importunité de nostre procureur en la dite seneschaussée et du trésorier dicelle seneschaussée ou autrement, voulant frustrer les dicts exposantes de nostre dite grace et octroy, a delayé et refuse dexequer noz dictes lettres ainsi expédiées et de mettre à icelles exposantes les dicts biens à plaine délivrance, pour quoy les dictes exposantes ont appellé du dit seneschal ou de son lieutenant et leur appellation relevée par devant nous, laquelle



poursuyvie seroit leur très grant grief, dommage et despence et leur totale destruction, si còme elles dient, requérant sur ce humblement nostre provision ;

Pourquoy Nous, ces choses considérés, que nous ne voulons noz officiers venir contre noz dons et octroys, mesmement quant ilz sont expediez et veriffiez par ceulx quil appartient, en la personne de nostre procureur général, auquel la deffense de nostre droict avant tout autre appartient ;

Vous mandons que sil vous appert des dites lettres de don, rémission et octroy, ainsi expédiées que dit est, vous la dite appellation et cause par devant vous pendant et introduite entre les parties pour la raison de ce que dit est annullée et mise du tout à néant, faictes les dictes exposantes joyr et user plainement et paisiblement des dictes dons et octroy, rémission et pardonnance sans les molester ou empescher, ne souffrir estre molestées ou empescher dorénavant en auculne manière au contraire, en deffendant aus ditz procureur et trésorier et aultres, à qui il appartiendra, que les dessus dictes exposantes ni aucune dicelles ilz nen peschent, molestent ou travaillent contre nos diz don, remission, voulanté et octroy. mais les en laissent joyr et user plainement et paisiblement, et par rapportant vidimus de ces présentes et aussi des dits don et remission ainsi expédiées que dit est, nous voulons en demourer dechargés tous ceulx à qui il appartiendra, nonobtant ce que dit est et quelconques lectres subreptices empétrées ou à empétrer à ce contraire.

Donné à Bourges le tiers jour de janvier lan de grace mil quatre cens vingt et trois et de notre règne le second.

Par le Roy à la relacion du grant Conseil.

MAULONE.

### VIII

Ordre d'exécuter les Lettres de grace du Roy.

30 mai 1424.

Les generaulx conseillers du Roy nostre Sire, ordonnez sur le faict et gouvernement de toutes ses finances au

pays de Languedoc, aux trésoriers ou receveurs ordinaires des seneschaussées de Carcassonne et de Beaucaire, salut.

Par nous veues les lectres du Roy nostre Sire, faisans mention de Jahannete vefve de Loys Malepue et de Jannete et Cardete, filhes du dict deffunt nommées es dictes lectres, esquelles présentes sont attachées soubz lun de nos signetz, nous consentons en tant que à nous est, que icelles lectres soient entérinées et accomplies de point en point, selon leur forme et teneur, tout ainsi et par la forme et manière que le Roy nostre dict Sire le veust et mande par icelles.

Donné soubz noz signets le xxx<sup>e</sup> jour de may lan de grace mil quatre cent vingt-quatre.

J. GOSSET.





# Un prédicateur inconnu

---

## “RÉGUIS”

---

PAR

M. L. TRIAL

MEMBRE RÉSIDANT

---

Permettez-moi de commencer par un souvenir personnel. En 1869, j'étais étudiant en théologie à l'Université de Genève. Si mes premiers sermons étaient pauvres d'expérience et de pensée, en revanche, ils étaient riches de rhétorique. Pour me corriger de ce défaut, mon excellent professeur d'homilétique, *John Cougnard*, me répétait souvent : « Lisez *Réguis* ». Je suivis ce conseil et même, dans une courte étude, j'essayai de caractériser ce prédicateur. Quarante trois ans après, en mettant en ordre de vieux papiers, je l'ai retrouvée. A mes moments perdus, je l'ai reprise et remaniée. Vous l'avouerez ? Le septuagénaire que je suis a pris plaisir à revivre ainsi quelques années de sa jeunesse et, aujourd'hui, j'ai l'honneur de vous servir ce modeste plat qui doit être évidemment qualifié de réchauffé.

Qui est *Réguis* ? Pour la plupart, vous l'ignorez. Peut-être même, nos chers confrères, les ecclésiastiques catholiques, ne le connaissent-ils pas. Je ne saurais ni m'en étonner ni le leur reprocher. En effet, sa vie et sa personne sont ensevelies dans une impénétrable obscurité. Où et quand est-il né ? Mystère. Où et quand est-il mort ? Mystère. Sur sa famille, les documents manquent complètement. On sait seulement qu'il a été curé, d'abord, à

Auxerre, puis à Gap, enfin à Lisieux, dans la seconde moitié du xviii<sup>e</sup> siècle. Je me contenterai donc de vous énumérer rapidement les notices ou monographies dont il a été l'objet.

1<sup>o</sup> — Fait à peine croyable ! De 1797 à 1800, un allemand de Silésie, *Johan Samuel Ersch*, a publié à Hambourg cinq volumes de bibliothèque intitulés : *La France littéraire de 1771-1800*. Dans le deuxième supplément du troisième volume, il s'occupe, paraît-il, de Réguis. J'ignore ce qu'il en dit.

2<sup>o</sup> — Dans le numéro du 1<sup>er</sup> février 1860 du *Bulletin du bouquiniste*, un nommé *A. Carrel* consacre trois quarts de page à une brochure intitulée : *Lettre d'un jeune curé, avec l'examen critique d'une dissertation sur l'objet des psaumes, par l'auteur de la Voix du pasteur, curé du diocèse de Lisieux*. *A. Carrel*, qui ne possède que quelques feuillets de cette brochure, se demande qui en est l'auteur. Pour amorcer les recherches, il indique que, sur le feuillet précédant le titre, se trouvent quelques lignes dédiant la brochure à l'abbé *Boston* et qui sont signées *Régais*, curé du *Hamel*, village du canton de *Corbiès*, dans l'arrondissement de *Douai*. Or, dans le numéro du 1<sup>er</sup> mars 1860 du *Bulletin du bouquiniste*, un correspondant dont la signature est réduite à un *L.*, affirme que, dans la dédicace, il faut lire non pas *Régais*, mais *Réguis*. Il ajoute que la première édition de la *Voix du peuple* — lisez : de la *Voix du pasteur* — est anonyme et que la plupart des éditions postérieures, notamment celle de 1804 (1), portent le nom de l'auteur : *Réguis*, curé du diocèse de *Gap*, ci-devant dans celui d'*Auxerre* (2).

3<sup>o</sup>. — En 1834 parut une thèse de bachelier en théologie, intitulée : *Réguis*. Elle est due à *M. E. E. Bertrand* qui, après avoir exercé le pastorat pendant quelques années,

---

(1) Imprimée à Lyon, par Amable Leroy.

(2) *Bulletin du bouquiniste*, publié par *Auguste Aubry*, 16, rue Dauphine. 1<sup>er</sup> février 1860, p. 71. Bibliographie : *Un anonyme dévoilé*. — La lettre a été publiée à Rouen, chez la veuve *Laurent Dumessnil*, 1797, in-12.



l'abandonna pour l'industrie et devint maire de *Montpellier* dans les conjonctures tragiques de 1871 (1).

4°. — Une autre thèse de bachelier en théologie parut en 1847. Elle est due au pasteur *Maurice Travès* et porte pour titre : *Essai sur Réguis*. (2)

5°. — La *Nouvelle biographie générale* donne sur *Réguis* quelques renseignements brefs, mais précis. La notice est signée des initiales *M. N.* Sûrement, elles désignent un des collaborateurs du recueil, *Michel Nicolas*, professeur à la Faculté de théologie de *Montauban* (3).

6°. — Le *Grand dictionnaire universel* de *Pierre Larousse* reproduit une petite partie de la notice de *Michel Nicolas*. (4)

7°. — Une troisième thèse de bachelier en théologie parut en 1874 (5). Elle est due au pasteur *Henri Broux* et porte pour titre : *Essai sur la prédication de Réguis*.

---

(1) Université de France. Faculté de théologie de Strasbourg. *Réguis*, thèse présentée à la Faculté de théologie de Strasbourg et soutenue publiquement le vendredi 25 avril 1834, à 4 heures de l'après-midi, pour obtenir le grade de bachelier en théologie, par *E.-E. Bertrand*, bachelier ès-lettres de Montpellier, département de l'Hérault. Strasbourg, imprimerie de Silbermann, place Saint-Thomas, N° 5. 1834.

(2) Université de France. Faculté de théologie protestante de Strasbourg. *Essai sur Réguis*. Thèse présentée à la Faculté de théologie protestante de Strasbourg et publiquement soutenue le vendredi 13 août 1847, à 11 heures du matin, pour obtenir le grade de bachelier en théologie, par *Molse Travès*, de Montagnac (Hérault), bachelier ès-lettres. La soutenance a eu lieu à l'Académie. Strasbourg. Imprimerie de veuve Berger Levraut, imprimerie de l'Académie. 1847. p. 44, in-8.

(3) *Nouvelle biographie générale* publiée en 1860 par *Firmin Didot frères*, sous la direction du D<sup>r</sup> *Heefer*. Tome 41, p. 383. Paris, Didot, 1866.

(4) *Grand dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle*. 1864-1876. 15 vol. in-4.

(5) *Essai sur la prédication de Réguis* par *Henri Broux*, de Saint-Laurent-du-Cros (Hautes-Alpes). Thèse présentée à la Faculté de théologie protestante nationale de Genève, pour obtenir le grade de bachelier en théologie. Genève, imprimerie Ramboz et Schuchardt, 1874. p. 32.

8°. — Une quatrième thèse de théologie parut en 1891. Elle est due au pasteur *Samuel Maillet* et porte pour titre : *Un prédicateur populaire catholique, le curé Réguis* (1).

9°. — En 1901, pour obtenir le grade de docteur ès-lettres, l'abbé *Bernard* a soutenu une thèse qui a pour titre : *Le sermon au xviii<sup>e</sup> siècle. Etude historique et critique sur la prédication de 1715-1789.* (2) Malgré l'aide aimable que m'a donnée M. le chanoine *Bonnefoy*, et dont je le remercie, je n'ai pu me la procurer. Je sais seulement qu'après s'être occupé de l'éloquence sacrée de l'époque, l'abbé *Bernard* cite *Réguis* qui, parfois, aurait été triste d'entendre ses montagnards des Hautes-Alpes réclamer des prédicateurs cultivant l'éloquence académique et le bel esprit. Il est probable que ces montagnards étaient des parisiens en villégiature.

Convenons-en : peu nombreuses et bien pauvres, nos sources d'information ne permettent pas d'écrire la biographie de *Réguis*. Néanmoins, son œuvre s'impose à l'attention d'une compagnie comme la nôtre. Bibliographiquement, elle n'est pas considérable. Outre la *Lettre d'un jeune curé*, mentionnée par le *Bulletin du bouquiniste* et qui est introuvable, sous le titre suivant : *La Voix du pasteur, discours familiers d'un curé à ses paroissiens pour tous les dimanches de l'année par M. Réguis, curé du diocèse de Gap, ci-devant dans celui d'Auxerre*, *Réguis* a laissé deux dominicales ou recueils de cinquante-trois sermons chacun. La première parut sans nom d'auteur en 1766, deux volumes in-12. Puis, cinq

---

(1) *Un prédicateur populaire, le curé Réguis*. Thèse publiquement soutenue devant la Faculté de théologie protestante de Montauban en 1891, par *Samuel Maillet*, bachelier ès-lettres, pour obtenir le grade de bachelier en théologie. Montauban, Imprimerie administrative et commerciale J. Grenée, 14, avenue Gambetta. 1891. p. 64. in-8.

(2) Je l'ai demandée à la librairie Letouray et Ané, rue des Saints-Pères, 71. On m'a répondu qu'on la chercherait. Je l'attends toujours.

(3) C'est celle que je possède.



éditions avec le nom de l'auteur, en deux volumes in-12, se succédèrent dans l'ordre suivant : une à Paris en 1771 ; une autre également à Paris en l'an ix, 1803 ; une autre à Lyon, chez Amable Leroy en 1804 (3) ; une autre à Avignon en 1823 ; et enfin celle de Genève, faite de 1829 à 1832, par le pasteur Ramu qui, pour rendre les sermons de Réguis propres à l'édification des protestants, en retrancha tout ce qui avait une couleur catholique trop prononcée. Il commit ainsi une mauvaise action ; car, si la fin était excellente, malhonnête était le moyen. Or, jamais, sous aucun prétexte, la fin ne justifie les moyens ; — il aurait dû s'en souvenir. La première dominicale a été traduite deux fois en allemand : d'abord, à Leipzig en 1769, deux volumes in-8, ensuite à Vienne, trois volumes in-8 en 1774. La seconde dominicale a paru en 1793, en quatre volumes in-12. Je n'ai jamais pu me la procurer. Je le regrette. Toutefois, mes regrets sont atténués par le fait que Réguis mérite d'être admiré surtout comme prédicateur des campagnards. Par suite, la première dominicale nous suffit. Les discours en sont plus courts que ceux de la deuxième et, dans la préface de celle-ci, lui-même en donne la raison : « La première dominicale, dit-il, n'est guère faite que pour la campagne et les petites villes de province. Celle-ci embrasse, si je ne me trompe, les devoirs, les vices et les vertus de toutes les conditions ».

L'œuvre de Réguis n'est donc considérable ni par le nombre des volumes ni par le bruit qu'elle a fait dans le monde des lettrés. Quoique très appréciés par ses auditeurs, ses sermons ne dépassaient guère leur cercle habituel. Bien que la première dominicale ait eu six éditions, une fois publiés, ils n'ont pas rendu leur auteur célèbre et, surtout, ils ne lui ont pas valu d'être appelé dans la capitale pour y recevoir le baptême de gloire. Ainsi s'explique le fait que, pour la plupart, les théologiens catholiques ignorent même son nom qui, d'ailleurs, n'est cité dans aucune histoire de la littérature française. Par contre, d'où vient que, dans les deux Facultés de théologie protestante de Genève et de Montauban, on l'ait étudié avec

admiration et profit ? Simplement de ceci : *Ramu* à Genève, *Michel Nicolas* à Montauban, chacun pour son propre compte, l'ont découvert et apprécié. Le premier l'a recommandé à ses paroissiens comme source d'édification ; le second l'a proposé comme modèle à ses étudiants.

Voici donc la question qui se pose : dans le monde des littérateurs, pourquoi *Réguis* n'a-t-il creusé aucun sillon ? Peu connu pendant sa vie, pourquoi, après sa mort, est-il tombé dans l'oubli ? Evidemment, parce qu'il n'était pas de ceux qui, comme on dit vulgairement, savent se pousser. Il n'avait rien d'un arriviste. Il s'est confiné dans l'humilité de ses fonctions de desservant. Une femme très âgée de Gap qui l'avait connu, s'est souvenue de lui comme d'un bon curé, très aimé de ses paroissiens. Dans ses discours, il se révèle comme un prédicateur modeste ayant bien plus à cœur le salut de ses paroissiens que sa propre renommée. Simple, familière, essentiellement pratique, son éloquence choquait le goût de ses contemporains qui appréciaient surtout le verbe sonore et majestueux. Elle contrastait avec celle des prédicateurs de son temps qui, sous des formes grandiloquentes, assez maladroitement imitées des sermonaires du xvii<sup>e</sup> siècle, cachaient trop souvent le vide de la pensée et l'absence de sentiment. J'ajoute qu'alors l'intérêt pour la religion était trop languissant, l'incrédulité était trop générale et trop passionnée pour que la parole sans prétention d'un curé de campagne put émouvoir l'opinion publique et l'entraîner.

Néanmoins, bien qu'il n'ait pas connu les grands succès oratoires, *Réguis* fut un prédicateur éloquent. Les sources de l'éloquence en général et, en particulier, de l'éloquence religieuse, jaillissent du cœur. En effet : si, désireux de récolter des applaudissements, un homme étudie un sujet et le traite dans un discours dont l'ordonnance est claire et solide, dont le style est facile et brillant, alerte ou pompeux, et s'il prononce ce discours d'une voix bien timbrée, avec un art consommé de la diction, cet homme est un excellent rhéteur. Mais, il n'est pas nécessairement



éloquent. Ce qui caractérise l'homme éloquent, c'est qu'il s'oublie lui-même et se donne tout entier. Saisi, enthousiasmé par une vérité d'ordre scientifique, moral, esthétique, social ou religieux, il laisse voir à ses auditeurs le fond de son âme et il désire ardemment et, de toutes ses forces, il veut leur faire partager ses sentiments et ses résolutions. Alors, il trouve les accents « de cette voix du cœur qui, seule, au cœur arrive » ; il émeut ; il provoque des décisions ; il est éloquent. Tel fut *Régis*.

D'une humilité sincère et touchante, se reconnaissant pécheur, réclamant l'indulgence de ses paroissiens et se recommandant à leurs prières, est-il étonnant qu'il ait été désintéressé dans sa prédication et qu'en tête de sa première dominicale il ait écrit la parole de *saint Paul* : « *Veni non in sublimitate sermonis* » ? Est-il étonnant qu'il se soit oublié lui-même complètement pour ne songer qu'à ses paroissiens qu'il aimait d'un amour pur, ardent et actif ? « Mes enfants, s'écrie-t-il, mes chers enfants, ma liberté, mon temps, ma santé, tout cela vous appartient. Je dois vous en faire le sacrifice et, par dessus tout, me sacrifier moi-même pour le salut de vos âmes » (1). En chacun de ses paroissiens, ce qu'il aime, c'est son âme pour le salut de laquelle il tremble, jour et nuit. Préserver cette âme du doute, de la corruption, de l'injustice, voilà ce qu'il désire avant tout et par dessus tout. Pour obtenir ce résultat, pendant la semaine, il multiplie les visites et rien ne l'arrête, « ni les rigueurs de l'hiver, ni les ténèbres de la nuit, ni la difficulté des chemins » (2). Le dimanche, en se mettant à leur portée, en tenant compte de leur diversité d'esprit, d'humeur et de caractère, il les presse de mener une vie morale et religieuse. Et si, parfois, sa tâche lui apparaît plus difficile, s'il traîne, à certaines heures, un lourd fardeau de tristesse, c'est parce qu'il les voit esclaves de leurs mauvaises habitudes, de leurs vices et en train de perdre leurs âmes. Alors, il faut bien qu'il les censure ; mais, c'est à regret :

(1) Première dominicale. Tome 1, p. 232.

(2) Première dominicale. Tome 1, p. 322.

« Mes chers paroissiens, mes chers enfants en Jésus-Christ, vous qui êtes l'unique objet de mes soins et de ma sollicitude, l'unique objet de mes peines et de mes consolations, vous de qui dépendent et les douceurs et les amertumes de ma vie, faut-il que vous me forciez à vous dire des choses dures ? Ah ! qu'il en coûte à mon cœur pour m'exprimer de la sorte ! Que je serais heureux, si je n'avais que des louanges à vous donner, jamais de reproches à vous faire ! Pardonnez-les, je vous en conjure, à l'inquiétude que me donne votre salut » (1). Par contre, comme il se réjouit et quel encouragement pour lui, quand il constate chez ses paroissiens la formation de bonnes habitudes et des progrès dans la vertu. C'est donc de son amour pour l'humanité déchue et souffrante, de son désir de travailler à la relever et à la rendre heureuse, en définitive, de son cœur aimant, qu'a jailli la source de son éloquence. Il parlait toujours avec une émotion sincère, profonde, intense et qui lui permettait de communiquer à ses auditeurs ses peines et ses joies, ses appréhensions et ses espérances, ses craintes et sa confiance. Il faisait battre leur cœur à l'unisson du sien.

Est-ce à dire qu'il lui suffisait d'ouvrir la bouche et de parler, pour être éloquent ? Était-il de ceux qui comptent uniquement sur l'inspiration du moment ? En un mot, pratiquait-il l'improvisation ? D'après le dictionnaire, improviser, c'est « produire un discours sur-le-champ et sans préparation ». C'est donc choisir ou se laisser imposer un sujet quelconque et puis, instantanément, se lancer à l'aventure, sans avoir eu le temps de le délimiter, de dessiner un plan, de trouver les expressions justes et les formes littéraires les mieux appropriées. L'improvisation étant ainsi définie, — et comment la définir autrement ? — seuls, les hommes de génie peuvent improviser. Et encore ! Pour improviser, il faut qu'ils soient inspirés. Or, par sa nature même, l'inspiration est non pas permanente, mais intermittente. Elle ne se commande pas,

---

(1) Première dominicale. Tome 1, p. 359.



comme un banquet, pour tel jour, à telle heure, dans tel local. Venant ou ne venant pas au gré d'une puissance mystérieuse, elle ne saurait être prévue et, plus d'une fois, aux hommes de génie eux-mêmes, elle fait défaut. Par suite, quand ils improvisent, tous ceux qui ne sont pas des hommes de génie, commettent des discours qui sont des bavardages diffus et ennuyeux. *Réguis* n'est pas tombé dans ce travers. Il n'improvisait pas.

Mais, couramment, on donne de l'improvisation une définition autre que celle du dictionnaire et qui est contraire à la réalité. Improviser, dit-on, c'est ne pas écrire et ne pas mémoriser son discours. Et nombreux sont ceux qui pratiquent et préconisent cette prétendue improvisation. « Il est incontestable, dit M. *Samuel Maillet*, qu'une improvisation préparée avec soin est de beaucoup plus puissante que le meilleur sermon écrit et récité ». (1)

J'ai toujours contesté pareille affirmation et j'ai le regret de la contester plus que jamais. Quand il n'est ni écrit ni mémorisé, le discours semble laisser à l'inspiration du moment le choix des expressions et des formes littéraires. — On recommande cette sorte de discours parce que, dit-on, l'action de l'orateur sur l'auditoire et la réaction de l'auditoire sur l'orateur permettent à celui-ci de faire d'heureuses trouvailles. J'en conviens : quelquefois, rarement, le fait se produit. Mais, que de fois les trouvailles brillent par leur absence ! Et que de fois elles sont décidément malheureuses ! Que d'expressions imprécises ou impropres ! Que de formes littéraires banales, vulgaires et répétées à satiété ! Quelle verbosité lâche et fatigante ! Écrit et mémorisé, le discours n'est-il pas toujours plus concis, plus clair, plus original, donc, plus impressif ? Ajoutons que l'orateur n'est pas l'esclave de son manuscrit. A certains moments, si l'émotion le secoue, si l'inspiration le saisit ou l'emporte, rien ne l'empêche de modifier, de retrancher ou d'ajouter.

Toutefois, remarquons-le : qu'on s'abstienne d'écrire et

---

(1) Un prédicateur populaire catholique, le curé *Réguis*, par *Samuel Maillet*, p. 48.

de mémoriser, ou qu'on en prenne la peine, dans les deux cas, la matière à traiter est nettement déterminée, soigneusement étudiée ; le plan est fortement construit ; le discours est préparé au point qu'il ne saurait être question d'improvisation. Mais, dans le premier cas, ne laissant à l'inspiration du moment que le choix des expressions et des formes littéraires, l'orateur n'improvise qu'à demi et même moins qu'à demi ; car, il est bien difficile de ne pas préparer, en quelque mesure, expressions et formes littéraires en préparant le fond. Au contraire, dans le second cas, rien n'est laissé à l'inspiration du moment. De ces deux procédés, *Réguis* a préféré le premier, quoi qu'il soit le moins rapide et le moins sûr. Mais, il l'a amendé de telle sorte qu'il ne diffère du second que par le moment où le papier, la plume et l'encre sont employés. Dans la préface à l'édition genevoise de la première dominicale, *Ramu* affirme qu'il n'écrivait pas et ne mémorisait pas. Mais, il préparait si complètement le fond et la forme qu'à sa descente de chaire, son sermon était gravé dans sa mémoire et qu'il l'écrivait à peu près tel qu'il l'avait prononcé. Pendant les heures où il se livrait à ce travail, ses paroissiens avertis se gardaient bien d'aller le déranger. Encore une fois, il n'improvisait pas.

Il considérait donc la parole publique en général et, en particulier, le sermon comme une œuvre d'art. Cette manière de voir n'est pas universellement acceptée. D'aucuns s'en vont répétant : « La véritable éloquence se moque de l'éloquence ». Que signifie cet aphorisme imprécis et obscur ? Signifie-t-il que l'éloquence vient du cœur et que, sans le cœur, on n'a que de la rhétorique ? Mais, c'est l'évidence même et je crois avoir assez nettement affirmé cette vérité. Signifie-t-il que l'éloquence venue du cœur peut se passer du secours de l'art et de ses règles ? Alors, il exprime et propage une regrettable erreur. Que d'hommes de cœur qui disent d'excellentes choses et qui, cependant, sont ennuyeux, parce qu'ils les disent mal ! Et que de rhéteurs qui disent des choses ou fausses, ou absurdes, ou démoralisantes, ou subversives,



et qui soulèvent l'enthousiasme, parce qu'ils les disent bien ! Oui, l'éloquence jaillit du cœur ; mais, l'art la met en valeur. *Régis* fut éloquent parce qu'il était tout à la fois un homme de cœur et un artiste. Pour nous en convaincre, il s'agit d'étudier maintenant la forme et le fond de ses sermons.

Leur forme est d'une extrême simplicité. A notre époque où la vie individuelle et la vie sociale se compliquent à l'excès, en quelque mesure, l'éloquence de la chaire donne, elle aussi, dans ce travers. En écoutant ou en lisant certains sermons contemporains, on a la sensation d'être en présence d'un amas d'éléments hétérogènes, brouillés dans un désordre où l'art brille surtout par son absence et on se demande, non sans inquiétude : « Qu'a voulu dire ce prédicateur ? Et quel but a-t-il poursuivi ? » *Régis* ne provoque jamais de pareilles questions. Et pourquoi ? Evidemment, parce qu'il est désintéressé. Jamais préoccupé de lui-même et de sa propre gloire, il prend à tâche de faire oublier à ses auditeurs la supériorité que lui confèrent le lieu où il parle, son éducation, sa science, son âge et le caractère dont il est revêtu. Craignant de les dominer de trop haut par l'essor de sa pensée, alors qu'il pourrait être grand, il se fait petit ; alors qu'il pourrait les éblouir par les accents d'une rhétorique savante et d'une brillante déclamation, il se préoccupe uniquement de se mettre à leur portée. Son cœur est déchiré par la seule pensée que son ministère au milieu d'eux pourrait être inutile. Il les aime et désire les sauver. C'est pourquoi, se souvenant de leur peu d'instruction, il s'impose et observe cette règle : être toujours et le plus possible simple et familier ; parler toujours de telle sorte qu'en l'écoutant chacun soit tenté de se dire : « Mais, j'en ferais bien autant ». Et, pour obtenir ce résultat, comme il sait par expérience que, dans la composition d'un discours, le premier jet est plutôt compliqué, il n'épargne pas sa peine, il travaille beaucoup. C'est ainsi qu'il réalise la simplicité, la familiarité, dans le choix de ses sujets, dans sa manière de les traiter et dans son style. Pour nous en convaincre étudions

rapidement ce que j'appellerai l'architecture de ses sermons.

Simple, familier, il l'est dans le choix de ses sujets. Il ne se lance pas dans des analyses psychologiques complexes et subtiles. Il n'étudie pas des questions ardues et obscures de science ou d'esthétique. Il ne se pose pas des problèmes historiques plus ou moins insolubles. Voici quelques titres de ses sermons : le travail, les richesses, le respect humain, les conversations, le mariage, le devoir des pères et des mères, le devoir des enfants envers leurs pères et leurs mères, se supporter les uns les autres, le pardon des ennemis, le service de Dieu, la prière, le bon usage des afflictions, les maladies.

Simple, familier, il l'est dans sa manière de traiter pareils sujets. Selon l'expression vulgaire, il ne va pas chercher midi à quatorze heures. Au contraire, il élague impitoyablement toute considération étrangère ou superflue. Il s'enferme dans son sujet, s'interdit d'en sortir et, pour le traiter en lui conservant sa nature propre et ses caractères distinctifs, il déploie une habileté consommée. Il est nécessaire d'entrer ici dans quelques détails.

Une coutume, facile à justifier, veut que les prédicateurs rattachent leurs exhortations à un texte tiré de l'Écriture sainte. Gênés par cette coutume, parfois, certains d'entre eux prennent des textes qui ne sont que des prétextes et qu'ils s'empressent de laisser de côté. Par contre, il en est d'autres qui discutent et dissèquent les textes, tirent de chaque mot des enseignements auxquels l'auteur n'a nullement songé, en définitive, les obscurcissent, les affaiblissent, les noient, les ensevelissent sous leurs commentaires aussi arbitraires que copieux. A de très rares exceptions près, *Régis* évite ces deux écueils. En général, judicieusement choisis, ses textes s'adaptent exactement à ses sujets. Il en saisit la vérité centrale, l'expose brièvement et en tire d'heureux développements.

Toutefois, pour assurer la marche de ces développements, grâce à une longue et forte méditation de son sujet et de son texte, il s'efforce de construire un plan



simple, net, précis, solide, organique, dont la variété se fond dans une unité vivante et qui permet aux esprits les moins cultivés d'embrasser l'ensemble du discours et, en même temps, d'en saisir le point central et le but. Ce plan comporte, d'abord, un exorde, ensuite, une division en un certain nombre de points et, enfin, une péroraison. Généralement, les exordes de *Régis* sont simples, courts, riches d'à-propos, souvent saisissants. Quelques-uns sont de véritables modèles. Par contre, consistant assez régulièrement en un résumé suivi d'un appel ou d'une prière, ses péroraisons sont un peu monotones et manquent de pathétique et d'intérêt. Mais, il excelle dans l'art des divisions. Sans doute, quelques-unes, très rares d'ailleurs, sont décidément trop ingénieuses. Mais, à l'ordinaire, il évite soigneusement celles qui sont factices et, avec elles, les subdivisions scholastiques. Quant à celles qu'il propose, elles découlent si naturellement de son sujet même, qu'elles lui permettent de l'exposer d'une manière méthodique et lumineuse. Faciles à comprendre, elles se retiennent sans effort. Voici, par exemple, celle de son sermon sur la conduite à tenir à l'égard des méchants : « Je ferai, dit-il, trois réflexions et vous donnerai trois avis qui, moyennant la grâce de Dieu, vous seront très utiles : souffrez les méchants parce que Dieu les souffre. Plaignez-les et priez pour eux, car ils sont infiniment à plaindre. Fuyez leur société, de peur qu'elle ne vous pervertisse ». Remarquons-le, cependant : ce qui contribue à la perfection d'un plan, ce ne sont pas seulement les divisions, ce sont aussi les transitions. Un sermon ne doit pas être une succession de trois ou quatre sermons indépendants les uns des autres et dont chacun traite un sujet sans liaison avec celui qui le précède et avec celui qui le suit. Au contraire, il est indispensable que les sujets sortent les uns des autres, s'engendrent successivement, en un mot, s'enchaînent de manière à former un tout organique et vivant. Ainsi en est-il dans les sermons de *Régis*. Il évite les transitions purement verbales, les placages maladroits, les phrases chevilles,

Il passe d'un sujet principal ou même secondaire à un autre, avec facilité, sans effort, sans sécheresse, sans fatigue. Toujours naturelles et bien menées, ses transitions sont toujours en harmonie avec l'enchaînement général des pensées et des sentiments.

Une fois le plan dessiné, pour le réaliser, il faut un langage et des formes littéraires. Or, au point de vue du style, la plupart des prédicateurs de la seconde moitié du dix-huitième siècle, ne méritent guère d'être admirés. Leur parole manque de vigueur et de mordant. Déclamatoires et emphatiques, sans puissance, sans élévation, ils ne sont que des imitateurs maladroits, pâles ou serviles, de leurs immortels devanciers du siècle précédent. Coulés dans un même moule, leurs sermons ne sont le plus souvent qu'un tissu de lieux communs. *Régis* diffère d'eux totalement et les domine de très haut. Il semble n'avoir étudié ni *Bourdaloue*, ni *Massillon*, ni *Bossuet*. Dans son style, rien d'emprunté. Il n'a pas eu de maître et ne relève que de lui-même. Sa manière lui appartient en propre. Avec sa parole jeune, svelte, vive, franche et hardie, il est essentiellement original ; il est lui-même un maître.

Son originalité se manifeste dans le choix de ses expressions. Jamais elles ne sont recherchées, prétentieuses, obscures, amphigouriques. Exerçant son ministère à la campagne, il adopte le vocabulaire des paysans et ne recule pas devant le terme propre, réaliste, qui étonne par sa rudesse et sa crudité. Reconnaissons-le tout de suite : quelquefois, il a dépassé les limites du bon goût et il est tombé dans le vulgaire, le trivial. C'est ainsi qu'il se sert des mots décidément trop vulgaires de lésiner, tourner la cervelle, caquets, cagoteries et d'autres encore. C'est ainsi qu'il s'écrie à propos des intempérants : « Et l'on vend le royaume du ciel... pourquoi ? Pour un pot de vin dont on s'enivre comme une bête ». Et ailleurs : « Misérable ivrogne, c'est Dieu qui a fait ce vin dont tu t'emplis comme une outre ». C'est ainsi encore que, pour combattre, chez les femmes, l'amour excessif de la toilette, il leur crie : « Parez-vous, madame ; frisez



vos cheveux ; coiffez-vous à la grecque, à la turque, à la française... Un verset, un petit verset du livre des *Proverbes* (chapitre x) va vous faire rougir. Savez-vous à quoi le Saint-Esprit vous compare ? Me permettez-vous de vous le dire et de me servir ici de ses propres expressions ? Votre beauté, vos ornements, je n'ose vous le répéter, je ne le dis qu'à regret, je vous demande pardon », — que de précautions oratoires ! et comme il sent qu'il ferait mieux de garder sa réflexion pour lui ! — « votre beauté, vos ornements sont comme un anneau d'or au museau d'une truie ». Outre qu'il est irrespectueux d'attribuer au Saint-Esprit cette comparaison plutôt grossière, cette manière de s'exprimer est triviale à l'excès. Mais, de pareilles taches sont exceptionnelles. Habituellement, à force de talent, *Réguis* évite la vulgarité, la trivialité verbales. Il a le souci de la noblesse, de l'élévation ; et quand on se représente le milieu dans lequel il vivait, on ne peut qu'admirer la sûreté de son goût et sa sévérité dans le choix des expressions. Ajoutons que, chez lui, ce qui est vrai du choix des mots, l'est aussi de la construction de la phrase. Celle-ci n'a rien de laborieux, de lourd, de verbeux, d'alambiqué, de bizarre, de tourmenté, d'incohérent, comme tant de phrases d'aujourd'hui. Elle n'est pas construite à l'aide de procédés artificiels en vue d'étonner ou d'éblouir. Elle ne laisse même soupçonner aucune recherche d'élégance et d'harmonie. Elle coule simple, familière, réaliste et, en même temps, claire et alerte, vigoureuse et rapide, vraiment inspirée par le génie français.

L'originalité de *Réguis* se manifeste également dans le choix des formes littéraires qui sont, elles aussi, simples, familières, réalistes d'un réalisme de bon aloi. Il en est deux qui méritent d'être signalées : le tableau et le dialogue. Excellent observateur au coup d'œil profond et juste, il connaît à fond le cœur humain et, tout naturellement, il compose des tableaux, véritables peintures de mœurs rappelant celles de *La Bruyère*, gracieux ou sombres, spirituels ou émouvants, gais ou douloureux, naïfs ou terribles, étonnamment variés dans les détails, dans les

couleurs et qui révèlent la verve fine et hardie de son talent. Quant au dialogue, il s'en sert avec une sorte de prédilection et avec succès. Il est vrai qu'il en abuse un peu et que, parfois, certains de ses dialogues sont si spirituels qu'ils rappellent *Molière* et appartiennent à la haute comédie presque autant qu'au discours religieux. De plus, il lui arrive de mettre ainsi en relief les ridicules et de provoquer l'hilarité, ce qui n'est pas précisément la fonction du prédicateur chrétien. Par exemple, il met en scène un jeune homme qui, donnant raison au vieux proverbe : « l'amour est aveugle », veut à tout prix épouser une jeune fille riche surtout de défauts. Pour le détourner de son projet, il cause avec lui : « Pauvre étourdi, tu la veux donc ! C'est un parti pris et tu as juré que tu n'en aurais jamais d'autre... Un fol amour t'aveugle et t'empêche de voir ce qui saute aux yeux de tout le monde. C'est un petit lion : — point du tout, ce n'est que de la vivacité... C'est une petite langue d'aspic : — point du tout : c'est un esprit agréable ; ce sont des saillies charmantes. C'est-à-dire que ses défauts sont de bonnes qualités à tes yeux ». Mais, le dialogue plaisant n'est qu'une très rare exception. Presque toujours, il est sérieux et même émouvant. *Réguis* a-t-il à combattre une objection ? Ce n'est pas lui, c'est son auditeur qui l'expose avec netteté, avec vigueur, comme dans une conversation particulière. Dans le sermon intitulé : « se supporter les uns les autres », il donne la parole à un contradicteur qui exagère, aggrave et même invente les défauts du prochain, alors qu'il pallie, excuse et va jusqu'à nier ses propres défauts. « Je ne suis pas parfait, dit ce brave homme, cela est vrai ; aussi, ne me donnai-je pas pour tel ; mais, je serais bien fâché qu'on pût me reprocher des défauts semblables à ceux que je vois dans certaines gens avec qui on est obligé de vivre et qui sont en vérité bien insupportables. De quoi peut-on m'accuser, après tout ? Je ne suis ni libertin, ni calomniateur, ni injuste. Je ne fais de mal à personne. Je soulage les pauvres, quand je puis. J'ai des sentiments d'honneur et de religion, grâces à Dieu ; et je le remercie tous les jours de



n'être pas comme tant d'autres. Je ne prétends pas dire pour cela que je sois sans défauts ; chacun a les siens ; mais... » — « Bon, mon enfant : et voilà tout juste mon pharisien qui rend grâces à Dieu, non pas de ce que son infinie bonté veut bien lui pardonner ses crimes, mais de ce qu'il n'est pas criminel comme tant d'autres ; non pas de ce que sa miséricorde le souffre tout pécheur qu'il est, mais de ce qu'il n'est pas si grand pécheur que les autres ; non pas de ce que sa justice ne le traite pas selon ses mérites, mais de ce qu'il a plus de vertu, plus de mérite qu'un autre ». Dans le sermon intitulé : « sur le devoir des enfants envers leurs pères et leurs mères », se rencontre un dialogue qui est poignant. « Lorsque une fois, dit le prédicateur, vos enfants ne sont plus sous votre dépendance, que vous les avez établis et qu'ils sont leurs maîtres, gardez-vous bien alors de prendre le ton d'autorité. — De quoi vous mêlez-vous ? Faites vos affaires et laissez-nous faire les nôtres. Nous sommes en âge et en état de nous conduire. Est-ce que je suis un enfant ? — Tu n'es pas un enfant ; cela est vrai ; mais je suis toujours ton père ; et, quand tu aurais les cheveux gris, tu es toujours mon enfant, et je suis toujours en droit de te reprendre. — Je n'ai que faire de vos réprimandes ; gardez vos conseils ; j'en sais autant que vous ; je veux vivre à ma tête ; laissez-moi tranquille ; vous trouvez à redire à tout ; vous en êtes insupportable ». — Quel langage, bon Dieu ! quelles horreurs ! Dirait-on que c'est un enfant qui parle à son père ? Non, il me semble entendre un maître qui répond au dernier de ses valets ».

Au nombre des formes littéraires se trouvent les figures. *Régis* use de la comparaison, de l'image, de l'apostrophe et de quelques autres encore, mais sobrement. Il nous a laissé une prosopopée. Elle vaut la peine d'être citée. Elle se trouve dans le sermon qui a pour titre : « se préparer à la mort ». A ceux qui ne se préoccupent pas de leur fin dernière, dans un sermon célèbre, *Bossuet* décrit l'horreur de la mort et, en même temps que nous sommes émus, nous sommes forcés d'admirer la richesse et la splendeur de son verbe. Avec *Régis*, nous n'enten-

donc pas un homme qui parle de la mort ; nous entendons la mort elle-même et sa parole produit en nous une sorte d'épouvante sacrée : « Regardez-moi bien, nous dit-elle ; ne craignez pas de m'envisager. Ma figure est hideuse ; elle vous épouvante ; mais il faut vous y faire ; cette figure est la parfaite image de ce que vous serez un jour ; vous deviendrez tels que vous me voyez, trait pour trait. Voilà ce que sont devenus et comme j'ai traité vos parents, vos amis, vos connaissances ; venez, venez, descendez avec moi dans ce tombeau ; ouvrez ce cercueil ; développez ce suaire ; vous frémissez ! N'importe. Découvrez, voyez et considérez le cadavre de cet avare, de cet ivrogne, de cet impudique, de cet impie qui a fait tant de bruit et tant de mal dans le monde, de cette femme que tout le monde idolâtrait et qui s'idolâtrait elle-même. Voyez et considérez ; c'est là mon ouvrage. — J'aime à surprendre et à frapper subitement celui qui ne m'attend pas et qui ne pense point à moi. Pendant que son esprit est tout entier à ses plaisirs et aux choses de la terre, j'entre dans sa maison, je l'étends dans son lit, je suce le sang de ses veines, je bois, j'épuise, je taris en lui toutes les sources de la vie, je répands la pâleur sur son visage, je glace toutes les parties de son corps, je lui arrache son âme, et comme un loup affamé emporte dans sa tanière la proie qu'il vient d'égorger, j'entraîne ici ce cadavre où je le dévore dans les ténèbres. Voyez et considérez : c'est ainsi que vous serez traité un jour et ce jour n'est pas si loin que vous pourriez bien le croire. — Sortez à présent et que l'image de ce que vous venez de voir, vivement empreinte dans votre esprit, ne vous permette pas de perdre jamais de vue votre fin dernière. Allez, madame, allez passer deux heures devant votre miroir... Allez, impudique, allez à vos plaisirs infâmes... Allez, avare, allez compter votre argent... Allez, ivrogne et vous qui faites un Dieu de votre ventre... Allez, âme lâche, allez vous venger de votre ennemi ou déchirer la réputation de votre frère... allez, hommes vains, contempler vos maisons, vos meubles, vos habits, vos terres, vos charges, vos domaines, vos troupeaux, vos greniers, vos



marchandises, tout ce qui nourrit votre orgueil, votre ambition, votre avarice ; mais, souvenez-vous que je vous dépouillerai de tout cela pour le donner à d'autres que je dépouillerai à leur tour. En échange de vos maisons, je vous donnerai un cercueil ; en échange de vos habits et de vos ameublements, un suaire ; en échange de tous vos biens, la pourriture et les vers ; en échange de ces honneurs, de cette gloire que vous aimez tant, la poussière et les humiliations du tombeau. Chargée d'exécuter les ordres du Tout-puissant, je marche devant lui ; j'ouvre la terre sous les pieds des faibles humains, je les précipite, je les entasse les uns sur les autres et toutes les générations disparaissent successivement devant moi ». C'est ainsi que *Régis* fait parler la mort et ce puissant essor oratoire lui permet d'atteindre les hauteurs où *Bossuet* plane ordinairement. Sans doute, il est moins noble dans l'expression, moins grand dans la mise en scène que l'aigle de Meaux ; mais, il est aussi éloquent. Toutefois, il n'est pas coutumier de pareils élans. Après son impressionnante prosopopée, il reprend la parole en son nom : « O mort que vous êtes cruelle ! que votre image est effrayante ! que votre langage est amer ! que vos coups sont terribles ! Oui, mes frères, la mort est cruelle, son langage est amer, son image est effrayante et les coups qu'elle frappe sont terribles ; mais, puisque vous et moi devons nécessairement être sa victime, puisque son bras est levé sur notre tête et qu'il n'y a pas moyen de lui échapper, il faut donc la prévoir, nous y attendre et nous y préparer, afin que nous ne soyons point surpris ». Par cette simple et habile transition, *Régis* revient au style tempéré qui lui est habituel.

En résumé, dans le choix de ses sujets, dans sa manière de les traiter, il est simple, familier, réaliste. D'ordinaire plutôt courts, ses sermons sont écrits dans un style affranchi de la tyrannie des traditions et de la mode, personnel, facile, riche, et qui rend sensibles la noblesse et la beauté de son âme. Dans la sphère restreinte où le retient son humilité, par les élans de son cœur et par l'essor de sa pensée, il apparaît comme un type d'orateur

populaire dont l'éloquence est si originale qu'il serait dangereux de vouloir l'imiter. Il est un prédicateur de campagne éminent et tout à fait hors de pair. Pour achever de nous en convaincre, après avoir étudié la forme de sa prédication, à laquelle, du reste, il ne sacrifiait rien, indiquons-en rapidement le fond qui, pour lui, était l'essentiel.

Où est la source de son éloquence ? Evidemment, quoique ses dons naturels et, en particulier, sa remarquable intelligence, l'aient heureusement servi, elle n'est pas en eux ; ils n'ont été pour lui que des moyens. Evidemment, elle n'est pas non plus dans le travail consciencieux et assidu qu'il a fourni constamment et qui n'était aussi qu'un moyen pour lui. La source de son éloquence est dans cet arrière-fond de lui-même et de tout homme d'où, d'après le livre des *Proverbes*, « *procèdent les sources de la vie* ». Elle est dans son cœur. Si, dans le genre tempéré, il a su trouver des accents chaleureux qui suspendaient son auditoire à ses lèvres, s'il s'y est élevé jusqu'à une éloquence magistrale, c'est à la bonté de son cœur qu'il le doit. Sa bouche parle de l'abondance de son cœur. Pour ses paroissiens, il éprouve les sentiments d'un père pour ses enfants. Il les aime d'un amour ardent, actif, et toutes les exhortations qu'il leur adresse ont pour unique but de les délivrer du mal sous toutes ses formes et de les sauver. Sans relâche, il soutient une lutte acharnée contre les ennemis de leur perfectionnement et de leur bonheur, contre tous les défauts et tous les vices qui, à ses yeux, sont les conséquences du manque de foi religieuse. Sans relâche, il plaide auprès d'eux la cause de leur salut éternel. Et parce qu'il est ému lui-même, il les émeut. Chacune de ses prédications est un acte par lequel il veut déterminer en eux un changement de conduite et les amener à réaliser l'idéal moral et chrétien.

De là vient que le caractère dominant de sa prédication, c'est qu'elle est essentiellement pratique. Se plaçant dans la région de l'expérience moyenne, il n'oublie jamais qu'il est le pasteur d'habitants de la campagne, de ménagères et d'agriculteurs. Il s'intéresse à leurs



tristesses et à leurs joies, à leurs craintes et à leurs espérances, aux plus petits événements et aux plus menus détails de leur vie quotidienne.

En même temps, il les étudie et grâce à des observations conduites avec une patiente attention et une habile perspicacité, il recueille une abondante moisson de faits et connaît le cœur humain jusque dans ses plus intimes profondeurs. Ainsi préparé, lorsqu'il se propose de traiter un sujet, ce n'est pas pour composer un de ces sermons qui ne s'adressent à personne parce qu'ils s'adressent à tout le monde ; c'est pour composer un sermon s'adressant à un auditeur déterminé. Il se place en face de cet auditeur et ne voit que lui. Il le met en scène, le prend à parti et ne le lâche plus, l'apostrophe, lui donne la parole, pénètre dans son âme, l'explore et la fouille en tous sens, démasque ses défauts et ses vices, discute ses excuses et les détruit. Sans doute, en procédant ainsi, quelquefois, il dépasse la mesure et dévoile certaines turpitudes avec un sans gêne excessif. Mais, on lui pardonne aisément ces fautes de goût, quand on voit avec quelle sûreté de coup d'œil il discerne le mal qui se dissimule sous une apparence de vertu ; quand on voit avec quel courage et quelle vigueur il attaque tous les défauts et tous les vices : paresse, impureté, ivrognerie, convoitise, avarice, vanité, orgueil et d'autres encore ; quand on le voit dessiner le portrait de la femme acariâtre, du fils rebelle et mauvais, du faux dévot qui fait consister la religion en grimaces et mômeries. Il faut l'entendre dévoilant les motifs pour lesquels les hommes se rendent coupables de médisance. En voici un : « Ce qui vous fait parler, dit-il, c'est une vanité sotte et mal entendue ; vous voulez faire l'agréable, égayer la conversation, amuser la compagnie. Dès que vous cessez de médire, vous n'avez plus d'esprit ; vous voulez qu'on dise que vous en avez, et le prochain en est toujours la victime. Car, si vous ne parliez jamais mal de personne, vous n'auriez rien à dire que de très ordinaire. Peut-être seriez-vous fort ennuyeux. Et voilà, mon cher enfant, ce qui vous engage à médire ». Il faut l'entendre secouer ces prétendus chrétiens qui, tant qu'ils

sont heureux, mettent leur confiance dans leur santé, leur richesse, leur réputation, oubliant leurs péchés que la justice divine n'oublie pas et qui, lorsque l'adversité les accable, implorent avec une poignante amertume le Dieu qu'ils oublieront de nouveau dès que, dans leur existence, luiront de nouveau les jours de prospérité. On peut l'affirmer : dans chacun de ses sermons, il prend la nature humaine, pour ainsi dire, sur le fait et leur ensemble forme une sorte de tableau où sont représentées, avec une impressionnante fidélité, toutes les formes de l'égoïsme et de la perversité. Chacun peut s'y reconnaître plus ou moins. Sa prédication est essentiellement pratique.

Néanmoins, il ne faudrait pas croire que *Régis* s'interdise de franchir les limites de sa paroisse. Il est de son temps et il en connaît les publications, la littérature et la philosophie. Il les domine, il les juge et les rend responsables de la mentalité de ses paroissiens. Comme tous les siècles, le dix-huitième est un mélange de bien et de mal. S'il a revendiqué la liberté de conscience ; s'il a donné aux lettres et aux sciences un nouvel et puissant essor ; s'il a semé les germes d'une rénovation sociale dont nous bénéficions aujourd'hui, il faut bien reconnaître qu'en attaquant les abus et les préjugés, ce qui était légitime, il a manié à outrance l'arme d'une critique railleuse et subversive à l'excès. Il n'a rien respecté ; il s'est montré injuste à l'égard des principes de la morale et des vérités de la religion. Ses philosophes ont non seulement ébranlé la vieille morale, mais encore ouvertement combattu toute espèce de morale. Ils ont ainsi favorisé le débordement des appétits charnels, des basses passions et des vices. Les scandales se sont multipliés et on les a tenus pour des élégances. Quant à la religion, ils se sont déchainés contre elle en toute occasion et à tout propos ; ils ont pris à tâche de la décrier, de la battre en brèche et de la ridiculiser. Ils ont traité de contes de vieille femme tout ce qu'on pouvait leur dire de la vie à venir, du jugement, des rétributions futures et même de Dieu. Ils ont ainsi propagé dans les masses soit un scepticisme moqueur, soit un matérialisme raisonneur. Or, *Régis* se rend



compte que l'immoralité des villes, l'incrédulité des philosophes et de leurs adhérents, ont leur répercussion chez les habitants de la campagne. Ces deux états d'esprit, il les retrouve dans les propos et la conduite de certains de ses paroissiens. « C'est, dit-il, un torrent de malice et de corruption qui, après avoir inondé la capitale et renversé toutes les digues, déborde dans les provinces, reflue jusque dans nos campagnes et apporte aux habitants des villages... ces maximes affreuses qui leur apprennent à ne rien croire, à ne rien respecter pendant leur vie, comme s'il n'y avait rien à espérer ni à craindre après la mort ». Et ailleurs, il proteste avec indignation contre « ces productions ténébreuses qui s'élèvent avec tant d'insolence contre la vérité de l'Évangile », contre « ces ouvrages pestiférés, ces écrits pleins d'horreurs qui infectent les campagnes ».

En conséquence, il ne se contente pas de constater que, dans sa paroisse, pères, mères et enfants font preuve d'une regrettable légèreté, que beaucoup d'entre eux s'égarent et commettent le mal ; il ne se contente pas de flageller leurs défauts, leurs vices et de flétrir leur dépravation avec une impitoyable rigueur. Il fait plus et mieux. Austère en ses mœurs, par sa parole qu'appuie son exemple, à chaque catégorie de ses auditeurs, il adresse des conseils spéciaux, des exhortations touchantes, des appels pressants, pour les décider à obéir partout, toujours et en tout, à la loi du devoir. Par exemple, pour inculquer aux enfants le respect et l'amour de leurs parents âgés, il trace un tableau qui a dû faire couler des larmes : « En faisant la visite de ma paroisse, j'entre dans une maison où le premier objet qui se présente à ma vue est un vieillard que je trouve seul, assis au coin du feu. Ses cheveux blancs, son corps usé par le travail et courbé sous le poids des années, m'inspirent d'abord des sentiments de respect et de vénération. Je m'approche pour lui parler. Le chagrin, l'ennui, la douleur sont peints sur son visage. — « Qu'avez-vous, mon cher ami ? Vous me paraissez bien triste. Mais quoi ! vous pleurez ! Qu'est-ce qui vous afflige ? Est-il arrivé quelque mal-

heur dans votre famille ? — « Ah ! monsieur, je voudrais être mort, et je prie Dieu de me retirer de ce monde, où je ne suis plus bon à rien, où je m'entends reprocher journellement le pain que je mange et qui, la plupart du temps, est arrosé de mes larmes. Je suis le père de cinq enfants. Ces pauvres mains que vous voyez n'ont travaillé que pour les nourrir et, après les avoir élevés, non sans beaucoup de peine, je me suis dépouillé, pour les établir, du peu que j'avais amassé à la sueur de mon front. Aujourd'hui que je n'ai rien et où je suis hors d'état de gagner ma vie, mes enfants ne sauraient me souffrir. Ils se disputent à qui ne m'aura pas dans sa maison. Je suis ici comme par charité. Si je veux dire un mot, on me ferme la bouche. Si je fais quelque représentation, car vous savez, monsieur, que les vieux ont plus d'expérience que les jeunes, on dit que je radote. Si je me plains de mon mal, on me souhaite la mort. Il n'y a pas jusqu'à mes petits enfants qui ne m'insultent et qui ne fassent leur jouet des infirmités de ma vieillesse. Voilà quelle est ma situation. Mais, je vous en prie : ne dites rien de tout ceci à mes enfants ; ce serait encore pire, s'ils savaient que je vous ai fait des plaintes ». Réguis est un moraliste éminent. Il prêche la vieille morale humaine, la morale de la conscience qui est aussi celle des prophètes et de Jésus-Christ, la morale du respect de soi-même ou de la dignité, la morale du respect du prochain ou de la justice, la morale de la fraternité. Il montre à ses paroissiens que ces principes éternels les obligent et leur ouvrent « le sentier étroit et difficile » de la perfection et du bonheur. Les forçant à comparer ce qu'ils sont et ce qu'ils font à ce qu'ils devraient être et à ce qu'ils devraient faire, il leur montre qu'ils sont loin, bien loin de l'idéal, de la perfection et il travaille à allumer, à entretenir en eux la sainte passion de cet idéal.

Toutefois, il n'est pas seulement un moraliste éminent, il est aussi et surtout un représentant de la religion. Et comme il est entièrement persuadé que l'immoralité est la conséquence fatale de l'incrédulité, — ce qui est excessif, car il se rencontre des incroyants avérés dont la con-



duite est irréprochable, — il voit dans l'incrédulité son principal adversaire. Résolument, il engage contre lui une lutte dans laquelle il ne faiblit jamais. Il y déploie beaucoup de bon sens et de talent. Parfois, quand il s'abandonne à la ferveur de son zèle, il s'anime ; l'émotion le saisit ; alors, de son cœur, jaillissent des accents pathétiques qui, non seulement soulèvent l'admiration, mais encore produisent de durables impressions. Toutefois, une réserve s'impose ici. Il ne se contente pas toujours de combattre l'incrédulité, d'en citer les ouvrages, de les discuter, d'en montrer les dangers, ce qui est son droit et son devoir. Il s'en prend aussi aux incrédules eux-mêmes, leur prête des mobiles qu'ils n'ont peut-être pas, par exemple, celui de soutenir et de répandre leurs théories parce qu'elles flattent les appétits charnels de l'homme et ses plus bas instincts, les accuse d'ignorance et de mauvaise foi, les invective avec violence, les poursuit de sa verve fine et railleuse, de ses sarcasmes, de son ironie mordante et finalement les tourne en ridicule. Pareils procédés sont-ils approuvés par la conscience ? Assurément non. Sont-ils efficaces ? Pas davantage. Car, bien loin de réduire l'adversaire au silence, ils ne réussissent qu'à l'exciter et à rendre la lutte plus implacable et plus stérile.

En combattant l'incrédulité, *Régis* poursuit le triomphe d'une religion dont il a vérifié les fondements et qu'il tient pour un édifice indestructible et divin. Cette religion, c'est la sienne ; c'est le christianisme sous sa forme catholique. Il la prêche intégralement, avec ses dogmes, sa hiérarchie, ses rites et ses sacrements. Ici, je n'ai pas à formuler des appréciations ; je n'ai qu'à m'incliner devant la sincérité, la fermeté de ses croyances et devant l'émotion et la chaleur communicatives avec lesquelles il les expose et les défend. Toutefois, il est un point que je me permets de noter : dans sa prédication, *Régis* n'est théologien et dogmaticien que de temps en temps, par occasion. Ordinairement, il est pratique et se préoccupe surtout de la vie chrétienne de ses auditeurs. Ceci explique pourquoi j'ai toujours trouvé plaisir et profit à l'étudier.

Sans doute, au point de vue des doctrines, lui et moi, nous sommes logés à peu près aux antipodes. Mais, au point de vue de la vie chrétienne, sur bien des points d'une haute importance, je me sens avec lui en communauté de sentiments. Comment ne le serai-je pas, quand je le vois nourrir son âme de la lecture de l'Écriture sainte ? quand je l'entends la citer sans cesse, naturellement, sans recherche, sans effort, avec à propos ? quand je l'entends rappeler à ses paroissiens qu'ils ont le droit et le devoir de la lire, de la méditer et, par elle, de contrôler son propre enseignement ? quand je l'entends déclarer qu'elle contient la parole de Dieu qui est la source de sa croyance, la norme de sa foi, le fondement de sa prédication et la seule puissance capable d'enrayer les progrès de l'incrédulité ? Comment ne serai-je pas en communauté de sentiments avec cet orateur essentiellement populaire, avec ce chrétien d'une solide et active piété, qui donne la première place à l'enseignement, à l'exemple et à la croix de Jésus-Christ ? qui adore le Père céleste « *en esprit et en vérité* » et qui s'unit à lui par l'acte intérieur de la prière ? qui, par sa parole et par son exemple, prêche le repentir, la foi, la conversion, la sainteté, la justice, l'amour, la miséricorde, le renoncement à soi-même, le sacrifice, la résignation à la volonté de Dieu et la vie éternelle ? Sur tous ces points et d'autres encore, il a écrit des pages que je signe des deux mains.

Au milieu du siècle dernier, *Edmond Schérer* a déclaré, sans le prouver d'ailleurs, que « le sermon est un genre faux ». De nos jours, ceux qui n'en entendent jamais aucun, déclarent que tous les sermons sont mortellement ennuyeux. Pour moi qui, depuis bientôt un demi-siècle, cultive ce genre et compose des sermons, si j'ai dit quelques vérités, intéressé quelques auditeurs, c'est à *Réguis*, l'excellent prédicateur populaire que je le dois en partie. A lui, ma reconnaissante admiration !





LA RÉVOLUTION FRANÇAISE DANS LE GARD

---

## LA CRISE DE L'APOSTASIE

PAR

**M. le Chanoine Albert DURAND.**

MEMBRE RÉSIDANT.

---

Vers le milieu de l'automne 1793, le Jacobin triomphant pouvait savourer le plaisir d'assister à l'effondrement de l'Église de France. La Constituante avait anéanti le pouvoir politique du clergé, ses richesses, ses ordres religieux, créé un schisme officiel et national. La Législative avait banni les prêtres insermentés. La Convention leur faisait une chasse féroce et, par la loi des suspects, venait d'édicter contre les ecclésiastiques fidèles à leur Dieu, revenus ou restés au sein de la patrie, des peines draconiennes. Le clergé constitutionnel végétait dans l'indifférence générale, souvent dans un profond mépris. Mais les masses populaires demeuraient profondément attachées à l'ancien culte. Le Jacobin crut le moment venu d'effacer tout vestige de l'antique religion ; logicien impitoyable, il voulut traduire dans les faits les conséquences des doctrines de l'Encyclopédie et des principes de la Révolution.

Raconter comment fut conduite dans le département du Gard la campagne entreprise par les partis révolutionnaires les plus avancés pour extirper le christianisme, tel est l'objet de ce travail. Notre récit commence à l'automne de 1793 pour finir au 9 thermidor de l'an II.

I

Pour affranchir l'esprit du peuple de toute idée religieuse, la Convention avait adopté, le 5 octobre 1793, l'ère républicaine dont le point initial fut fixé au 22 septembre 1792. Par les lois des 3 brumaire et 4 frimaire an II (24 octobre et 24 novembre 1793), elle substitua le calendrier républicain au calendrier grégorien, « la mesure la plus antichrétienne, a dit M. Aulard, que prit la Convention ». Le Conseil administratif du Gard se hâta de se conformer à la nouvelle supputation du temps. Sa dernière séance d'après le vieux style est du 16 octobre 1793 ; dès le lendemain, il date sa délibération du 26<sup>e</sup> jour du premier mois de l'an second de la République ; le neuf novembre, il emploie pour la première fois la nouvelle nomenclature des mois et inscrit la date du 19 brumaire de l'an 2.

Vers cette époque, divers événements : décret de la Convention autorisant les administrations des départements à supprimer des paroisses (16 brumaire, 6 novembre), abdication de Gobel et de onze de ses vicaires épiscopaux (17 brumaire), la fameuse fête de la Raison et de la Liberté à Notre-Dame de Paris favorisent la campagne de « déchristianisation » entreprise par certains représentants du peuple en mission et donnent une nouvelle impulsion au mouvement antichrétien. Ce mouvement va être accéléré par la mise en vigueur de la loi du 14 frimaire, loi organique du gouvernement révolutionnaire, par les efforts des sociétés populaires et des comités de surveillance, par les agents nationaux de district, par le zèle des représentants du peuple.

Dans le Gard, Boisset adresse une proclamation « aux vertueux patriotes » pour les exhorter à imiter l'exemple de Paris, à sortir du sommeil de la superstition (1). Il notifie au procureur général syndic de faire exécuter sur le champ cette loi du 14 frimaire qui, en fortifiant le pouvoir central et en faisant des sociétés populaires et des

---

(1) Arch. dép. du Gard, 1 L 6, 13, n° 63.



comités de surveillance des rouages officiels, va permettre à la rage antireligieuse de satisfaire toutes ses fureurs.

Cette rage s'exerce d'abord contre tout ce qui rappelle la royauté, la féodalité, le prétendu fanatisme. Dès le 21 octobre 1793, la Société populaire de Nîmes demande à la Municipalité de faire brûler tous les tableaux qui se trouvent dans les églises ou ailleurs ; un peu plus tard, c'est la Croix de Saint-Gervasy qui l'offusque et dont elle réclame la démolition (16 frimaire, 6 décembre 1793). Le district d'Alais fait détruire sur la pyramide de Saint-Christol « tous les signes de la ci-devant papauté et féodalité ». A Nîmes, à Alais, à Uzès, dans une foule de communes, au chant du *Ça ira* et de la *Carmagnole*, on fait des feux de joie pour brûler, avec les vieux parchemins et les antiques chartes, les ornements d'église, les linges sacrés, les divers objets du culte ; devant la flamme qui pétille, les sans-culottes dansent une frénétique farandole.

Ce vandalisme s'accompagne d'un essai de fêtes civiques, en attendant l'abolition complète des solennités religieuses. La nouvelle divinité des sans-culottes c'est Marat. En son honneur, Aiguemortes, maintenant Fort Pelletier (2 frimaire), Nîmes (21 frimaire), Alais (6 nivôse), Uzès (6 pluviôse) célèbrant des cérémonies tout à fait païennes. Des fêtes analogues, sur un ordre de la Convention (4 nivôse), ont lieu dans toutes les communes, à l'occasion de la prise de Toulon, avec défilé de cortèges, danses et farandoles, hymnes patriotiques, feux de joie et auto-da-fé, harangues et discours, démonstrations d'impunité.

## II

Dans la seconde quinzaine de frimaire, s'inaugure dans le Gard, le culte de la véritable divinité de la Révolution triomphante, la Raison. D'après le *Courrier d'Avignon*, notre département aurait compté à cette époque sept temples dédiés à la nouvelle déesse. Dès lors, cette nouvelle déesse va recevoir les offrandes de ses dévots. Les dépu-

tations des communes et des sociétés populaires viennent présenter aux administrations du département et des districts comme hommages patriotiques les objets précieux des églises et des temples, proclamer leur renonciation à l'ancien culte, leur adhésion au culte nouveau : culte d'ailleurs encore mal défini, appelé tantôt culte de la Raison, tantôt culte de la Liberté et de l'Égalité, quelquefois culte de l'Être suprême. Précurseurs de ce mouvement anti-chrétien, dès le 28 brumaire (18 novembre), les habitants de Saint-Hippolyte-du-Fort mettent au feu trois tombereaux de parchemins, tous les titres de la défunte féodalité ; catholiques et protestants s'embrassent autour de cette flamme civique ; la ci-devant église sera désormais le temple de l'Être suprême ; « c'est là que toutes les décades, ces hommes régénérés viendront célébrer de concert les bienfaits et la grandeur de la divinité (1). »

A Nîmes, juifs, catholiques et protestants « régénérés » rivalisent de zèle. Le 18 frimaire (8 décembre), les juifs portent au district l'argenterie provenant de leur synagogue ; le clergé constitutionnel imite cet exemple ; le consistoire délègue deux pasteurs et trois anciens pour porter à la municipalité les deux paires de coupes d'argent qui servaient à la célébration de la Cène (2).

A Uzès, le 11 pluviôse (11 janvier 1794), les anciens réunis en consistoire décident d'offrir les deux coupes et le bassin d'argent appartenant à leur temple (3).

Dons patriotiques et actes d'apostasie se multiplient. Le 22 frimaire (12 décembre), une députation de la Société populaire de Manduel est introduite auprès du directoire du département. Elle offre d'abord le produit d'une souscription « vingt-neuf roupes ou capotes pour couvrir nos braves volontaires combattant presque nus, au milieu des

---

(1) *Courrier d'Avignon*, 6 frimaire (25 novembre 1793).

(2) Borrel, *Histoire de l'Église réformée de Nîmes*, p. 455. D'après cet auteur, cette offrande serait du 16 frimaire. — Goubier, *Le culte catholique sous la Révolution*.

(3) Marcel Fabre, *Le culte de la Raison et de l'Être suprême à Uzès*, dans la *Revue du Midi*, 1913, p. 404 et suivantes.



neiges et des glaces, les satellites du tyran espagnol. » Elle dépose ensuite sur le bureau l'argenterie de l'église de Manduel et « déclare, au nom de cette commune, qu'attachée désormais un culte de la Raison elle renonce à celui de l'erreur et de la superstition qui trop longtemps a fait le malheur de la terre. » Après les félicitations du président, entre une députation de la Société des Sans-Culottes de Clarensac. Un de ses membres proteste que sa commune « ne reconnaît d'autre culte que celui de la raison et de la liberté », puis il apporte, dit-il, « en son nom les ustensiles protestants, les mascarades catholiques, les dépouilles d'une maison où l'erreur et la superstition étaient continuellement à l'ordre du jour » (1).

A Bagnols, le 16 frimaire (6 décembre), le Conseil de la commune décide l'enlèvement de toutes les croix et leur transfert à l'église paroissiale ; le 22, à la demande du district, il nomme deux commissaires pour procéder à une enquête sur les diamants, pierreries, argenterie et dorure des églises supprimées, et de celles qui ne le sont pas : mesure préparatoire à l'envoi de ces matières précieuses au district (2). Dès le 30 frimaire (20 décembre), la Décade y est célébrée. Les citoyens, convoqués au son de la caisse, se rendent à la ci-devant église des Ursulines. Un discours sur la solennité et la lecture des lois, décrets, avis, font la joie des assistants qui manifestent leurs transports par les cris répétés de *Vive la liberté, la Montagne et la République* (3).

A Vauvert, c'est la Société populaire qui prend l'initiative de l'abolition du culte (26 frimaire, 16 décembre). Dans une pétition au maire et aux officiers municipaux,

---

(1) Arch. dép. du Gard. 1 L 3, 10. *Procès-verbaux du Conseil en permanence*, du 12 septembre 1793 au 6 nivôse an 2 (26 décembre 1793.)

(2) Le 23 ventôse, il fut remis au district de Pont-sur-Rhône 103 marcs, six onces, six gros d'argenterie provenant des églises de Bagnols. (Alôgre, *Annales historiques de Bagnols dans les Mémoires de l'Académie de Nîmes*, année 1900, p. 225.

(3) Alôgre, *Ibid.*, p. 213.

elle demande l'enlèvement de tous les vases et ustancilles (sic), d'or et d'argent des églises et leur transmission au trésor national, la consécration « de la ci-devant église paroissiale » (sic) à la Raison, l'Égalité et la Liberté, le renversement de tous les signes extérieurs du culte, de toutes les croix « trophée du fanatisme et de la superstition (1). »

### III

La campagne « de déchristianisation » va entrer dans une phase nouvelle avec l'arrivée de Châteauneuf-Randon à Saint-Jean-du-Gard et de Borie à Nîmes pour organiser dans toute sa rigueur le gouvernement révolutionnaire (3 pluviôse an II, 22 janvier 1794).

Dès que la Société populaire de Brion du-Gard ci-devant Saint-Jean, apprend la présence dans la commune de Châteauneuf-Randon, elle nomme des commissaires pour l'inviter à la séance. Le représentant du peuple accepte. Son entrée parmi les sans-culottes est accueillie par les applaudissements les plus enthousiastes ; le président lui ayant cédé le fauteuil, il exprime tout son plaisir de se trouver au milieu de ses frères. Les applaudissements redoublent, l'on crie « Vive la Montagne. » Il écoute les doléances sur le manque de subsistances dans la commune, promet de parler aux administrations et de porter à la Convention les réclamations diverses sur la loi du maximum. Un membre demande ensuite que les signes du fanatisme disparaissent pour toujours, que l'on somme les prêtres des différents cultes de la commune de livrer les vases dont ils se sont servis jusqu'à présent et que l'on renonce à les entendre désormais. Ces articles mis aux voix sont votés avec applaudissements. Il fut aussi décidé que l'on observerait tous les décadis et que le temple destiné jusqu'alors au culte catholique serait érigé en temple de la Raison (3 pluviôse, 22 janvier 1794.) (1).

---

(1) Edmond Falgairolle, *Vauvert pendant la Révolution*, p. 289.

(2) Arch. dép. du Gard, 1 L4. 8, p. 30.



Le lendemain, Châteauneuf se rend à Alais, les dragons, l'infanterie, le corps municipal vont au devant de lui. Le soir, il est reçu au club de la Société populaire qui tient ses séances à la Cathédrale. Là du haut de la chaire, il péroré, proclame le culte de la Raison et propose, aux cris enthousiastes des sans-culottes, de consacrer l'église à cette nouvelle divinité. Il est fait la motion d'abattre les croix et les clochers, d'abolir tout culte ; les vases sacrés et toute l'argenterie de l'Eglise sont emportés ; on va chez le ministre protestant prendre les deux coupes d'argent servant à la cène : La frénésie antireligieuse n'est pas encore satisfaite. Le 6 pluviôse (25 janvier), le Conseil général « fait abattre et tomber tous les signes représentant la publicité de tout culte », le 8 (27 janvier), il abdique unanimement la profession de tout culte extérieur » ; il fait descendre dans un endroit moins élevé « la croix dominante de l'hôpital. » Il délibère de célébrer tous les jours de décade dans la ci-devant cathédrale qu'il choisit comme temple de la Raison. Le décadi (10 pluviôse, 29 janvier) fut inauguré le nouveau culte. Un cortège partit, vers deux heures et demie de la place de la maison commune, pour se rendre à la ci-devant cathédrale. Là, pendant une heure et demie, on entendit des chants et des discours. Une statue représentant la Raison remplaçait le trône épiscopal. Mais la fureur démagogique ne devait pas s'arrêter à cette profanation. Le 25 ventôse, (15 mars), le club d'Alais délibère que la ci-devant cathédrale serait démolie. Le conseil de la commune approuva cette résolution le 2 germinal (22 mars) et Borie le 26 germinal (1).

Le mouvement anti-chrétien prend en pluviôse une intensité plus grande. Tandis que brumaire n'avait vu que 6 érections de temples à la Raison, frimaire 3, nivôse 6, pluviôse en comptera 20. C'est la commune d'Héraclée, ci-devant Saint-Gilles, qui la première demanda

---

(1) *Recherches historiques sur la ville d'Alais*, p. 129. — *Rapports décadaires de la commune d'Alais*, publiés par J. P. Goirand, p. 33, 35, 40, etc.

à Borie et en obtint la permission d'ériger un temple à la Raison (11 pluviôse, 30 janvier 1794). Aussitôt l'antique Collégiale fut parée pour sa nouvelle destination. On roula les tableaux et on les jeta sur la tribune de l'orgue ; on entassa les meubles dans la crypte, les statues de Lepelletier et de Marat se dressèrent à l'entrée du chœur ; en face de la chaire, désormais tribune aux harangues, fut placé le fauteuil du président du club (1).

Le 13 pluviôse (1<sup>er</sup> février), le Conseil général de Pont-Cèze, précédemment Saint Ambroix, délibère que désormais le bâtiment de la ci-devant église catholique sera destiné pour le temple de la Raison et fait offrande à la République de l'argenterie, laiton et autres métaux faisant l'ornement de la ci-devant église ainsi que de trois coupes d'argent données par les protestants de cette commune (2).

La ville de Nîmes ne pouvait rester en arrière. La Société populaire et la Municipalité demandèrent de consacrer la cathédrale au nouveau culte.

Borie, prenant leurs vœux en considération, joyeux de voir « que les habitants de Nîmes ont enfin déchiré le bandeau de l'erreur, arrêta le 16 pluviôse (4 février 1794), que la Municipalité de Nîmes ferait toutes les dispositions nécessaires pour ériger la ci-devant cathédrale en un Temple de la Raison, pour y célébrer la fête de la deuxième décade du mois courant avec toute la simplicité et, en même temps, la solennité qui appartient à un peuple libre (3). » L'inauguration eut lieu, en effet à la date fixée, le décadi 20 pluviôse (8 février 1794). Sur l'invitation de la Municipalité, le Directoire du département se rendit à 2 heures du soir, à la maison commune d'où devait partir le cortège (4). La déesse était représentée par une

---

(1) Gotffon, *Saint-Gilles*, p. 171. — Nicolas, *Une nouvelle histoire de Saint-Gilles*, p. 211.

(2) Arch. dép. du Gard, 1 L. 4, 7, fol. 140.

(3) Arch. dép. du Gard, 3 L. 4, 52.

(4) Arch. dép. du Gard, 1 L. 4, 7.



modiste de Lyon, drapée à l'antique, coiffée du bonnet rouge, une pique à la main (1).

L'église dut subir bientôt des transformations pour l'adapter au nouveau culte. A cet effet, la municipalité vota 24.000 francs (16 ventôse) et Borie imposa 6.000 francs au district. Au milieu du chœur, s'érigea une série de gradins, en forme d'amphithéâtre. Ce fut la Montagne. De larges bandes tricolores décorèrent les murs ; le magnifique tableau de Nicolas Mignard, *l'Assomption*, détaché de son cadre servit de tapis de pied. Dès lors l'antique édifice est jugé digne des fêtes révolutionnaires. A chaque décade, citoyens et citoyennes y sont convoqués. Du haut de la chaire illustrée par Fléchier, le prêtre apostat Giret y prononce de longs et fastidieux sermons patriotiques ; il les termine invariablement par cette formule : « Vive la République une et indivisible ! Périssent tous les ennemis du peuple ! » Puis un bal s'organise dans l'enceinte de l'église ; une farandole conduite par Borie, le représentant du peuple, par Giret, par le maire Courbis, revêtus de leurs insignes, va se dérouler à travers les rues et les cours de la ville jusqu'à l'Esplanade où se dresse la sainte guillotine (2).

#### IV

Un moyen d'empêcher le culte chrétien c'était la fermeture des églises et des temples. Pasteurs et prêtres constitutionnels, comme nous le raconterons ci-après, avaient abdicqué à la suite de l'évêque du Gard. Néanmoins, quoique démissionnaire, Dumouchel avait, à la grande fureur de ses imitateurs, officié pontificalement le 7 pluviôse (26 janvier 1794). Ce fut la dernière fois.

---

(1) Aucune femme de Nîmes ne voulut se prêter à jouer le rôle de la déesse. La modiste lyonnaise vivait encore à Nîmes à l'époque de la Révolution de 1848 et habitait au quartier du Cadereau. (Renseignement dû à la bienveillance de M. Aillaud).

(2) Goillon, *Les évêques de Nîmes*, p. 228. — Goubler, *Le culte catholique*, p. 41.

Le 22 pluviôse (10 février), il est défendu aux pasteurs protestants de prêcher dans leurs temples, « le peuple ne devant plus écouter que les discours qui seront prononcés à la chaire de la Raison. » La synagogue est alors fermée. Les églises furent définitivement fermées à Nîmes le 27 pluviôse (15 février 1794). Depuis quelque temps, les enterrements se faisaient sans la présence du prêtre. La fermeture des églises fut suivie de l'inventaire des objets du culte par les soins de la municipalité (1).

A Bagnols, le 13 ventôse (3 mars 1794), a lieu encore une fête religieuse dans l'église paroissiale, en mémoire de Lepelletier Saint Fargeau ; il y est chanté une messe en musique à laquelle assistent la municipalité en corps, le juge de paix, ses assesseurs etc. Sept jours après, toutes les églises y étaient fermées, 20 ventôse (10 mars) (2).

C'est vers la fin de l'hiver et aux premiers jours du printemps de 1794 que peu à peu les églises se fermèrent, à mesure que se multiplièrent les actes d'apostasie du clergé jureur et des communes. Le mouvement anti-religieux atteint, semble-t-il, son maximum d'intensité en ventôse.

Le 12 de ce mois (2 mars), pour obéir aux vœux de la Société populaire, le Conseil général de la commune de Beaucaire vote l'érection de la ci-devant église collégiale en un temple dédié à la Raison. Bientôt les églises sont dépouillées. Devant Notre-Dame-des-Pommiers, un feu est allumé pour y consumer les boiseries, les croix, les tableaux, les divers objets du culte. Autour de ce feu de joie, Borie conduit une farandole de femmes, au chant de la Carmagnole. (3)

Le 17 nivôse (7 mars), le Conseil général de Roque-maure délibère « que les temples élevés à l'erreur dans

---

(1) *L'abbé Louis Vêran*, par l'abbé Chailan, p. 27, (Mémoire couronné par l'Académie de Nîmes, 1907).

(2) Alègre, *Annales historiques*.

(3) Goiffon, *Monographies*. Beaucaire, p. 107.



cette commune seront fermés, qu'un seul de ces édifices restera ouvert et sera dédié à la Raison (1) ».

Le 19 ventôse (9 mars), à la suite de l'abdication du pasteur protestant et du curé jureur, le Conseil général d'Uzès envoie une adresse à la Convention pour lui apprendre que dans sa commune tous les signes du fanatisme ont été abattus et remplacés par ceux de la liberté, qu'il n'existe plus d'autre culte que celui de la Raison et de la Vérité, qu'il envoie à l'Administration du district toute l'argenterie, ustensiles et dépouilles de ses églises. Donc désormais plus de temple, plus d'église, plus de pasteur, plus de curé, plus d'ornement sacré, le culte de la Raison est officiellement proclamé au chef-lieu du diocèse d'Uzès, la cathédrale est choisie pour a célébration du nouveau culte. Borie autorisera cette conversion par arrêté du 24 ventôse (14 mars) (2).

L'exemple des villes fut suivi par les villages dont quelques uns montrèrent même un très grand empressement. Dans le seul mois de ventôse, 169 communes renoncèrent au culte public et demandèrent l'autorisation d'ériger des temples à la Raison. La courbe, après avoir atteint son maximum, s'infléchit et descend à 71 érections et 52 abdications en germinal et à 9 érections et 12 abdications en floréal.

Mais ces églises maintenant désaffectées, il faut les dépouiller : le civisme l'exige comme la philosophie matérialiste, choquée de voir ce qu'elle appelle « les signes du fanatisme. »

## V

Les réclamations de Bonnaud, commissaire ordonnateur au grand parc, d'artillerie de Toulouse, vont hâter la spoliation de nos sanctuaires chrétiens. Dans une lettre aux administrateurs et à l'agent national du district de Nîmes, il demande que « les fastueuses habitations des

---

(1) Arch. dép. du Gard, 5 L 4, 30.

(2) Marcel Fabre, *Revue du Midi*, 1913, p. 415, 416.

Lucullus de l'ancien régime soient dépouillées des matières qui sont propres à forger des armes pour la défense de la liberté » ; les temples de la superstition doivent subir la même punition pour avoir servi l'orgueil des prêtres ; les cloches impures qui tant de fois ont arraché les sans culottes au travail doivent être brisées et envoyées aux fourneaux (1).

Des mesures conformes à ces instructions furent ordonnées par les administrations locales. D'ailleurs déjà le zèle d'un bon nombre s'était acharné contre le mobilier des églises. Ainsi dès le 2 nivôse (22 décembre 1793), le district d'Uzès avait demandé l'enlèvement des fers, grillages, plombs, cuivres existant dans les églises de son ressort, « considérant, dit-il, que ces objets qui nous rappellent encore l'orgueil de ce corps monstrueux qui avait abusé de la crédulité du peuple pour s'emparer de la verge de la *dénomination* (sic) doivent être arrachés à la vue du peuple et consacrés utilement au service de la patrie (1). »

Pour obéir aux arrêtés de l'administration, les communes envoient aux districts leurs cloches, leurs vases sacrés, les dépouilles de leurs églises, mais très souvent c'est sans spontanéité, à leur corps défendant, sous la pression des sociétés populaires et des autorités supérieures. Les agents nationaux, les délégués du représentant du peuple vont çà et là stimuler les communes trop négligentes, essayer de vaincre la résistance soit par l'épuration des municipalités, soit par des lettres comminatoires, soit par des comparutions à leur barre dans des réunions cantonales. Ainsi, Lanteirès, agent national du district d'Alais, et Rame, délégué de Borie, font comparaitre à Genolhac le maire d'Aujac pour lui enjoindre « de faire disparaître de l'église de sa commune toutes les marques du culte qui pourraient entretenir le fanatisme et de faire brûler les boisages, livres, ornements en laine, soie, d'arracher les galons en or

(1) Arch. dép. du Gard, 4 L 4, 72.

(2) Arch. dép. du Gard, 8 L 2, 5, p. 126.



et en argent qui servaient aux dits ornements et de faire passer dans le délai de trois jours toute l'argenterie galons et linges qui servaient au culte au directoire du district. » (1)

L'agent national du district d'Uzès écrit au Maire de Tresques : « sous prétexte de faire des horloges, plusieurs communes veulent conserver leurs cloches ; mais de pareilles réclamations ne peuvent être faites que par des aristocrates ou fanatiques ou par des hommes qui croient encore au retour des prêtres (germinal an II) (2) ».

Le 18 ventôse (8 mars 1794), c'est Devez, délégué de Borie, qui réunit à Cavillargues (district d'Uzès) les agents nationaux du canton pour réchauffer leur zèle républicain et antireligieux, leur fait jurer « de n'avoir jamais d'autre religion que celle de la nature, d'autre temple que celui de la Raison, d'autres prêtres que nos législateurs, n'y (sic) que celui de la liberté, de l'égalité, et de la fraternité (3) ».

Le mois suivant, (quartidi, 14 germinal, 3 avril 1794), nous voyons les délégués de Borie porter la bonne parole républicaine à Bagnols, y réunir tous les maires et agents des environs. Le but qu'ils proposent à l'assemblée c'est « de propager les principes de la constitution ; de faire disparaître les signes de toute religion extérieure, les marques de la féodalité — objets hideux, etc. » (4).

Malgré la propagande de Borie et de ses agents, les populations, attachées à leur antique religion et aux signes qui la leur rappelaient, s'ingéniaient souvent à préserver du vandalisme révolutionnaire les œuvres artistiques et les objets du culte. A Beaucaire, les ouvriers requis pour transformer l'église Notre-Dame des Pommiers en temple de la Raison, purent garantir, avec beaucoup d'adresse et de soin, les stalles, la chaire, les

---

(1) Arch. dép. du Gard, 2 L 4, 36.

(2) Abbé Bouzige, *L'Église et le Château de Tresques* p. 143.

(3) Arch. dép. du Gard, 8 L 4, 58.

(4) Alègre, *Loco citato*, p. 227.

fonts baptismaux ; on sauva l'autel en marbre, situé dans le chœur, en le faisant servir de base à la montagne où devait trôner la déesse (1).

A Cabrières, quand vint l'ordre de brûler le mobilier des églises, les habitants, sous l'inspiration du courageux abbé Pagès, alors réfugié dans le village, mirent de côté le linge le mieux conservé et les plus beaux ornements et solennellement mirent au feu, sur la place publique, en présence des délégués venus de Nîmes, les objets sans valeur. Mais l'agent national du district réclame un nouvel envoi de linge. On put trouver assez de hardes pour le contenter.

Mais le district est insatiable ; il fallut lui envoyer encore la cloche pesant 350 livres, un calice avec sa patène, une autre patène ovale, un ostensor, un ciboire, une petite couronne (2).

Dans diverses communes, la piété des fidèles réussit à sauver des statues vénérées. A Tresques, par exemple, le valet de ville apprenant que l'église va être dévalisée, s'y précipite, s'empare de la statue de la Vierge en bois doré ; d'autres personnes emportent les pierres sacrées, le missel, les chandeliers, d'autres objets qu'elles rendirent à l'église, lors de la restauration du culte (3).

Les habitants de Saint-Gervasy surent soustraire au pillage révolutionnaire leur croix miraculeuse. L'agent national du district de Nîmes, Simon Peschaire, ordonne à la municipalité, en un style qui n'a rien d'académique, « d'abattre sa ridicule et puante croix, enfermée dans un

---

(1) De Forton. *Notice des principaux événements qui se sont passés à Beaucaire*. p. 77. — D'après Eyssette, *Histoire de Beaucaire*, t. I, p. 363, le jour de l'auto-do-fé, un tableau de grand prix et de grandes dimensions allait être livré aux flammes lorsque Vignaud, peintre distingué, offrit de remplacer gratuitement sur la même toile, l'image de la Vierge par celle de la Liberté. L'offre fut acceptée ; mais, à la réaction thermidorienne, la peinture eut à souffrir des coups de ciseaux et des immondices dont les femmes barbouillèrent la déesse.

(2) Arch. dép. du Gard, 4 L 4, 72.

(3) Bouzige, *L'Église et le Château de Tresques*, p. 143.



pigeonnier, qui laisse croire aux passants qu'ils ne sont pas encore entièrement défanatisés. » Six des principaux habitants parmi lesquels l'adjoint et peut-être le maire Paul Castillon vinrent enlever la croix pendant la nuit, la transportèrent à la maison de l'adjoint, Joseph Cressenty ; elle y resta cachée jusqu'en 1803 (1).

A Roquemaure, un fougueux sans-culotte, nommé Ferrieroun, cinglé par les blâmes violents d'une femme qui lui reprochait son impiété, voulut se disculper et comme preuve qu'il valait mieux que sa réputation, il promit de sauver quelque objet du culte. Il fut en effet, chercher la statue de Notre-Dame des Lumières de la Chapelle des Récollets, l'emporta sur ses épaules, enveloppée d'un vieux drap, malgré son grand poids qui dépassait la force de plusieurs hommes de vigueur ordinaire. On la cacha avec soin jusqu'au jour où on la porta avec respect à l'église paroissiale (2).

## VI

Dans les églises dépouillées de tout signe de l'antique religion, on élève généralement une montagne dans le sanctuaire. C'est le trône de la nouvelle déesse. C'est là qu'elle recevra, toutes les décades, les hommages du culte républicain. Le jour consacré à honorer la Raison, c'est le décadi : jour obligatoirement férié où le travail est interdit. La liturgie comprend réunion au temple, chants patriotiques, sermons de morale ou de civisme, lecture des lois et décrets.

L'austérité de ce programme étant peu attrayante, on honorera encore la nouvelle divinité par des danses et des farandoles. De temps en temps, quelque fête en l'honneur d'une victoire ou d'un martyr révolutionnaire, la plantation d'un arbre de la liberté, un feu de joie où l'on brûle « les signes du fanatisme ou de la féodalité » appor-

---

(1) Abbé Fr. Chapot, *La croix de St-Gervasy*, p. 34. — Goiffon, *Monographies*. Arch. de Nîmes, p. 106.

(2) C'est probablement la statue en pierre qui orne actuellement la chapelle du Rosaire dans l'église paroissiale de Roquemaure.



tent un élément varié et un nouveau motif d'allégresse aux adeptes du nouveau culte. Mais une grande solennité qui faisait exulter de joie tous les sans culottes, c'était l'inauguration du Temple de la Raison.

A Uzès, il fallut attendre jusqu'au 20 germinal (9 avril). A cette date, selon le cliché de l'époque, « tous les signes du fanatisme » avaient disparu de la cathédrale, et dans le chœur, à la place du maître-autel, s'élevait la sainte montagne. La fête commença dès 9 heures du matin par une procession laïque qui, de la maison commune se rendit à l'Esplanade. Là, se dressait une pyramide surmontée des « signes du fanatisme, de la superstition et de la féodalité ». Les présidents des autorités constituées et de la société populaire y mettent le feu. Quand la flamme fut éteinte, le cortège se dirigea vers le Temple de la Raison. Sur la montagne parsemée de verdure, ornée de branchages, va trôner la déesse, une jeune choriste, la citoyenne Jeanne Praden. Coiffée d'un bonnet rouge, les épaules couvertes d'un manteau écarlate rejeté en arrière, étalant une poitrine demi-nue, elle tenait à la main une pique, l'arme des patriotes. Le maire, le président et un administrateur du district, un juge au tribunal prononcèrent des discours ampoulés contre les ennemis de la patrie, sur la pratique du nouveau culte, sur l'opposition entre les anciennes religions et la religion actuelle. Après ces harangues, on chanta des hymnes patriotiques, avec accompagnement des orgues. Le soir, dans chaque quartier, des repas furent offerts aux sans-culottes. Après avoir mangé et bu, nos montagnards ragaillardis se mirent en farandole, parcoururent la ville au chant du Ça ira, se rendirent au temple protestant où ils dansèrent jusqu'à une heure avancée de la nuit. « La fête commencée par une mascarade se termina dans une orgie », conclut M. Marcel Fabre à qui nous empruntons ces divers détails. (1)

A Beaucaire, la transformation de la Collégiale Notre-Dame des Pommiers, exigea plus de temps encore. Ce

---

(1) Marcel Fabre, *Loco citato*, p. 404, 449.



fut seulement le 10 floréal (29 avril) que tous les préparatifs furent achevés et que l'on put procéder à l'inauguration du Temple de la Raison. Toutes les autorités constituées et la garde nationale assistèrent à la cérémonie. Un char attelé de six bœufs et une charrue terminèrent le cortège. Sur le char se dressait une courtisane drapée avec art, mais sans décence, c'était la déesse Raison. On la porta au sommet de la Montagne et le peuple chanta des hymnes patriotiques. La fête se clôtura par une illumination générale (1).

A Bagnols, on décida de transférer le culte de la Raison de l'église des Carmes à l'église paroissiale. Les ressources pour l'aménagement de cet édifice vinrent d'une des plus nobles familles de la région. Félicité Vogué, assistée de sa mère, la citoyenne veuve Vogué, domiciliée à Tresques, et de sa grand'mère septuagénaire et infirme, vint déclarer à la municipalité « que n'ayant pas pu donner de plus grande marque de son civisme et de son attachement à la Révolution, en sa qualité de fille, elle saisit l'occasion qui se présente des réparations à faire au temple de la Raison où son patriotisme l'appelle et qu'elle désire voir dans le meilleur état possible, offrant en pur don patriotique, la somme de 5.000 livres payables sur la première réquisition (10 floréal, 29 avril). »

Le culte de la Raison comporta, dans certains pays, une sorte de baptême civique. La même citoyenne Félicité Vogué, sans doute pour sauver sa tête et sa fortune, se soumet à prendre part à cette singerie du baptême chrétien et à y jouer le rôle de marraine. Elle consent à porter l'enfant de J. B. Vincent, sacristain du temple de la Raison, pour l'offrir à la patrie. Vingt-quatre femmes ou filles l'accompagnent, conduites par les membres du Conseil de surveillance, le juge de paix et autres patriotes. Le cortège part du temple de la Raison, vers 4 heures du soir; la garde nationale l'escorte, tambours battants, la musique joue les nouveaux airs nationaux; nombreux sont les curieux qui regardent dans les rues et aux fenêtres des

---

(1) De Forton. *Notice*, p. 74-77.

maisons. L'enfant est présenté à la commune pour constater sa naissance. Le cortège se reforme augmenté des municipaux et se rend autour de l'arbre de la Liberté dont les feuilles poussent en abondance. Le président du Comité de surveillance prend l'enfant soutenu par Félicité Vogué, l'offre à la patrie et jure pour lui le plus vif attachement à la Constitution, à la République, à la Liberté, à l'Égalité. Alors les sons des tambours et des instruments de musique se mêlent au chant des hymnes patriotiques. Le cortège retourne au temple et « les airs aimés des patriotes portent à l'Éternel les vœux les plus ardents pour la destruction des tyrans, la prospérité de la République et le bonheur de l'enfant. » La cérémonie se termina par des danses, des farandoles, un repas frugal, un bal prolongé jusqu'au lever du soleil « qui, d'après le narrateur officiel, a hâté sa course pour être témoin de la joie publique (22 floréal, 11 mai 1794) (1). »

Mais à côté des communes importantes qui inaugurèrent le culte de l'idole révolutionnaire à grand fracas, force localités ne sacrifièrent à la nouvelle déesse que très modestement et avec timidité ; quelques unes même seraient restées pures de toute tâche d'apostasie. Si les chiffres officiels sont exacts, sur les 361 communes du Gard, 268 auraient renoncé au culte public et 232 auraient érigé des temples à la Raison. Donc 93 n'auraient commis aucune lâcheté.

## VII

Le culte de la Raison rencontra une assez vive résistance chez nos populations et beaucoup de citoyens s'obstinèrent à célébrer le dimanche. Les autorités municipales multiplient les arrêtés pour interdire le chômage le dimanche et l'imposer le décadi.

Le 8 pluviôse (27 janvier 1794), la municipalité de Nîmes publie cet article du nouveau décalogue ; mais n'étant pas suffisamment obéie, elle n'hésite pas à prononcer des menaces contre les contempteurs de la loi

---

(1) Alègre, *Loco citato*, p. 233-235.



républicaine. Le 24 du même mois (12 février), le maire Mathieu qui a succédé à Courbis, destitué par Boisset, (1) lance la proclamation suivante :

« Peuple de Nîmes, ouvrez donc vos boutiques, vos magasins, vos ateliers. Aujourd'hui le corps municipal se borne à vous y inviter ; mais il regardera désormais comme suspect et traitera comme tel quiconque chômera et fera du ci-devant dimanche un jour de repos qui porte atteinte aux intérêts de la République. Citoyens, le déca-di voilà la fête républicaine, voilà la fête que vous devez célébrer. Vive la République ! Vive la Montagne ! »

Le mois suivant, le 29 ventôse (19 mars), des pénalités sont édictées contre les violateurs du code cérémoniel révolutionnaire. « Les contrevenants, dit un arrêté municipal, et ceux qui célébreront d'aucune manière le cy-devant dimanche, jour de sabbat ou autres, consacrés à des fêtes par des cultes religieux, seront punis de l'amende de 25 francs au profit du dénonciateur et d'un emprisonnement qui ne pourra excéder huit jours. (2). »

Les menaces n'effrayaient pas outre mesure les catholiques nîmois et, à cette époque où régnait la grande Terreur, bon nombre de fidèles voulurent honorer de leur mieux le mystère de la Résurrection du Christ. (3)

La municipalité d'Alais rivalisait de zèle avec celle de Nîmes. Le 8 pluviôse (27 janvier 1794), elle ordonna de faire une publication à son de trompe pour inviter le peuple à regarder les jours appelés ci-devant dimanches comme des jours ordinaires, les marchands à tenir leurs boutiques ouvertes, « les ouvriers et journaliers à travailler comme les autres jours, et à observer les jours de décade, jours de repos consacrés au triomphe de la Raison et de la saine philosophie. (4) » Afin d'amener des dé-

---

(1) Courbis avait été révoqué par Boisset le 24 frimaire an II (14 décembre 1793). Il fut réintégré par Borie (9 pluviôse, 28 janvier 1794), reprit le pouvoir le 29 ventôse (19 mars 1794).

(2) Arch. munic. de Nîmes, dans Goiffon, *Les Evêques de Nîmes*, p. 227, 228.

(3) Arch. dép. du Gard, 3 L 4, 52.

(4) Arch. munic. d'Alais. Registre commencé le 14 septembre 1793.

vots à la déesse républicaine, la même municipalité multiplie les proclamations, les admonestations, les menaces, les poursuites devant le juge de paix. Enfin, elle décide d'offrir, tous les décadis, un bal à la jeunesse, bal qui, d'après l'agent national, « n'est pas un simple amusement, mais une institution philosophique. » Mais les jeunes citoyennes ne montrent pas « le même zèle à se rendre au Temple de la Raison qu'elles en témoignent à faire l'ornement et le plaisir du bal. » Le Conseil municipal n'a pas vu sans surprise ni sans peine qu'elles observaient encore le ci-devant dimanche » (29 pluviôse, 17 janvier 1794) (1).

Le culte républicain devient aussi ombrageux que tyrannique. On en vint jusqu'à défendre de raser un autre jour que le décadi. C'est la municipalité de Vauvert qui porta cet ordre stupéfiant (2). Sauf les barbiers, tout le monde doit chômer le décadi et, ce jour-là, les cafés doivent être fermés pendant les cérémonies. Ainsi, en particulier, l'ordonne la municipalité de Bagnols (3).

Dans les campagnes comme dans les villes, on se refuse à adorer la Raison. Les municipalités légifèrent contre le repos du dimanche et prescrivent l'observation du décadi : aux environs de Nîmes, à Redessan, à Manduel, Belleviste, ci-devant Saint-Gervasy, comme dans bien d'autres communes, elles édictent des pénalités, amendes et prison contre les contempteurs de la loi cultuelle. Non seulement le ci-devant dimanche, il est défendu de chômer, mais aussi de se raser, de se parer, de revêtir ses habits de fête. Les enfants doivent ce jour-là se garder de faire l'école buissonnière pour ne pas exposer leurs parents à l'amende et en cas de récidive à la prison.

Ainsi, par exemple, le prescrivent les petits tyranneaux de Manduel (14 floréal, 3 mai 1794). (4)

(1) *Rapports décadiers*, p. 40, 49, 57.

(2) Sausse Villers, *Annales historiques... de la Ville de Vauvert*, p. 187.

(3) Alègre, *Loco citato*, p. 222.

(4) Gouffon, *Monographies. Archiprêtre de Nîmes*, p. 84, 106, 75.



Les pénalités prévues par les arrêtés municipaux ne restèrent pas lettre morte. Des ouvriers furent condamnés pour avoir chômé le dimanche, des femmes, des jeunes filles pour s'être parées ce jour-là. A Alais, les maçons consentent à travailler aux aménagements et aux réparations du temple de la Raison, mais ils interrompent leur ouvrage le dimanche 21 germinal (10 avril) et ce jour-là, les ouvriers employés à la fabrication des bayonnettes quittent l'atelier à midi. D'où, colère des municipaux et de l'agent national, et condamnation à l'amende des maçons et des métallurgistes (1).

En dépit des arrêtés municipaux, des comités de surveillance, du zèle des agents nationaux et des représentants du peuple pour imposer l'apostasie nationale, s'affirmait la persistance de la foi chrétienne chez nos populations. Leur vaillance dans leur fidélité contrastait étrangement avec la couardise du clergé jureur.

### VIII

Les Jacobins jugèrent que le meilleur moyen de détruire le christianisme serait de forcer ses ministres à se déshonorer eux-mêmes par l'apostasie. Pour encourager le clergé à imiter la honteuse capitulation de Gobel, le métropolitain de Paris, et de ses onze vicaires épiscopaux, la Convention accorda, le 2 frimaire an II (22 novembre 1793), un secours annuel aux évêques, curés et vicaires qui avaient abdicqué ou qui abdiqueraient leurs fonctions (2). Elle se taisait sur le sort des ministres du culte qui n'abdiqueraient pas. Ce silence fut interprété comme la suppression de tout traitement pour ces derniers.

Cette loi du 2 frimaire exerça une grande influence sur les prêtres jureurs. La plupart, même les meilleurs, d'une foi assez superficielle, d'une vertu assez molle,

---

(1) *Rapports décadaires*, p. 102.

(2) Ce secours devait être de 800 livres pour les ministres du culte âgés de moins de 50 ans, de 1.000 pour ceux de 50 ans jusqu'à 70, de 1.200 pour ceux de ce dernier âge. (Arch. dép. du Gard, 2 L 4, 35.).

plus préoccupés des intérêts de la terre que du salut des âmes et des choses de l'éternité, craignirent de manquer du pain qu'ils croyaient s'être assuré à jamais par leur serment. Leur première lâcheté ne leur avait pas conquis l'entière confiance de la Montagne. Le fameux Giret lui-même excite la suspicion de Boisset. Le curé Chapus est en prison ; Vignal, curé constitutionnel de Saint-Denis, le curé jureur de Bouillargues sont arrêtés. Véran, vicaire de Saint-Baudile, n'ose pas présenter au Comité de surveillance son certificat de civisme. « On fait courir le bruit, écrit-il, que le représentant Borio qui est ici doit faire arrêter comme suspects les non-démissionnaires (16 ventôse, 6 mars 1794) (1). »

A cette date, la peur, la perspective de la faim, parfois l'inconduite ont déjà commencé leur œuvre et suscité des apostasies. Un des premiers à se rendre coupable de ce crime fut Dominique Duroch, curé constitutionnel de Saint-Chaptes. « Sans secours, d'une famille pauvre dont je suis très éloigné, déclare-t-il devant le district d'Uzès, je succombe sous le poids accablant de la misère avec femme et un enfant, si vous ne venez à mon secours (6 frimaire, 26 novembre 1793) » (2).

Parmi les plus empressés à abdiquer, citons Louis Boucarut, ancien aumônier de la garde nationale, curé de Bernis (7 frimaire, 27 novembre 1793), Pierre-Joseph Estornel, curé d'Aiguemortes qui « déclare solennellement renoncer à jamais aux titres de prêtre et de curé, titres qu'il n'avait conservés jusqu'ici que pour être plus à même de combattre le fanatisme » (11 frimaire) ; Charles-Antoine Salabert, curé de Cannes, canton de Quissac, (10 et 15 frimaire), le triste Giret, curé de Saint-Quentin, qui déclare « renoncer à sa place de curé et aux fonctions de prêtre » (13 frimaire) ; Pierre-Charles Maurin, curé de Gallargues (16 frimaire), François Perrin, curé d'Aimargues (28 frimaire) (3).

(1) Abbé Chailan. *L'abbé Véran*, p. 20, 21.

(2) Arch. dép. du Gard, 8 L 4, 55.

(3) Arch. dép. du Gard, 8 L 4, 55, 1 L 4, 8.



Ce mois de frimaire vit la chute du chef du clergé jureur, Dumouchel, et de cinq vicaires épiscopaux : Jacques Trie le 15, François Lagravière le 17, Pierre Dubosc, Sébastien Vautey, Pierre-Louis Viviers le 19. Mais en la personne de l'évêque Dumouchel, nous voyons la ruse employée par bon nombre de jureurs : ils prétendaient renoncer aux fonctions qu'ils tenaient de leurs électeurs, mais sans abdiquer l'état sacerdotal ni renoncer au caractère de prêtre que leur conscience, même oblitérée par le sophisme ou la passion, leur affirmait indélébile. Le 17 frimaire (7 décembre 1793), Dumouchel avait remis à Teste, le procureur général syndic, ses titres d'évêque constitutionnel. En ce moment là, il avait si peu l'intention de renoncer à son caractère épiscopal qu'un mois et demi après, au grand mécontentement de ses partisans, il officia pontificalement à la Cathédrale, 7 pluviôse, (26 janvier 1794) (1). L'administration ne se contenta pas de ce stratagème. Le 24 pluviôse (12 février), il se présente devant le Directoire du département et dans un acte dûment signé de lui, il déclare : « J'abdique les fonctions de l'épiscopat. » C'est donc une renonciation aux fonctions épiscopales, mais non au caractère épiscopal. La ruse ne pouvait échapper à la clairvoyance de l'administration, et comme saint Pierre, dont le triple reniement lui avait été si souvent rappelé dans les rues de Nîmes par le chant du coq, il dut commettre une troisième lâcheté. Le 6 ventôse (24 février), il comparait encore devant le département, en séance publique, et il « remet sur le bureau sa déclaration de ce jour contenant l'abdication de sa double qualité de prêtre et d'Evêque dont il était revêtu et demande qu'il lui en soit donné acte. » (2)

Cette fois-ci, c'était bien l'abdication complète et absolue, la renonciation sans ambages ni réticence, la vraie « déprêtrisation » exigée par les impies de la Montagne.

---

(1) Lettre de l'abbé Vèran, du 8 pluviôse, *loco citato*.

(2) Arch. dép. du Gard, V L 4, 7, fol. 147, 164.

Mais tous les démissionnaires ne s'abaissèrent pas jusqu'à ce dernier degré de lâcheté, un certain nombre voulurent au moins se servir de termes équivoques qui pouvaient laisser planer quelque doute sur la portée de leur acte et réserver ainsi l'avenir.

Tel est le cas de François Morenvillé, curé constitutionnel de Portes. Il se présente le 12 nivôse (1<sup>er</sup> janvier 1794) devant l'administration du district d'Alais et déclare « renoncer au titre de curé de Portes et aux fonctions y attachées. » L'agent national Lanteirès fait observer « que la démission proposée n'est que l'abdication d'une cure et non l'abdication de prêtrise » et demande au citoyen Morenvillé de s'expliquer plus précisément s'il abdique seulement les fonctions de curé de Portes ou celles de prêtre. Morenvillé affirme « qu'il s'en tient à sa déclaration et qu'il ne veut y ajouter ni diminuer. » Interpellé de nouveau, dans une séance de l'après-midi, il répond qu'il s'en tient à sa déclaration. Il lui est donné acte de sa démission de curé de Portes.

Un mois plus tard, il fera une déclaration analogue devant l'administration du département, mais il avance d'un pas de plus dans la voie de la déchéance : il remet ses lettres de prêtrise (13 pluviôse, 1<sup>er</sup> février) (1).

Peut-on savoir quelles arguties casuistiques, quels spécieux sophismes imaginent ces trembleurs pour justifier, tout au moins, pour excuser devant leur conscience troublée leur abdication et la remise de leurs lettres de prêtrise, véritable symbole de leur apostasie, comme l'était à l'ère des persécutions romaines, la livraison des Saintes Ecritures par les traditeurs ? La preuve irrécusable de « déprêtrisation » admise par les autorités administratives, ce fut en effet la livraison des lettres d'ordination sacerdotale.

La plupart des abdicataires allèrent en effet jusqu'à cet acte de lâcheté ; quelques uns se contentèrent de remettre les titres relatifs à leur nomination ; d'autres prétendirent avoir égaré leurs papiers et ne savoir où ils se

(1) Arch. dép. du Gard, 2 L 4. 35 ; — 1 L 4. 7.



trouvaient. Généralement ces abdicataires accomplissent leur acte d'apostasie purement et simplement, sans la phraséologie de l'époque. Ils déclarent rentrer dans la classe des citoyens ; ils invoquent l'esprit public et l'opinion qui exigent cette renonciation ; plusieurs se croient obligés d'affirmer leur amour pour la République ; assez rares sont ceux qui à la défection ajoutent le blasphème.

Joseph Roux, curé de Salindres, âgé de 31 ans, abdique ses fonctions de prêtre et livre ses titres de prêtrise. Ordonné depuis la Révolution, il déclare « avoir sacrifié sa fortune pour parvenir au sacerdoce et ne se trouve aujourd'hui qu'un riche sans-culotte, c'est-à-dire, un homme qui n'a pour toute fortune que le civisme le plus ardent ; » il offre « d'accepter tel poste qu'il sera jugé convenable, soit sur les frontières, soit dans l'intérieur » 7 germinal, (27 mars 1794) (1).

Claude-André-Benoît Ginhoux, curé de Chamborigaud, après avoir abdiqué sa qualité d'ecclésiastique, renoncé à sa cure et remis toutes pièces relatives à l'état ecclésiastique, ajoute : « Et je jure de plus fort de ne vivre que pour maintenir de toutes mes forces et de tout mon pouvoir l'unité et l'indivisibilité de la République » 12 pluviôse, (31 janvier 1794) (2).

Jean-Maurice Baissac, natif des Vans (Ardèche), curé de Laudun, croit, lui aussi, devoir faire une profession de foi républicaine. « Je soussigné, dit-il, déclare qu'élevé dans la religion catholique, j'en suis devenu ministre de bonne foi, ami de la Révolution depuis sa naissance, puisque je fus des premiers à prêter le serment exigé par la loi des prêtres fonctionnaires ; mon civisme n'a jamais été suspect. Reconnaissant aujourd'hui que le culte catholique est contraire au régime républicain adopté par la nation française, je déclare que je renonce à toutes les fonctions de prêtre, que je me déclare d'hors et déjà traître à la patrie et digne d'être puni comme tel, si je

---

(1) Arch. dép. du Gard, 2 L 4, 35.

(2) Arch. dép. du Gard, 1 L 4, 7, fol. 134.

suis capable de manquer à ma promesse, 21 germinal (10 avril 1794) (1). »

Les abdications succèdent aux abdications. A Bagnols, le 18 germinal (7 avril), c'est Jean-François Lafargue, ci-devant chanoine de la collégiale de Saint-Gilles, qui « voulant rentrer dans la classe des citoyens remet ses lettres de prêtrise. » Son exemple est suivi par des ci-devant religieux carmes, dominicains, jésuites, chanoines qui abdiquent et réclament le secours promis par la Convention. (2)

A Barjac, c'est Louis Malarte, ci-devant capucin, Antoine-Anne-Gaspard-Balthazar Lacroix, ci-devant prêtre, qui abdiquent leur qualité de prêtre, renoncent généralement à toutes fonctions sacerdotales et remettent leurs lettres de prêtrise, 21 germinal (10 avril). (3)

Les abdications commencèrent en frimaire, continuèrent tout l'hiver de l'an II, atteignirent leur maximum en ventôse et se terminèrent en floréal. D'après le tableau officiel de Borie, le total des prêtres catholiques et des ministres protestants abdicataires s'éleva dans le Gard au nombre de 268. (4)

Tous les prêtres constitutionnels ne se rendirent pas coupables d'abdication; en particulier, Jean-François Chalbos, curé de Ribaute, refusa d'accomplir cet acte de trahison et, après l'abolition du culte, se retira à Alais (5). D'autre part, tous les prêtres apostats n'étaient pas des jureurs de la première heure : quelques uns d'entre eux n'avaient pas été astreints au serment constitutionnel comme chanoines, bénéficiers ou religieux.

Les autres confessions comptèrent aussi de déplorables défaillances : Mirargue Mardochée, ministre juif à Nîmes, âgé de 26 ans, abdiqua le 9 pluviôse. Parmi les

(1) Arch. dép. du Gard, 5 L 4, 30.

(2) Alègre. *Opere citato*, p. 228.

(3) Arch. dép. du Gard, 5 L 4, 30.

(4) Cf. le tableau publié par Borie, in-8°, Mendé, Kocher et Prost, an II. — Voir les nombreuses liasses des archives départementales qui contiennent des documents relatifs à l'abdication des ministres du culte.

(5) Arch. dép. du Gard, 2 L 4, 36.



ministres protestants, on voit au moins 51 abdications. Quelques unes furent même assez éclatantes, comme celles de Jean Rame, ministre à Vauvert, Adrien Soulier, ministre à Uzès, Jean Gachon et Adrien Vincent, ministres à Nîmes (4 ventôse), etc.

Entre les malheureux prêtres qui se déshonorèrent par l'apostasie, il faut signaler ceux qui secouèrent le joug de la continence et contractèrent un mariage sacrilège. A leur tête va figurer le chef du clergé constitutionnel Dumouchel. Son exemple fut suivi par plusieurs de ses vicaires épiscopaux, Basse, Lagravière qui épousa une revendeuse. Tels encore Laporte, curé de Saint-Gilles qui, le 10 prairial (29 mai 1794), épousa la fille de Henri Mazer ; Pirson, curé d'Aujac ; Giret, curé de Saint-Quentin ; Massequan, vicaire d'Anduze, etc.

Le mariage était pour les prêtres la meilleure preuve de civisme. Aussi au nom de Pirson, curé d'Aujac, voyons-nous accolée l'épithète de bon républicain. Il donne droit à certaines faveurs.

Un certain nombre d'abdicataires embrassèrent d'une manière définitive la vie civile. Dumouchel entrera dans l'administration comme employé au ministère de l'intérieur d'où il sera exclu pour discours déplacés. Dans la suite, il deviendra successivement chef des bureaux de l'Instruction publique et de l'Université. Il sera révoqué en 1814 et mourra à Paris le 17 décembre 1820.

Giret devint juge au Tribunal révolutionnaire et, après la chute de Robespierre, se donna la mort par la pendaison. Rovère obtint le titre de capitaine de gendarmerie et eut la même fin que Giret. Lagravière, vicaire épiscopal, remplit les fonctions de secrétaire du comité révolutionnaire. Desfeux, autre vicaire épiscopal, se fit médecin ; Bonaventure Mazodier, ex-curé de Saint-Jean-de-Valérisole, fut employé à Paris à la fabrication des poudres et canons. (1) Quelques uns se font instituteurs. D'autres sont agréés dans l'administration : Jean-Esprit Baussant, ex-curé de Tavel, et François Delorme, ex-

---

(1) Arch. dép. du Gard, 2 L 4, 35.

curé de Lirac, qui prennent, pour se marier, le titre de cultivateurs, deviennent officiers publics. Raymond Mège, curé de la Charité à Beaucaire, est notable de la commune et offre assez de garantie à Borie pour être conservé. Manse, curé de Bellegarde, remplit quelque temps les fonctions de greffier du juge de paix de son canton. Maucadel, curé de Beaucaire, a le titre de bibliothécaire et d'assesseur du juge de paix. (1) Borie conserve au directoire d'Uzès l'ex-curé Meironenc et charge de suppléer Meyère, dans l'administration du département, Maurin, ex-curé marié, précédemment archiviste du district de Sommières et agent national à Gallargues.

Parmi les pasteurs protestants, Adrien Soulier se fait fabricant de salpêtre, Jean Rame est nommé par Borie à l'administration du département, Jacques Mingaud accepte la justice de paix d'Aimargues, etc.

Malgré le gage donné à la Révolution et la lâcheté montrée par les abdicataires, Borie redoutait ou faisait semblant de redouter encore leur influence. Le 16 prairial (4 juin 1794), de Saint-Chély (Lozère), il lance contre eux un arrêté rigoureux. Tout prêtre ou ministre protestant qui a exercé les fonctions du ministère dans une commune devra s'en éloigner à la distance de vingt lieues, sous peine d'être réputé suspect et puni comme tel ; une indemnité de cinq livres par jour, à raison de huit lieues sera accordée aux ministres du culte qui ont à la fois abdicqué leurs fonctions et renoncé à leur état ; il ne sera alloué aucune indemnité de voyage à ceux qui ont seulement abdicqué leurs fonctions. Quant aux prêtres ou ministres qui ont refusé la renonciation à leur état et l'abdication des fonctions qu'ils exerçaient dans des communes abdicataires de tout culte public, ils seront tenus de se rendre dans trois jours au chef-lieu de leurs districts où ils resteront jusqu'à nouvel ordre sous la surveillance des corps administratifs.

Sous le règne de l'égalité, un privilège est accordé aux prêtres et ministres mariés et aux abdicataires élus ou

---

(1) Arch. dép. du Gard, 3 L 4, 52.



conservés dans les fonctions publiques ; ils sont libres de choisir le domicile qui leur plaît (1).

Mais ceux-ci ne tarderont pas à provoquer les colères du représentant violent et soupçonneux. Dans un arrêté, daté de Langogne, du 10 messidor, Borie s'élève contre les ci-devant prêtres qui *cachent encore dans leur cœur le venin sacerdotal* (2) et imaginent chaque jour des moyens pour éluder l'arrêté du 16 prairial, prétendant qu'ils ont été autrefois électeurs, administrateurs, officiers municipaux, secrétaires-greffiers des communes. Nul ne pourra exciper d'une fonction quelconque à moins qu'il n'ait été élu ou conservé dans cette fonction par les représentants du peuple. Le citoyen Laurent, maire de Laurent-des-Arbres, est suspendu de ses fonctions pendant un mois pour avoir conservé dans la commune ci-devant curé, sous prétexte de lui faire remplir les fonctions de secrétaire greffier de la Municipalité (3).

Ainsi les prêtres apostats restaient toujours suspects au farouche montagnard : malgré leur zèle révolutionnaire, ils compromettaient les municipaux les plus avancés qui voulaient s'assurer des secrétaires capables de suppléer à leur propre ignorance.

### VIII

La campagne de matérialisme et d'athéisme, menée alors dans toute la France par les proconsuls comme Borie la conduisait dans le Gard, toutes les mascarades anti-religieuses qu'elle provoquait choquaient Maximilien Robespierre. Homme de la vertu, comme disaient ses séides, il était aussi l'homme de la décence, et dans cette campagne, il soupçonnait un perfide stratagème des « pourris » et des « exagérés » pour déshonorer la Révolution. Débarrassé des Hébertistes et des Dantonistes, dictateur absolu par le règne de la guillotine, en déiste convaincu, en ardent disciple de Rousseau, le 18 floréal

(1) Arch. dép. du Gard, 4 L 4, 65.

(2) En Italique, dans le texte imprimé.

(3) Arch. dép. du Gard, 3 L 4, 52.

(7 mai 1794), après un long et ampoulé discours, il fit voter par la Convention ce fameux décret.

« Le peuple français reconnaît l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme. »

Il fut décidé que dans toutes les communes le rapport de Robespierre et le décret seraient lus publiquement pendant un mois, chaque décadi.

Sur les façades des ci-devant églises, il fallut gratter les mots « Temple de la Raison » et y graver cette inscription : « Le peuple français reconnaît l'Être suprême et l'immortalité de l'âme ». La fête de l'Être suprême fut fixée au 20 prairial (8 juin 1794), un décadi, qui coïncidait, cette année-là, avec la grande fête chrétienne de la Pentecôte dans le calendrier grégorien. Tous les historiens de la Révolution ont décrit la célébration de cette fête à Paris, présidée par Robespierre qui joua le rôle de pontife. Mais pontife soupçonneux, ne croyant qu'à un seul moyen d'affermir « le règne de la vertu » et sa propre dictature, la Terreur, deux jours après (22 prairial), il faisait voter par la Convention une loi sur le Tribunal révolutionnaire qui enlevait toute garantie à l'accusé et admettait comme preuves suffisantes pour la condamnation à mort, toutes sortes de preuves « matérielles ou morales », verbales ou écrites, pourvu « qu'elles fussent de nature à obtenir l'assentiment de tout esprit juste et raisonnable. »

En attendant les nouvelles victimes de la guillotine, la France entière allait célébrer la fête de l'Être suprême dans tous les chefs-lieux de canton avec éclat et solennité.

A Nîmes, la fête fut annoncée dès la veille par une proclamation solennelle et une salve d'artillerie. Le matin du 20 prairial, nouvelle salve et, dès six heures, réunion des divers chars sur la place des Casernes. Au bruit du canon et au son des trompettes, une procession s'organise. Elle est précédée des bataillons de la garde nationale, puis défilent, comme une cavalcade de mardi gras ou de mi-carême, divers chars et leurs escortes : le char de la vieillesse, trainé par des bœufs et portant douze vieillards ; le char de l'âge mûr où trônent des pères et



des mères de famille ; le char de la jeunesse, attelé de chevaux, entouré de douze vétérans, orné des attributs de la guerre et de la victoire ; le char de l'enfance, paré de fleurs printanières, avec un chœur d'enfants qui chantaient un hymne ; le char des musiciens et musiciennes ; le char de l'agriculture, chargé des prémices de la moisson, accompagné de magistrats. Puis sur deux colonnes, marchaient la Société populaire, tous les corps constitués, des citoyens de tout état, de tout âge et des deux sexes. Cette procession laïque parcourt les boulevards, se rend à l'Esplanade. Là, à la place de l'échafaud, se dresse une grande estrade, décorée de portiques verdoyants, de rubans, de couronnes et de drapeaux ; elle supporte un autel de gazon, parsemé de fleurs, flanqué de deux obélisques, dominé par un arc de triomphe. Autour de cette estrade, vient se grouper tout le cortège. Un vieillard prononce un discours, brûle de l'encens, les musiciens chantent l'hymne de l'adoration à l'Être suprême. Ces citoyens sensibles, dans un élan de fraternité, se donnent l'accolade. Après cette embrassade générale, un coup de canon donne le signal du retour. Le cortège se rend à la cathédrale, la cérémonie s'y termine par des prières, des chants, un discours sur l'objet de la solennité.

De pareilles fêtes se célébrèrent dans tout le département. Mais en maint endroit, ce culte de l'Être suprême s'allie ou se confond avec le culte de la Raison ou de la Liberté. A Saint-Hippolyte, maintenant Mont-Polite, les hommes doivent jurer de ne point mettre le sabre dans le fourreau que les ennemis de la Liberté et de l'Égalité ne soient exterminés ; les filles s'engagent par serment à n'épouser que des défenseurs de la patrie (1).

A Uzès, la fête revêt un caractère champêtre : le cortège, après une station au temple de la Raison, se rend au Roc de Serbonnet, en pleine campagne, et là divers orateurs glorifient l'Être Suprême (2).

A Alais, la municipalité vota 1.000 livres pour la fête du 20 prairial. Voici en quels termes, l'agent national

(1) Rouvière, v, 113. Hist. de la Révol. fr. dans le dép. du Gard.

(2) Marcel Fabre, *loco citato*, p. 455.

rend compte de cette solennité laïque : « La fête dédiée à l'Être suprême s'est célébrée avec la plus grande pompe. Chacun y a participé avec des sentiments de joie ; les salves d'artillerie n'ont pas discontinué ; la sainte Montagne était entourée de quatre cyprès ; au milieu, la statue de la Raison dont l'image le plus frappant (*sic*) paraissait annoncer au peuple ses droits et ses devoirs. Le cortège est parti du jardin national, au milieu d'une bruyante musique ; les vétérans ouvraient la marche, le président de la Société populaire et les autorités constituées venaient après ; un char attelé par quatre bœufs et couvert de guirlandes montrait au peuple sur un tableau parlant tout ce que la nature produit ; des jeunes citoyennes de tout âge, parées de blanc et ornées de rubans tricolores, entonnaient des hymnes patriotiques pendant la marche ; plusieurs discours ont été prononcés. » Mais ici encore au culte de l'Être suprême s'unissent les hommages rendus à la Liberté et à la Raison. Au Mont Marat (place de la Maréchale), sur la Montagne, élevée par le travail des citoyens et citoyennes de toutes conditions, se dressait l'arbre de la Liberté. Au moment marqué par le cérémonial municipal, on crie : « Gloire à l'Être Suprême. » Le monstre de l'athéisme et des autres vices ennemis de la félicité publique, groupés autour de la Montagne, sont brûlés par le président de la Société populaire. Aussitôt, sous l'arcade du centre du portique, s'élève la statue de la Raison ; on tire trois coups de canon, un air de musique retentit, le peuple clame : *vive la Raison fille du ciel !* Les groupes descendent de la Montagne, se placent sous les portiques latéraux ; puis défilent autour de ces deux portiques, en se croisant. On décharge dix coups de canon, tous les tambours battent ; tout le monde s'embrasse ; on lève les mains vers le ciel, en criant *Vive la République !* On se retire en chantant l'hymne des Marseillais. La fête fut clôturée le soir par une illumination générale et un bal public à la maison commune (1).

---

(1) *Rapports décennaires*, p. 125, 129.



A Bagnols, dans la ci-devant paroisse, on éleva une montagne ; on la couvrit de feuillages et « autres attributs analogues à la circonstance ». Quatre colonnes furent érigées, trois devant le pied antérieur de la montagne, la quatrième au sommet. L'une des trois colonnes portait les emblèmes de la royauté, la seconde ceux du fanatisme, la troisième les signes bizarres de l'aristocratie. Sur le chapiteau de la colonne du faite de la Montagne, se dressait la déesse de la Liberté, mais elle ne devait apparaître qu'au moment opportun. Quand le cortège, après avoir parcouru la ville, se fut rangé dans le temple, on vit tout à coup tomber les colonnes de la royauté, du fanatisme, de l'aristocratie et se dévoiler la colonne de la Liberté. Tous les citoyens, dans un élan d'enthousiasme commandé, s'écrient alors : « Vive la Liberté ! Vive la République ! » Des chants sont entonnés en l'honneur de l'Être suprême ; un orateur de la Société populaire déclame un discours. Nouveaux chants, nouveau défilé, nouveau discours. L'orateur tonne contre les athées, les négateurs de l'immortalité de l'âme et termine ainsi : « L'œil de l'Éternel veille sur notre Liberté ! La Convention met au grand jour tous les crimes... La République est proclamée, la Montagne triomphe, la France est sauvée. Être des êtres, nous le devons tout, le bonheur d'exister, de penser et de sentir » (1).

La loi du 18 floréal (7 mai 1794), outre la fête de l'Être suprême, institua quatre fêtes nationales pour célébrer les grandes dates de la Révolution : 14 juillet 1789, 10 août 1792, 21 janvier 1793, 31 mai 1793. Elle fut pour ainsi dire la loi organique du culte républicain et établit trente-six fêtes correspondant aux trente-six décadis de l'année. Le Directoire du Gard, dans son arrêté du 2 thermidor an II (20 juillet 1794), nous montre l'esprit de ces fêtes nouvelles : « dans un gouvernement populaire et républicain, dit-il, elles doivent faire partie de l'éducation publique ; elles sont le plus doux lien de fraternité et le plus puissant moyen de régénération ; elles doivent rap-

---

(1) Alègre, *Notices bibliographiques*, 1, p. 79-85.

peler à la pensée des Français les événements célèbres qui ont illustré notre glorieuse Révolution ». En conséquence, il arrête : « La journée à jamais mémorable du 10 août, journée qui vit descendre de son trône de sang le dernier tyran des Français, sera célébrée avec solennité dans toutes les communes du Gard. » (1)

Quand viendra le jour de célébrer cette fête de la chute des tyrans, le plus cruel tyran que la France ait jamais connu, Robespierre, l'inspirateur de la loi du 16 floréal, aura expié ses crimes sur l'échafaud. Tandis que le Directoire fait appel aux accents de la patrie sensible, tandis que dans les discours des orateurs officiels et la célébration de ces fêtes payennes tout est à l'idylle, il se déroule le plus sombre drame de notre histoire. A Nîmes même, la guillotine est en permanence à l'Esplanade ; les trente-un Beaucairois sont exécutés, d'autres les suivent ; les prisons regorgent de détenus qui attendent le même sort. Si le paganisme revivait dans le décadi et les fêtes nationales, il revivait plus encore dans le régime de la Terreur : il ressuscitait les plus terribles proscriptions de Marius et de Sylla.

---

(1) Arch. dép. du Gard, 1 L 4, 8, fol. 157-159.



# UZÈS RÉVOLUTIONNAIRE

---

## L'Application de la loi des suspects en l'An II

PAR

**M. Marcel FABRE**

AVOCAT

membre correspondant

---

En ce temps là, l'An deuxième de la République, sous le règne de l'Évangile sans-culottide, la vieille cité ducale qui domine la pittoresque vallée de l'Alzon, faisant face à la garrigue aux tons de grisaille, s'appelait officiellement Uzès-la-Montagne. Puisque la Convention où dominait le parti montagnard avait décrété que la Terreur « était à l'ordre du jour » et qu'elle s'inspirait dans ses moindres actes des plus pures doctrines jacobines, il était bon que partout sur le territoire de la République, des gages fussent donnés par les autorités locales de leur loyalisme sans réserve envers les nouveaux maîtres de l'heure. Voilà pourquoi, de sa propre initiative afin de bien manifester sans équivoque aucune la pureté de son jacobinisme, le corps municipal élu le 5 pluviôse An II, avait estimé qu'il était de son premier et plus impérieux devoir d'accoler au nom d'Uzès le qualificatif de « la Montagne » d'une signification non douteuse. Dans cette ville qui affichait ainsi son zèle révolutionnaire et son adhésion à la politique de violence des Montagnards, il fallait, sans tarder, appliquer les décrets de la Convention et les arrêtés des représentants du peuple en mission dans le département. Parmi ces dispositions législatives ou réglementaires, il importait d'exécuter ponctuellement avec

un soin minutieux et sans faiblesse, parce que leur application était le meilleur gage de loyalisme que put donner la municipalité, celles qui visaient les suspects.

Suspect ! A cette terrible époque, redoutable épithète accolée au nom d'un citoyen ! Certes en tous temps, sous tous les régimes il y eut des dénonciateurs et des suspects. Mais peut-être à aucun moment la suspicion ne fut en France l'objet d'une réglementation législative aussi remarquable que sous la Révolution. Cette législation fut l'œuvre de Merlin de Douai, dont le rapport aboutit au vote de la fameuse loi du 17 septembre 1793, qui ouvrit toutes grandes les portes à la Terreur et lui donna en quelque sorte ses lettres de naturalisation. Aux termes de cette loi étaient suspects, c'est-à-dire ennemis de la chose publique et dignes, à ce titre, des plus grands châtimens, ceux qui par leur conduite, leurs relations, leurs propos, leurs écrits, se montraient partisans de la tyrannie, du fédéralisme et ennemis de la liberté ; ceux qui ne pouvaient justifier de moyens d'existence, de l'accomplissement de leurs devoirs civiques ; ceux qui ne possédaient pas de certificat de civisme ; les fonctionnaires destitués ; les ci-devant nobles et les parents d'émigrés qui n'avaient pas manifesté d'une façon constante leur attachement à la Révolution ; les anciens émigrés rentrés en France et les prêtres réfractaires.

Pour être déclaré suspect il suffisait d'être dénoncé, à la majorité des voix, par le Comité de surveillance révolutionnaire de la commune. Et c'était là la chose la plus terrible dans cette législation. Les Comités de surveillance formés au sein des sections étaient en effet composés au hasard du caprice des électeurs en dehors de tout contrôle administratif ; les plus farouches sans-culottes en faisaient généralement partie. L'arbitraire le plus absolu guidait leurs décisions, inspirées la plupart du temps par les passions les plus malsaines : la haine, la jalousie, la vengeance. Quelle arme redoutable la loi ne mettait-elle pas ainsi à leur disposition, en leur donnant pouvoir de dresser la liste des suspects et de décerner contre eux des mandats d'arrêt ? C'était comme un



quatrième pouvoir qui agissait sans contrôle, uniquement guidé par le désir de satisfaire de misérables rancunes, sous le couvert de veiller au salut de la chose publique. Aussi les citoyens vivaient-ils dans la crainte continuelle d'être portés sur la liste des suspects sous le plus futile des prétextes. Pour éviter cette cruelle disgrâce, il fallait peser chacune de ses paroles, mesurer ses gestes, calculer ses attitudes, composer sa joie ou sa tristesse. « Il fallait, comme dit Camille Desmoulin dans son *Vieux Cordelier*, montrer de la joie de la mort de son ami, de son parent si l'on ne voulait s'exposer à périr soi-même... » Une fois porté sur la liste des suspects c'était bien simple ; la loi était formelle : on était arrêté et emprisonné jusqu'à la paix. Heureux encore si tout se bornait là. Mais combien de suspects qui, déférés devant le Tribunal révolutionnaire se virent condamner à mort et furent exécutés ! Grande époque sans doute, mais terrible époque que celle qui, à côté de remarquables et utiles réformes, enfanta une pareille loi !

Uzès-la-Montagne eut donc ses suspects. La loi du 17 septembre 1793, commentée et aggravée par les arrêtés du représentant du peuple Borie en mission dans le Gard et la Lozère, y fut appliquée, car Uzès-la-Montagne, en l'An II, possédait non seulement une municipalité jacobine, mais aussi un Comité de surveillance qui ne se fit pas faute de dresser une liste de suspects, de la dresser longue et de décerner des mandats d'arrêt, le tout sous le contrôle et avec l'encouragement du directoire du district.

Le maire s'appelait Maignon. C'était un ancien trésorier de la commune destitué en Juin 1793 par la municipalité fédéraliste. On conçoit dès lors qu'il avait des ressentiments à assouvir. Il était assisté des citoyens Marconnez, Bedos, Nauton, Guibal, Thérondel, Pheline, Clauzel, Tuech, officiers municipaux, et des notables Auquier, Odol, Pierre Chazel, Maurin, Teissier, Chazel, Richard, Miron et Bertrand. Le citoyen Mathieu remplissait les fonctions d'agent national, c'est-à-dire de représentant du pouvoir central, chargé de requérir l'obser-

vation rigoureuse des lois. Cette municipalité était arrivée au pouvoir le 5 pluviôse An II (24 janvier 1794), avec l'intention bien arrêtée d'administrer la ville suivant les vrais principes révolutionnaires dans un esprit de réaction très net contre le mouvement fédéraliste qui s'était dessiné en juin et en juillet 1793. Elle était encouragée et stimulée dans sa politique par le Comité de surveillance révolutionnaire formé par les deux sections électorales dites des Sans-Culottes et de l'Égalité. Ce comité composé d'éléments très mêlés mais d'opinion très avancée, se faisait remarquer par son activité policière. De lui parlaient toutes les dénonciations qui provoquaient l'arrestation des citoyens déclarés suspects sous les prétextes les plus divers. Ceux de ses membres les plus remuants furent les sans-culottes Girand, perruquier ; Pierre Pelin, horloger ; François Salle, Fidei, Courbier et Court. Ils servaient d'agents de liaison entre le Comité et la municipalité ou le district ; à eux furent confiées les missions les plus délicates.

Le directoire du district qui siégeait à Uzès était alors composé des citoyens Aufan, président ; Rouvière, vice-président ; Boucarut, Fabre, assistés de Gilly, Miron, Roche et Voulland, administrateurs ; Durand était agent national.

Tels étaient les organes officiels et officieux qui veillèrent à la stricte exécution des lois contre les suspects à Uzès-la-Montagne. Leur zèle était entretenu par les incessants arrêts du représentant en mission dans le Gard et la Lozère, le citoyen Jean Borie député de la Corrèze, un ancien juge de paix élu à la Législative puis à la Convention, régicide siégeant parmi les purs de la Montagne, homme froid, volontaire, inflexible, le parfait terroriste, mais dont l'énergie s'alliait cependant à un certain tact.

La loi des suspects fut appliquée en premier lieu par le Comité de surveillance, aux membres de la municipalité fédéraliste du 30 juin 1793 destituée le 26 juillet. Il était évident que les chefs du mouvement anti-jacobin devaient être tout d'abord exposés aux vengeances du



jacobinisme triomphant. Tous les citoyens notables ayant figuré dans le Conseil communal fédéraliste furent donc inscrits sur la liste des suspects. Les arrestations en masse n'eurent lieu qu'en prairial, mais cependant les dirigeants furent appréhendés sans retard. Antoine Allut, ex-député à la Législative, promoteur du fédéralisme à Uzès, ancien procureur de la commune, fut arrêté le premier le 11 germinal. Il fut transféré à Paris en sa qualité d'ancien représentant du peuple. Puis suivirent les arrestations de Jean-Antoine Baragnon, homme de loi, de Goirand de la Baume, juge, de Verdier Jean, notaire, le 26 nivôse, le 24 pluviôse de Jean-Louis Rafin d'Aluquain et le 29 ventôse de Bonhomme, notaire.

A partir de germinal, ce fut la dénonciation à jet continu. Presque pas de jour ne se passa sans que plusieurs citoyens ne fussent arrêtés, et cela continua pendant cinq mois, jusqu'à la réaction thermidorienne. Environ cent-trente habitants d'Uzès furent de la sorte mis en arrestation comme suspects. Sur ce nombre combien l'étaient réellement qui, par leurs menées nettement contre-révolutionnaires, constituaient un grave danger pour la chose publique ? Bien peu certainement, les débats des procès qui se déroulèrent devant le Tribunal révolutionnaire de Nîmes permettent de l'affirmer. La plupart étaient de paisibles bourgeois ou de braves artisans, victimes de la calomnie, que des dénonciations souvent intéressées désignèrent à la fureur du Comité de surveillance. Certains n'avaient commis d'autre crime que d'avoir des liens de parenté avec des fédéralistes ou de ci-devant nobles.

Les citoyens arrêtés comme suspects étaient enfermés dans la maison d'arrêt établie au second et au troisième étage de l'ancien palais épiscopal. Dans la même maison d'arrêt étaient détenus également les suspects des diverses communes du district. Il subsiste encore aujourd'hui des traces de leur séjour dans les greniers de l'ancien Evêché. Ces traces qui consistent en inscriptions sur les murs sont constituées par quelques noms et des dates, mais surtout par des réflexions qui dénotent bien l'état

d'âme des citoyens incarcérés. Voici ces inscriptions telles qu'on peut encore les relever, avec leur style et leur orthographe.

Le citoyen Achard nous apprend qu'il est entré à une heure de l'après-midi, le 16 Germinal An II de la République une et indivisible et sorti le... avec un séjour de plus de sept mois. Jacques Longuet, de Vers, dit être entré le 4 germinal. Il pose la question : *Sortira-t-il ?* Il affirme : *Oui. Quand ? Devine le...* Un de ses compagnons de détention répond : *Ce sera le 5 Thermidor.* Fut-il bon prophète ? Le même Longuet insiste, interrogeant l'avenir : *Quand sortira-t-il ?* Et cette fois, moins précis que le précédent et moins certain de son don prophétique, un autre captif se contente de répondre : *Je n'en sçai rien.* Ce petit jeu d'énigme auquel se livraient ainsi Longuet et ses compagnons laisse supposer qu'ils ne prenaient pas la chose trop au tragique.

Borie, de la Calade, un Uzétien, a marqué qu'il était entré le 13 Avril 1794, *vieux stile*. Praden, un autre Uzétien, a clamé sa détresse en un appel auquel ses géoliers restèrent sans doute insensibles : « *Dans une misère comme celle que nous nous trouvons (un mot illisible) impossible de susisté* ». Et il a signé : « *Salut et Fraternité. Praden d'Uzès.* »

Deux salles ont leurs murailles couvertes d'imprécations à l'adresse de Giret, l'ancien curé constitutionnel de Saint-Quentin-la-Poterie, juge au Tribunal révolutionnaire de Nîmes, réputé pour sa férocité, véritable pourvoyeur de la guillotine, opinant pour la mort dans toutes les affaires qu'il avait à examiner. Il était la terreur des détenus, celui qu'ils vouaient à l'exécration. La crainte et la haine qu'il inspira sont passées à la postérité, révélées par ces inscriptions que le temps et la truelle des maçons ont respectées. *Tigre de Giret, Giret-Tigre, Giret-léopard*, telles sont les épithètes que l'on trouve le plus souvent accolées au nom du farouche magistrat révolutionnaire. Sur une cheminée on lit : *Giret est un monstre et un assassin des détenus*. Sur un mur on relève un dessin grossièrement exécuté représentant la Mort avec



sa faux, coiffée du chapeau à panache et à cocarde ; à côté, en gros caractères, figure l'indication : *Giret*. C'est éminemment significatif. Un autre dessin représente un magistrat avec cocarde au chapeau empanaché et ceint de l'écharpe en sautoir, au-dessous l'inscription : *Giret est un monstre*.

Dans un étroit réduit, près de la porte d'entrée, un détenu dont une famille d'hirondelles devait faire la joie et la consolation, a laissé cette recommandation : *Il ne faut pas détruire le nid d'ironde*.

Certains suspects, des lettrés dont la disgrâce laissait intacte la sérénité d'esprit, ont tracé sur les murs de leur cellule des maximes, ou, cédant à des réminiscences classiques, les ont gravées sur la pierre, y trouvant une allusion à leur situation présente, proclamant ainsi, en termes sans doute sibyllins pour leurs géoliers, leur espoir de voir la Providence arrêter les machinations de leurs persécuteurs :

*Celui qui met un frein à la fureur des flots  
Sait aussi des méchants arrêter les complots.*

ou bien s'exclamaient, s'excitant à développer les qualités de l'esprit et du cœur, pour mieux supporter leur malheur :

*Es-tu né sans aïeux ? Suis l'exemple (d'Horace ?)  
Ajoute à tes vertus ce qui manque à ta race.*

Un autre adressait à ses compagnons une invite à pratiquer la résignation : « *La patience est amère, mais son fruit est doux.* » Quelqu'un proclamait sous cette forme la force invincible de la pensée : « *La pensée, même à la guerre, est une arme utile.* »

Un détenu, un courageux certainement, ne craignit pas de proclamer ses sentiments monarchiques, bravant les mouchards : « *Vive la monarchie !* » a-t-il écrit à la craie rouge.

Enfin, plusieurs, laissant parler leurs sentiments religieux ont écrit sur les murs leurs ardentes supplications : « *Miséricorde mon Dieu ! pour nous qui faisons pénitence dans cette maison d'arrêt. Ayez pitié de nos souff-*

*frances ! » — « Que votre volonté soit faite et non la nôtre. » — Venez à moi vous tous qui êtes travaillés et chargés, je vous soulagerai et vous trouverez le repos de vos âmes. » — « Bénie soit la main de Dieu. Oui, car on en a besoin chaque jour. »*

Par ci par là on relève aussi quelques grossiers dessins d'animaux : des chiens, des coqs, des chats, un dromadaire etc... En voit les traces de nombreux calendriers de captivité ainsi constitués : une date, celle de l'entrée dans la maison d'arrêt, puis à la suite autant d'encôches dans le mur que de jours de détention.

L'ancien Evêché avait été choisi en principe comme devant servir de maison d'arrêt dans ses étages supérieurs, par l'administration du département, en 1792, lorsqu'il fut procédé à l'organisation de la police correctionnelle et municipale. Le 2 janvier 1792, la municipalité avait offert de transporter les services municipaux dans un autre immeuble appartenant à la nation ou au département, offrant l'Hôtel de Ville pour servir de maison d'arrêt et demandant à transférer la maison commune au château ducal. Mais ce projet n'avait pas eu l'agrément du directoire du département qui décida d'utiliser partie de l'ancien Evêché comme maison de détention. Jusqu'à l'application de la loi du 17 septembre 1793 sur les suspects, la maison d'arrêt ainsi installée dans l'ancien palais épiscopal, était restée presque vide. Ce ne fut qu'à partir de brumaire An II que des détenus, dont le nombre alla toujours en augmentant, vinrent la peupler. Toutefois dans les premiers jours de 1794, ces détenus furent évacués sur les prisons de Nîmes, mais par la suite les dénonciations se succédant et les arrestations allant à l'avenant, Uzès-la-Montagne garda ses suspects dans sa maison d'arrêt. On les mit d'abord au deuxième étage sans distinction de sexe, se contentant de répartir les hommes et les femmes dans les diverses chambres, mais toute communication restant libre par les couloirs. Ce ne fut que le 16 floréal, en exécution d'un arrêté du représentant du peuple Borie, en date du 15 germinal, qu'on sépara les hommes des femmes. Cel-



les-ci furent transférées au premier étage où l'on aménage une pièce à leur usage.

Le citoyen Honoré Laurent, geôlier à la prison de la ville, avait été nommé gardien de la maison d'arrêt lors de sa création en Janvier 1792. Il cumulait les deux fonctions. Il n'y avait à cela aucun inconvénient au début étant donné d'une part le petit nombre de prisonniers et de détenus et d'autre part que ses fonctions consistaient dans un rôle de guichetier plutôt que de gardien, puisque le service de garde et de surveillance était assuré par des piquets et des patrouilles fournis par la garde nationale. Quand les suspects furent enfermés à l'Évêché, Honoré Laurent fut confirmé dans son emploi de gardien de la maison d'arrêt, et même, le 9 germinal, ses fonctions prenant de l'importance par suite du nombre toujours croissant de détenus, la municipalité estima qu'il devait recevoir une nouvelle investiture. Elle le fit comparaître à l'Hôtel de Ville où il lui fut donnée connaissance des lois du 17 Septembre 1793 et du 14 frimaire An II sur les suspects, ainsi que de celle du 23 ventôse sur le régime des prisons. Il lui fut enjoint de se conformer strictement et sous sa responsabilité aux dispositions de ces lois et on lui fit prêter le serment « d'être fidèle à la Nation, de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir, en les défendant, à son poste. »

Le 5 floréal, le Conseil communal estimant que le citoyen Honoré Laurent avait besoin d'un adjoint, le nombre de suspects détenus augmentant sans cesse, nomma à ces fonctions le citoyen Denis Teissonnière, un brave agriculteur illettré, mais qui passait pour « un sans-culotte reconnu tout à la fois ferme et juste. »

Cependant le 19 prairial, la municipalité s'aperçut qu'il y avait des inconvénients à ce qu'Honoré Laurent restât gardien de la maison d'arrêt et de la prison, car, ne pouvant être en même temps aux deux endroits, la surveillance était forcément relâchée et des évasions pouvaient se produire. Il fut donc décidé qu'il demeurerait seulement gardien de la prison ou maison de justice. Le citoyen Antoine Rivière, dit « République », fut alors pré-

senté à l'administration du district et nommé par elle en remplacement de Laurent, gardien en chef de la maison d'arrêt. En même temps furent nommés gardiens adjoints les citoyens Louis Dizier, Joseph Barbut, Etienne Richard, faiseurs de bas, et François Bernard, cordonnier. Le 3 messidor, les détenus étant toujours de plus en plus nombreux, deux autres adjoints furent désignés : Isaac Simon, dit « Fanlé », fabricant de bas, et André Grangé, maçon. Le 14 messidor, sur la réclamation du personnel trouvant que le service était trop dur vu le surcroît de travail occasionné par le contrôle et la distribution des aliments apportés du dehors aux détenus, quatre nouveaux adjoints furent nommés : Jean Antoine Vidal, boulanger ; Laffont fils, dit « Fricassé », Fabre, gendre de Barbut et Gabriel Riquel. Rouvière, le gardien-chef, étant décédé le 28 thermidor, Jean Antoine Vidal fut nommé gardien le 9 fructidor. A ce moment d'ailleurs la réaction thermidorienne amenait la mise en liberté de nombreux détenus, la maison d'arrêt se vidait et le nombre d'adjoints au gardien fut réduit à trois. Le quatrième jour sans-culottide de l'An II, ces trois adjoints furent supprimés à leur tour, le nombre des détenus étant alors insignifiant.

Les étages de l'ancien palais épiscopal où étaient enfermés les suspects, n'avaient reçu aucun aménagement spécial en dehors des fortes serrures et des verrous adaptés aux portes donnant accès sur les paliers. Les détenus étaient logés dans les chambres qui avaient servi naguère aux ecclésiastiques habitant l'Evêché. On s'était contenté de mettre au-dessus de l'entrée de chacune un numéro d'ordre. Leur mobilier était sommaire : des bancs, une table, des paillasses. Les femmes cependant avaient des lits. Un arrêté de Borie prescrivait que les fenêtres des maisons d'arrêt donnant sur les rues ou places publiques seraient garnies d'abat-jour fixes, afin d'empêcher toute communication des détenus avec le dehors. La municipalité d'Uzès-la-Montagne ne crut pas devoir se conformer à cette prescription, estimant que les abat-jour fixes nuiraient à la bonne aération des chambres et de plus



étaient parfaitement inutiles pour intercepter les communications avec l'extérieur puisque la maison d'arrêt donnait sur une grande basse-cour qui la précédait fermée elle-même par une grande porte d'entrés, ce qui coupait toute communication avec les détenus. Au surplus, les fenêtres donnant directement sur l'extérieur, celles de l'Est, avaient été murées.

La garde de la maison d'arrêt était confiée à un poste de gardes nationaux fort de trente hommes. Ce poste logé dans les annexes de l'Evêché, à côté des écuries, détachait des sentinelles dans la basse-cour et dans le jardin. Ces sentinelles devaient veiller à ce que les détenus ne jettent par les fenêtres aucun écrit destiné à des personnes du dehors. Elles avaient pour consigne, au cas où un écrit serait jeté par un détenu de s'en saisir et de le faire remettre à la municipalité. Une sentinelle était également placée à la grande porte d'entrée de la cour. Elle ne devait laisser entrer personne dans cette cour en dehors des gardiens, des officiers municipaux en service et du traiteur qui fournissait les aliments aux suspects. Le poste de garde était soumis au contrôle direct de la municipalité qui déléguait chaque jour un officier municipal chargé de s'assurer si le service était ponctuellement exécuté. L'accès de la maison d'arrêt était rigoureusement contrôlé et les officiers municipaux eux-mêmes ne pouvaient y pénétrer, en dehors de leur service de ronde, qu'après une délibération motivée de la municipalité. Chaque garde national de service au poste de la maison d'arrêt touchait une rétribution journalière de trois livres, correspondant au prix d'une journée et demie de travail.

Malgré cette surveillance étroite il y eut, non pas des évasions (on n'en signale aucune, elles étaient d'ailleurs difficiles vu la grande hauteur de l'édifice et le fait que toutes les fenêtres donnaient sur la cour où se trouvaient le poste et les sentinelles), mais des abus qui facilitèrent certaines correspondances des détenus avec le dehors. C'est ainsi que le ci-devant régisseur du duc d'Uzès, Cassagnade, fut trouvé en possession de nombreuses

lettres qui lui étaient parvenues depuis son arrestation. Aussi, en germinal, la municipalité enjoignit au gardien chef et au chef de poste d'avoir à redoubler de surveillance. Il leur fut notamment rappelé qu'ils ne devaient laisser communiquer les suspects avec qui que ce soit ni verbalement ni par écrit et ce « sous leur responsabilité capitale ».

Autant que de la surveillance étroite des détenus, la municipalité, se conformant en cela au vœu de la loi qui voulait que les maisons d'arrêt fussent saines, se préoccupa d'assurer la salubrité des locaux occupés par les suspects. Ce n'était pas sans besoin s'il faut en croire un procès verbal du district du 4 ventôse, relevant qu'au point de vue de l'hygiène la maison d'arrêt laissait fort à désirer. Aussi, dès germinal, époque à laquelle les arrestations devinrent fréquentes, le corps municipal, par délibération du 8, délégua les citoyens Bedos et Clauzel, officiers municipaux et Mathieu agent national pour visiter minutieusement la maison d'arrêt afin de se rendre compte de l'état de chaque chambre et de prescrire les mesures à prendre pour assainir les locaux qui seraient reconnus malsains. Le 27 floréal, autre délibération qui décide de ne point placer aux fenêtres de la maison d'arrêt les abat-jour fixes prescrits par arrêté de Borie, afin de ne point contrarier la bonne aération des locaux. Le même jour, l'agent national fait connaître que trop de détenus sont entassés au deuxième étage de l'Evêché et se trouvent dès lors dans de mauvaises conditions d'hygiène. Le Conseil sur ce rapport, « considérant que si les gens suspects restaient plus longtemps au même nombre qu'ils sont au second étage de la maison d'arrêt, elle ne serait plus saine à cause du mauvais air qu'on y respirerait » nomma les citoyens Mathieu, Chazel et Clauzel, commissaires, pour se transporter incontinent à la maison d'arrêt « à l'effet d'y faire tous les changements et réparations qu'ils jugeront indispensables pour la salubrité de la dite maison ». Ces trois commissaires, après examen des lieux, décidèrent d'utiliser le troisième étage pour le logement des détenus, afin qu'ils soient moins entassés.



En prairial, quelques suspects étant tombés malades, le Conseil municipal se hâta de dépêcher à la maison d'arrêt le citoyen Daguindeau, officier de santé, « patriote reconnu, » pour les examiner. Daguindeau procéda à sa visite et dressa un certificat constatant que cinq détenus étaient atteints d'affections diverses; le citoyen Gaudemard malade de la poitrine et crachant le sang; le citoyen Rieu fils en proie à des accès de fièvre; le citoyen Daire père atteint de fièvre tierce; le citoyen Soleirol, père affecté d'une fluxion cathareuse et le citoyen Thérond, de Montaren, tourmenté par une fièvre de pourriture. Ce certificat est daté du 14 prairial. Le même jour le Conseil décida d'établir une infirmerie dans la maison d'arrêt afin d'isoler les détenus malades et d'éviter toute contagion. En attendant l'aménagement de cette infirmerie, le citoyen Nauton, officier municipal, fut chargé de pourvoir sur l'heure au logement des cinq malades que venait de visiter le praticien Daguindeau. Il reçut mandat de se transporter avec cet officier de santé à la maison d'arrêt pour y choisir une chambre saine, ajourée, bien aérée, propre, et d'y installer les malades. L'établissement de l'infirmerie demanda quelque temps, car les locaux aptes à cette destination faisaient défaut. Un mois après il n'était pas encore terminé, si bien qu'un détenu, le nommé Jouva d'Avignon, étant tombé gravement malade, le directoire du district, le 15 messidor, dut autoriser son transfert à l'hôpital, « considérant que dans la maison d'arrêt il n'y a encore aucune infirmerie d'établie. »

Dans toutes les délibérations qu'elle prenait au sujet des mesures de salubrité, la municipalité avait bien soin d'indiquer qu'elle agissait ainsi sans doute pour se conformer à la loi, mais aussi parce qu'il « tenait à l'humanité » que les détenus fussent placés dans les meilleures conditions de salubrité possibles. Il apparaît par là qu'elle se piquait ainsi de bien marquer que si la rigueur des lois s'appesantissait sur les suspects, ceux-ci devaient, néanmoins, en attendant un juste châtement, recevoir de la République tous les soins que l'humanité exigeait.

Et pourtant, s'il faut en croire l'inscription laissée sur

le mur de la chambre qu'il occupait au troisième étage, par le citoyen Praden : « Dans une misère comme celle que nous nous trouvons, impossible de susisté », il est à penser que les suspects étaient soumis à un dur régime alimentaire. Evidemment ce n'était pas le pain sec et l'eau claire ; mais il est aisé de se rendre compte qu'avec les taxations et le rationnement auxquels étaient soumis tous les citoyens, les détenus ne devaient pas avoir une table bien garnie. Il devait en être ainsi avec d'autant plus de raison que c'était le département qui faisait l'avance des frais de leur nourriture au début de l'application de la loi du 17 septembre 1793. Le département ne pouvait se montrer prodigue en l'état des finances publiques. D'ailleurs un arrêté de la municipalité, en date du 15 germinal, prescrivait que tous les détenus devaient être nourris « également et frugalement ». Il n'y avait pas de cuisine dans la maison d'arrêt. La nourriture des suspects était préparée au dehors par le citoyen Fabre, restaurateur, qui l'apportait aux heures des repas aux gardiens qui, eux, la distribuaient en présence de l'officier municipal de service qui veillait à ce que les détenus n'aient point de communications avec le dehors à la faveur des allées et venues nécessitées par la répartition des aliments. Afin d'être toujours à même d'assurer le service de la maison d'arrêt, le restaurateur Fabre jouissait d'un privilège pour se procurer les denrées qui lui étaient nécessaires. Il adressait une demande à la municipalité qui réquisitionnait à son profit ce qu'il désirait. Pour chaque détenu il recevait une somme de trois livres par jour. Moyennant ce prix il fournissait à chacun la ration déterminée par les règlements et rien au-delà. Cette ration avait été fixée pour le pain à une livre et demie par jour.

Les frais d'entretien et de garde des suspects, en vertu d'un arrêté du représentant Boisset, prédécesseur de Borie, en date du 11 nivôse An II (30 décembre 1793), étaient tout d'abord avancés par le département qui en opérait ensuite le recouvrement par voie de répartition sur les détenus. En application de ce principe et de la loi



du 16 brumaire qui portait que les riches détenus paieraient pour les pauvres, le 15 germinal, la municipalité d'Uzès-la-Montagne décida qu'afin de pourvoir au plus tôt au paiement des gardes nationaux qui effectuaient le service de surveillance à la maison d'arrêt, « citoyens peu fortunés qui n'attendaient qu'après leur paiement pour pouvoir se procurer ce qui leur était absolument nécessaire en denrées de première nécessité », il serait fait, dans le délai de trois jours, une avance de 15.000 livres par les détenus les plus fortunés. Dès lors furent taxés proportionnellement à leur fortune réelle ou supposée : Jean Pierre Verdier, pour 4000 livres ; Raffin l'aîné, pour 4000 livres ; Cassagnade, ancien régisseur du duc d'Uzès, pour 3000 livres ; Goirand père, pour 1000 livres ; Raynaud, de Pont-sur-Rhône (Pont-Saint-Esprit), pour 1500 livres ; Jules Baragnon, pour 1000 livres, et la femme Chalmeton pour 500 livres. En vue d'une nouvelle répartition à venir des frais de garde et d'entretien, la même décision portait que les détenus étrangers devaient, dans la quinzaine, remettre au greffe de la municipalité la déclaration en double exemplaire du revenu net de leurs biens en quoi qu'ils consistent.

Le représentant du peuple Borie, trouvant que ce genre de taxation était arbitraire et conduisait à des inégalités dans le traitement des détenus, fixa par arrêté du 6 floréal, la dépense de chaque suspect à la solde d'un volontaire aux armées, soit à 19 sols 4 deniers par jour. Cette solde était payée par un comptable spécial tous les décadi de 8 heures du matin à 4 heures du soir, sur le vu de la liste des détenus tenue à jour par la municipalité. Au moyen de cette solde chaque détenu subvenait à ses dépenses d'entretien qui étaient ensuite récupérées sur ses biens, s'il en possédait et tombaient définitivement à la charge de la nation s'il était insolvable.

Pour donner satisfaction à certaines réclamations qui s'étaient produites, la municipalité autorisa, en germinal, le citoyen Pierre Griole, barbier, à entrer dans la maison d'arrêt pour faire la barbe aux détenus. De même, en messidor, au moment de la grosse chaleur, elle établit

quatre porteurs d'eau qui avaient pour fonction d'approvisionner en eau potable la maison d'arrêt.

Nous avons vu que toute communication des détenus avec l'extérieur était rigoureusement interdite. Cependant les autorités furent amenées, pour des raisons diverses, à autoriser certaines sorties de suspects. On avait, en effet, procédé à des arrestations tellement nombreuses et d'une façon si précipitée, que beaucoup de citoyens emprisonnés se trouvaient être utiles au dehors, soit qu'ils contribuassent au fonctionnement d'un service public qui, du fait de leur brusque arrestation était en souffrance, soit que de par leur profession ou leurs aptitudes particulières, ils fussent indispensables dans certaines circonstances déterminées. Aussi la municipalité ou le district se trouvèrent-ils contraints de tolérer certaines sorties qui ne duraient, bien entendu, que le temps voulu pour l'accomplissement de ce qui était nécessaire. Elles avaient lieu sous la surveillance d'un officier municipal et de deux factionnaires qui veillaient à ce que le détenu ne communiquât avec qui que ce soit en dehors de l'objet précis pour lequel sa sortie avait été autorisée.

C'est ainsi que le nommé Gilly, ancien avoué, le 24 germinal fut conduit à son domicile à la demande du citoyen François Auzière, maire de la Capelle, pour lui remettre les papiers appartenant à cette commune dont il avait été le secrétaire-greffier. Le 6 prairial, la municipalité, instruite que le Comité de surveillance venait de mettre en arrestation Jean Cruveillier, étapier, chargé de préparer le gîte et la subsistance des militaires de passage, s'émut à la perspective que des troupes de passage à Uzès allaient souffrir de privations. Elle demanda sur le champ au représentant Borie d'ordonner provisoirement et jusqu'à ce qu'un nouveau préposé aux étapes fut nommé, que Cruveillier continuerait d'exercer ses fonctions et qu'à cet effet il sortirait de la maison d'arrêt, sous bonne garde, afin de distribuer aux militaires de passage les subsistances nécessaires. Borie autorisa les sorties quotidiennes de Cruveillier qui, du 7 au 12 prairial, flanqué de deux gardes nationaux en armes, chaque



matin sortit de la maison d'arrêt afin de préparer l'étape des militaires traversant la ville. Le 12 prairial, Pierre Bourilly aîné, négociant à Nîmes, caution de Cruveillier, ayant été requis de se charger des fonctions d'étapier, ces sorties prirent fin.

Parmi les détenus comme suspects se trouvait un nommé Alexis dit « Grané », faiseur de bas, quelque peu rebouteur et qui avait réputation d'appliquer un traitement pour guérir du mal charbonneux. Il faut croire qu'il réussissait dans les cures entreprises et que ses capacités spéciales le rendaient indispensable à la population, car, par trois fois, il fut autorisé à sortir de la maison d'arrêt, sous bonne escorte, pour panser des malades dont les familles avaient fait appel à ses soins. Le 4 floréal, Alexis se rendit auprès du fils de la citoyenne Fustier, du 19 floréal au 12 prairial, auprès du jeune Julien et le 27 fructidor auprès de la citoyenne Ponge.

Le chirurgien Coulomb arrêté comme fédéraliste notoire et qui à ce titre était plus rigoureusement surveillé, ne fut pas autorisé à se rendre auprès des malades qui avaient habituellement recours à ses soins, mais le directoire du district autorisa ces malades à venir consulter Coulomb à la maison d'arrêt. Ces consultations avaient lieu en présence d'un officier municipal. Une citoyenne Fauvety, femme Roussel, qui s'était cassé le bras en trois endroits différents fut autorisée, notamment, le 14 prairial, à venir se faire panser aussi souvent que besoin serait jusqu'à complète guérison, à la maison d'arrêt par Coulomb qui, avant son arrestation, avait posé le premier appareil sur le membre fracturé.

Plusieurs citoyens furent même autorisés à sortir pour vaquer à des affaires urgentes et importantes intéressant le sort de leurs biens sous séquestre. D'autres purent se rendre auprès de notaires ou de fonctionnaires publics pour accomplir certaines formalités.

Deux détenues reçurent l'autorisation de sortir pour se rendre à la Maison commune devant l'officier de l'Etat-Civil dans le but de faire prononcer leur divorce, les citoyennes Geneviève Bignan, femme Dampmartin et

Charlotte Trinquelague, femme d'Entrague. Arrêtées en leur qualité de femmes d'émigrés, le 13 thermidor elles avaient adressé à la municipalité la pétition suivante : « Aux citoyens Maire et officiers municipaux de la commune d'Uzès-la-Montagne. Citoyens, nous sommes dans la ferme résolution de demander le divorce en vertu du décret de la Convention qui le permet. Nous vous avons déjà fait une pétition à ce sujet. Nous vous prions d'ordonner que nous soyons transférées à la Maison commune pour être à même de réclamer en votre présence un décret qui doit briser les liens auxquels nous ne tenons déjà plus. Salut et Fraternité. » La municipalité, sur avis favorable du district, ordonna que les pétitionnaires seraient amenées de la maison d'arrêt à l'Hôtel-de-Ville, pour y être prononcé par l'officier public leur divorce qu'elles sollicitaient. Nanties d'un acte de notoriété constatant que leurs maris étaient absents de la commune depuis plus de six mois ainsi que l'exigeait le décret du 2 floréal sur le divorce, les femmes Dampmartin et d'Entrague comparurent le 26 thermidor, escortées de gardes nationaux, devant l'officier public Isaac Peladan qui prononça la dissolution de leur mariage en présence des quatre témoins requis par la loi et qui furent : François Cavalier, fabricant de bas, Pierre Ode, agriculteur, François Fages, menuisier et Joseph Théophile Nivard, secrétaire greffier de la commune. Lorsque Dampmartin revint à Uzès, retour de l'émigration, sous le Consulat, il fut bien surpris d'apprendre qu'il était divorcé. Comme il tenait à son ex-épouse et que somme toute celle-ci tenait malgré tout à lui, ils durent, afin d'avoir une situation régulière se remarier. Leur nouveau mariage fut célébré le 13 messidor an X.

Un arrêté de Borie du 13 germinal prescrivait l'apposition des scellés sur tous les meubles et effets des détenus afin d'en assurer la conservation car ils servaient de gage aux créances qu'éventuellement la nation pourrait faire valoir contre les suspects pour des motifs divers. A ce moment, soixante-six citoyens d'Uzès étaient détenus. Ce fut le 25 germinal que l'autorité municipale fit apposer les



scellés sur leurs meubles par le Juge de Paix Jean Bertrand assisté de Simon Odol, officier municipal. On eut soin toutefois de laisser aux pères, mères, femmes et enfants des détenus, notoirement connus pour vivre ensemble avant leur arrestation, le libre usage des effets et denrées nécessaires à leur entretien et à leur nourriture. A chaque maison de suspect fut affecté un commissaire pour veiller à la conservation des scellés. A partir de cette époque, en exécution de l'arrêté de Borie, chaque fois qu'un suspect était conduit à la maison d'arrêt, les scellés étaient apposés chez lui. L'accomplissement de cette formalité souleva parfois des protestations de la part de personnes qui revendiquaient la propriété personnelle de certains meubles ou effets placés sous scellés. Ainsi les citoyennes Conseille, femme Richard, Louise Dessomb, femme de Pelaud, perruquier, et Jeanne Divernois femme de Granet, notaire, demandèrent au directoire du district, tirant argument de leur contrat de mariage, à rentrer en possession de meubles et effets mobiliers leur appartenant et indument placés sous scellés lors de l'arrestation de leurs époux. De même la citoyenne Anne Taulère, domestique chez de Folchery Nivant, demanda et obtint la restitution des étagères et barres nécessaires à l'élevage des vers à soie qui étaient sa propriété personnelle bien que se trouvant dans la maison de son maître.

Les scellés, au bout de quelques jours étaient levés et l'inventaire était dressé de tout ce qui se trouvait au domicile des suspects. Les papiers étaient déposés à l'administration du district, qui les dépouillait en vue de rechercher s'ils ne pouvaient fournir des preuves de culpabilité contre leur propriétaire. Les assignats et pièces de monnaie étaient versés entre les mains du receveur de l'Enregistrement qui les prenait en compte, de même que les matières d'or et d'argent et les bijoux. Les eaux-de-vie, les vins et les denrées périssables étaient vendus et le prix versé dans la caisse du receveur de l'Enregistrement. Les grains étaient déposés au grenier d'abondance de la commune, ainsi que l'huile. Le tout, payé

au prix du maximum était utilisé pour l'approvisionnement de la ville. Toutefois on laissait aux parents des détenus habitant avec eux avant leur arrestation, les denrées nécessaires à leur subsistance pendant deux mois. Le receveur de l'Enregistrement était chargé de régir et administrer provisoirement les biens des suspects sous la surveillance du district, d'après les formes établies pour l'administration des biens nationaux. Ceux des détenus qui venaient à être libérés rentraient en possession de leurs biens et revenus, déduction faite de leurs dépenses personnelles pendant leur détention.

Dans son arrêté du 13 germinal, Borie avait réglé non seulement ce qui avait trait à la conservation et à l'administration des biens des suspects, mais encore, empiétant sur un domaine qui n'était peut-être pas soumis à son contrôle, il avait prescrit que les enfants impubères des suspects seraient confiés à des patriotes éprouvés qui se chargeraient de leur éducation. Se conformant à ces prescriptions, la municipalité d'Uzès-la-Montagne, le 6 prairial, prit un arrêté enjoignant aux commissaires qui procédaient à la levée des scellés et à l'inventaire au domicile des détenus, de dresser la liste des enfants impubères de ces détenus. Si ces enfants avaient des parents « ayant professé un civisme constant » leur éducation leur était confiée, sinon ils étaient remis, pour être élevés, à des citoyens patriotes de la commune. On estimera sans doute que c'était aller un peu loin dans la voie de la confiscation. Confisquer les biens passe encore. Mais confisquer les intelligences et les âmes de jeunes enfants sous prétexte de leur faire donner une éducation civique complète, les soustraire aux soins de ceux de leurs parents qui étaient encore en liberté, c'était semble-t-il bien mal appliquer la Déclaration des Droits de l'Homme qui posait en principe le respect des droits de la conscience et la liberté d'opinion. Mais il est vrai qu'en l'An II la Déclaration des droits de l'Homme était un monument du passé bien oublié et dont se riaient les sans-culottes. Quelles angoisses ne durent pas connaître les détenus en apprenant que leurs jeunes



enfants avaient été ainsi enlevés aux soins et à l'affection de parents pour être confiés à des étrangers ? Et combien ces angoisses n'auraient-elles pas redoublé, s'ils avaient su qu'en prescrivant toutes ces mesures la municipalité recommandait aux commissaires chargés de les appliquer de bien se pénétrer de leurs fonctions « de ne pas oublier que la République a été outragée par les conspirations les plus atroces, qu'elle a besoin de punir ses ennemis et d'être dédommée des pertes qu'ils lui ont fait subir. » Quels abus, quel étalage d'arbitraire n'auraient-ils pas redoutés, en présence de recommandations pareillement menaçantes ?

Ces suspects d'Uzès subirent des sorts divers. Hâtons-nous de dire que la presque totalité furent libérés après le 9 thermidor, lorsque la réaction contre l'oppression montagnarde gagna le département et ouvrit les portes des prisons. Quelques uns, ceux qui avaient des attaches de famille avec des nobles ou des émigrés, restèrent détenus quelques mois encore, puis furent libérés au début de l'année 1795. Cependant huit d'entre eux furent traduits devant le Tribunal révolutionnaire siégeant à Nîmes, condamnés à mort et exécutés. Deux autres furent transférés à Paris et exécutés également. Tous étaient coupables du même crime : participation au mouvement fédéraliste.

Les deux suspects condamnés et exécutés à Paris sont Antoine Allut et Louis Chalmeton.

Antoine Allut, avocat, ex-député du Gard à la Législative, homme d'un grand talent mais d'une excessive modestie, dévoué au bien public, appartenait à une très honorable famille de Montpellier. Après de solides études faites à Paris où il avait vécu dans le milieu des encyclopédistes honoré de l'amitié de Buffon, il s'était établi à Uzès auprès de sa sœur Mme Verdier, femme de lettres. Mêlé au mouvement électoral de cette ville, il avait rempli les fonctions de Procureur de la commune en 1791. Élu député du Gard à l'Assemblée législative et non réélu à la Convention, en 1793 il prit la tête du mouvement fédéraliste à Uzès et fut de nouveau nommé Procureur

de la commune. Ce fut là tout son crime, celui pour lequel il fut arrêté sur mandat du Comité de surveillance le 11 brumaire an II. Le 9 frimaire il fut transféré à Nîmes à la prison des Capucins. Le 30 floréal, Fouquier-Tinville lui fit l'honneur de le juger digne, en sa qualité d'ancien représentant du peuple, d'être déféré devant le Tribunal révolutionnaire de la capitale, l'englobant, on ne sait trop pourquoi, dans une conspiration d'ordre général. Il décerna donc contre lui un mandat prescrivant son transfert à Paris. Sa sœur, Mme Verdier, l'accompagna dans la voiture où il fit le voyage entre les gendarmes. A Paris elle alla trouver Voulland d'Uzès, député à la Convention, montagnard lié avec Robespierre, pour lui demander d'intervenir en faveur de son concitoyen. A Mme Verdier qui lui rappelait ses anciennes relations avec son frère. Voulland se borna à répondre froidement : qu'il n'avait jamais connu un ennemi de la patrie. » Allut comparut devant le Tribunal révolutionnaire avec trente-quatre autres suspects de diverses régions, des gens de toutes catégories qu'il n'avait jamais rencontrés nulle part avant ce jour et avec qui il fut cependant accusé de complicité dans un complot tendant à favoriser les entreprises « des nobles, des prêtres et autres brigands de la Vendée. » Condamné à mort il fut exécuté le 7 messidor (25 juin 1794).

Louis-Joseph-Ignace Chalmeton, homme de loi, originaire de Chambonnas (Ardèche), et propriétaire foncier du district à Uzès, avait fait partie de la première administration en 1790, en qualité de Procureur syndic. Arrêté comme fédéraliste, transféré lui aussi à Paris, il fut traduit, le 12 floréal, devant le Tribunal révolutionnaire comme coupable de conjuration conjointement avec les nommés Bernard, Poulet et Nogaret de Besançon ; Mouthon de Mont-Blanc et Rabaut de Marseille, tout autant de gens qu'il ne connaissait pas et n'avait jamais vus. Condamnés à mort ils furent tous exécutés ce même jour 12 floréal.

Les citoyens Jules Baragnon, Maurice Goirand, Jean Verdier, Pierre-Firmin Abauzit, Pierre Goirand, Cèbe,



Ollivier et Pagès, tous d'Uzès, furent jugés et exécutés à Nîmes.

Jean-Antoine-Jules Baragnon, avocat ; Jean-Joseph-Goirand, ci-devant de La Baume, magistrat ; Jean Verdier, notaire, furent arrêtés tous trois le 26 nivôse An II, sur mandat du Comité de surveillance d'Uzès, comme anciens membres de la municipalité fédéraliste. Transférés à Nîmes, ils comparurent ensemble devant le Tribunal révolutionnaire les 7 et 8 prairial. Bertrand, l'accusateur public les présenta dans son réquisitoire, comme ayant participé à Uzès à des assemblées où furent délibérées des adresses demandant la mise en liberté des Girondins, « ces membres impurs de la Convention », la mise en accusation de Marat, « l'ami du peuple », qu'elles dénommaient « le monstrueux Marat », se rendant ainsi coupable « d'avoir tenté de rompre l'unité et l'indivisibilité de la République pour y substituer un autre gouvernement. » Chacun des accusés lut un mémoire justificatif, leurs défenseurs officieux, Dupin, Coste et Deleuze, plaidèrent. Le Tribunal, rejetant tous les moyens de défense produits, les condamna, le 8 prairial, à la peine de mort. Le même jour à quatre heures du soir ils furent exécutés.

Pierre-Firmin Abauzit, négociant et propriétaire foncier à Uzès appartenait à une des plus anciennes et des plus honorables familles de la ville dont les membres, de génération en génération, avaient toujours pris part à l'administration des affaires publiques. En 1790, il avait accompagné à Paris la délégation de la garde nationale qui assista à la fête de la Fédération. D'un esprit très ouvert et très averti, il avait profité de son séjour dans la capitale pour se faire une opinion réfléchie sur la situation politique. Aussi, de retour à Uzès, il s'était fait remarquer par ses vues justes et pour ainsi dire prophétiques sur les événements qui se déroulaient en France. Cette clairvoyance avisée l'avait tout naturellement porté vers le mouvement fédéraliste qui tentait de s'organiser sous l'influence girondine. Il y voyait un sûr moyen de réagir contre la tyrannie jacobine et ses tentatives de centralisation excessive. Il se disait que cette

organisation fédérative des départements aurait sans doute pour résultat de discipliner le courant révolutionnaire et de l'empêcher de dévier vers l'anarchie où il lui paraissait que menait tout droit la politique de la Commune et du Comité de Salut public. Passionnément épris de l'œuvre de régénération entreprise en 1789, il aurait voulu la voir aboutir à ses fins logiques. Aussi en juin 1793 il n'avait pas hésité à entrer comme administrateur chargé des subsistances dans le nouveau directoire du département du Gard formé par les fédéralistes. C'est ce qui le perdit. Démissionnaire le 15 juillet 1793 après l'échec du mouvement, il s'était retiré à Uzès où il fut arrêté le 10 ventôse An II sur mandat de l'accusateur public. Traduit devant le Tribunal révolutionnaire en même temps que ses anciens collègues du directoire, il fut comme eux condamné à mort le 16 prairial. Ce même jour il marcha au supplice avec sérénité.

Goirand Pierre, dit « l'avalenr », âgé de dix-huit ans, Antoine Cèbe, faiseur de bas, vingt-six ans, Ollivier Gabriel, soixante ans et Pagès Paul, faiseur de bas, quarante un ans, tous d'Uzès, furent arrêtés à des dates diverses comme fédéralistes et traduits devant le Tribunal révolutionnaire de Nîmes le 11 thermidor. L'acte d'accusation reprochait à Goirand d'avoir été membre du Comité de surveillance fédéraliste, et d'avoir fait la motion de juger la municipalité jacobine qu'il qualifiait « d'exécration ». Pagès était accusé d'avoir trahi son mandat d'officier municipal pour s'enrôler dans la force départementale fédéraliste où il fut fait officier. Cèbe était poursuivi pour avoir proposé de chasser d'Uzès les sans-culottes maratistes qu'il qualifiait de désorganiseurs et Ollivier pour avoir accepté d'être nommé directeur de la poste à Uzès en remplacement d'un sans-culotte destitué par l'Assemblée fédéraliste. Leur cas parut très clair au Tribunal. Aussi les débats furent ils rapidement menés : pas d'audition de témoins, un simple interrogatoire et la sentence de mort fut prononcée et exécutée séance tenante. On ne tint aucun compte de l'âge de Goirand, presque un enfant.



Un seul des Uzétiens suspects traduit devant le Tribunal révolutionnaire fut acquitté, le nommé Sorbier Jacques, cadet, salpêtrier, arrêté le 28 floréal, sur mandat de l'accusateur public, comme coupable d'avoir fait partie de la troupe départementale fédéraliste qui s'était portée sur Pont-Saint-Esprit pour s'opposer au passage des troupes républicaines du général Carteaux se rendant dans le Midi pour réduire les rebelles. Sorbier parvint à se justifier en faisant entendre des témoins qui déclarèrent qu'à Pont-St-Esprit il avait quitté les rangs des fédéralistes pour se joindre à l'armée de Carteaux. Il fut donc relaxé le 19 messidor.

Le Tribunal révolutionnaire de Nîmes qui prononça ces diverses sentences était issu d'un remaniement du Tribunal criminel auquel procéda le représentant Borie par arrêté du 5 ventôse an II, dans le but de donner satisfaction au vœu de la Société populaire de Nîmes qui réclamait un Tribunal révolutionnaire sédentaire, chargé de juger « les grands coupables ». Ce tribunal était ainsi composé : Président, Pallejay, un propriétaire de Rochefort, ancien président du district de Beaucaire, homme insignifiant, sans instruction, incapable de prononcer un jugement sans bredouiller lamentablement, mais d'un caractère assez bienveillant. Vice-Président, Beaumet François, de Montfrin, ancien notaire, ancien juge au Tribunal de district de Beaucaire, pas méchant, faisant preuve de discernement, s'attachant à distinguer dans chaque affaire, comme il disait, « les trompeurs des trompés. » Juges : Giret Joseph, Louis, ancien vicaire à Montpellier, ancien curé constitutionnel à Saint-Quentin-la-Poterie, ancien juge au tribunal de district de Nîmes, homme actif, intelligent, énergique, mais impitoyable, d'une sévérité farouche, penchant toujours pour la peine la plus forte, exerçant sur le Tribunal une énorme influence qui entraîna la plupart des condamnations à mort. Boudon, cultivateur à Saint-Jean-du-Gard, ancien membre de l'administration du district d'Alais, un violent, un véritable énergumène sans moralité. Juge suppléant : Pelissier Louis, taffetassier, de Nîmes, ancien secrétaire

de la Société populaire, qui s'efforça d'être impartial dans les affaires dont il eut à connaître. L'accusateur public était Jean-Baptiste Bertrand, de Bagnols, ancien secrétaire-greffier de cette commune, ancien juge au Tribunal de district de Pont-Saint-Esprit, homme actif, intelligent, laborieux, mais qui se montra dans l'exercice de ses fonctions d'une dureté confinant à la férocité. Au surplus il était vénal. La Société populaire d'Uzès le dénonça à Borie, en floréal, l'accusant de partialité. Tous ces magistrats subissaient l'influence du maire de Nîmes, Courbis, chef du parti terroriste, « le Marat du Midi ». L'exécuteur des jugements criminels, le bourreau, était un nommé Dominique Vachale, un Génois établi en France depuis vingt ans environ. La guillotine était dressée en permanence sur l'Esplanade, à quelques pas de l'arbre de la liberté. Les corps des suppliciés étaient inhumés dans une fosse commune du cimetière du Jeu de Mail.

Les autorités d'Uzès-la-Montagne enviaient à Nîmes son Tribunal révolutionnaire et sa guillotine. Mises en gout par les condamnations de certains des suspects qu'elles avaient fait arrêter, elles formèrent le projet de faire juger et exécuter à Uzès même ceux qui restaient détenus dans la maison d'arrêt et qu'elles estimaient coupables de noirs complots fédéralistes ou autres.

Le 27 prairial, l'administration du district décida de demander le transport à Uzès du Tribunal et de la guillotine. Sa délibération sur ce sujet vaut d'être citée en entier tant elle est révélatrice d'une mentalité spéciale.

« L'administration du district d'Uzès-la Montagne :

» Considérant qu'il existe dans la maison d'arrêt du district environ trois cent cinquante détenus ; que dans le nombre il en est une très grande partie de la campagne ; que l'intérêt de la patrie exige qu'ils soient promptement jugés, afin de faire tomber sous la hache nationale la tête des conspirateurs et rendre à l'agriculture et à leur famille ceux qui pourraient être déclarés innocents ;

» Considérant que l'intérêt du peuple nécessite impérieusement que la République soit délivrée de tous ses



ennemis, afin de briser le fil de toutes les conspirations et d'étouffer la source de la malveillance ;

» Considérant que tant que la maison d'arrêt renfermera dans son sein des conspirateurs, les ennemis de la patrie, couverts de tous les masques, enfanteront sans cesse des complots pour les soustraire au châtement dû à leurs forfaits et retarderont par ce moyen le bonheur du peuple ;

» Considérant que, pour comprimer la malveillance qui ne cesse d'enfanter des complots contre la liberté, il est nécessaire de faire tomber la tête des ennemis de la patrie dans le lieu même où, conspirant contre l'indépendance du peuple français, ils mirent tout en usage pour rompre l'unité du gouvernement républicain et précipiter le peuple dans l'antique esclavage.

» Considérant que là où les conspirateurs prirent des délibérations liberticides pour rétablir le règne des tyrans, ils doivent être frappés de la hache nationale, pour que la postérité puisse dire : « Là coula le sang d'un ennemi de la patrie qui conspira contre la liberté du peuple. »

» Considérant que le meilleur moyen pour faire juger avec plus de célérité les détenus qui sont actuellement dans les prisons du district est celui de requérir dans le chef lieu le transfert du Tribunal révolutionnaire dans le département du Gard.....

» ..... Considérant qu'une très grande partie des détenus qui existent actuellement dans la maison d'arrêt du district, sont prévenus d'avoir favorisé le monstrueux fédéralisme qui voulait opérer la contre-révolution et donner aux français de nouvelles chaînes.

» Considérant que le peuple est jaloux de voir frapper ses ennemis du glaive de la justice nationale.

D'après tous ces motifs :

« L'administration requiert le Tribunal révolutionnaire du département du Gard, séant à Nîmes, de se transporter à Uzès pour y juger conformément à la loi, les détenus qui existent dans la maison d'arrêt et dont la plus grande partie est prévenue d'avoir favorisé le mons-

trueux fédéralisme et tenté de rompre l'unité du gouvernement républicain par des délibérations et des actions liberticides, afin que la tête des conspirateurs tombe au lieu même où ils tramaient des complots pour assassiner la patrie. »

Cette délibération était signée de Aujan, Rouvière, Voulland, Pellin, Fabre, David, Miron, Gilly, Roche et Fauvety, membres du district. Copie en fut adressée au citoyen Pallejay, président du Tribunal révolutionnaire, ainsi qu'à Borie qui se trouvait alors dans la Lozère. De Marvejols, le 20 messidor, il écrivit au président du Tribunal, lui indiquant qu'il lui laissait le soin d'examiner s'il était utile que le Tribunal se transportât à Uzès. Pallejay et ses assesseurs décidèrent le transport et le directoire du district fut averti le 1<sup>er</sup> thermidor, que le Tribunal révolutionnaire viendrait tenir ses assises à Uzès à partir du 3<sup>er</sup> fructidor. Cette nouvelle fut accueillie par les administrateurs du district « avec le plus grand plaisir » ainsi que le dit dans sa lettre du 6 thermidor le président du directoire, en annonçant que l'on faisait toutes diligences pour aménager la salle d'audience ou siégerait le Tribunal venant « pour faire tomber la tête des conspirateurs ».

Mais le déplacement des juges et du bourreau n'eut pas lieu, et la grande joie des administrateurs du district fut de courte durée, car trois jours après la date de cette lettre, le 9 thermidor, Robespierre tomba. La nouvelle de sa chute parvint à Nîmes le 18 thermidor, en même temps que le Bulletin de la Convention qui contenait un arrêté du 13 par lequel le Comité de Salut public suspendait les pouvoirs du Tribunal révolutionnaire du Gard. Le 20, le conseil d'administration du district de Nîmes, décida que Pallejay, Giret, Beaumet, Bertrand, Pellesier, seraient mis en état d'arrestation.

Ainsi furent sauvés d'une mort certaine plusieurs suspects détenus dans la maison d'arrêt d'Uzès.

La réaction thermidorienne se fit également sentir à Uzès ou la municipalité, brûlant ce qu'elle adorait hier encore, lança des proclamations traitant Robespierre de



« scélérat » et de « moderne Catilina ». Du jour au lendemain les sans-culottes ardents, naguère objet de respect pour les autorités, furent poursuivis et traqués. La maison d'arrêt ouvrit ses portes et la presque totalité des suspects en sortit. Aux premiers jours de l'An III (octobre 1794) elle était presque vide. Seules quelques chambres restaient occupées par certains parents de nobles et d'émigrés, notamment par les ci-devant épouses Dampmartin et d'Entrague, que leur divorce n'avait pas libérées de toute suspicion, et par les plus farouches montagnards de la veille, arrêtés par un juste retour des choses d'ici-bas pour les excès auxquels ils s'étaient livrés dans la poursuite des suspects. C'étaient notamment les citoyens Fidel et Court, anciens membres du Comité de surveillance, ceux-là même qui avaient été chargés d'appuyer auprès du représentant Borie la motion demandant que le Tribunal révolutionnaire vienne siéger à Uzès. C'était Mathieu Voulland ex-administrateur du district, principal instigateur de cette motion. D'autres comparses plus obscurs les rejoignirent.

Le représentant du peuple Borie ne fut pas épargné par ce mouvement de réaction. En germinal An III la Société populaire d'Uzès le dénonça à la Convention « pour avoir imité dans le Gard les terroristes les plus sanguinaires, les Carrier, les Collet, les Joseph Lebon, en créant un grand nombre de bastilles dont il ordonnait de fermer hermétiquement les fenêtres afin de faire mourir les prisonniers par le méphitisme. » Quelques temps après, en prairial, le Conseil municipal, à son tour, dénonça Borie, l'accusant d'avoir dévasté les contrées où il avait exercé son proconsulat. Décrété d'accusation avec les derniers Montagnards, Borie fut emprisonné, mais l'amnistie du 4 brumaire An IV le rendit à la liberté et il put ainsi éviter l'échafaud.

Cependant une satisfaction immédiate était réservée aux anciens suspects d'Uzès. Un mois après la chute de Robespierre, le 9 fructidor, la nouvelle se répandit en ville que la veille, celui qu'ils avaient tant maudit dans leurs imprécations écrites sur les murs de leur prison,

Giret, le tigre, le léopard, l'asasineur des détenus, le juge implacable dont ils avaient tant redouté la fureur sanguinaire, venait de s'étrangler dans sa cellule, redoutant les justes rigueurs de cette justice qu'il s'était plu à parodier. Peut-être hanté par des visions sinistres, avait-il été saisi d'un frisson d'horreur qui l'avait décidé à hâter le tragique dénouement qu'il savait être réservé à son existence si agitée, en entendant chanter sous les fenêtres de sa prison, ce refrain qui était dans toutes les bouches et que dans leur patois clamaient joyeusement les bons Nimois délivrés d'un affreux cauchemar :

Quan guillioutinarian Giré  
Lou coumençaran per li pé,  
Di pé n'en vendran à la testo,  
Li chin rousigaran li resto. (1)



(1) Sources consultées pour cette étude :

1° Archives de la Ville d'Uzès : registres des délibérations du Conseil communal : années 1791-1793 - An II à l'An III. — Registres de l'État-Civil de 1793 à l'An XI. — Liasses L. 1 et L. 29.

2° Fajon, *Pièces et documents officiels pour servir à l'histoire de la Terreur à Nîmes et dans le département du Gard.*

3° Rouvière. *Histoire de la révolution française dans le département du Gard*, tome IV.

4° *Moniteur Universel*, réimpression, tome XXIV.

5° Décembre-Alonnier. *Dictionnaire de la Révolution française.*

6° Wallon H. *Le Tribunal révolutionnaire*, tome II.



# LA "CONTRIBUTION PATRIOTIQUE"

dans le Gard

(1789 - AN VIII)

PAR

**Pierre-Edm. HUGUES**

MEMBRE NON RÉSIDANT

---

Le procès-verbal de la séance du mardi 17 novembre 1789, tenue par le Conseil ordinaire de la ville de Nîmes, relate que Monsieur le second Consul et Lieutenant de Maire « a dit que Mgr l'Intendant avait envoyé à l'administration municipale... 5<sup>e</sup> la Déclaration du Roi portant sanction du décret de l'Assemblée Nationale du 6 octobre 1789, concernant la Contribution Patriotique, avec la proclamation de Sa Majesté qui a été publiée le 8 du dit mois de novembre courant. 6<sup>e</sup> qu'elle a reçu encore de Mgr l'Intendant le 13 de ce mois, avec une lettre du 10, un second exemplaire de la même déclaration à la suite de laquelle est une ordonnance que M. l'Intendant a été chargé de rendre par le Ministre, ayant pour objet de faciliter et assurer dans la province l'exécution de cette Déclaration et Proclamation ».

Le registre des délibérations porte ensuite que « M. le Consul a observé que l'Administration Municipale s'est bornée jusqu'ici à la publication et à l'affiche de la Déclaration du Roi sur les impositions; qu'il en est de même de la déclaration et proclamation du Roi concernant la Contribution Patriotique parce que, outre l'ordon-

nance que Mgr l'Intendant a envoyée à ce sujet, ce magistrat annonce par sa lettre circulaire qu'on recevra incessamment une Instruction publiée sur le même sujet par ordre de Sa Majesté qui n'a pas été envoyée, qu'il remet sur le bureau les différents exemplaires sus-mentionnés pour en être fait lecture à l'Assemblée, qui est priée de vouloir bien en délibérer l'enregistrement, approuver ce qui a été fait et déterminer la manière de procéder aux opérations ultérieures. Sur quoi lecture faite., attendu l'ordonnance rendue par Mgr l'Intendant sur la Contribution Patriotique, et les instructions annoncées sur l'exécution d'icelle, l'Assemblée a délibéré que sitôt les instructions reçues, il sera procédé de nouveau par MM. les Consuls, Procureur du Roi et Conseillers politiques, précédés de la livrée consulaire, trompettes et tambours et escortés par la maréchaussée, à une nouvelle publication ».

Le compte rendu de la séance est suivi de la teneur des documents en question (en marge desquels est la mention de leur publication et affichage le 18 novembre) ; et vraiment, le ton placide de cet extrait de délibération, la physionomie de la séance, comme l'on dit aujourd'hui, qui s'en dégage pleine d'indifférence, contrastent singulièrement avec la gravité de la situation financière qui avait déterminé l'Assemblée nationale à se préoccuper « d'urgence » d'un moyen d'y faire face. Qu'on en juge par ses considérants, dont le Conseil ordinaire de la Ville semble s'être assez peu ému, considérants qui sont tout un programme budgétaire et méritent à ce titre d'être rapportés au moins sommairement :

« Attendu que le premier objet qui doit occuper l'Assemblée est de rassurer les peuples sur la crainte de voir augmenter leurs charges, et les créanciers de l'Etat sur la fidélité avec laquelle, tous les engagements seront désormais remplis et que ces deux avantages résulteront nécessairement du parti qu'elle a pris d'anéantir par des réductions sur les dépenses ou par des bonifications de recettes, toutes différences entre les recettes et les dépenses fixes.



« Ayant en conséquence pris la détermination positive d'opérer dès à présent, d'ici au 1<sup>er</sup> de janvier prochain et préalablement à un travail plus approfondi les réductions suivantes sur les dépenses, montant à 35 millions 814.000 livres, — n'en sourirait-on pas aujourd'hui ! — savoir :

|                                                                        |            |
|------------------------------------------------------------------------|------------|
| Sur les dépenses du département de la guerre                           | 20.000.000 |
| Sur celui des affaires étrangères.....                                 | 1.000.000  |
| Sur la maison du Roi et des Princes ses frères                         | 8.000.000  |
| Sur les pensions, indépendamment des réductions ordonnées en 1788..... | 6.000.000  |
| La dépense entière des haras.....                                      | 814.000    |

« Ayant de plus déterminé la cessation du paiement de 2 millions 500.000 livres par an, qui devaient être versés encore pendant plusieurs années dans la caisse du clergé pour aider à ses remboursements.

« Considérant en outre que les contributions établies à l'avenir sur les biens des privilégiés et en remplacement de tous les abonnements particuliers des vingtièmes, mettront les Provinces en état d'acquitter à la charge du Trésor public au moins 15 millions de dépenses ordinaires détaillés dans le compte du premier Ministre des finances sans rien ajouter à la contribution des peuples.

« Considérant encore qu'outre les 53 millions détaillés ci-dessus et les premières extinctions des rentes viagères, plusieurs autres objets d'économie lui ont été présentés dans les différents discours du Premier Ministre des Finances, tant le 24 septembre dernier qu'à l'ouverture de l'Assemblée Nationale, ainsi que dans le rapport du Comité des Finances, et que le résultat des opérations auxquelles elle va se livrer en conséquence, achèvera incessamment de faire disparaître entièrement tout déficit et d'abaisser les dépenses fixes au-dessous du niveau des recettes ordinaires.

« Et à l'appui de ces dispositions, l'Assemblée Nationale prend l'engagement solennel de maintenir les revenus publics à la somme nécessaire pour remplir tous les engagements de l'Etat, en remplaçant les impôts onéreux qu'elle a réduits et qu'elle se propose de supprimer,

par les contributions qui seront jugées nécessaires pour conserver constamment le plus parfait équilibre entre les recettes et les dépenses.

« Considérant enfin que les besoins extraordinaires et ceux du moment exigent encore des dispositions particulières, que de nouveaux emprunts, ne pourraient qu'augmenter le déficit annuel, que plusieurs citoyens ont déjà manifesté le désir d'aller au secours de l'Etat, par une taxe momentanée relative à la fortune de chaque particulier, qu'il est urgent de tirer la Patrie du péril dans lequel elle se trouve, qu'il ne s'agit que d'un dernier effort, et que tout français a un intérêt égal à contribuer au maintien de l'Ordre et de la Foi publique . etc. »

Il faut comparer ces promesses confuses, ces évaluations tâtonnantes et ces exhortations rédigées sans grande confiance dans leur succès, avec précisément ce discours de Necker du 24 septembre, qui débute par cette phrase — qu'on s'attendrait presque à trouver demain dans le journal — « Les affaires des Finances dont on vous a entretenu plusieurs fois sont arrivées au dernier terme de l'embarras. . . »

Emprunts mal couverts, prêts successifs de la Caisse d'Escompte, combinaisons multiples, rien n'avait fait : le Trésor était vide ! C'est dans ces conditions que confirmant et « aggravant ses sinistres révélations antérieures », le Ministre était venu déposer le projet de loi portant établissement d'une Contribution extraordinaire patriotique. Après une vive discussion et grâce à Mirabeau agitant « le spectre hideux de la banqueroute » devant l'Assemblée, le principe était accepté de confiance par 429 voix contre 107.

Le 3 octobre, l'Adresse aux commettants, appel patriotique, était lu et adopté avec enthousiasme. Le 6, le décret sur la Contribution Patriotique était voté et sanctionné le 9 par le roi.

C'est ce décret dont prenait connaissance cinq semaines plus tard la municipalité de Nîmes.

Les traits essentiels de cette contribution extraordinaire et momentanée, les voici : elle est égale et proportionnelle



et consiste en une somme fixée au quart du revenu net, au dessus de 400 francs, (déduction faite de certaines charges) dont chacun jouit ; elle est demandée une seule fois à tous les habitants et communautés du royaume, sauf aux ouvriers et journaliers sans propriété, qui peuvent cependant se faire inscrire pour telle modique somme qui leur plaira. La proportion n'est du reste qu'une indication, un point de départ, et chacun est naturellement libre de faire un don supérieur. Une taxe de deux et demi pour cent frappe en outre les bijoux et le numéraire improductif.

Les souscriptions sont volontaires, et au surplus, dès que les circonstances le permettront, les fonds ainsi avancés seront remboursés.

Retenons, enfin, des très minutieuses formalités décrites, la distinction des citoyens en 4 catégories selon leurs souscriptions et le libellé de la formule à employer que « pleine de confiance dans les sentiments d'honneur de la nation française » et ne voulant pas mettre les habitants aux prises avec leur conscience l'Assemblée a décidé devoir être : « Je déclare avec vérité, » phrase à son avis suffisante, avec l'affirmation qu'il ne serait fait « aucune recherche, ni inquisition » à ce sujet.

Ceci, le 6 octobre 1789. Mais que l'on considère dans son ensemble l'application de la loi du 6-9 octobre et on y distingue deux phases très nettes : la première, très brève, est caractérisée par les traits précisément signalés : contribution libre et volontaire. La seconde offre, au contraire, cette particularité que la contribution devient obligatoire et vérifiée.

Tout l'intérêt et presque l'actualité de cet impôt éphémère résident dans cette opposition inattendue.

Voici, en effet, les débuts de la mise en application. Il fallait se hâter, car avant le 1<sup>er</sup> janvier tout proche, les déclarations, portait l'article 7, devaient être reçues, tandis que les versements étaient, eux, échelonnés sur 3 années.

Or, si Paris dans ce but, rédige avec précipitation circulaires et instructions pratiques, la province considère

avec un calme insouciant et presque inconscient, les délais prévus.

De la publication et de l'affichage commencent réellement les opérations préliminaires : établissement de la liste des personnes ayant leur principal domicile dans la commune, ouverture des registres et déclarations, désignation des lieux où elle serait reçue. Ces formalités sont exécutées à Nîmes avec une lenteur nonchalante qu'il faut tout de suite marquer parce que ces retards se répercuteront sans interruption. Sans doute officiellement et en général dans les villes, la loi est favorablement accueillie, des manifestations de sympathie et de bonne volonté éclatent comme en témoignent ces phrases de l'adresse à l'Assemblée Nationale du 23 janvier 1790 signée du Conseil politique, du Conseil permanent et d'un grand nombre d'électeurs de la maréchaussée de Nîmes : « Nous nous sommes volontiers soumis à tout ce qu'exigeait de nous la crise alarmante des affaires publiques. Nous payerons avec désintéressement ces secours extraordinaires et patriotiques que vous avez décrétés ». Mais la ferveur patriotique qu'on augurait pour combler le déficit angoissant, manque ; on devine des hésitations, on constate l'abstention, du moins l'expectative.

Qu'est-ce à dire ? des difficultés arrêtent les contribuables ? vite paraît une instruction, (il y aura plus de 45 lois, décrets ou instructions de 1789 à 1793 1) telle celle du 14 janvier 1790, destinée à régler tous les points embarrassants signalés. Vaine attention : car dans l'intervalle a été connue la loi du 26-30 décembre 1789, qui « considérant l'inaction de la plupart des municipalités, les doutes qui ont pu s'élever sur l'esprit et l'extension de la loi », recule de deux mois le terme du 1<sup>er</sup> janvier primitivement prévu. Pouvait-on faire moins, du reste ? Mais, dès ce moment, on peut dire que les esprits soucieux de l'avenir redeviennent perplexes ! Les équivoques, les incertitudes dissipées, semble-t-il, par les instructions du ministre — en ce qui concerne, notamment, les différentes sortes de revenus devant servir de base à l'évaluation générale, et le calcul à en faire, en ce qui



concerne également les charges et frais à déduire — le fonctionnement du secours extraordinaire allait-il, du moins, reprendre désormais ? C'est tout l'inverse qui se produit : la souscription se ralentit ; chacun se persuade qu'un nouveau moyen de trésorerie va être imaginé, qu'au demeurant cette contribution n'est pas aussi nécessaire qu'on le dit, et, dans les agglomérations rurales, où le bruit circule que la bienheureuse Révolution a supprimé tous les impôts, c'est l'interruption complète de toute opération : autant de raisons à l'indifférence ou à la résistance que l'on note.

« Les citoyens, s'écrie Lebrun à l'Assemblée, attendent l'impulsion des agents de la loi pour déterminer leur patriotisme ! » Survient en effet le terme du 1<sup>er</sup> mars et aucun registre n'est clos. Cette situation est dénoncée le 24 mars ; une discussion s'engage, à laquelle participent 15 députés et qui dure 3 jours ; son résultat est la loi du 27 mars, sanctionnée le 1<sup>er</sup> avril.

La première phase est close, après l'expérience faite : la contribution libre et volontaire a vécu :

Loi du 27 mars, loi du 8-20 août, et loi du 25-31 octobre 1790 : c'est tout le cycle de la contrainte.

Il n'a pas fallu 6 mois pour s'apercevoir que les consciences étaient trop larges, comme dit Taine, qui ajoute que de même qu'il faut une contrainte efficace dans le régiment pour suppléer à la bravoure de ceux qui n'en ont guère, de même dans l'Etat, il en faut une pour suppléer à la probité de ceux qui n'en ont pas !...

Malgré l'opposition de ceux qui voyaient dans le projet « une espèce d'inquisition dans les fortunes », la déclaration devient obligatoire, les non-déclarants sont taxés d'office par les officiers municipaux et un extrait de la déclaration devient nécessaire pour prendre part aux élections. Résultats : le 10 juin, 10.000 communes, pour tout le pays, avaient dressé leurs rôles !

Les mesures coercitives se complètent alors par un droit de vérification, de rectification et de taxation d'office, conféré aux corps municipaux : plus tard, enfin, tout ce système est renforcé par de nouvelles mesures. Peine

nutile ! L'égoïsme a trompé l'attente, les « viles passions » ont triomphé, le mécompte est absolu. . .

Un certain nombre de raisons essentielles qui, dans le département du Gard, empêchèrent le succès de l'impôt extraordinaire, sont exposées dans les documents mêmes de l'époque : si incomplètes que se présentent ces archives (1), leur dépouillement minutieux fait ressortir quelques unes de ces multiples difficultés qui « bloquèrent », dès le début, la possibilité même de réussite de cette ressource suprême, que Necker lui-même, au bout de quelques mois considérait comme infime.

Il n'est pas douteux qu'un des motifs qui compliquèrent le bon fonctionnement de la Contribution Patriotique, résidait dans le fait matériel du bouleversement des institutions : certes, il avait régné une grande agitation des esprits dans la seconde moitié de l'année 1789, mais « l'ordre et la paix avaient régné dans la cité, est-il affirmé dans l'adresse à l'Assemblée nationale du 23 janvier 1790, et rien n'avait troublé jusqu'à ce jour la tranquillité publique. » L'organisation du département, la création d'une Commission représentative des anciens Etats provisoire, puis d'une Assemblée de département, la prise de possession de leurs fonctions par ces nouvelles autorités aboutirent à une véritable perturbation dans la marche des services publics ; et, soit chevauchement des deux régimes, soit tâtonnements dans la période d'initiation des corps ainsi reconstitués, on atteint à une grande confusion et on constate la distension des liens de subordination nécessaire, la rupture de l'élémentaire hiérarchie, souvent une véritable anarchie : les municipalités rurales, en particulier, s'émancipent et font preuve d'une nonchalance ou d'une négligence systématiques fort préjudiciables.

---

(1) Arch. dép. du Gard, Liasses 1 L. 5. 25 et 28 — 7. 1. — 7. 5. — 8. 150.

Arch. municip. de Nîmes, A. 13. — D. 1. — LL. 48.



Cette situation se compliqua, du fait de la nouvelle division territoriale, par les rattachements de certains diocèses ou de partie d'entre eux, de façon à créer les huit districts de Nîmes, Alais, Uzès, Le Vigan, St-Hippolyte, Pont-St-Esprit, Beaucaire et Sommières.

L'administration du département essayait de faire face à ces embarras et à tous ces éléments de désordre, en exhortant, encourageant ou réprimandant les administrations des districts dans une considérable série de lettres : « Le directoire a vu avec la peine la plus vive qu'il y eut encore des municipalités en retard, écrit-il le 9 octobre 1790 au procureur-syndic de Sommières : vous trouverez dans l'ensemble des dispositions existantes la manière dont votre directoire doit se conduire avec les officiers municipaux des communautés arriérées ou pour suppléer à leur inaction. Il est indispensable que vous teniez la main avec toute votre activité à l'exécution de ces dispositions ».

En envoyant à Amelot nouvellement nommé Commissaire de la Caisse de l'Extraordinaire, le 13 octobre 1790, les tableaux de la contribution patriotique des districts d'Alais, Uzès, Le Vigan et St-Hippolyte, le Procureur-général-syndic, désireux de prouver cependant « son zèle pour le bien public en s'éclairant des lumières du Ministre », convient qu'un certain nombre de communautés, un an après le vote de la loi, n'ont pas encore fait leurs rôles : « c'est la pauvreté des habitants qui en est la principale cause, les plus forts contribuables ayant fait leurs déclarations ailleurs ; mais lorsque ce défaut de rôle vient de la négligence des officiers municipaux, de leur mauvaise volonté ou de celle des habitants, le directoire tâche d'y pourvoir » en prescrivant l'application des lois.

Comment d'ailleurs s'étonner des lenteurs en constatant qu'en février 1791 seulement, sont expédiés aux différents districts intéressés les cahiers de déclarations des communes appartenant aux anciens diocèses et non comprises dans la nouvelle délimitation des arrondissements créés,

et qu'il est réclamé, par exemple, à Montpellier ou à Meyrueis les bordereaux de rôles des municipalités de l'ex-diocèse d'Alais ! D'où un ton vif parfois dans ces « exhortations pressantes » dont il est parlé à Amelot : « la Communauté de Nages et Solorgues n'a pas encore remis au collecteur le rôle de ses impositions : une telle conduite est inexcusable, » et le procureur de Sommières est prié de donner les ordres les plus précis aux officiers municipaux, leur fixer un dernier délai, leur déclarer qu'ils sont responsables de leur négligence et de leur retard et leur faire entendre bien clairement qu'il sera décerné contre eux toutes les contraintes nécessaires.

De tels avertissements permettent au Directoire du département d'affirmer à Necker qu'il accélérera le recouvrement par tous les moyens en son pouvoir et d'ajouter « notre vigilance exitera le zèle des municipalités et des contribuables et nous nous tiendrons heureux si nos efforts, en remplissant les vues du Roi et de l'Assemblée nationale pouvaient nous rendre dignes de l'approbation de sa Majesté et de nos bons offices auprès d'Elle. »

Et au même moment, Amelot est assuré par le Directoire que tout son zèle et ses soins seront employés pour que le recouvrement de la Contribution Patriotique n'éprouve que les non-valeurs et le moindre retard possible, « mais si nous avons la satisfaction de n'avoir vu ni de sourdes manœuvres ni la dérision s'opposer au patriotisme des contribuables, la mortalité des oliviers dans la partie de la côte du Rhône et la perte de toutes les récoltes dans notre département ne peuvent que nous donner de justes inquiétudes sur l'entier acquittement des impositions. »

Hâter le recouvrement, c'est bien la préoccupation qui se manifeste pour ainsi dire dans chaque lettre, prière renouvelée inlassablement sans résultat réel.

Le Conseil du Département propose, dans ce but « de lier l'intérêt personnel et l'intérêt général, » faisant observer que la levée gratuite de la Contribution Patriotique par les collecteurs des impositions directes est, dans les départe-



tements la cause la plus commune de la lenteur de la perception qui ne leur offre que quelques petits frais à faire, des soins nouveaux à prendre et aucun salaire à espérer. « Cette gratification attacherait le collecteur à un recouvrement déjà trop retardé et enlèverait tout espoir aux contribuables qui ne cherchent qu'un prétexte d'é luder leurs engagements. » Cette considération, exposée par un grand nombre de départements d'ailleurs, entraîne le vote du décret du 20 décembre 1790 allouant des indemnités aux préposés en question.

Mais, ceci accordé, on ne voit pas la souscription s'activer davantage ! Voilà que nous assistons aux changements des receveurs particuliers par des receveurs de districts, le 1<sup>er</sup> janvier 1791 : le règlement des comptes, le détail des encaissements et versements au trésorier de la ci-devant province, nécessitent maints états, dont la confection est exclusive des soins d'une meilleure rentrée. L'administration du Département insiste cependant pour envoyer au Commissaire de l'Extraordinaire les états de recouvrement prescrits et réclamés : des statistiques, des bordereaux, des papiers noircis de chiffres confus, tels sont alors les documents communiqués « pour satisfaire à l'impatience de l'Assemblée Nationale » !

Les « bureaux » veillent, avec leurs rappels incessants. leurs minuties lassantes, mais l'impôt lui-même ne rentre pas : il semble que le recouvrement ne devienne que secondaire au regard de l'immense paperasserie qui va se développant !

Ne choisit-on pas, en effet, le moment où le rouage administratif est ainsi en pleine transformation pour « simplifier » — il faut entendre : bouleverser — la comptabilité « par tous les moyens qui peuvent tendre à y établir le plus grand ordre et la plus grande uniformité » ! De là, une série de mesures prises par Amelot pour guider les receveurs dans leurs opérations et tâcher d'en assurer le succès, car le salut de l'Etat en dépend, et cet espoir doit servir d'encouragement et de récompense...

Il va de soi qu'on ne peut retracer ici l'ensemble de ces mesures minutieuses : le premier pas pour complé-

ter et interpréter les textes législatifs épars (l'obscurité en cette matière n'est pas un mal nouveau !) date de l'Instruction du 2 mai 1790, mais les complications des méthodes à suivre devenaient si redoutables qu'elles provoquaient les respectueuses observations du Directoire du département du Gard, à Necker le 9 septembre 1790, à propos des détails de confection de certains documents, ou bien cette lettre à Lambert, du 8 octobre, où l'on rejette les retards éprouvés sur les embarras de faire avec soin un travail trop difficile. N'importe ! une autre Instruction, le 20 décembre 1790, survient qui renforce le système, et les Directoires des huit districts ainsi que les receveurs en reçoivent copie le 21 janvier 1791, avec une série de recommandations et d'appels à leur zèle, ainsi que des registres, des modèles et des imprimés divers accompagnés de la manière de s'en servir ! Toute une correspondance d'explications est déclanchée ; de nouveaux retards aussi sont provoqués, et le bordereau général que prépare le Procureur général-syndic, quoique « le retard d'un seul, comme s'écrie celui-ci, arrête le travail d'ensemble que je suis obligé de faire », subit le contre-coup de telles lenteurs. On s'en excuse, tout en protestant de l'activité déployée, en invoquant les malheurs que Nîmes a soufferts, ou le défaut de récolte de cocons dans le diocèse d'Alais... Ce n'est qu'un exemple ; mais tout se combine, tout s'enchaîne, tout s'enchevêtre !

Et si le procès-verbal de la 2<sup>e</sup> session de l'Assemblée administrative du Gard, en novembre 1791, mentionne bien qu'une des causes du retard provient « de ce que l'assiette exige un travail considérable », il faut comprendre que d'autres raisons concourent à cette lamentable situation.

Il y a les rôles de suppléments, rendus exécutoires au fur et à mesure de leur établissement, qui embrouillent le travail en cours. Il y a les erreurs, erreurs de calculs matérielles ou erreurs à propos de noms de localités, dont la découverte comme le redressement détermine un échange de lettres peu propre à accélérer le service.



Il y a aussi les difficultés inattendues, issues des circonstances locales ou d'espèces particulières, et celles-là comportent de longs démêlés : réclamations des contribuables sollicitant décharges ou réductions, pétitions qui doivent ne se produire que selon des formalités arrêtées (lettre du 19 septembre 1790 aux huit districts), et surtout les difficultés soulevées par la question des assignats : l'extraordinaire et croissante dépréciation des billets suggérait aux assujettis maintes combinaisons susceptibles d'une libération au meilleur compte possible, tantôt paiement de la contribution patriotique et des autres impôts en un même assignat, bien que ces recettes regardassent deux caisses différentes ; tantôt association de citoyens pour s'acquitter ensemble avec toujours un même assignat ! ces manœuvres, cet agiotage inquiètent les receveurs du département qui parfois refusent les assignats et d'autres fois convertissent eux-mêmes leurs espèces en assignats ; les autorités s'informent en haut lieu de la façon de solutionner ces conflits « qui sont cause en grande partie de la lenteur du recouvrement » et des décrets interviennent, tant de semblables embarras sont communs ! Les associations de plusieurs personnes restent interdites, mais le paiement en un seul assignat des impositions ordinaires et d'un terme de la Contribution Patriotique, est autorisé pour éviter « de vives clameurs ». C'est aboutir ainsi tout simplement, avant le cours forcé, à des encaissements fictifs : on va juger bientôt des résultats pratiques !

Il y a, enfin, la mauvaise volonté générale qui désespère les receveurs, malgré la « contrainte » décernée contre eux, et cette « morosité » populaire qui oblige à utiliser, par exemple, des soldats du régiment de Guyenne « hommes sages et prudents », pour servir à accélérer la rentrée de cet impôt que le patriotisme des citoyens a généreusement suscité, mais à laquelle la malveillance des uns, l'inexcusable négligence des autres », ainsi que l'écrit le P.G.S. le 12 août 1790, mettent des retards de plus en plus dangereux. Certes, il existe des moyens de coercition, mais quelle est leur efficacité contre les récal-

citants obstinés ? Le canton de St-Mamert et la municipalité de Montagnac en particulier sont de ceux qui témoignent de la résistance : le procureur-syndic de Sommières est prié, le 12 septembre 1790, de faire taxer par les officiers municipaux, sous leur responsabilité, ceux qui ont plus de 400 l. de revenus et n'ont pas fait de déclaration ; il est invité, au cas de non-exécution, à nommer deux commissaires qui taxeront d'office et dresseront un rôle que l'Assemblée de district rendra exécutoire. Manière forte qu'on suggère, mais à laquelle, en fait, on n'ose jamais recourir ! Pas davantage, les municipalités consentent-elles aux vérifications prescrites, se bornant à déclarer qu'« il n'y a lieu d'ordonner aucune taxe forcée », et pas davantage, les districts essayent-ils de vérifier les déclarations des membres du Conseil des communes. Retenons, au surplus, cette directive au procureur de St-Hippolyte, le 14 décembre 1790 : on ne doit s'attacher qu'à la rectification des déclarations notoirement infidèles, à celles « qui portent l'empreinte de la mauvaise foi », sans rechercher celles auxquelles on ne peut toucher que par une exactitude rigoureuse, souvent injuste et arbitraire.

Aucune de ces raisons, trop rapidement esquissées en une aride énumération, n'avait échappé à la clairvoyance du corps administratif départemental, à la bonne volonté remarquable duquel il convient de rendre hommage, mais dont l'impuissance était manifeste. A combien de reprises n'avait-il pas tenté de stimuler ses concitoyens !

Dès le 29 juillet 1790, s'adressant à ses procureurs syndics, le Procureur général, en soulignant l'importance qu'il y avait à faire jouir l'État de cette ressource qu'une plus longue attente rendrait vaine, les invitait à presser les retardataires et à faire cesser les causes des lenteurs quelles qu'elles soient, et leur recommandait, en les assurant de son appui, d'apporter la plus grande célérité à ces opérations.

Le 17 août, une circulaire précise que le recouvrement des impositions est dans ce moment l'objet le plus important des travaux des nouvelles administrations.



Un peu plus tard, le 12 novembre 1790, le Conseil du Département, entrant en activité, délibère de faire une proclamation pour hâter la rentrée : « il s'empresse d'éclairer les peuples sur la nécessité absolue et instante de payer le terme échu de la Contribution Patriotique qui devient un engagement irrévocable et sacré ; s'assurant qu'une fausse idée répandue à dessein par malveillance ou avarice, a égaré l'opinion des contribuables, 1<sup>o</sup> il invite au nom du Patriotisme et de la Loi, tout contribuable à cette charge extraordinaire d'en payer incessamment le terme échu depuis longtemps ; 2<sup>o</sup> il enjoint à tous les collecteurs de porter les rôles de la Contribution Patriotique aux directoires de district pour les rendre exécutoires si fait n'a été, et présenter à leur visa les contraintes à exercer contre les contribuables non exécutés. »

Un an après, le 25 novembre 1791, il affirme que le retard dans la perception des contributions est le dernier espoir des ennemis de la Révolution.

Et dans l'arrêté du 25 août 1792, le Conseil déclare : nous vous invitons, au nom de l'Honneur et de la Patrie en danger, de satisfaire à l'arriéré de la contribution patriotique.

Sans doute, le « salut public tient au paiement de l'impôt qui doit être un des objets les plus instants de la vigilance » des autorités intéressées, et pourtant le compte-rendu de gestion, du 29 novembre 1782, relate au chapitre « Recouvrements », que « tous les délais de la contribution patriotique sont expirés depuis le 1<sup>er</sup> avril, et que cependant elle n'est pas encore entièrement acquittée, malgré que l'Administration de l'Extraordinaire n'ait cessé d'en presser la rentrée, que le Directoire ait transmis fidèlement ses instructions aux districts et souvent ait eu l'avantage de les avoir devancées. »

L'état du recouvrement occupait l'Administration chaque mois, les invitations, ordres et diverses mesures nécessaires étaient délibérées et les émoluments aux greffiers payés avec soin, mais aucun rendement appréciable n'en est résulté !

La traduction de tout cet ensemble de difficultés, les

chiffres de bordereaux et états transmis au Ministre s'en chargent : c'est un résultat désolant.

La rentrée devait être terminée au 1<sup>er</sup> avril 1792, époque de versement du 3<sup>e</sup> terme : or c'est huit ans plus tard seulement, le 17 nivôse an VIII (8 janvier 1800) que la rubrique disparaît de la comptabilité avec la mention « cette contribution est acquittée » !

L'ensemble des rôles du département (1) s'élevait à 2.105.604 livres (chiffre assez égal à celui de l'Hérault : 2.462.000 l.) : au début de 1792, il en restait la moitié environ à recouvrer ; en 1793 un quart seulement ; le compte de gestion de mars 1796, indique un reste de 13.400 l. et le même document, en novembre 1797, ne révèle qu'un reliquat de 7.700 l. petites fractions sans doute, mais symptomatiques des incessantes difficultés soulevées !

Que l'on ne se méprenne pas, au surplus, sur ce chiffre global d'une contribution de 2.100.000 livres ! il en faut déduire les réductions ou décharges qui furent portées

| (1)<br>Dates              | Montant des rôles | Sommes rentrées | Reste à recouvrer | Observations  |                   |                   |
|---------------------------|-------------------|-----------------|-------------------|---------------|-------------------|-------------------|
|                           |                   |                 |                   | Districts     | Montant des rôles | Reste à recouvrer |
| 1 <sup>er</sup> NOV. 1791 | 2.046.863 l. 19   | 932.152 l. 2    | 1.114.711 l. 16   | Nîmes .....   | 648.220 l.        | 284.678 l.        |
|                           |                   |                 |                   | Alais .....   | 378.063 »         | 285.357 »         |
|                           |                   |                 |                   | Uzès .....    | 228.810 »         | 119.545 »         |
|                           |                   |                 |                   | Le Vigan....  | 163.383 »         | 109.508 »         |
|                           |                   |                 |                   | Beaucaire ... | 169.891 »         | 73.782 »          |
|                           |                   |                 |                   | Pont-St-Espr. | 166.973 »         | 91.648 »          |
|                           |                   |                 |                   | Sommières ..  | 135.107 »         | 75.261 »          |
|                           |                   |                 |                   | St-Hippolyte  | 156.454 »         | 84.932 »          |
|                           |                   |                 |                   | 2046.863 l.   | 1114.711 l.       |                   |
| 19 NOV. 1797              | 2.105.684 l. 37   | 2.097.960 l. 73 | 7.723 l. 64       |               |                   |                   |



pour mémoire, mais qui faussent le total ; il faut opérer le calcul par périodes, de la marge entre la valeur numérique et l'estimation réelle des assignats remis pour s'acquitter (perte approximative d'un quart en 1792, de moitié en 1793, des trois quarts en 1794 !) ; il faut également défalquer les frais du recouvrement. Le chiffre net que l'on obtient alors, peut être estimé, sous toutes réserves, aux environs 1.200.000 livres.

Mais est-ce toute la population, sans distinction de classe, qui avait ainsi donné ? Non, seule cette partie que Taine appelle l'élite des citoyens probes, s'était mise en règle avec un sens profond de ses devoirs, et les nouveaux commissaires de 1792 le notent dans leur rapport : « Nous pensons que l'Administration doit émettre un vœu pour le remboursement par imposition de cette contribution, elle a uniquement pesé sur les citoyens qui ont fait preuve du plus pur patriotisme. Les ennemis de la révolution qui ont, aux yeux de la loi, joui d'une protection égale s'en sont affranchis ; cette contribution ne présente donc pas l'égalité de répartition consacrée par la Déclaration des Droits. Le retard dans le recouvrement de cet impôt provient certainement en partie de l'inégalité frappante des déclarations. »

Déjà, en octobre 1796, le Directoire du département avait signalé que « les contribuables se découragent lorsqu'ils voient que d'autres sont exempts et le refus des uns sert de prétexte pour arrêter les paiements de la part des autres. »

En sorte que par sa résistance tantôt passive, tantôt déclarée, la majorité des habitants du Gard, tout comme ceux des autres départements proches ou non, avait éludé le fardeau d'un sacrifice représenté comme le seul moyen de sauver le pays. Une minorité fortunée ou zélée avait payé, mais la masse avait manqué à son devoir.

Oh ! sans doute, la misère était considérable : en tracer le tableau, écrit Ballainvilliers, serait donner une relation de tous les genres de calamités ; sans doute, il y a eu des hivers rigoureux et des récoltes perdues ; sans doute, les événements extérieurs étaient troublants avec une dure

guerre à soutenir ; sans doute, on vivait dans un horrible malaise au milieu des graves événements qui secouèrent la vie locale à deux importantes reprises ; sans doute, toutes les animosités privées et publiques se sont donné carrière, et, sans doute aussi, toutes sortes d'idées nouvelles se sont fait jour au milieu de la confusion d'un régime réorganisé de toutes pièces...

Mais cependant, il y a eu des périodes d'apaisement, des intervalles d'équilibre. Comment n'en put-on profiter pour poursuivre les retardataires et pour triompher d'une inertie coupable ?

C'est qu'en dehors de l'inopportunité politique et économique de ce nouvel impôt — malgré son nom — en dehors de ses modalités mal étudiées et de son rendement mal calculé, il y avait à la base une erreur : le fait de s'en remettre à la bonne foi des contribuables, de laisser aux prises leur égoïsme avec leurs élastiques consciences, c'est-à-dire ne connaître les mœurs des habitants, ainsi que l'écrit Gomel, que par les fables de Florian ou les idylles de Berquin !

C'est aussi qu'en dehors d'un énorme machinisme de comptabilité imposé par une bureaucratie inébranlable, en dehors de la faute psychologique qui consistait à transformer des assemblées élues en agents ou en auxiliaires du recouvrement, c'est qu'il y avait un principe inacceptable même dans une contribution dite patriotique et momentanée : l'inquisition ou du moins les investigations soupçonneuses, la vérification arbitraire, la taxation d'office. Et c'est pourquoi, d'emblée, d'instinct, le peuple fit mauvais accueil à de telles dispositions : les vertueux, très peu, déclarèrent scrupuleusement et payèrent sans protestation, les autres, indisciplinés, frondeurs ou rebelles rusèrent sur les déclarations, engagèrent la lutte pour échapper à leur engagement et finalement payèrent mal.

Telles sont les constatations qui peuvent s'offrir, à 130 ans de distance, dépassant d'ailleurs ce cadre local, à tout esprit impartial et serein qui examine cette éphémère ressource fiscale, créée en un moment critique, et



dont une réédition, sous ce nom même a été récemment préconisée au Parlement !

Que l'on rapproche ces dispositions, cet enchaînement de mesures radicales, de notre actuel impôt sur le revenu pour lequel on propose un système de contrôle et de répression analogue à celui qui fut institué en 1790, et l'on se demandera — car les hommes ne changent guère ! — avec un hochement de tête, devant tant de projets offerts pour tenter d'amortir notre dette publique (les mêmes concours de circonstances font naître, croirait-on, les mêmes idées), si une même séduction de principe n'entraînera pas une même évolution, c'est-à-dire, en définitive, l'inégalité et l'injustice, l'impopularité et l'improductivité.

L'Histoire est une leçon ; puisse-t-on se pencher, si faiblement que ce soit, sur ses expériences pour en recueillir les précieux enseignements.



A propos de nos

# DIALECTES DE LANGUE ROMANE

et de la

## Renaissance Provençale

PAR

**M. Pierre GUÉRIN**

MEMBRE RÉSIDANT

---

Je me souviens qu'un jour, vers 1916, à l'issue d'une séance de l'Académie de Nîmes, quelques confrères m'invitaient à reconnaître qu'après tout notre idiome nimois n'était qu'un patois et qu'il aurait bien de la peine à devenir un idiome littéraire. Je voudrais dans cette modeste étude examiner la question de plus près et chercher les raisons qui arrêtent le développement de notre langue natale en même temps que celles qui nous défendent de perdre toute confiance et de désespérer de son réveil plus ou moins prochain.

Je m'empresse avant tout de signaler l'inconvénient qu'il y a à se servir du terme général de « langue romane » pour désigner nos idiomes méridionaux. En tout cas, il est prudent de ne pas en faire, par analogie, l'équivalent du terme « langue française » car l'évolution de la langue française et celle de la langue romane sont loin d'avoir suivi une marche parallèle et d'avoir abouti au même résultat. Qui dit aujourd'hui langue française parle d'une langue dont le vocabulaire est fixé, dont les lois sont les mêmes partout où elle est employée, dont la prononciation et l'orthographe sont soumises à des règles générales acceptées de tous ceux qui en usent. Les pro-



vincialismes ont à peu près complètement disparu ou, par suite d'une sélection consacrée par l'usage, ils ont été incorporés dans le fonds commun, ont perdu leur marque d'origine et ont été pour ainsi dire naturalisés. Un Belge, un Canadien, un Normand, un Gascon, un Provençal quand ils écrivent ou parlent en Français sont astreints aux mêmes lois phonétiques, ou grammaticales ou syntaxiques et, s'ils y dérogent, ils s'exposent tout simplement au ridicule. Car la langue française a pour caractère essentiel d'être une. Son évolution s'est accomplie surtout du 16<sup>e</sup> siècle à la fin de la première moitié du 17<sup>e</sup>. L'œuvre de généralisation, d'unification s'est achevée sous la pression de causes historiques, politiques et littéraires excessivement favorables ; mais elle est faite et il serait aussi vain que puéril de s'attarder à discuter les transformations et l'intégration du Picard, du Normand, du Bourguignon en ce délectable parler de l'Île de France.

En est-il de même de la langue romane ? Non ! car ici, il y a pluralité de dialectes et bien loin que l'unification se soit faite comme pour le français, la distinction existe d'un dialecte à l'autre dans les mots, dans les formes, dans l'orthographe et la prononciation. Tous les Romansants qui ne tiendraient pas un compte suffisant de ces différences dialectales me paraissent s'exposer à de graves erreurs et à se livrer des efforts stériles dans leurs tentatives de Renaissance littéraire pour les langues méridionales. Bien loin de songer à réduire ces différences, à les éliminer, il me semble qu'ils ont tout intérêt au contraire à les préciser, à les fixer de plus en plus, à les régenter par des préceptes et des règles, s'ils ne veulent courir le danger de créer une langue plus ou moins artificielle et plus ou moins savante que les populations du midi ne comprendront pas, ne s'assimileront pas et dédaigneront plus que le français lui-même.

Expliquons-nous plus longuement sur ce point. Le *Trésor du Félibrige* de Mistral reconnaît sept dialectes et vingt-huit sous-dialectes de la langue d'oc. Ces sept dialectes sont : le Provençal, le Languedocien, le Limousin, le Gascon, l'Aquitaine, l'Auvergnat et le Dauphinois

— sans parler du Catalan en usage dans tout le Roussillon. Donnons à lire un chapitre de « Calendal » à un habitant du Velay et, s'il n'a une certaine culture due au latin ou au français, à part quelques termes vaguement traduits, il se croira devant un texte d'une langue inconnue à déchiffrer. De même, soumettons à l'appréciation d'un paysan de St-Rémy les productions d'un Jasmin et le compatriote de Roumanille s'exclamera sur les difficultés de pénétrer un pareil charabia. Comme « Calendal » est un chef-d'œuvre et que les poésies de Jasmin ont une réelle valeur, pour des raisons purement dialectales, des deux côtés, il y aura œuvre littéraire et cependant il n'y aura pas pénétration jusqu'à l'âme populaire.

Pour le moment, il y a donc lieu de retenir ces différences de dialectes. Elles sont importantes, elles sont essentielles pour tant qu'on veuille faire des réserves sur l'identité des racines et des radicaux, sur l'approximation des préfixes et des suffixes, sur la vocalisation générale des mots. N'oublions pas que ces dialectes sont des langues parlées plus encore qu'écrites, que la clientèle de ces langues manque de culture, de discipline intellectuelle et que pourtant c'est elle qui leur donne vie par les images, les alliances de mots imprévues, les trouvailles du crû dont elle les enrichit. S'il est vrai qu'une langue n'est réellement vivante qu'à la condition d'être comprise et parlée par les gens du peuple, d'être l'interprète des sentiments des plus simples, d'être l'éducatrice de l'âme populaire, il faut coûte que coûte s'en tenir au respect de ces distinctions dialectales qui ont, il est vrai, l'inconvénient de restreindre le public des lecteurs intéressés, mais qui ont aussi l'inappréciable avantage de conserver un public fidèle, de trouver un écho dans des milieux charmés par les accents de la langue natale et vraiment nourricière. Ces distinctions n'empêchent pas le moins du monde, à notre avis, un idiome de produire sa floraison littéraire et au moins celle-ci est l'expression d'une forme d'âme vivante et agissante, avec ses préjugés, ses superstitions, ses croyances, ses opinions, ses tendances et ses aspirations.



Faut-il les regretter, ces distinctions, et croire qu'il n'y aura vraiment une langue romane que lorsque tous nos dialectes méridionaux se seront fondus en un seul dialecte ? Je n'ignore pas les tentatives qui ont été faites dans ce sens et sur lesquelles je me propose d'insister tout à l'heure. Mais outre qu'elles sont loin d'avoir réussi, j'estime que leur succès est impossible, qu'il n'est même pas désirable.

Il est impossible pour deux raisons au moins : la première, c'est que la fusion de ces dialectes méridionaux n'est rendue nécessaire par aucun de ces impératifs catégoriques : administration, intérêts économiques ou politiques, qui ont favorisé la prédominance du français sur les dialectes de la langue d'oïl. La seconde, c'est que le français existe, acclimaté partout par l'école, par le sentiment national, par l'extension des rapports économiques, par l'action quotidienne de la presse et du régime parlementaire et que le moindre effort exercé sur les masses populaires pour les faire renoncer à leur dialecte régional, les porterait tout naturellement à la pratique plus fréquente du français qu'à celle d'un dialecte voisin.

Allons plus loin et reconnaissons que la fusion de ces dialectes en une langue unique n'est pas même désirable, car au fond, comment pourrait-elle s'obtenir, à en juger par l'histoire de notre littérature méridionale, si ce n'est en sacrifiant les traditions régionales dont se nourrissent les dialectes condamnés au profit du dialecte triomphant, en établissant des règles orthographiques, phonétiques et autres qui sans doute s'inspirent des lois propres au dialecte privilégié, mais qui condamnent et dédaignent celles des autres dialectes ? Oui, comment opérer cette œuvre d'unification si ce n'est en créant une langue littéraire et artificielle, qui pourra bien convenir à la population de l'idiome élevé au rang d'une langue, mais qui n'arrivera pas jusqu'à l'âme des autres populations régionales pour ainsi dire exclues et rebutées ? On m'objectera peut-être, à l'aide d'une interprétation darwiniste, que si tel dialecte triomphe, c'est qu'il a pour lui tous les éléments du succès qui manquent aux autres, et que le

mieux est donc d'élargir et d'étendre ce succès, de le rendre définitif. Mais est-ce que les faits sont aussi convaincants qu'on veut bien le dire ? Il serait peut-être intéressant de s'arrêter un moment à l'examen du mouvement littéraire désigné sous le nom de « Renaissance provençale ».

Il est hors de doute que le groupe de Font-Ségugne, Roumanille et Mistral en tête, a rêvé tout d'abord d'une Renaissance méridionale attestant la vitalité des dialectes de la langue romane et de la race du midi. L'écrasement des Albigeois avait pu marquer la défaite du Midi mais non la disparition totale de plus de 12 millions d'hommes qui ont conservé sous la double oppression religieuse et monarchique le souvenir de leurs libertés municipales et des traditions où se mêlent à la fois les influences d'un paganisme ancestral et d'un climat privilégié. Les fêtes des cours d'amour et la grande fête du soleil se perpétuaient d'âge en âge dans ces âmes méridionales pour qui la langue sonore et musicale des anciens était encore un chant. Le programme un peu vague et conciliant des félibres est attesté par les inscriptions de la « Coupo Santo » dont les délégués catalans firent hommage aux fondateurs du Félibrige. Mais ne nous payons pas trop d'illusions. Observons que les sept félibres réunis le jour de la « Santo Estello » en 1854 sont tous des Provençaux Rhodaniens et rappelons-nous que la poésie symbolique de Mistral intitulée « la Coumtesso » chante surtout la restauration de la Provence dans ses droits et privilèges. C'est la Provence qui est l'égale en dignité de sa sœur la France par son fleuve, ses coteaux, son littoral, ses fruits savoureux, son ciel et sa langue. Les Félibres, emportés par l'amour du sol natal, ont naïvement supposé que les diverses régions méridionales seraient transportées d'allégresse en constatant le merveilleux essor de la littérature et de la langue provençales et s'associeraient, en humbles servantes, à cette domination faite de charme et de beauté, s'imposant par une séduction irrésistible plutôt que par la force. Sans doute les Félibres ont eu le sens de l'organisation, ils se sont



défundus de toute tyrannie prétentieuse en conviant les régions méridionales à instituer des « maintenances » de plus en plus nombreuses et des sortes de « Jurandes » en nommant des « majourau » dans tous les centres du Midi, en choisissant pour rendez-vous de leurs consistoires, les cités méridionales les plus diverses : Aix, Marseille, Alais, Montpellier, etc... en se prêtant à la création des « Flourèges » et de multiples écoles... Ils se sont mis en frais de coquetterie avec tous les Romanisants du Midi, du littoral de l'Atlantique aux Alpes et des Pyrénées ou de la Grande Bleue au Limousin, au Velay et au Dauphiné.

Mais nous sommes bien obligés aussi de constater que leur « Capoulié » ou grand maître est un léal serviteur du Provençal, qu'ils ont travaillé partout à faire accepter, sinon à imposer ce que Mistral, le jour de la première « Santo Estello », appelait la « lei » c'est-à-dire son « Trésor du Félibrige », c'est-à-dire une orthographe, une prononciation, un vocabulaire qui faisaient de la littérature et de la langue provençales la langue et la littérature méridionales classiques par excellence. Il n'y a qu'à se rappeler les premiers rapports du Félibrige avec nos meilleurs poètes du cru : les Reboul, les Bigot, pour être convaincu de la volonté parfaitement arrêtée des grands félibres de fonder l'École du Félibrige dont tous les Romanisants accepteraient ou subiraient les décisions sous peine de déchoir ou d'être exclus. Au début, avec Reboul ou Bigot, Roumanille, Mistral ne tarissent pas d'éloges et font assaut de bonne camaraderie littéraire. Un peu plus tard, quand nos deux bons Nimois ont décidé de résister à toutes les invites, le transfuge Roumieux accuse Bigot de « testardije » et sa muse d'avoir « un ped caoussa de sedo et l'autre d'un esclop ». Depuis, parcourez l'Armana Prouvençau et dites-moi si dans aucun annuaire vous trouverez la moindre page en dialecte languedocien affranchi de la marque provençale ? Je prie mes lecteurs de remarquer que mes constatations ne sont pas des accusations, des griefs dressés contre le Félibrige provençal. Ses efforts sont appréciables et

même par certains côtés admirables. Il est possible qu'il ait réalisé un progrès apparent vers l'unité de la langue romane. Il est certain qu'il a donné l'essor à une littérature d'une réelle beauté, mais il en est pas moins vrai qu'en voulant faire du Provençal le type classique de la langue romane, il a cherché à étouffer les créations littéraires de dialectes aussi savoureux que le dialecte provençal et que sa littérature en grande partie artificielle n'a cours, soit dans les diverses régions méridionales, soit même assez fréquemment en Provence que chez les érudits et les personnes de haute culture.

Il est de règle chez les félibres provençaux de ramener tout le différent à une simple question d'orthographe. Si Lafare-Alés, Clara d'Anduze, Reboul, Bigot et bien d'autres eussent consenti à l'usage de l'orthographe félibréenne, croit-on vraiment que l'accord eût été scellé et que nos différents auteurs méridionaux eussent obtenu accès dans un recueil éclectique qui au lieu d'être l'Armana prouvençau se fût intitulé : Armana miéjournau ? Qu'on me permette d'en douter et de penser que la Renaissance provençale ne s'est proposé et ne se propose encore qu'un but : celui de substituer la langue provençale à tous les dialectes du Midi.

Je ne puis que me répéter en affirmant qu'elle n'aboutira pas parce que nos dialectes sont le langage du foyer, de l'atelier, font corps avec les impressions du berceau, de la rue, du village ou du faubourg et que s'il fallait en changer, le français est là pour occuper toute la place. J'admire le sentiment d'un Roumanille ou d'un Mistral désireux de parler ou d'écrire la langue de leurs mères ; mais nous aussi nous gardons le souvenir pieux des paroles tombées des lèvres de nos mères et, dans la mesure où tous ces mots familiers différeraient de ceux que les félibres ont entendus, pourquoi trahirions-nous nos souvenirs qui nous délectent et nous ravissent encore au profit des souvenirs félibréens dont le sens nous enchante mais dont la forme parfois nous reste presque étrangère ?

Non, les différences orthographiques ne font pas tout le corps du débat ; car s'il en était ainsi, rien ne serait



plus facile que d'arriver à s'entendre. Les mots sont-ils les mêmes dans les divers dialectes et se prononcent-ils de même ? et s'il n'en est rien, à quel titre le Provençal prévaudra-t-il sur les autres idiomes ? le Provençal écrit : soulèu — parèu — pibo — piboulo — courbécèu — fumo ou femo ou mouié — recordo — gouïssa, et le languedocien nimois : sourel — parié — pivo — pivolo — cabucello ou cabucel — fenno — récolto — eisséja ! Terminaisons, formes, prononciation, tout change et tel mot courant dans le premier est inconnu dans l'autre. J'espère bien qu'on ne va pas me soupçonner d'avoir choisi mes exemples ; car on n'aurait qu'à parcourir la première page venue de l'Armana ou de Miréio pour multiplier les citations ! Remarquez que je ne dis rien des suffixes, des substantifs ou des adjectifs si différents du Provençal au Languedocien, rien de la conjugaison des verbes, du parfait défini en « érian » au pluriel dans le premier, en « en » dans le deuxième ; de la terminaison infinitive qui varie pour les mêmes verbes (provençal : dévouri, languedocien : devoura) ; de la forme pronominale se devant la première personne du pluriel en provençal (se sian), inusitée chez nous ; des locutions prépositives ou adverbiales ou conjonctives si diverses pour exprimer les mêmes rapports, de toutes ces différences en un mot où l'orthographe n'a rien à voir et pour lesquelles le Provençal réclame la préférence à son avantage sans avoir peut-être toujours la raison pour lui.

Est-il surprenant après cela que des hommes de mérite et de talent qui ont eu à cœur de faire revivre la langue natale se soient refusés à une abdication totale et, plutôt que de conquérir une réputation ou une notoriété de convention, aient préféré être goûtés et appréciés par les gens du terroir aux veillées du village, aux soirées familiales de compatriotes fidèles ? Pour ma part, l'expérience suivante, renouvelée à plusieurs reprises, m'a toujours paru décisive : faites un programme de lectures empruntées à nos idiomes méridionaux ; choisissez d'une part les morceaux les plus captivants de Miréio : le duo d'amour de Miréio et de Vincent à la cueillette des feuilles

de mûrier, la lutte de Vincent et d'Ourias, la prière de Mireïo aux Saintes-Maries... et prenez d'autre part quelques poésies de Bigot : Lou siaumé de ma paouro gran — lou bounet de moun oncle Jaques — la Toure de Coustango — Mesté Juan ou lou Rachalan de nonante et très ; adressez-vous à un public nimois vraiment populaire et l'attitude des auditeurs vous édifiera amplement sur l'effet produit par ces divers morceaux.

Loin de moi la pensée de déprécier les merveilleuses créations de Mistral, pas plus que de mettre en cause le mauvais goût de nos concitoyens ! mais, que voulez-vous ? pour l'homme simple et non averti, il n'y aura jamais de plus belle musique que celle de sa langue maternelle. Une certaine préparation intellectuelle peut bien finir par nous acclimater à certains échanges de gutturales, de labiales, de dentales ou de liquides qui tout en modifiant la prononciation n'affaiblissent pas le sens des mots, mais tout de même on ne se doute pas de l'attrait irrésistible qu'offre pour les esprits simples la prononciation apprise sur le giron maternel ! Pour le moindre changement, il en est comme d'un visage aimé qu'aurait défiguré la variole et qu'on a de la peine à reconnaître.

N'en déplaise au bon félibre Roumieux, vouloir conserver à sa langue cette grâce, ce port, cet air accoutumé qui en font pour chacun de nous le charme intime et profond, ce n'est pas du « testardije » mais du pur et véritable amour.

Comment se fait-il, m'observera-t-on, que des Romanisants non provençaux si appréciés soient ainsi en marge de la littérature méridionale, tandis que des félibres assez médiocres ont les honneurs d'anthologies recommandées ? Certes, les Mistral, les Roumanille, les Aubanel, pour ne citer que les plus grands, n'ont pas de plus fervent admirateur que moi, mais il faut convenir que les sept de Font Ségugne outre une foi commune qui les transportait et décuplait leur enthousiasme, outre le concours merveilleux d'une région très étendue dont l'unité reposait à la fois sur l'identité du sol, du climat, des



ressources économiques et des traditions, ont possédé à merveille l'art de tirer à propos et avec ensemble le coup de pistolet qui va attrouper les passants dans la rue. Notre Alphonse Daudet écrivait en souriant :

« Fen de brut » ! Les Félibres ont mis la leçon en pratique : ils ont fait du bruit, beaucoup de bruit, un bruit de bon aloi, c'est entendu, mais enfin groupés, unis, orchestrés admirablement sous la baguette d'un maître de chœur de génie, ils ont entonné le chant de la « Coupo Santo » si haut, si fort qu'on n'a plus perçu à côté les chants dispersés, isolés des autres poètes méridionaux.

J'avoue que je me défends mal d'un sentiment de dépit quand je vois figurer dans une Anthologie provençale il est vrai des « poète minores », auteurs en gros et en détail de 15 ou 20 petites pièces de vers parues dans l'Armana et que notre cher Bigot, par exemple est laissé à l'écart ! Aussi ne soyez pas étonnés que ce sentiment de dépit se traduise, sinon par de la colère, du moins par une sorte d'impatience irritable contre nos compatriotes qui s'inclinent presque servilement devant un Félibrige de convention ou qui affectent de traiter de haut, presque avec dédain ou mépris, ceux qui sont restés fidèles au langage des aïeux, à la langue si drue, si pittoresque qui résonne encore comme une monnaie de bon aloi sur nos chantiers ou dans les ateliers de notre peuple nimois, citadin ou rural.

N'est-il pas désolant par exemple de voir couronner à la « Fête de l'Amandier » « ras dou cros de la Font », une poésie provençale dont je ne discute pas la valeur littéraire, mais dont neuf vrais nimois sur dix qui l'auront entendue attendront la traduction pour bien la comprendre ? (1).

---

(1) Toute cette partie finale de notre travail a donné lieu à un débat des plus courtois avec MM. Reinaud et Raphel, nos confrères si distingués, dont le premier était alors président et le second vice-président de la *Nemausa*. Ils ont tous deux protesté en bons et vrais Nimois de leur attachement à la langue de Bigot. Nous ne doutons pas de leurs sentiments et de leurs intentions. Mais le résultat a-t-il bien répondu à leurs désirs ?

Vous faites des « accampado » leur dirai-je ? Y parlez-vous seulement en languedocien ? Y appliquez-vous une méthode de travail ? S'il n'est question que d'orthographe, avez-vous essayé de concilier l'orthographe félibréenne avec notre langue du terroir ? Quel but vous proposez-vous ? Voulez-vous la disparition de notre langue ? rien ne vous sera plus facile, vous n'avez qu'à continuer ! Vous parlerez une langue littéraire mais le peuple d'où vous êtes sortis, celui que Malherbe tenait à consulter au « port aux foins » pour la pureté de son français, ce peuple ne vous comprendra point ! Vous vous serez astreints à une tension d'esprit qui me rappelle celle de ma vie d'écolier quand je bâtissais à grand renfort de gradus de pauvres vers latins hexamétrés avec le concours multicolore de Lucrèce, de Virgile, d'Horace, d'Ovide ou de Lucain. Je les goûtais fort, mais j'étais probablement le seul à les apprécier ! faits de pièces rapportées, soigneusement ajustés et limés, c'étaient de pauvres petits cadavres risibles à force d'être desséchés et ratatinés, à qui rien ne manquait que la vie ! Sentez-vous le besoin d'une langue morte de plus ?

Oui, chers Félibres, aimables Romanisants nimois, excusez ce parler un peu rude de Paysan du Danube, que voulez-vous faire ? où voulez-vous en venir ? Ne serait-il pas temps enfin de concentrer tous nos efforts sporadiques et de concourir au maintien, à la « maintenance » d'une langue vivante qui se parle couramment dans nos faubourgs et à la campagne ?

Je ne peux finir plus heureusement cet appel aux bonnes volontés qu'en citant le propos récent d'un confrère actuel de l'Académie que je n'ose nommer ; il me disait : « Au Grau-du-Roi, au Vigan, à Sommières, quand j'entends parler les gens du peuple, je m'intéresse à tout ce qu'ils disent et je comprends lumineusement. Dès que je lis quelques lignes écrites par de prétendus félibres, je n'y comprends plus rien ! » Si une modestie trop justifiée ne me retenait, comme je m'écrierais volontiers à l'exemple de Mistral :



Ah ! se me sabien entendre !

Ah ! se me sabien ségui !

et comme je répéterais avec joie en l'honneur de notre langue maternelle les deux vers de Victor Balaguer inscrits sur le piédestal de la « Coupo Santo » :

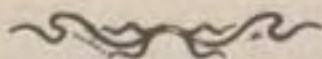
Morta diuhen qu'es

Més jo la crech viva !

On dit qu'elle est morte

Mais moi, je la crois vivante !

15 janvier 1921.



# SOUVENIRS DE LA GUERRE

2<sup>e</sup> Partie. — Le 240<sup>e</sup> au front.

PAR

**M. Ch. TERRIN,**

Lieutenant au 240<sup>e</sup>.

Chevalier de la Légion d'honneur.

Agrégé de l'Université.

## I. — L'arrivée au front.

Le 20 août nous sommes enfin prêts. Notre division comprend 2 brigades de 3 régiments chacune, 3 groupes d'artillerie, une compagnie du génie et les services accessoires : en tout, 25 trains de chemin de fer. Nous partons à 5 heures par la rive droite du Rhône.

Nous sommes tous contents. Heureux de posséder enfin la clé des champs après 10 jours de garnison, nous discutons à perte de vue sur la guerre. Les soldats chantent à tue-tête. Par un orgueil peu charitable nous méprisons les troupes qui restent encore en Avignon, où elles semblent garder les invalides : ayant souffert de rester en arrière, nous raillons ceux que nous laissons après nous.

Nous partons le jour anniversaire de Saint-Bernard : J'en tire bon augure. Je me rappelle le panégyrique de Bossuet, la phrase célèbre sur le « Vin fumeux de la jeunesse », le Saint consacrant toute son énergie à la Croisade. Nous aussi nous nous appliquerons à la besogne nationale : ne sommes-nous pas de nouveaux croisés ?

Nous marchons à l'allure modérée des trains militaires, semblables en cela aux trains de plaisir. Il semble que le nom seul soit changé. Tous les wagons sont ornés



de rameaux de pins ou de tamaris ; les troupiers, la pipe aux dents laissent pendre leurs jambes sur les marches-pieds, et aux tournants de la voie, quand le train s'incurve, l'alignement des pantalons rouges accrochés aux fourgons noirs me donne l'image d'un jardin fleuri qui partirait en promenade. Sur les parois des wagons les soldats ont dessiné Guillaume pendu. Pour eux l'Empereur est le seul responsable de la guerre, celui qu'il faut tuer et dont la mort rendrait la paix à l'Europe. Le peuple a l'imagination simpliste.

Tout le long du chemin, surtout dans le Lyonnais, on nous acclame. Les femmes nous saluent de la main. Quels jolis gestes nous recueillons ! La plupart d'entre elles restent debout sans mot dire, le corps droit, un bras tendu vers nous ; leur main seule s'agite. Quelques-unes sont passives ; elles s'immobilisent dans leur attitude, la pensée au loin, le regard aussi. Un très petit nombre témoigne une joie bruyante. Les enfants sont très touchants. Les tout petits éprouvent à notre passage la joie qu'ils ont d'ordinaire de voir défiler beaucoup de soldats ; pour eux la guerre est une fête. Un peu plus grands, ils ont l'espoir naïf de reconnaître parmi nous leur père ou leur cousin, et souvent ils croient l'apercevoir, et l'appellent par leur nom. Plus grands encore, ils gardent une gravité bouffonne faite d'émoi et de timidité. De jolies fillettes déploient de grands drapeaux. Une petite de dix ans qui surveille des moutons nous regarde étonnée tenant une gaule grande cinq fois comme elle. Dans l'île Barbe, sur un pré vert, une troupe d'enfants habillés de bleu, quelque garderie, élève des drapeaux en cadence au passage du train. Les vieux nous saluent du mouchoir. Que pensent-ils, pourquoi sont-ils émus ? Est-ce le chagrin de ne pouvoir nous suivre ? Est-ce le désir de la victoire ? Ou le souvenir de leurs fils partis avant nous ? Qui le sait ? Ou nous bénissent-ils ? Près de Neufchâteau un vieux curé agite vigoureusement son chapeau de haut en bas et nous crie des discours d'une voix forte : il est réconfortant le vieux curé !

Les encouragements que les populations nous don-

nent au passage ont une grande valeur pratique. Par eux le soldat ne se sent plus isolé. Il fraternise avec des étrangers, avec des gens qui non seulement ne le connaissent pas, n'étant ni de sa famille, ni de son pays, mais dont les intérêts s'opposent même aux siens en temps ordinaire. Il prend ainsi conscience de la solidarité française. Les sympathies recueillies le long de la route lui rappellent la famille absente. Dans le geste aimant des femmes, il voit la promesse d'une récompense. En fait, celles d'ici promettent le bonheur à leurs hommes, qu'elles revoient dans ceux qui passent. En elles nos soldats trouvent l'annonce de l'amour qu'ils recevront de leurs femmes une fois la guerre finie. Aucun des deux groupes ne cherche à tromper l'autre ; mais chacun fait le geste en pensant aux siens.

Nous arrivons à Lyon par Givors. En entrant à Vaise les troupiers entonnent le célèbre chant « de l'Amandier ». Ils signalent leur nationalité. Est-ce un dernier adieu au pays natal, ou veulent-ils se distinguer des populations réservées du Nord où nous pénétrons ? Passé Lyon, les chants cessent. Nos hommes se sentent gênés dans une contrée humide où les grands éclats de voix ne trouvent plus d'échos. Il leur manque le soleil et les murs blancs du Languedoc. Nous nous rapprochons de la guerre. Chacun devient sérieux.

A Is-sur-Tille nous recevons communication de documents officiels : des gabarits de dirigeables et d'avions allemands avec les consignes à observer en cas d'attaque. A notre train on accroche un truc où monte une section en armes pour faire feu sur tout engin ennemi. Nous entrons dans la zone des armées. Sur le papier nous apprenons à distinguer le Zeppelin du Parseval, le Taube de l'Albatros et de l'Aviatik. Mais comment reconnaître un avion à 1000 mètres d'altitude, surtout s'il est maquillé ? Pourtant l'approche du danger nous réjouit le cœur.

A Chalindrey j'apprends que nous allons par Domrémy à Vaucouleurs. En plein pays lorrain et historique ! Domrémy, Vaucouleurs, quels grands noms, quelle agréable surprise !



Voici Domrémy dans une cuvette avec de grandes prairies, entourées de collines vertes et fraîches, des cultures orientées en cercle, nul homme aux champs et non plus de moutons. Quel calme et quelle force dégagent ces prés, ces labours, ces bois ! Je salue la maison de Jeanne d'Arc à toiture basse, autant qu'on peut la distinguer de loin et la basilique moderne trop blanche et trop luxueuse. Ce pays m'inspire le respect. Il est le berceau d'une tradition historique : nous révérons le souvenir de la Pucelle et nous haïssons mieux l'ennemi.

21 août. — 14 heures. — Nous arrivons à Vaucouleurs. Nous voyons à la fois la gare et le village. Les enfants accourent à notre rencontre. Les maisons groupées autour de la grand'route s'adossent à un coteau boisé ; devant elles des prés s'abaissent en pente douce. L'ensemble nous paraît accueillant. Le train va et vient, manœuvre longuement, sort de la gare par une extrémité puis par l'autre. Finalement le clairon sonne ; nous descendons. Les soldats secouent leurs jambes engourdies. Quelle joie de respirer librement après 30 heures de voyage.

Nous défilons à travers le village. Les clairons jouent la marche du régiment ; les hommes lèvent la tête. Sur leurs portes les habitants nous admirent. Le Midi veut émouvoir les Lorrains. L'impression d'isolement que certains d'entre nous ont éprouvée en traversant des contrées nouvelles s'est dissipée. La marche a réveillé l'amour du fantassin pour la terre qu'il foule : nous nous sentons chez nous.

A la sortie de Vaucouleurs le bataillon fait halte sous les arbres à l'abri des avions. Nous restons là deux heures. Nous attendons d'abord les chevaux, puis les mitrailleuses, puis un bataillon du 261<sup>e</sup> arrivé après nous, puis des ordres. Le 261<sup>e</sup> nous dépasse puis s'en retourne. Un mauvais plaisant prétend que la vue de l'ennemi le fait fuir. Qu'allons-nous devenir ? Les soldats s'impatientent, se procurent de l'eau et mangent. Les gamins du pays nous rendent visite et deviennent aussitôt familiers. L'accent méridional de nos hommes les surprend beaucoup. Les plus âgés nous parlent du bétail et des récol-

tes ; les plus jeunes jouent à la « guichonne » avec mes troupiers. Les gamins et les troupiers s'amuseut follement. On dirait une grande halte en manœuvres. Enfin voici les ordres. Nous rebroussons chemin à travers le village pour nous arrêter 500 mètres au-delà. Si nous continuons ainsi, nos étapes seront courtes.

Sous nos yeux, le reste du régiment traverse la gare, emporté vers une autre destination. Au lieu de repartir à sa suite, nous tuons le temps sur la route. Enfin, à 17 heures, nous allons cantonner à Chalaines, un village voisin.

La soirée que nous passons à Chalaines me déconcerte. Nous ne sommes plus en paix et ne sommes pas encore en guerre. Que signifient ce débarquement inutile, ces contr'ordres, ce régiment divisé dant une partie reste en route tandis que l'autre est acheminée vers le Nord ? Faut-il croire à de fausses manœuvres ? Je crains que notre campagne débute mal.

Le lendemain 22, à 9 heures, nous repartons en chemin de fer. A Commercy nous apprenons l'entrée du général Pau à Mulhouse, notre échec de Dieuze, Nomény incendié et Bruxelles frappé d'une contribution de deux cents millions. Si grande est notre confiance que ces nouvelles si diverses nous réjouissent. Nous dépassons Lerouville, St-Mihiel et les Forts de la Meuse. Enfin nous arrivons à Dugny. Il est 13 heures.

Nous débarquons dans une petite gare isolée en pleine campagne, au milieu des blés mûrs. Le soleil resplendit. Le canon tonne au loin. Aussitôt une rumeur parcourt nos rangs. « L'ennemi est battu ; 2 forts de Metz sont tombés en notre pouvoir ». D'où vient ce bruit absurde ? L'esprit de nos troupiers est fertile en inventions. Mais les événements ne s'accordent pas avec leurs désirs.

Nous tendons l'oreille. Je discerne des coups secs assourdis par les couches d'air. Certains sont réguliers par séries de quatre : je devine les batteries françaises. D'autres sont inégaux et pressés, comme si la lutte devenait plus âpre. Parfois des coups plus forts semblent plus proches : c'est l'artillerie lourde. Quelle émotion produit



en moi cette canonnade ! Je comprends que là-bas des destinées s'agitent, des décisions se préparent, des événements s'accomplissent et que la vie fait œuvre de mort. Mon cœur bat quand je compare notre quiétude avec l'activité qui se déploie en avant de nous. A quelle distance sommes nous de l'ennemi ? A 40, à 50 kilomètres ! Par moments les coups sont si rapprochés les uns des autres qu'on n'entend qu'une explosion et que la terre tremble. D'abord j'estime que la lutte doit être terrible et qu'à cette heure des hommes souffrent horriblement ; puis je me réjouis de n'avoir pas fait un voyage inutile et d'entendre le canon dès mon arrivée. Où se bat-on ? Un laboureur nous oriente : c'est du côté de Longuyon. Ignorants des combats nous croyons pouvoir suivre au son les péripéties de la lutte. Quand les coups semblent s'éloigner nous supposons le succès des nôtres. Dès qu'ils cessent nous espérons la fin de la bataille ; et comme ils redoublent aussitôt après, nos cœurs sont angoissés. J'ai hâte de franchir les kilomètres qui nous séparent de l'ennemi pour connaître sa défaite.

Tout à coup deux aéroplanes paraissent au ciel, un biplan et un monoplane. Très élevés sur l'horizon, ils y font à peine une petite tâche noire. Derrière eux, une trainée blanche de vapeurs d'essence. Les nuages en se déplaçant les éclairent et les voilent tour à tour. Vivement nous sortons les gabarits officiels : c'est le moment d'utiliser notre science récente. Mais les avions volent trop haut pour qu'on puisse les identifier : nous les croyons français sans raison décisive. Du plus loin qu'ils paraissent, les soldats émerveillés oublient le canon pour les contempler. Quelques uns voient ces engins pour la première fois ; d'autres les reconnaissent ; tous, ils ont mis en eux une trop grande confiance : à les entendre, l'aviation seule peut nous assurer la victoire. Tous les regards se tournent vers le ciel ; les lorgnettes sont braquées ; on suppose l'altitude et la vitesse des appareils. D'un seul élan tout le bataillon quitte les faisceaux et escalade le talus qui domine la gare. Chacun veut voir d'un peu plus près. Les mouchoirs, les képis s'agitent ;

j'entends des cris enthousiastes. Mais les avions arrivent; ils passent sur nos têtes. Subitement tout change. D'un bond le talus se vide, les troupiers retombent dans la gare; je n'en vois plus aucun: ils sont rentrés dans les wagons. Que s'est-il donc passé? D'où vient cette terreur panique? Nous l'expliquons au bout d'un peu de temps. Les avions étant sur eux, les soldats ont craint de recevoir des bombes. Instinctivement ils s'abritent pour échapper aux coups. Pauvres abris et précaution inutile! Mais l'émotion l'emporte sur la raison. Qui n'a jamais eu peur, qu'il le dise! Le danger passé, la confiance renaît. On rit et on se moque. Enfin nous évacuons la gare pour nous former un peu plus loin.

Le régiment est reconstitué. Le 6<sup>e</sup> bataillon, débarqué à Belleville, a reçu l'ordre de nous rejoindre et nous l'attendons sur la route; puis comme il tarde à venir nous prenons les devants. A 16 heures, nous partons pour Ambly par la grand'route. En chemin nous apprenons quelques nouvelles: le 20 août l'ennemi s'est rapproché d'Étain. La crédulité populaire y ajoute des rumeurs extravagantes. On nous annonce sans rire que l'ennemi a perdu 200.000 hommes en essayant de passer la Meuse au nord de Sedan; que 25.000 prisonniers allemands sont déjà arrivés à Orléans, et que Garros est mort en éventrant un zeppelin. Nous essayons vainement de rétablir les faits.

Nous traversons la Meuse à Ancemont. Là nous trouvons des sapeurs, des artilleurs et des tringlots, tous méridionaux. Les nôtres sont du Gard; ceux-là de l'Ar-dèche, de Nice ou de Marseille. Tous ces soldats fraternisent entre eux. Le Midi s'est transporté sur les bords de la Meuse. Dans leurs cantonnements bruyants, au milieu des chevaux et des voitures, ces hommes agités donnent l'impression d'une foire.

Tout à coup la scène change. Je ne suis plus dans le Midi, ni sur la Meuse, ni nulle part en province: au détour de la route, c'est Paris tout entier qui m'apparaît sous la forme d'autobus couverts de cambouis et de poussière. Je pousse un cri de joie. « D'où venez-vous, ô mes



amis? Du boulevard, de l'Odéon, ou de Montmartre ? Sur cette route où vous nous rencontrez, voulez-vous ranimer votre jeunesse ? » J'interpelle ainsi les autobus et j'explique leur rôle à mes hommes.

A Genicourt le 5<sup>e</sup> Bataillon nous quitte pour aller à Ranzières. Seules 3 sections de la Compagnie Hors Rang dont la mienne avec le drapeau continuent leur chemin sur Ambly où le 6<sup>e</sup> bataillon doit les rejoindre.

Nous arrivons à Ambly à 21 heures. J'installe mes soldats dans une grange. Nous dinons trois sur une table grasse mal éclairée par des chandelles plantées dans des bougeoirs de plomb. Aussitôt après nous sortons pour inspecter les lieux. Il fait nuit noire ; la plupart des soldats se sont couchés. Nous descendons la rue ; nul ne bouge ; autour d'un brasier les sapeurs achèvent sans bruit de préparer le café du lendemain ; le reflet rouge des flammèches sur leurs visages est le seul signe de vie que donne le village endormi. Par intervalles nous entendons la canonnade. Ce silence et ces échos nous déconcertent également. Nous nous consultons. Où sommes-nous ici et que faisons-nous ? Où se trouve l'ennemi ? De quel côté se bat-on ? Nous voici 80 hommes en tout pour garder le drapeau et les mitrailleuses dans un pays inconnu, ignorants des défenses qui ont été préparées pour nous mettre à l'abri d'une surprise. Savons-nous seulement si une attaque de nuit n'est pas à redouter ? A un bout de la rue un poste de territoriaux veille ; le pont de la Meuse est miné. Mais à l'autre extrémité, vers l'Est personne ne garde l'issue du village. Nous nous forgeons mille chimères. Que faire ? Nous plaçons des sentinelles. A minuit, quand le 6<sup>e</sup> bataillon arrive enfin, nous sommes soulagés d'un grand poids. Alors seulement nous allons nous reposer.

23 Août. — *Ambly*. — Nous attendons des ordres. A 7 heures le tambour du village appelle les hommes valides à la mairie. Sur la porte le maire attend : c'est un gaillard aux yeux bleus et francs, la moustache tombante, le cou puissant dans une chemise largement ouverte. Il a le verbe haut, les épaules carrées. Derrière lui, l'adjoint, la

face colorée, les longs cheveux blonds, un brêle gueule à la bouche, l'assiste et le domine de sa haute taille. Il ne dit mot, mais il apporte à son chef l'autorité de sa présence. Voilà une municipalité bien constituée. Le maire ne discute pas : il commande, il ordonne aux 11 hommes valides de la commune de moissonner les blés de leurs concitoyens mobilisés ; sinon, il les signalera à l'autorité militaire qui les enverra creuser des tranchées autour de Verdun. Les 30 habitants présents l'approuvent. Cette population a le goût de la solidarité.

Vers midi, après le déjeuner, nous allons Girard, Varin et moi écouter le canon sur un monticule qui domine le village. La bataille a repris à l'aube : là-bas on se tue. Assis sous un noyer à l'abri des vipères nous tendons l'oreille ; nous retenons nos paroles pour mieux sentir battre notre cœur où l'écho du canon retentit. Les yeux de Girard étincellent ; Varin âme tendre, songe aux soldats qui meurent à cette heure, et je m'instruis en observant deux amis. Quelle conversation vaudrait ce silence ? Nos esprits n'errent pas au hasard, et sans doute s'accordent-ils tacitement puisque cette confrontation muette s'achève par une pensée funèbre : « On meurt là-bas, dit Girard ; mais ici aussi on est au danger. Savez-vous que l'ombre du noyer est funeste ? » O ironie du sort ! 40 heures plus tard Girard est tué et son corps défiguré, à peine reconnaissable. Brave ami, d'habitude si gai ! Le noyer t'a-t-il porté malheur, ou est-ce toi qui, presentant la mort en a d'avance accusé la fatalité ? Mystère !

## II. — Le combat de Boinville.

Le 23 août à 15 heures, nous partons pour Fresnes-en-Woevre. Nous n'avons tous qu'une pensée : nous allons nous battre. Les ordres sont donnés dans un silence impressionnant. Sur les visages, un sourire de satisfaction contenu par un peu de crainte. Nous partons par un chemin de terre jusqu'à la route de Ranzières où le 5<sup>e</sup> bataillon nous rejoint et où nous recevons de nouveaux



ordres. L'étape est raccourcie. Le régiment tout entier s'arrête à Rupt en Woivre pour la nuit.

A Rupt nous voisinons avec la compagnie du génie divisionnaire. Quelques sapeurs donnent un peu de viande à mes troupiers qui en manquent : notre train régimentaire est en retard et nous dinons tant bien que mal en l'attendant. Passe une heure, passe deux, le convoi ne paraît pas. Le colonel jure comme un païen. A 22 heures seulement on perçoit le roulement des voitures. L'officier d'approvisionnement nous aborde avec une mine patibulaire : au départ d'Ambly, les bœufs du régiment ont pris la clé des champs ; notre diner s'est échappé. Le colonel, hors de lui, fait distribuer des conserves. Mais le soldat, qui pense avec raison que qui dort dine, a mangé ce qu'il a pu et s'est couché depuis longtemps. Il faut le réveiller pour lui donner des vivres. De là, mauvaise humeur générale. Pour trop bien faire, quelquefois on fait mal. Cependant tout s'arrange et nous dormons.

24 août. — Rupt en Woivre. — Dès 4 heures, prêts à partir. Je fais allumer les feux, mais la viande est à peine roussie que le colonel ordonne le départ.

Sur les rangs on nous distribue des cartes d'Etat-Major : la rive gauche du Rhin au 1/200.000<sup>e</sup> et la rive droite au 1/320.000<sup>e</sup> avec un glossaire géographique en allemand. J'étudie aussitôt mon itinéraire. Nous voici en pays connu. Je relis les noms de Flirey, Limey, Séycheprey, Lironville, Euvezin, le Bois de la Hazelle et le Bois de Mort-Marc. Je reconnais notre région préférée, celle que toute l'armée française sait par cœur à force d'y faire manœuvrer des jetons. De tout temps la feuille de Commercy a servi aux exercices d'instruction, au « Kriegspiel » comme on disait avant la guerre, aux « parlottes », pour adopter l'expression des initiés. Sur ce terrain où nous avons déjà battu tant d'armées, nous devons remporter la victoire.

Nous traversons les Hauts de Meuse et descendons en Woivre par Mont-sous-les-Cotes et Bonzéc. Le site est ravissant. Nous gravissons un chemin dur, étroit et

caillouteux entre deux rangées de chênes superbes qui nous cachent le ciel. Puis brusquement la route s'élargit, le sol nous manque, tant la pente est rapide ; à nos pieds, les moissons jaunes de la plaine semée de villages à perte de vue. En même temps que nous, à droite et à gauche, d'autres régiments débouchent des collines. Le sol se couvre de fourmis bleues et rouges ; sur les routes sinueuses, leurs colonnes épaisses ont à peine l'air d'avancer. A leur tour, les mulets de l'artillerie alpine dévalent le long des pentes : on dirait une cavalcade accrochée au milieu des bois.

10 heures. — Toute la brigade est rassemblée à Bonzée dans les près en position d'attente. A l'abri du soleil, sous les murs noircis d'une ferme, nous gobons des œufs pour patienter. Les soldats dévalisent les pommiers de la route.

A 10 heures 25, nous recevons les ordres. — *Situation générale* : une division allemande marche de Conflans sur Etain et Rouvre. La 75<sup>e</sup> Division l'attaquera partout où elle la rencontrera sur le front Parfondrupt-Gussainville. — *Situation particulière* : La 150<sup>e</sup> Brigade attaquera la première, appuyée à droite par une brigade de la 56<sup>e</sup> Division. Le 240<sup>e</sup> se portera sur Fresnes-en-Wœvre et se reliera avec le 258<sup>e</sup> à Riaville. Un quart d'heure de réflexion pour examiner la carte, et nous partons. Cette fois c'est pour de bon. La brigade se divise ; l'artillerie nous précède ; derrière nous il ne reste que quelques cavaliers.

Nous faisons halte au-delà de Fresnes en avant des premières maisons, dans un verger. Les habitants occupent encore le village. Les plus effrayés déménagent et nous offrent leurs poulets. Nous nous gavons de mirabelles. Il est midi, J'admire les troupiers aussi tranquilles à cette heure qu'en manœuvres. Entassés dans l'ombre des pruniers aux feuilles grêles, ils découpent la viande à peine cuite le matin, et prennent superbement des forces : ils dévorent leur pain, boivent de l'eau et fument la pipe. Derrière une haie basse, quelques hommes veillent inutilement puisque l'ennemi ne se montre pas. Mais les



esprits sont attentifs ; les regards brillent. Le colonel donne ses dernières instructions : « Ayez du mordant, mais avec prudence », et il nous rappelle tel régiment victime de sa témérité.

A 14 heures, un planton nous apporte l'ordre d'engagement : « Le 240<sup>e</sup> marchera immédiatement sur Warcq par Ville en Woevre ». Nous partons aussitôt. En chemin les encouragements ne nous manquent pas. Au carrefour de la route nationale je fais lire à mes hommes le poteau indicateur : Metz, 42 kilomètres. Ce voisinage les rend fiers d'eux-mêmes. Plus loin nous dépassons une ambulance installée dans une grosse ferme : des blessés nous saluent joyeusement. Plus loin encore sur le bord de la route on a creusé des fosses et disposé des tas de chaux. « C'est pour les Macchabées » dit un homme, et la curiosité atténue l'horreur légitime de nos camarades. Nous marchons très rapidement : je n'ai pas souvenir d'avoir jamais soutenu une allure aussi vive. C'est vraiment la course au canon tant célébrée dans les histoires. Pourtant nous faisons la halte horaire : même au combat nous appliquons le règlement. Quelques hussards, une patrouille de coloniaux assurent la liaison à notre gauche. Naïvement je communique mes impressions à Varin. « Croyez-vous que nous surprendrons l'ennemi ? Il peut nous découvrir aussi. Arriverons-nous assez tôt pour le saisir en formation de marche ? ».

A Ville en Woevre nous commençons d'entendre le canon. Les habitants groupés sur une hauteur regardent vers le nord où nous apercevons la fumée des villages incendiés : « Allez-y, nous crient-ils, et tapez-y dessus ». Ils nous tendent des seaux d'eau pour nous rafraîchir le visage.

A Braquis, des brancardiers affolés se jettent dans nos bras : « Nous avons été surpris par des Uhlans, disent-ils. » Renseignements pris, ces uhlands sont des dragons français. Nous nous approchons du combat. Je fais approvisionner les armes. Soudain le tableau s'élargit. Nous entrons dans un bois. Sur la route le général Vimard devant ses gendarmes à casque bleu et crinière noire

scrute le terrain. A droite une batterie alpine prend position pour soutenir notre arrivée en ligne. A l'horizon je vois flamber trois villages. Quelques cavaliers isolés au galop, le régiment qui s'avance en colonne, l'ennemi deviné à faible distance, tout cela évoque l'image d'une bataille dans le goût de Van der Meulen. Sur un ordre le 5<sup>e</sup> bataillon se déploie avec ses mitrailleuses ; le 6<sup>e</sup> le suit avec les siennes. Je me range auprès du drapeau. Nous marchons en ligne de sections par deux à grands intervalles. La curiosité me domine.

Encore quelques pas dans le bois et le premier obus éclate sur nos têtes. Il fait un son net, argentin, comme un gong battu formidablement qui résonne. Puis les branches fracassées tombent, suivies des shrapnels comme d'une grêle de cailloux. J'observe mes hommes. Ils ont la tête dans les épaules, la face allongée, les traits étirés, tous les signes d'une forte émotion. Je suis moins ému qu'eux, mais à chaque détonation nous abaïssons tous instinctivement la tête ; nous saluons les obus. J'allume ma pipe et j'invite les soldats à suivre mon exemple. Rien ne calme les nerfs comme le tabac en pareil cas. Nous marchons en colonne par un à droite de la route. Mais le sentier n'est pas tracé ; je me glisse où je peux et la colonne s'allonge. Le porte-drapeau prend de l'avance et disparaît. Nous le cherchons. Malheureusement le bois nous abrite mal : les obus y pleuvent et font un vacarme assourdissant accru par l'écho ; c'est un enfer où on bat des tôles.

Un instant j'entrevois le porte-drapeau ; je bondis à travers la route. Nous entrons dans l'autre partie du bois. Les compagnies ont perdu la direction. Je me soude à une section et nous allons de l'avant. Ma responsabilité est portée à son comble. La pipe aux dents, j'insulte les trainards pour leur donner confiance. En l'air la pétarade continue, les branches dégringolent ; à chaque coup nous saluons l'obus jusqu'à terre.

Nous nous approchons d'une clairière. Mais la sortie du bois est fortement battue ; impossible de passer. L'ennemi a réglé son tir sur la lisière. A ma gauche, deux



compagnies se montrent, retournent, sortent, zigzaguent et perdent du temps. Les sections encadrées par une rafale se couchent et ne se relèvent plus. A ce moment arrive le premier blessé, un officier du 165<sup>e</sup>, le visage brûlé et le poignet sanglant. Je lui demande : « Souffrez-vous ? — « Les sauvages ! j'étais seul dans un fossé et ils m'ont canonné pendant une demi-heure. » Son courage me rassure. D'un abri j'observe le terrain. Le bois est battu de part et d'autre de la route, mais celle-ci est indemne ; aucun obus n'y éclate. Nous nous recueillons un instant, puis profitant d'une accalmie nous nous lançons dans le fossé un par un. Nous arrivons ainsi jusqu'à la crête où nos camarades se groupent derrière une maison de ferme appelée St-Maurice.

Le 6<sup>e</sup> bataillon est rassemblé à cet endroit. Autour de nous les shrapnels pleuvent comme grêlons sur les tuiles.

En avant, sur l'autre versant du côteau, la fusillade crépite. Je n'ai point de blessé, mais je ressens une émotion très forte. Je ne vois pas le combat d'infanterie qui se livre dans le ravin ; les obus tombent, la nuit vient. Les troupiers couchés font la carapace. Nul ne bouge. Nous ne pouvons pas avancer. Quelle attente sous les balles ! Sur la route nous nous entretenons, Girard, Varin et moi. Moins calme qu'eux, jusqu'à la nuit et jusqu'au dernier coup, je salue les obus en m'inclinant à droite ou à gauche.

Avec la nuit le combat cesse. Nous avons subi peu de pertes ; quelques morts et une trentaine de blessés. Les obus allemands éclatent trop haut. C'est le moment de me renseigner. Qu'est devenu l'ennemi ? Qu'avons nous fait et que reste-t-il à faire ? Qui avons-nous à nos côtés ? Nous examinons le terrain en avant. A une distance inappréciable à cause de l'obscurité 5 villages flambent : le spectacle est féérique.

Enfin le Colonel prend ses dispositions. 5 Compagnies occupent la ferme et les éléments de tranchées creusés au delà des maisons Girard barre la route avec ses mitrailleuses derrière des charrettes renversées. Le reste

du régiment dont je suis se tient en renfort dans la prairie, entre le bois et la ferme.

A 20 heures, j'apprends que deux femmes dont une vieille conduisant un enfant sont entrées dans nos lignes venant de Warq incendié ; par une faiblesse inconcevable on ne les retient pas. Un peu plus tard, Girard et moi, devant la barricade, nous voyons arriver un homme inquiet, l'air sombre, un fanal à la main. Il prétend venir de Warq, lui aussi, et nous demande si des femmes ne se sont pas réfugiées vers nous. Son insistance nous étonne. Nous le laissons parler. Cet homme est bavard ; il s'informe de nos pertes ; il accuse notre artillerie d'avoir détruit son village. Puis il éteint son fanal et fait mine de s'en retourner. Comme il va partir, nous l'arrêtons et Girard le fait garder par ses hommes.

22 heures. — Nous passons la nuit sur un terrain détrempe par un épais brouillard où personne ne peut se coucher à cause de l'herbe humide, Mes soldats refusent de manger : ils tombent de fatigue et d'émotion. Je les force à partager avec moi une boîte de conserves. Mais nous manquons de boisson chaude : je propose à mon capitaine d'aller faire le café dans la ferme abandonnée. Nous y trouvons une installation complète, une cheminée basse, des pots d'étain, des marmites de cuivre et des provisions pour plusieurs semaines. Immédiatement les rôles sont renversés : ici le cuisinier commande. Pendant qu'il dispose ses fourneaux un aide lui pompe l'eau, un autre pétrit le café, un autre répartit le sucre. Quelques bougies mal odorantes font courir l'ombre et la lumière sur les visages. On entre et sort continuellement par l'étable obscure où trois vaches abandonnées gémissent et tirent sur leur chaîne. Chaque nouvel arrivant vient se réchauffer au feu et soulève les couvercles pour s'assurer que le café bout : la vapeur jaillit, l'eau se renverse, le marc crépite ; nous patageons dans la boue. Dans la salle étroite et basse nous avons peine à nous remuer ; il fait une température étouffante qui réagit sur les esprits. Les escouades confondent leurs seaux et se disputent. Un sergent plein de l'excitation du jour, grisé par la chaleur,



le tabac et l'odeur du café, la face enluminée, divague, cite Hugo et Shakspeare. L'animation tourne au tumulte. La détente succède à l'émotion des premiers coups de feu. Le café prêt, je ramène la corvée vers la prairie; nos soldats n'ont pas pu dormir à cause du froid et font les cent pas sur la route. Le « jus » les réchauffe et ils se couchent. Je m'étends auprès d'eux dans mon manteau de caoutchouc et je dors parmi l'herbe mouillée.

Vers minuit, alerte. L'ennemi lance des fusées éclairantes. Au premier coup de feu nous ouvrons l'œil; une salve lui répond; nous voilà tous debout dans le brouillard. D'un bond les hommes sautent sur leurs fusils et courent à la crête pour prendre part à la fusillade. Varin et moi, avec nos sections, nous rejoignons Girard derrière la barricade. Mais l'attaque ne se produit pas; la tirerie cesse; une patrouille allemande est venue en rampant jusqu'à une centaine de mètres de notre front pour nous reconnaître.

25 août. — Dès trois heures personne ne dort plus. Nous nous préparons à l'attaque. Pendant que ma section se rassemble, je retourne vers Girard. Je le trouve en conversation avec deux civils, un homme et une femme. L'homme est celui que nous avons arrêté hier; la femme est venue le rejoindre. Cette affluence de curieux me paraît suspecte. J'interroge l'un et l'autre en français et en allemand. L'homme feint de ne pas comprendre l'allemand; la femme, qui le parle très bien, fait des réponses vagues à mes questions précises: aucun des deux ne justifie sa présence. Avons-nous affaire à des espions? Le colonel prévenu, les fait emmener au combat dans nos rangs.

A 4 heures, nous prenons nos emplacements de combat en arrière de la crête. Le 6<sup>e</sup> bataillon est en première ligne, le 5<sup>e</sup> le suit à 300 mètres de distance avec le drapeau, ma section et les deux espions. Je vais reconnaître le terrain. Un glacis descend rapidement dans le vallon. Au fond coule un ruisseau, l'Orne, qui de loin paraît guéable; sur le versant opposé, j'aperçois la route, puis la voie ferrée d'Étain à Conflans, puis une ligne de tran-

chées allemande, puis à la crête un village, Boinville, que nous devons enlever. Le soleil se lève en face de nous et nous éblouit à travers le brouillard, tandis que l'ennemi reste dans l'ombre : il a l'avantage de la position.

A 4 heures 30, le signal du combat est donné par une batterie allemande tirant sur notre gauche. Les coups se répercutent longuement dans le vallon à cause du brouillard : une de nos batteries répond sèchement, avec colère. Nous restons sur nos gardes. Tout à coup, dans ma place, qui est pourtant défilée, je reçois une volée de balles : les unes sifflent à mes oreilles ; les autres se fichent en terre avec un bruit sec : un plomb crevant une calèche. Je me soulève sur les poignets et j'aperçois le colonel qui se glisse en avant du front pour guider l'attaque. C'est lui qu'on vise, et comme je suis dans son sillon, c'est moi qu'on encadre.

Moins d'un quart d'heure après, la fusillade se développe et subitement devient générale. L'artillerie tonne, le 6<sup>e</sup> bataillon s'élançe dans le vallon ; nous le suivons à distance. Je me déploie en arrivant à la crête. L'attaque est rapide, vigoureuse et bien menée : elle doit réussir. Nous franchissons la crête au moment où les batteries allemandes accélèrent leur tir. Les obus tombent dru en rasant nos têtes. L'ennemi fait un feu percutant. J'entends la rotation de l'obus sur lui-même, le ronflement, puis l'éclatement pareil à un seau d'eau vidé d'un seul coup qui projette des éclaboussures. Le tir se précise : nous sommes particulièrement visés. Un bond de 50 mètres en avant nous met à l'abri dans une tranchée ; abri très précaire ! car les tranchées peu profondes et peu nombreuses sont exactement repérées par l'ennemi. J'observe les progrès de notre attaque. Le 6<sup>e</sup> bataillon a l'air d'obliquer dans la direction de Warcq, la crainte me saisit : peut-être a-t-il reçu des ordres pour se détourner de son but ; mais s'il se trompe nous sommes perdus. Le 5<sup>e</sup> bataillon marche droit devant lui, franchit le ruisseau, atteint la route, enlève d'assaut la voie ferrée, puis une tranchée et gravit la pente qui monte à Boinville. L'attaque, très brillante, est en voie de réussir.



Soudain, sur notre droite, entre le coteau et la gare de Boinville, une troupe sombre défile en sens inverse de notre marche. Sont-ce des allemands ? Je crois reconnaître la silhouette ignoble de macaques casqués, le sac pendant sur les fesses. A la lorgnette je distingue nos coloniaux. Mais alors ils battent en retraite ? Le colonel Gril- lot revient aussi avec le drapeau et sa garde. Où s'en va-t-il ainsi ? Pas un instant je n'admets que nous soyons battus. Je suppose qu'il veut confier le drapeau au régiment colonial qui se retire et qu'il retournera vers nous pour activer l'attaque. Loin de le rallier, je continue d'avancer.

J'arrive à la voie ferrée au moment où le 5<sup>e</sup> bataillon refoulé, se replie sur ma section et la section voisine. Nous nous postons derrière le talus ; les troupiers se ressaisissent ; les mitrailleuses pétaradent ; la contre attaque ennemie est arrêtée. Notre moral est bon. Chaque fois qu'un de nos obus éclate dans la tranchée allemande nos hommes sous de joie crient et agitent leurs képis comme à la fête, et la fusillade redouble. Je regarde en arrière, vers le coteau de Saint-Maurice, d'où nous sommes partis. L'artillerie ennemie, pour interdire l'accès de la crête à nos réserves qu'elle suppose massées en arrière, l'accable de projectiles. C'est une orgie. L'air est empouacré par la fumée noire des marmites qui jaillit en gerbes. L'ennemi s'acharne particulièrement sur une maison qui porte le pavillon de la Croix rouge : enfin un obus crève la toiture ; les brancardiers s'échappent en hâte.

Malheureusement notre tir se ralentit. Allons-nous manquer de munitions ? Je reviens à la route. Je ramasse les cartouches des blessés et les envoie aux tirailleurs. Nos pertes s'élèvent : trois capitaines sur quatre sont emportés. Des isolés remontent en se traînant jusqu'à Saint-Maurice. Le feu des allemands redouble ; ils comprennent que notre effort faiblit. Nos soldats, économes de leurs cartouches, ne reprennent confiance qu'en entendant les rafales de nos mitrailleuses. Girard fait passer les bandes. Varin remplace son tireur tué et pointe lui-même ses pièces. Nous sommes trempés de sueur.

Quelqu'un viendra-t-il à notre aide ? Nous l'espérons un moment. Sur la crête de Saint-Maurice une section se déploie comme pour préparer par son feu l'arrivée d'une troupe. Serait-ce une avant-garde ? Notre espoir est de courte durée : la section disparaît sans qu'on sache pourquoi. Réduits à nos seules forces, nous ne tirons plus que par salves pour ménager nos munitions. La victoire de l'ennemi s'affirme.

Le Colonel ne revient pas. On m'assure qu'à trois reprises il a envoyé l'ordre de se retirer au commandant Debax qui s'entête. Nous nous entêtons avec lui. Mais que pouvons-nous espérer ? Ni à droite ni en arrière personne ne nous soutient. Notre artillerie a cessé le feu sans doute pour emmener ses pièces. A notre gauche le 6<sup>e</sup> bataillon se replie. Ses compagnies rejetées en désordre viennent troubler les nôtres. Notre effectif est très réduit. Les soldats harassés regardent en arrière. Ils comprennent la difficulté de la retraite sur un terrain montant et découvert, à la merci des tireurs ennemis. Le découragement s'empare d'eux. Le Commandant qui nous voit perdus veut se jeter en avant à la baïonnette, mais personne ne le suit. Il faut partir.

Tous à la fois, les hommes s'élancent pour remonter vers Saint-Maurice. Ils n'écoutent plus les commandements. Ils ne craignent plus les obus, ni les balles. Exaspérés par leur échec immérité, ils ne songent qu'à sauver leur vie qu'ils ont si bravement exposée sans le moindre renfort pendant plus de quatre heures. Ils courent droit devant eux, et malheureusement ils se groupent. De ses tranchées l'ennemi tire comme à la cible : le massacre commence.

Resté des derniers sur la voie ferrée j'examine rapidement le terrain et je choisis la ligne de retraite la plus défilée possible. Suivi d'une quinzaine d'hommes je prends derrière un monticule. De temps à autre je commande une salve pour dégager nos camarades et nous repartons. A travers la prairie nous arrivons à l'Orne. Je cherche vainement des cailloux ou une passerelle ; j'entre



dans le ruisseau et j'y perds pied aussitôt. Quelques mètres en aval je passe en m'accrochant aux ajoncs de la rive ; j'ai de l'eau jusqu'au ventre. Les soldats me suivent. Deux d'entr'eux sont tués ; un troisième a le képi traversé et tombe évanoui ; ses camarades l'emportent. Nous tirons et nous courons. Nos genoux fléchissent et la terre nous manque : deux fois je tombe de fatigue. Je me retourne : l'ennemi, debout sur ses tranchées exulte et fait un feu d'enfer. On m'a tiré dessus depuis que j'ai quitté la route ; comment n'ai-je pas été atteint ? Je suis éccœuré, désolé, épuisé.

Nous arrivons à la crête. Les obus tombent de nouveau sur les maisons en ruines et sur le bois. De nouveau le gong résonne. Oh ! ce bruit, comme on voudrait l'étouffer ! C'est à pleurer de fureur ; et personne pour protéger notre retraite ! Que d'hommes ont dû tomber en arrière ! Par une clairière je crois apercevoir des cavaliers ; nous sommes perdus si la cavalerie nous poursuit. Le long de la route, des blessés s'acheminent péniblement ; on les soutient ; je les fais pousser sur un chariot abandonné. Des sacs jonchent le sol, des armes, des provisions. Les convois sont partis ; je vais l'un des derniers. Je ramasse un fusil et avec les quelques hommes qui m'entourent, je regagne Braquis. Un soldat est devenu fou d'effroi. Les gens du pays éprouvent moins de douleur que de colère contre l'envahisseur : un homme qui nous verse à boire conserve tout son courage ; comme son grand-père en 1870, il veut rester chez lui pour garder la maison.

A Ville en Woivre j'apprends que le colonel est à Manheules avec le drapeau ; je m'y dirige. En route on me dit qu'il retourne à Braquis. Je rentre à Ville en Woivre et m'y arrête pour manger. Deux hommes me font cuire des pommes de terre qu'on leur donne et du bœuf de conserve. J'achète du vin à 2 francs le litre et six sous d'huile rance au fond d'un quart : la cupidité de la population m'éccœure. Pendant que nous mangeons, les blessés arrivent par troupes ; nous leur partageons notre modeste repas. Dans l'église où on les a transportés, je revois mon capitaine dans le coma, la face traversée par

une balle, et deux de mes caporaux, deux frères, les jambes broyées.

Autour de nous des régiments se hatent ; l'artillerie défile au trot. Les renforts arrivent enfin et vont recommencer le combat. Je veux me joindre à eux, mais les jambes ne me soutiennent pas. Il est midi. Une heure plus tard, j'apprends que la Division doit retourner sur le champ de bataille à présent conquis pour y passer la nuit. Nous repartons pour Braquis où je laisse mes hommes éreintés et je continue seul jusqu'au lieu du combat pour y chercher les troupiers qui me manquent.

A Saint-Maurice je retrouve le médecin du régiment qui me croyait mort : nous nous embrassons de joie. Je descends avec lui jusqu'au fond du vallon. Quel calme après la tuerie du matin ! Le silence est revenu ; la nature vit comme à l'ordinaire ; le combat n'a pas troublé la sérénité du sol. Même le champ de bataille respire la quiétude. Je m'attendais à une vision horrible ; je craignais d'éprouver un effroi insurmontable devant les morts et les mourants. Mais je reste impassible. Est-ce dureté de cœur ou fatigue nerveuse ? Les blessés sont trop épuisés pour crier, et je suis trop affaibli pour éprouver de fortes émotions.

Je cherche mes soldats. J'aperçois Isnard, la cuisse brisée, la mine souffrante ; il plaisante par habitude, mais ses yeux sont éteints. Je l'emporte jusqu'à la route où des brancardiers viendront le chercher. Mon ordonnance est introuvable. Les médecins secourent les blessés. Quel noble métier est le leur ! mais aussi quel dégoût ils doivent ressentir devant tant de misères ! Mon camarade Delevaux a reçu deux balles dans le ventre ; recroquevillé sur lui-même, enveloppé dans des couvertures, il parle à peine. Je lui mouille les lèvres avec un peu d'eau ; mais il ne peut boire à cause des hoquets convulsifs. Un caporal a les yeux arrachés de leurs orbites sanglants. Un autre a le ventre ouvert et sa respiration fait le bruit d'un tuyau d'orgue. Je me détourne pour ne pas le voir. Quel ignoble idéal que la guerre ! A 18 heures une pluie fine commence à tomber. Les blessés trop nombreux attendent qu'on les



les relève. Des corbeaux s'envolent d'une vache tuée par hasard.

Du bord de l'Orne où je me suis arrêté, je contemple Boinville. Je brûle d'y monter. Ce village que nous dûmes enlever et que nous n'avons pu atteindre m'attire étrangement. Je veux fouler ses rues, parcourir ses tranchées, toucher ses maisons détruites. Je veux rassasier mes yeux de la défaite de l'ennemi. Je fais un pas pour m'avancer, mais au moment de franchir le ruisseau, la crainte m'en-trave. A mes pieds le commandant Debax râle, le front percé d'une balle ; son cheval mort git à côté de lui ; des capotes de soldats émergent de l'eau. J'hésite à franchir la passerelle qui me sépare de ces cadavres. J'ai peur de troubler leur repos. Qu'est-ce que ma curiosité en comparaison du respect que je dois à mes camarades ? Hommage pour hommage, j'aime mieux saluer leur dépouille à Saint-Maurice que de cueillir à Boinville les lauriers de mes amis vivants. Je cède à l'émotion, et debout sur la berge je garde jusqu'à la nuit mes compagnons d'armes défunts.

Des yeux je parcours mélancoliquement la voie ferrée d'Étain à Conflans et les méandres de la rivière. Dans les moments de passion la mémoire se rafraîchit et rapproche des incidents incomparables. Je me rappelle qu'étant enfant, mon imagination guerrière se plaisait à organiser des batailles dans mon terroir autour d'une voie ferrée : le hasard a voulu que mon premier combat réalisât mes jeunes rêves. Je me rappelle aussi qu'en 1911 j'allai avec mes camarades de promotion par Etain et Conflans jusqu'à Batilly sur la frontière allemande : nous étions en tournée d'études et on nous emmenait voir Sainte-Marie aux Chênes et Saint-Privat après nous avoir expliqué la bataille du 16 août 1870. Aujourd'hui, je me suis battu pour défendre le remblai où nous passâmes si allègrement il y a trois ans vers 5 heures du matin à la même date. La vie a des coïncidences qui ne sont pas purement imaginaires.

La nuit vient ; un dernier contr'ordre a été donné. Le régiment ne couchera pas sur le champ de bataille, mais à

Braquis. Je retourne au cantonnement. Là, je suis l'objet de la curiosité générale : on m'a cru mort. Le colonel me félicite ; les troupiers m'entourent : à leur émotion je devine la joie qu'aurait un défunt s'il revenait au milieu de ses amis. J'apprends du colonel les causes de notre échec. Sur notre droite, des régiments ont fléchi. Le 6<sup>e</sup> bataillon en obliquant sur Wareq pendant l'attaque a prêté le flanc aux feux de l'ennemi. Il a reculé en désordre. Notre droite découverte, notre gauche menacée, la retraite devenait nécessaire. C'est alors que le colonel s'est replié avec le drapeau.

La joie règne au cantonnement comme il convient à des soldats qui ont regardé la mort en face. Mais nos pertes sont effroyables : 16 officiers sur 34 ont été mis hors de combat. Pour la troupe le compte n'est pas fait, mais j'ai perdu le tiers de mon effectif. A notre table deux places sont vides : Girard est mort et mon capitaine grièvement blessé. Le colonel fait leur éloge. Deux remarques me troublent également : nous souffrons de la perte de nos camarades, mais nous nous préoccupons de les remplacer. La guerre a des nécessités terribles : elle néglige ceux qui tombent et ne tient compte que des présents. C'est une vérité générale : la vie seule intéresse les vivants.

La soirée, à Braquis, est angoissante. Nous dinons chez un paysan, dans une salle étroite, près du lit d'un enfant malade. Au dehors il pleut ; je pense aux blessés qu'on n'a pas encore relevés. Le canon recommence à tonner. Les projecteurs du fort de Rozellier éclairent le ciel au-dessus de nos têtes. L'ennemi paraît disposé à revenir en forces. Nous nous attendons à être attaqués dans la nuit. Nous nous couchons sur la paille dans une salle de la mairie pour être prêts en cas d'alerte.

26 août. — Braquis. — A trois heures nous entendons des pas dans l'escalier de bois. On heurte à la porte du colonel. L'instant d'après on nous appelle : l'alerte est donnée. Nous descendons dans la rue ; je ressens vivement la fatigue de la veille ; mes genoux sont brisés. Marcherons-nous à l'ennemi ? La canonnade a cessé et le matin s'annonce calme. Nous partons rapidement pour



Bonzée. Là le régiment fait halte et on se compte. Sur le pré où nous sommes rassemblés nous occupons à peine autant de place qu'un seul bataillon avant hier : 600 soldats ont disparu. Quelle dévoreuse d'hommes est la guerre !

Pendant que le sergent-major appelle ma section, je parcours le village. A Bonzée comme à Ville en Woivre, l'église est transformée en ambulance. Tous les lits du pays ont été réquisitionnés et les grands blessés y reposent provisoirement. Les médecins déploient un zèle infatigable. J'admire leur courage. Attaquer, blesser, tuer, n'est rien auprès de leur ministère. Les plaies qu'ils soignent m'effraient davantage que le spectacle du combat. Dès l'entrée, l'odeur âcre des pansements me saisit à la gorge. Les femmes du pays s'empressent ; le curé rassure les souffrants. Ceux-ci attendent docilement que des brancardiers les emmènent. Je n'entends pas de cri : ici la douleur est silencieuse parce que les corps sont épuisés. Les blessés ne gémissent pas ; la vie s'exprime à peine par leurs lèvres palpitantes. Ils ont l'air d'enfants dolents couchés dans le lit de leur grand'mère.

Les blessés valides un bâton à la main, s'acheminent à pied jusqu'à la gare de Fresnes distante de 2 kilomètres. Les autres, avec d'innombrables précautions, sont étendus sur des fourragères tapissées de paille, que des bœufs emmènent lentement. 5 convois ne suffisent pas à les emporter ; les médecins réclament de nouvelles charrettes. Tous les blessés doivent être évacués. Des régiments rejoignent le nôtre. Il semble que la contrée se vide en prévision d'un combat prochain.

Nous quittons Bonzée à 8 heures pour Mesnil-sous-les-Cotes. Toute la division regagne les Hauts de Meuse en attendant les événements. A Mesnil, dans les prés les soldats mangent la soupe, se gavent de mirabelles et s'endorment dans l'herbe ou chassent les poules égarées. Le troupier, le combat fini, reprend sa vie ordinaire. Non pas par égoïsme, car il est naturellement généreux. Loin d'oublier ses camarades disparus, il loue sans cesse leur bravoure et leurs sentiments de solidarité. Mais

l'excitation guerrière passée, la joie de vivre est la plus forte ; le soldat redevient gamin, bavard et turbulent. Nous-mêmes nous sommes surpris de notre insouciance, de notre légèreté, de notre goinfrerie. Après avoir mangé du singe avec les troupiers et des harengs avec le colonel nous nous attablons autour d'une omelette. Ozy, malgré son air candide, fait des plaisanteries quand le colonel nous raconte comment 150 hommes s'étant égarés pendant la retraite de St-Maurice, ont mis 18 heures pour retrouver le régiment. Pourquoi cette gaité ? Pourquoi raillons-nous encore plus que nous le condamnons le commandant qui, en détournant son bataillon sur Wareq, a fait échouer notre attaque et provoqué la perte de tant d'hommes ? Mais « c'est trop bête » disons-nous. Le danger passé, nous reprenons nos habitudes critiques.

Nonchalamment étendus nous contemplons les Hauts de Meuse qui nous dominent. Ces coteaux qui ne dépassent pas 400 mètres, boisés, entaillés de ravin, percés de routes faciles à défendre nous inspirent confiance. Nous y rentrons comme dans un terrier pour y reprendre des forces et en sortir bientôt. Admettons même que l'ennemi nous y poursuive ; retranchés derrière nos abris, nous sommes assurés de l'anéantir. Ainsi nous envisageons sans regret une guerre défensive, alors que précédemment nous n'aspirions qu'à attaquer. D'ailleurs sommes-nous battus ? Nous ne le pensons pas. Si nous n'avons pas pris Boinville, l'ennemi en a été chassé à son tour. Les Allemands ont reculé, nous dit-on, de 4 kilomètres. Nous ne regardons pas comme une défaite ce qui n'est pour nous qu'un changement provisoire de positions.

Tout en causant nous voyons déboucher de Bonzée parmi les tournants de la route un peloton de cuirassiers. Le bruit se répand qu'ils escortent des prisonniers allemands. On fait sonner le garde-à-vous pour éviter que nos soldats se portent en masse à leur rencontre. Mais le peloton s'allonge en colonne, et de prisonniers, point. Les cuirassiers viennent vers nous. Derrière eux, des dragons porteurs de lances et puis d'autres encore au loin dans la poussière. C'est une division de cavalerie venue à



notre aide, qui regagne Verdun. La voici devant nous. Ces soldats sont beaux avec leurs cuirasses maculées et leurs fourreaux rouilleux. Droits sur leurs grands chevaux, grandis par le casque, armés à droite du sabre et à gauche de la carabine, ils nous donnent l'impression d'une force invincible. Nos fantassins qui jadis jalouaient les « gros frères » se lèvent et saluent respectueusement les généraux et les colonels. Pour la première fois ils voient des cavaliers vissés sur leur selle, des officiers qui vont au combat en épauettes d'argent, des généraux casqués qui chargent à la tête de leurs régiments. Rien ne leur dit mieux l'énergie française. Après les cuirassiers viennent les dragons, blancs noirs et rouges, les hussards bleus et l'artillerie divisionnaire. Les mitrailleuses enfermées dans leurs caissons de tôle provoquent mille questions. Nos soldats éprouvent du respect. La solidarité des armes se traduit chez eux par une admiration intense, et le cavalier qui en jouit, répond par un élan de confiance vers le fantassin.

Nous attendons les prisonniers que des coloniaux conduisent : ils sont une centaine, nous dit-on. Je ne saurais trop insister sur les précautions qu'on prend à leur approche. Les prisonniers allemands sont traités à l'égal des dieux : on ne doit pas les regarder, on ne doit pas parler sur leur passage, de peur de les offenser. Ils sont sacrés. Le vieil idéal français de pardon et de générosité s'exerce à leur profit et à notre détriment. Convaincus par les ordres donnés, nous laissons nos hommes se grouper au bord de la route en leur recommandant un silence absolu. Enfin voici nos ennemis fortement encadrés. Ils portent tous le bonnet à cocarde rouge, comme des forçats, et la vareuse couleur de lentille. Ils vont la tête basse, au pas, l'air déconfit, sans nous regarder. Je conçois la tristesse du prisonnier honnête, de celui qui s'est battu courageusement pour la défense de son pays et qui pâtit d'une défaite imméritée. Celui-là souffre de ses plus chères espérances déçues, de ses affections mutilées, de son honneur souillé, de sa misère future, et de sa vie devenue inutile. Mais les prisonniers qui défilent devant nous, que

sont-ils ? Des conquérants châtiés, des hommes qui ont mis leur espoir dans la force brutale, des envahisseurs entrés chez nous pour nous détruire : ce sont des criminels. Ils n'ont respecté ni nos droits, ni nos frontières tracées par la loi, ni notre idéal légitime. Ils ont porté chez nous le fer, le feu et le mépris. Chrétiens ils ont attaqué leur prochain ; civilisés ils ont tenté de détruire une civilisation qui devait leur être un modèle ; ils ont voulu « briser les os de la France ». Ce sont des criminels. Pourquoi les traitons-nous en héros ? Nos soldats comprennent mal ce privilège et ne cachent pas leur dégoût ; mais ils observent les convenances. Toutefois, ils prennent leur revanche. Derrière les prisonniers vient un groupe de coloniaux porteurs de casques à pointe, de baïonnettes à scie, d'écussons à devise insolente : mit Gott für König und Vaterland ; avec Dieu pour le Roi et pour la Patrie. Ils ont arraché à l'ennemi un matériel qui sue l'orgueil et la haine. Ces dépouilles soulèvent des cris de réprobation que les prisonniers passés peuvent entendre ; la malédiction poursuit les meurtriers de nos amis.

Nous arrivons aux *Eparges* à 17 heures pour en chasser des coloniaux et nous installer à leur place.

Ce village de 300 habitants loge 2000 hommes. Mes soldats s'empilent dans une grange et font cuire un lapin dont on leur a fait cadeau, disent-ils. Je crains plutôt qu'une machination sournoise les en ait rendus maîtres. Nous apprenons du Colonel comment nous fûmes engagés dans la bataille du 24 août. Nous faisons partie d'un groupe de Divisions de réserve, rattaché à l'armée du général Ruffey, qui s'est battue sur la ligne Longuyon-Spincourt-Etain. L'ennemi ayant prononcé une attaque vigoureuse sur Etain nous fûmes appelés à la rescousse. Notre manœuvre s'éclaire un peu. Mais nous n'en savons pas davantage. Qui peut dire quelles forces nous avons à droite et à gauche, quels combats se livrent en Belgique, et quels desseins poursuit l'ennemi ? Une curiosité modérée est la vertu du soldat en campagne autant que du sage.



27 août. — *Les Eparges.* — Il pleut et les hommes s'efforcent vainement d'allumer du feu. Dans un groupe d'artilleurs j'aperçois un de mes anciens camarades de garnison, le capitaine Genty, Je me fais raconter par lui la fin du combat de Saint-Maurice. — « Nous sommes arrivés sur le terrain, me dit-il, une demi-heure après votre retraite. Le temps de mettre en batterie et nous voilà en train. Nous avons fait de la belle besogne. En moins d'une heure les allemands étaient à bout de souffle ; je les voyais sauter dans leurs tranchées. Notre canon faisait merveille. Il nous a suffi de 200 coups pour les déloger. Puis ils se sont retirés en désordre. »

Le médecin survient et nous rapporte les dires des blessés. « Il paraît qu'après le combat les allemands ne sont pas sortis de leurs tranchées. Ils n'ont envoyé que des patrouilles jusqu'à l'Orne, avec des brancardiers. Zucarelli, qui est touché au pied, m'a raconté la scène. Il était caché, dit-il, sous des gerbes, le revolver au poing, prêt à faire feu. Les patrouilles ont parcouru le vallon. A mesure qu'elles trouvaient des nôtres, elle les couchaient en joue et les désarmaient ; ceux-ci n'opposaient pas de résistance. Les brancardiers emmenaient les gradés et secouraient les autres. Zucarelli a entendu qu'un allemand disait à un français : « Je vais te faire boire et dans une heure on viendra te relever ». Une heure après, les ennemis étaient loin et le blessé est resté par terre. Et, à Genty, en plaisantant : « Vous leur avez mal rendu leur politesse. Quand nous avons pu, grâce à vous, revenir sur le champ de bataille, mon aide-major Brémont y a rencontré un médecin allemand. Ils se sont salués, et comme Brémont demandait à l'allemand son avis sur l'issue de la guerre, l'autre lui a répondu : « Je ne doute pas que nous soyons battus. Cette guerre finira mal pour nous. Mais que voulez-vous ? Il faut bien se battre. » Ce peuple n'a de respect que pour la force. »

A ce moment, nous voyons les soldats s'attourer autour d'un homme qui gesticule. C'est l'un des nôtres qui capturé par l'ennemi à Saint-Maurice, s'est vu délivrer le lendemain d'une façon inattendue. Il nous conte son

aventure. Surpris pendant qu'il essayait de franchir l'Orne, il fut emporté dans les tranchées allemandes, qui, dit-il, étaient remplies de cadavres. De sa tranchée, le troupiér vit arriver les régiments qui venaient à notre rescousse. Aux premiers coups de canon il fut emmené à Boiville, puis plus loin dans une ferme où étaient réunis 500 blessés tant français qu'allemands. Après le combat il vit défilér deux régiments qui battaient en retraite du côté de Rouvres, puis il passa la nuit avec les blessés gardés par quelques soldats. Au petit jour, les gardiens décampèrent, laissant leurs prisonniers sans vivres. Notre homme commençait à s'inquiéter quand il s'entendit hêler : « Eh ! toi, là-dedans, qui que tu es ? » C'était une patrouille de chasseurs à pied qui, à leur tour, capturèrent tout le monde. Ainsi l'affaire de Boiville s'achève par une prise importante. Nos pertes sont à demi vengées.

L'ex-prisonnier ajoute à son récit un détail important. Chaque fois qu'ils ramenaient un français blessé, les allemands lui enlevaient le pantalon ou la capote. « Moi, ils m'ont pris le pantalon. Ils entassaient ces vêtements, et quelques uns des leurs les endossaient. J'en ai vu plusieurs, ainsi habillés, partir à bicyclette dans la direction du combat ». De là à supposer qu'ils essayaient grâce à leur déguisement de gagner les lignes françaises, il n'y a pas loin. Le colonel averti ordonne des précautions spéciales contre les cyclistes.

Nous quittons les Eparges pour faire place à un groupe d'artillerie et nous nous dirigeons sur Dommartin-la-Montagne avec l'espoir d'y occuper des positions de combat.

### III. — Dans les Hauts de Meuse.

27 août. — Des Eparges à Dommartin, la route remonte la vallée du Longeau, d'abord encaissée entre des coteaux boisés puis élargie vers Saint-Rémy. Au-delà elle se resserre et les bois se rapprochent. La fraîcheur du



feuillage nous fait oublier l'horreur du champ de bataille. Je compare ce pays chargé d'arbres aux taupinées dénudées du Comtat Venaissin, aux garrigues grisâtres parsemées de noirs cyprès, aux falaises provençales plantées d'oliviers et j'éprouve la surprise de l'homme qui voit pour la première fois une forêt.

Au sortir du bois, le vallon prend l'aspect d'une petite plaine. Des champs de blé mûr révèlent la fécondité du sol. Des prés encore verts malgré la chaleur d'août sont remplis de bœufs pansus aux couleurs grasses et au poil brillant qui respirent la santé. Oh ! les beaux mufles doux des bœufs destinés à nourrir nos troupes ! Ils sont là des centaines d'innocentes victimes, tranquilles et repues, entourées de soins et attendant la mort.

Nous devisons posément en gagnant Saint-Rémy. En avant du village, un rassemblement sombre tache les prés : c'est une batterie de 120 m/m long avec ses encombrantes voitures. A l'est les coteaux de Combres nous dominant ; à l'ouest quelques cavaliers cheminent à travers bois. Nous sommes entourés d'amis. Soudain une violente fusillade éclate à l'arrière garde. Les mulets mitrailleurs se cabrent ; les conducteurs se fourrent sous leurs voitures ; les capitaines galopent pour se rendre compte de l'évènement. Est-ce une surprise ? Le régiment se range dans le fossé de la route, pour repousser l'attaque. Mais la fusillade continue et l'ennemi ne paraît pas ; aucune balle ne siffle à nos oreilles. Quelqu'un crie : « Le voilà ! » Un aéroplane nous survole. Nous entendons enfin le ronflement du moteur. Nous voyons l'appareil. Vite rappelons-nous nos gabarits : Est-ce un Taube ou un Aviatik ? A la lorgnette je reconnais l'empennage teuton. Le colonel commande un feu par salves. L'émotion de la fusillade imprévue se résout en une explosion de haine. Tout le régiment tire et crie de fureur en même temps. On dirait la ruée des chasseurs sur le gibier qui fuit à tire-d'ailes. Mais l'avion va trop vite ; il monte dans le ciel, il atteint, il dépasse la crête, il a disparu. Nous écoutons les forts qui le canonnent. Par les failles du coteau nous épions sa chute ; mais l'indiscret s'est enfui.

A Dommartin-la-Montagne, notre cantonnement prend l'aspect d'une villégiature. Nous sommes les seuls hôtes du pays. Sur la grand'place triangulaire, autour de la fontaine, les voitures régimentaires sont rangées par bataillon. Les compagnies s'égaillent sous les arbres, entre les maisons blanches, dans les ruelles qui montent vers les bois. Sur les bords du Longeau les soldats battent leur linge auprès des lavandières. Le général de brigade est avec nous.

A peine arrivé je reçois l'ordre d'installer une ligne téléphonique depuis Dommartin jusqu'à Deuxnouds-aux-Bois pour relier le général de brigade avec le 42<sup>e</sup> régiment colonial. « Nous sommes ici pour 8 jours, pour 15 jours peut-être, me dit-on. Prenez votre temps et travaillez à l'aise. » Je consulte ma carte. De Dommartin à Deuxnouds il y a 8 kilomètres. Comme mes piles sont peu puissantes, je décide d'établir deux lignes, l'une jusqu'à Dompierre, l'autre à partir de Dompierre, avec un poste de transit entre les deux. Je forme les équipes et leur distribue le travail. Puis je vais reconnaître le terrain.

Le 28 août, au petit jour, j'emmène mon expédition. Outre les armes nous emportons les sacs, le campement, des vivres et du matériel de rechange. Je laisse un sergent à Dommartin ; un autre se fixera à Deuxnouds ; je resterai à Dompierre pour assurer la transmission des ordres et surveiller les lignes : en vérité nous déménageons.

Partis par un ravin, nous filons le câble à mesure de la marche. Tantôt nous l'accrochons aux arbres : tantôt nous le fixons à mi-pente sur des piquets. Nous passons ainsi l'austère plateau de Dommartin. Puis nous atteignons les bois d'Herbeville où nous déjeunons. Je n'oublierai jamais ce déjeuner sous les grands feuillards noirs au ramage vert clair, entre les abattis saignants et les ronces perlées d'eau qui cachent des troncs pourris, des débris d'écorce, des cailloux, de la boue et le monde grouillant des insectes. Le bois est d'autant plus émouvant que le plateau qui le précède est plus dépourvu de



grâce. Quel contraste entre la platitude des cultures et la forêt qui escalade le ciel ! J'entre là comme dans certains monastères, en respectant le silence et la fraîcheur du lieu. Nul bruit n'altère la majesté des arbres : ni le vent ne les agite, ni le soleil ne les dessèche, ni le passant ne les trouble ; ils écartent les souffles, déroutent les rumeurs, absorbent les intrus. Sur eux la bataille n'a point de prise. Ils vivent d'un rythme tranquille qui se suffit. Qu'un jour un obus vienne les frapper : des troncs seront fauchés, des branches se pourriront, des feuilles tomberont en poussière. Mais aussitôt après, le silence végétal renaîtra, la germination fera son œuvre éternelle. L'homme se bat pour posséder la terre et la terre vit doucement, indifférente à lui. De tous côtés autour de nous l'humidité abonde : sous les aubiers charnus où la sève circule, sur les écorces où l'eau ruisselle, sous la terre mouillée, dans l'air où les vapeurs se sont dissoutes. Un monde nouveau m'apparaît, doué d'une beauté silencieuse et d'une inépuisable vitalité. Qui pourrait être assez cruel pour se former ici une image de la guerre ? Qui verrait en nous des agents de mort avides de détruire l'ennemi ? Groupés autour d'une souche abattue nous savourons le pain dur et le « singe ». Nos manteaux bleus s'harmonisent avec la forêt. Parfois une branche brusquement détendue nous frappe au visage, ou déverse sur nous ses gouttelettes d'eau. Aucun oiseau ne chante, nul de nous ne parle. On dirait qu'une barrière invisible, à la lisière des bois, les sépare de l'humanité et qu'à partir de là nous nous enfonçons sous un ciel vaste, et limpide, à peine vu entre les arbres, où notre vie s'allège, s'active et s'égaie.

Nous rejoignons la route de Dompierre en plein bois. La perche en mains nous accrochons nos fils. Le travail est très varié. Il faut tantôt courber une branche rebelle et tantôt assurer une ligature. Au carrefour de la tranchée de Calonne, un homme monte aux arbres pour élever le fil au-dessus du charroi et des dragons porteurs de lance. Après chaque bobine dévidée, nous essayons la ligne par quelques mots lancés à Dommartin et nous

jouissons de notre œuvre. Vers 10 heures nous dévalons sur Dompierre par un ravin aride ayant posé 5 kilomètres de fil.

Au hasard de la conversation j'apprends que le secrétaire de mairie détient un journal de Paris vieux de quatre jours. Nous nous précipitons chez lui. Nous connaissons ainsi la victoire des Russes à Lemberg et la concentration de nos armées en Belgique. Dans le petit village de Dompierre si lointain, si caché, si étranger à la politique générale, assis sur des décombres, j'explique à mes soldats rassemblés l'importance stratégique de Charleroi et le rôle que cette ville a joué au cours des siècles.

A midi, nous reprenons notre besogne. Je laisse quelques hommes pour desservir le poste de Dompierre et j'entreprends la ligne de Deuxnouds. En chemin nous arrêtons les rares civils qui circulent et nous exigeons d'eux le laissez-passer régulier. La plupart sont des paysans de la Wœvre qui chaque soir emmènent leur famille et leurs hardes pour les mettre à l'abri parmi les Côtes, et s'en retournent le lendemain pour voir si l'ennemi n'a pas occupé leur maison. Ces hommes m'expriment leur chagrin. Ils redoutent moins l'irruption des allemands que la nécessité d'abandonner leurs champs. Un jour de plus passé auprès d'eux leur semble une bénédiction du ciel. Comme ils ne peuvent se défendre, ils s'enfuient à la nuit. Mais le matin ils retournent à leur terre comme à celle dont ils ne peuvent se priver. Il ressort de leurs dires que nos troupes ont évacué la Wœvre et que l'ennemi n'y a pas encore pénétré.

A 17 heures, en vue de Deuxnouds, comme nous essayons nos fils j'écoute à l'appareil et je reçois l'ordre suivant : « Démontez votre ligne et rentrez au cantonnement. Le régiment part. Un sergent restera pour vous communiquer les ordres. » Je veux faire répéter pour mieux comprendre ; je ne reçois pas de réponse. Je demande des explications à Dompierre ; silence complet. La ligne est coupée. Je tombe de mon haut. Mes troupiers sont découragés. Ainsi nous avons travaillé tout le jour, persuadés que notre installation serait durable et



que le régiment resterait deux semaines à Dommartin ; et, avant d'avoir achevé la ligne, nos efforts sont brisés, les ordres rapportés, la situation renversée. Que s'est-il donc passé ? Qu'est-il survenu de si important que Dommartin est évacué à la hâte ? Où est allé le régiment ? Est-il parti, ou l'a-t-on chassé ? L'ennemi a-t-il attaqué à l'improviste ? Les pires suppositions sont légitimes. Je suis seul, sans renseignements, à 8 kilomètres du cantonnement avec autant de fil à décrocher des arbres. Comment ferai-je ce travail avant la nuit ? Rentrerai-je même à Dommartin sans encombre ? J'ignore le « mot » qu'on ne m'a pas communiqué. Comment reconnaitrai-je les patrouilles si j'en rencontre ? A aucun moment de la campagne je ne fus plus inquiet que ce jour-là, ne sachant où ni comment je rejoindrais mes camarades.

Tout bien pesé, je prends parti : nous relèverons la ligne jusqu'à Dompierre et de là, laissant le reste en place, nous rallierons immédiatement Dommartin. Ensuite nous aviserons. Mais l'autorité qui nous a prescrit de démonter les lignes ignore les difficultés de l'opération. La relève est plus lente que la mise en place. Nous rentrons à Dompierre à 20 heures : la nuit tombe et les troupiers sont exténués.

Au village, je demande des explications. Mais le chef de poste n'est pas mieux renseigné que moi. Il s'est borné à me transmettre les ordres. Nous acceptons notre malheur. Mais à part moi je suis furieux de mon rappel, outré de ma peine perdue, inquiet de l'avenir et encore plus vexé d'abandonner 5 kilomètres de fil sur la route.

Je donne enfin le signal du départ. Je rappelle aux soldats les règles à observer dans les marches nocturnes ; je fais approvisionner les armes de peur d'une surprise. Puis les magasins fermés pour éviter les accidents, moi en tête, un sergent en queue, nous rentrons dans la forêt. J'ai du souci. Je crains qu'au départ brusque de mon régiment corresponde une avance de l'ennemi. Que vais-je rencontrer sous le bois ? Y serons nous en sécurité, ou nous heurterons-nous à des patrouilles allemandes ? Dans la nuit noire, j'écoute de mon mieux. Derrière moi, la

section marche comme un seul homme, groupée, sans souffler mot, convaincue que sa sécurité dépend de son obéissance. Un mot de temps à autre suffit à calmer les impatients. Je n'entends que le balancement régulier des marmites qu'on porte par les anses. Malgré la nuit l'obscurité est par places plus ou moins profonde. Pour peu que le bois s'éclaircisse, la limpidité de l'air nous montre la route ravinée. Aussitôt, l'humeur naturelle des troupiers reparait ; ils se querellent, ils se reprochent à voix basse leur lenteur ou leur paresse ; l'un marche mal : l'autre a trop porté le campement et veut en charger son voisin qui refuse de le prendre. Le ton s'élève, les voix s'animent ; on en vient presque aux conversations. Puis brusquement la forêt s'épaissit : les voix cessent ; les pieds hésitent dans la boue ; les hommes se remettent en défiance et chacun garde son fardeau. Je me guide d'après les sentiers, l'oreille au vent, le cerveau crispé, attentif à régler notre allure. Le cœur serré, je songe qu'à portée de ma main courent 5 kilomètres de fils que je ne puis relever.

Au carrefour de la route de Verdun, je comptais me heurter à des sentinelles. Leur absence dérange mes idées. Il n'y a donc personne par ici ? Où les nôtres s'en sont-ils allés ? De plus en plus les indices me manquent ; je m'avance dans l'inconnu. Du moins je suis la bonne piste. Mentalement je mesure le chemin qu'il me reste à parcourir. Les distances sont trompeuses dans la nuit ; encore une demi-heure et nous serons renseignés. Autour de moi tout est obscur ; je ne distingue plus ni troncs, ni arbres, ni feuillage ; des murs nous encerclent de toutes parts. Nul vivant ne remue. Nous absents, c'est ici la nuit préhistorique. Enfin nous débouchons sur le plateau de Dommartin. La route s'éclaire ; je devine les croupes du terrain. Les projecteurs du fort de Genicourt battent le sol de leurs faisceaux lumineux. Dans la nuit qui confond tout, il me semble qu'un étroit couloir nous conduirait en ligne droite jusqu'à l'origine de la gerbe.

Nous arrivons à Dommartin. Sur la route, plus de barricades. Sur la place plus de voitures. Les maisons sont



fermées, les lumières éteintes ; je n'aperçois pas de sergent. Le village est vidé. L'ennemi serait-il proche ? Je cours à mon ancien cantonnement. Enfin voici les ordres. « Le régiment se rend à Creuë. Vous le rejoindrez en passant par la route stratégique ». Mais que fait à Creuë le régiment ? Pourquoi est-il parti au Sud-Est vers la Woivre ? J'en suis réduit aux conjectures.

Je fais l'appel de ma section. Il est 22 heures. D'après la carte Creuë est à 15 kilomètres d'ici. En partant de suite, nous arriverons à 2 heures du matin. Mais par où passerai-je ? Je cherche sur la carte la voie stratégique qu'on m'a signalée. Aucune ne porte ce nom. Une route suit le rebord extérieur des Côtes de Meuse au nord des bois d'Hannonville : est-ce là celle qu'on veut m'indiquer ? Une autre me plaît davantage : c'est la célèbre tranchée de Calonne qui traverse la forêt de la Montagne. Mais je dois me conformer aux ordres reçus. Par hasard la maîtresse du logis n'est pas encore endormie. Je lui demande de me décrire la route stratégique : « Ah ! Monsieur, j'en entends bien parler par les hommes du pays, mais moi, je ne saurai vous dire. — Savez-vous seulement si elle passe près d'Hannonville ? — Je le crois bien, mais je ne puis vous l'affirmer. » J'envoie un caporal dans le village pour me ramener un habitant. Au bout d'un quart d'heure, il revient seul. « Point de guide ? — Non, mon lieutenant ; j'ai frappé à deux portes ; on m'a demandé : qui ya là ? et comme j'ai dit que je cherchais un renseignement, on ne m'a plus répondu. » A mon tour je me lève. Dans la première maison où j'aperçois de la lumière j'entre sans frapper. J'y trouve dix personnes rassemblées, un vieillard, des femmes et deux jeunes gens de 18 ans groupés autour du feu, atterrés. Apparemment c'est toute une famille dont les hommes sont partis à l'armée. Ces affligés inspirent le respect. J'invite les deux jeunes gens à me suivre. Je leur demande où est la route stratégique. Ils me la montrent du côté d'Hannonville : « Alors, il faut me conduire au Bouchot, où je rejoindrai la route. — C'est facile. Au sortir du village vous prenez à gauche et vous tirez tout

droit. Nous y passons tous les jours. » Pour quelqu'un qui passe là journellement ces indications sont peu précises. « Puisque vous connaissez le chemin, vous me conduirez vous-mêmes. — Oui, mais après, pour revenir ? » La vision de l'ennemi est si nette chez ces paysans qu'ils ont peur de rentrer seuls au village par un sentier qu'ils parcourent depuis leur enfance. Cette fois, je me fâche. Je fais apprêter ma section, et j'ordonne le départ, les deux guides en tête.

Cependant je consulte ma montre. Tout ce parlement a duré près d'une heure. Nous n'arriverons pas à Creuë avant trois heures du matin. Mes hommes ont besoin de repos. Trouveront-ils en arrivant un local prêt à les recevoir ? Puis je songe encore à mes fils qui seront perdus, si je pars, inutilisés désormais sur la route de Dompierre. Qui sait si j'en reprendrai jamais possession ? Je questionne le sergent : « Vous a-t-on dit que je devais rejoindre cette nuit, ou pouvons-nous attendre ? Fort de cette tolérance je relâche mes guides et j'envoie mes hommes se coucher : à 3 heures nous partirons.

Etendu sur la paille au milieu de ma section, je n'essaie pas de dormir. Quelle horrible nuit j'ai passée dans une grange, seul avec 20 hommes dans le village de Dommartin. Une sentinelle veille pour donner l'alerte au besoin. Mais toutes mes précautions ne remplacent pas le régiment absent. Qui avons-nous alentour ? Nos camarades sont partis pour Creuë ; y sont-ils encore à cette heure ? Je suis à la merci d'une surprise. Je comprends les soucis d'un Chef d'armée responsable de milliers d'hommes puisque je frémis de crainte pour quelques réservistes dormant à mes côtés.

Heureusement la nuit est courte. A trois heures tout le monde est debout. Je décide de relever mes fils avant de rallier Creuë. Je renvoie 4 hommes à Dompierre pour commencer le travail par un bout, tandis qu'avec le reste je le commencerai par l'autre. Nous nous rencontrerons sur la tranchée de Calonne. A 7 heures la relève s'achève au prix de grands efforts. Dans la même journée nous avons posé ou déposé 15 kilomètres de fils et parcouru en



travaillant une distance presque double. Alors seulement nous partons pour Creuë. Au carrefour d'Hattonchatel je m'entends appeler. Un de mes camarades d'école m'a reconnu au passage ; son régiment, le 311<sup>e</sup>, bivouaque dans le bois. J'apprends que nos divisions gardent les accès des Hauts de Meuse à l'Est et que mon régiment occupe le très important ravin de Creuë en avant de la trouée de Spada. Je m'explique alors le contr'ordre reçu, mon isolement à Dompierre, puis à Dommartin et l'impossibilité d'un séjour durable. Le 240<sup>e</sup> s'est déplacé pour prévenir une attaque venant de la Vœvre. Je me rassure enfin : mes craintes étaient vaines. Mais qui me blâmerait d'avoir éprouvé dans une nuit troublée tous les soucis du commandement !

29 août. — Creuë est agréablement bâtie au fond d'un entonnoir, baignée par un ruisseau, entourée de coteaux et dominée par son église. Vers l'est, par un étroit ravin, entre les blés et les bois on aperçoit Vigneufes et la région des étangs, Chambley, les Cotes de Moselle, Noveant, Gorze, et au delà les abords de Metz. A l'ouest les coteaux s'élèvent brusquement vers Chaillon, couverts de vignes, de sapins et de mélèzes. Au milieu, cachée à tous les regards, Creuë vit coquettement à la façon d'une petite ville. Ses habitants en sont fiers et elle a le renom d'une capitale. On y fait un vin excellent. Je suis logé dans une fort jolie maison, chez une femme charmante dont l'hospitalité mêle un sourire à nos tribulations. Madame Auguste Houzelot, que son mari a quittée pour aller à l'armée, nous reçoit avec grâce. Jeune et fraîche, bavarde et apeurée, elle se rassure par des conversations interminables, parlant vite, avec beaucoup de gestes et d'émotion. Elle est comme un oiseau des champs, surpris par la bagarre et que la guerre dérouté, agité et immobile, accroché à son nid fragile et craignant sans cesse de le voir tomber. Je partage le logis avec le capitaine d'artillerie de la brigade, un officier démissionnaire, Comtadin un peu usé, blasé, infiniment délicat, qui regrette délicieusement les loisirs de la paix et l'ombrage serein de la Bartelasse. Quel dommage que la guerre jette le désarroj

dans des âmes douces et légères créées pour jouir de la vie et de la pensée ! Madame Houzelot nous met au courant des événements, des passages de troupes, des bruits qui circulent et des nombreux racontars auxquels elle ajoute foi. « Pourvu que cette guerre finisse vite, nous dit-elle avec une émotion intense. Si non tout ce pays serait ruiné. » Elle parle avec tout son cœur et chaque mot exprime son angoisse.

A la mairie les bureaux sont installés dans la salle d'école. Sur les bancs, le colonel rédige les ordres ; le médecin compulse ses listes de malades ; le trésorier paye la solde ; le vaguemestre fait des fiches ; les secrétaires de la brigade griffonnent sur le papier. Chacun travaille à sa manière sans s'occuper du voisin. Sur la place deux voitures du génie déposent des havre-sacs, des armes, des effets d'équipement, tout un matériel enlevé aux blessés ou ramassé après le combat de Boinville. Les compagnies reconnaissent leur propriété et réparent leurs pertes. Je passe une revue d'armes ; mais les soldats ne réussissent pas à dérouiller leurs fusils. Tandis que je cherche de la graisse, voici venir des autobus parisiens, remplis de viande fraîche. Nous les examinons de près. Les vitres sont remplacées par des grillages ; la voiture est devenue un garde-manger. En revanche les moteurs n'ont pas changé ; ils restent forts, ronflants et allègres. L'industrie française ne dépérit pas à la guerre.

A 15 heures je reçois l'ordre de me poster au téléphone de la commune pour recevoir des messages importants. Le téléphone est installé dans une armoire chez un épiciers. L'arrière boutique s'ouvre sur un jardinet où je découvre, bonheur inespéré, une antique baignoire, une espèce de sabot tel que j'en vis un jadis à Paris dans la rue Bonaparte, où il peut être encore, avec cette pancarte « Baignoire où Marat fut assassiné par Charlotte Corday ». Malgré l'horrible coïncidence je n'hésite pas à m'y baigner en attendant les nouvelles. En effet je reçois les comptes rendus de la cavalerie qui surveille les abords de la Wœvre, à Vignoulles, Buxières et Buxehulles. Ces rapports joints à nos mouvements précisent la situation.



Le 30 août, la Woëvre complètement évacuée par nos troupes est encore vide d'Allemands. Nous gardons les Hauts de Meuse, où l'ennemi ne paraît pas disposé à nous attaquer.

A 16 heures on me signale de Thiaucourt qu'une troupe d'infanterie allemande avec des mitrailleuses s'avance du côté de Gorze, aux Baraques. J'en rends compte aussitôt. Puis les messages se succèdent. L'ennemi se déploie autour de Chambley et marche sur Dampvitoux. Des cavaliers occupent Rembercourt. Le receveur des postes de Thiaucourt se jugeant menacé emporte ses appareils et se replie sur Saint-Mihiel. Je vais moi-même en informer le général chez le curé où il loge. Je trouve un homme âgé, retraité, les yeux cachés derrière des lunettes d'écaille. Ma première impression n'est pas favorable. Mais la guerre rajeunit tous les esprits. La bravoure n'a pas de limites. Et sans doute les balles n'aiment pas que la jeunesse puisqu'avant la fin de 1914 les journaux annonceront en même temps la mort du général Grand d'Esnon et celle de son fils, officier de dragons.

Cependant le receveur de Thiaucourt, revenu à son poste m'apprend que les mouvements de l'ennemi n'ont pas eu de suite fâcheuse. La manœuvre signalée cachait une réquisition. A 18 heures les Allemands ayant rasé le blé et les machines agricoles, s'en retournent à Metz avec leur butin. Nous voilà renseignés. Mais quelle pitié que ce vol soit commis en plein jour, presque sous nos yeux, sans que nous intervenions pour le réprimer. Je rougis de notre impuissance.

A 19 heures je dine chez le Général avec ses commensaux ordinaires, le capitaine De Brunet mon camarade de logement et le lieutenant Chibert l'officier de la Brigade. La popote est établie chez le notaire : un troupiier en veste blanche nous tient lieu de maître Jacques. Le repas est frugal ; nous mangeons du riz, de la viande rôtie et une omelette avec une bouteille d'un bon vin dont le Général s'est fait suivre ; c'est l'ordinaire de la troupe à peine modifié et apprêté avec goût. « J'ai voulu vous montrer, » me dit le Général, ce qu'est le dîner de la Brigade.

» Vous ne trouverez rien de plus ici que chez vous. »  
C'est ma foi vrai. Mais Chibert proteste vivement. « Par-  
» don, mon Général ; on y trouve en plus l'ignorance. La  
» Division commande, les régiments agissent ; nous ne  
» servons qu'à la transmission. Il y a loin de transmettre  
» à connaître, et en ce sens nous ignorons souvent ce qui  
» se fait. Depuis cinq jours nous allons de village en vil-  
» lage sans savoir ou nous mèneront nos étapes succes-  
» sives. Que signifient ces déplacements ? La Division  
» se garde bien de nous le dire. — La Division fait le  
» bien, comme les vieilles dames charitables, en cachette.  
» Mais aussi quelle joie elle doit éprouver quand on le  
» découvre ! Et on le découvre toujours. Lors du combat  
» de Boinville elle a travaillé trois jours pour surprendre  
» l'ennemi en formation de marche. Finalement c'est  
» l'ennemi qui nous a surpris. »

» — Moquerie à part, mon général, n'aimeriez-vous pas  
» savoir à quoi on nous destine ? Je ne comprends pas  
» que nous ayons quitté la Woivre pour nous retirer  
» jusqu'à Creuë. Que deviendront ces plaines où l'ennemi  
» circule déjà à sa guise ? Pourquoi abandonner tant de  
» terrain si nous ne sommes pas battus ? A ce compte,  
» demande le capitaine De Brunet, quand la guerre fini-  
» ra-t-elle ? — Dans un an, dit le général ; quand tous  
» les Prussiens seront morts, quand nous occuperons  
» Berlin, quand nous rejoindrons les Russes à travers  
» l'Allemagne. Que sais-je ? — Moi, dit Chibert je souhaite  
» qu'elle dure le plus possible. Je n'ai jamais aussi peu  
» dépensé qu'à présent. Tout mois passé est un mois  
» économisé : je capitalise. — Et moi je m'use la santé  
» dit le capitaine De Brunet ; cette guerre impie me  
» pousse insensiblement vers la tombe. — Ce pauvre capi-  
» taine, dit Chibert, c'est un souffre-douleurs. — Hélas  
» oui, je souffre par le général qui m'accable de paperas-  
» ses, par l'odeur écœurante des obus, par vous qui me  
» taquinez, par tous ces événements qui m'ont tiré de  
» ma quiétude presque séculaire tant j'y étais habitué.  
» Je regrette mes bosquets de la Bartelasse où il fait si  
» bon vivre. Mais, mon général, si nous rentrions chacun



» chez nous, ne croyez-vous pas que cela vaudrait mieux » que de trotter sur les routes dans la poussière, et que » la guerre finirait ? » Il dit cela d'un air si ennuyé, avec une mélancolie si plaisante que nous rions. Le capitaine De Brunet est un épicurien, fourvoyé comme tant d'autres dans la bagarre. Chibert qui est batailleur, se plaît à l'exciter. Le général conclut en remettant ses lunettes d'écaille. Qu'importe la durée de la guerre ? « Jeunes ou vieux, nous périrons tous avant sa fin. »

Le 30 Août est dimanche. A 10 heures nous allons entendre la messe, Varin et moi. L'église, à flanc de coteau, domine fièrement le village comme une citadelle où Dieu serait chargé de protéger les habitants du vallon. A ses pieds le cimetière garde les restes des défunts. On dit avec raison que le sentiment religieux s'anime en campagne. La proximité du danger réveille la piété éteinte chez beaucoup d'hommes et développe la foi chez les fidèles. L'église de Creuë, quand nous y entrons, est remplie de troupiers. Fantassins, artilleurs, officiers et soldats sont mêlés dans une fraternité simple et sincère. Je m'assieds entre un caporal réserviste et un jeune engagé. L'un et l'autre ont de bonnes raisons de prier : l'un est père de famille et l'autre veut jouir. Mais quel homme aujourd'hui ne trouve pas en Dieu le réconfort de ses fatigues, et la certitude d'être heureux ? L'image de la mort nous ramène à Dieu. Et puis le respect humain ne retient plus personne : l'égalité du combat nous prépare à l'égalité chrétienne. La guerre nous conduit tout ensemble à la vie, à la mort, et à l'éternité.

La messe du 30 août à Creuë est la plus émouvante que j'aie entendue de ma vie. 500 hommes agenouillés entre deux combats appellent la miséricorde divine sur eux et sur ceux qu'ils aiment. 500 hommes remercient Dieu de leur avoir laissé la vie et le supplient de les épargner encore. 500 hommes comparent leur présence avec la mort de leurs camarades, et incertains du lendemain, implorèrent le secours du Très-Haut. Rien n'est sacrifié à la mise en scène ; peu de fleurs ornent l'église et le canon ne tonne pas ; je ne vois que des soldats priant avec fer-

veur dans un village lorrain à quelques kilomètres de l'ennemi : cette ferveur est grandiose. Le curé officie avec autorité devant une assistance passionnée. Grand, les cheveux blancs, la poitrine creusée, le ventre proéminent, portant bravement ses entrailles malades, il explique aux soldats leurs devoirs envers les morts. Il est le maître dans son église ; il parle fortement comme un chef : il commande et il conduit. Par la seule énergie de ses litanies il provoque les larmes. Les soldats répondent en chœur à ses prières. Il entonne un cantique naïf à la portée de tous les esprits. Tous les hommes présents chantent, et dans l'église blanchie à la chaux le concert des troupiers remplace les orgues absentes. Chacun crie son espoir et sa confiance, chacun lance au ciel un appel qui veut être entendu. La camaraderie s'accroît par la supplication commune. Au sortir de l'église nous sommes plus solitaires qu'auparavant. Ce sentiment se traduit par un geste. A la porte un tronc de bois reçoit ordinairement l'offrande des habitants de Creuë. En un instant le tronc déborde et sur le couvercle j'aperçois plus de pièces blanches que de sous. Les soldats manifestent ainsi le lien mystérieux qui les unit au reste du monde. Quand nous redescendons au village après la messe, notre moralité s'est accrue.

L'après-midi, le Colonel emmène les compagnies sur les hauteurs de Creuë pour leur montrer au loin la Wœvre, les Cotes de Moselle et Metz qu'elles devront reconquérir. Il évoque pour elles les souvenirs de 1870. Le Général s'apprête à partir en voiture pour visiter les cantonnements de sa brigade. Comme je quitte le téléphone je le vois causant avec le Maire et le curé pendant qu'on attelle. Ces trois pouvoirs assemblés font une belle image de la France. Tout à coup une automobile arrive portant le fanion rouge et blanc de la Division. Un officier en descend ; des ordres sont donnés pour le départ. A Creuë comme à Dommartin le régiment ne s'attardera pas. Les compagnies rentrent au cantonnement. Nous allons nous battre.





# Plantes nouvelles ou rares

pour la

## Flore du Gard

*Rectifications à l'ouvrage de De Pouzolx*

Liste dressée par

**M. G. CABANÈS**

MEMBRE RÉSIDANT

---

### I

#### *Plantes nouvelles*

**Cistus Revoll** Coste et Soulié. — *C. alyssoides* X *salvifolius*.

Bordezach, vieille route d'Aujac, 550 mètr. d'altit. — Abbé Coste.

**C. corbariensis** Pourr. — *C. populifolius* X *salvifolius*. — S<sup>t</sup>-Paul-Lacoste, vers S<sup>t</sup>-Etienne, 550 mètr. d'altit. — Abonde dans l'espace compris entre Mialet, S<sup>t</sup>-Paul-Lacoste, S<sup>t</sup>-Etienne-Vallée française (Gard et Lozère). — Abbé Soulié.

**C. populifolius** L. — *C. narbonensis* Rouy et Fouc. Fl. fr. 2, p. 271. — Saint-Paul-Lacoste, vers Saint-Etienne. — Terre siliceuse. — 550 mètr. d'altit. — Abbé Soulié.

**Corydalis claviculata** (L.) D. C. — Forêt des Fons à l'Aigoual, 1330-1480 mètr. d'altit. (Lozère), mais tout près de nos limites. — J. Braun-Blanquet.

**Dianthus graniticus** Jord. X **monspessulanus** L. (*D. Flahaulti* nov. hybr.) — « Flores parvi, atrorubri, » petala profunde dentata; calicis squamae in acumen » calici aequilongum abruptae attenuatae, valide striatae.

Aigoual, dans Comberude, sur la bande calcaire, 1250 mèt. *inter parentes*, deux touffes ! Port intermédiaire. — J. Braun-Blanquet.

**Malope malacoides** L. Champs herbeux incultes, dans la plaine de Calvisson, près le hameau de Bizac. Années 1916-1919. Quelques pieds. — D<sup>r</sup> G. Farel.

**Hypericum maculatum** Crantz. (*H. quadrangulum* auct.). — Sous-espèce : **eu-maculatum**. — Schinz et Thell.

Une petite colonie dans le secteur septentrional de la montagne de Montals près l'Espérou, 1300 mètres, non loin de la maison forestière. Espèce nouvelle pour les Cévennes méridionales et pour le Gard. L'indication de de Pouzolx (Fl. Gard, 1, p. 259) : « le long des bois à Lanuéjols », très douteuse d'ailleurs, n'a pas été confirmée (Abbé Coste *in litt.*) — J. Braun-Blanquet.

Le D<sup>r</sup> Martin (Révis. de la Fl. du Gard, 1892, p. 7), proposait de ne l'accueillir qu'avec doute.

**Amorpha fruticosa** L. (Indigo bâtard, faux indigo). — Arbuste de 2-3 mètres. Espèce étrangère (Caroline). Echappée des bosquets. Complètement naturalisée sur de grandes étendues, rives du Petit Rhône à Saint-Gilles, où elle est extrêmement abondante. — Doit se trouver sur bien d'autres points des rives du fleuve. (F. Denis et G. Cabanès). Camargue, fossés, roubines, d'Albaron au Carrelet. (G. Cabanès) Espèce nouvelle à la fois pour le Languedoc et la Provence.

**Psoralea americana** L., Spec. 1075 (*Ps. polystachya*) Poir., Suppl. 4, p. 587 ; *Ps. dentata* DC. Var. B. *calycibus glandulosis et villosus*, Prodr. II, p. 221. Un pied à Calvisson, le long d'un chemin rural près le cimetière. — Disparu en 1920 (D<sup>r</sup> G. Farel). Signalée en France pour la première fois (J. Daveau, *in litt.*). A rechercher.

**Epilobium alpinum** L. (*E. anagallidifolium* Link.). — Lieux humides des hautes montagnes, Cévennes (Rouy et Fouc. Fl. p. 7, p. 178-179). — Combes à neige à la limite supérieure de la hêtrale, le massif de l'Aigoual.



En deux points : aux sources de la Jonte, versant N.W. du Grand Aigoual, 1420 mètr. et 1460 mètr. sous les hêtres. Espèce alpine, nouvelle pour la flore méridionale. (J. Braun-Blanquet).

**Ribes petraeum** Wulf. — Bois des Aubrets, versant N.W. de l'Aigoual, parmi les grands rochers ombragés des éboulis, en pleine forêt de hêtres (G. Cabanès). Rochers et éboulis siliceux de l'étage du Hêtre à l'Aigoual forêt des Aubrets 1300-1400 mètr., non loin de nos limites (Flahault, Braun-Blanquet). Forêt des Fons (Lozère, tout près de nos limites 1300 mètr.). (J. Braun-Blanquet).

**Tragopogon porrifolius** L. Subsp., *sativus* (Gater) Br. Bl. — Abondant dans une prairie fauchable à Cavail-lac, près le Vigan (280 mètr.) — Subspontané ou naturalisé ? (J. Braun-Blanquet).

**Mulgedium Plumieri** DC. — *Sonchus Plumieri* L. Forêt de Fons, au N.W. du Grand Aigoual, 1420 mètr. (Lozère), non loin de nos limites. (J. Braun-Blanquet).

**Convolvulus hirsutus** Sten. ap. M. B. non Roxb., nec Ten. — *C. tomentosus* Choisy non L. ; G. G. — Coste Fl. fr. II. p. 571.

Champs incultes, plaine de Calvisson, non loin du hameau de Bizac — 1917 à 1920. Assez abondant.

**Convolvulus tricolor**. L. (Belle-de-jour). Cinq pieds associés à Malope malacoides, dans la plaine de Calvisson, (près Bizac et au Moulin de Jalo) — 1920. — A rechercher (D<sup>r</sup> G. Farel).

**Brunella laciniata** L. × **Vulgaris** L. — *B. hybrida* Knaf. — St-Sauveur-des-Pourcils 1.000 mètr., inter parentes. — J. Braun-Blanquet.

**Achusa officinalis** L. — Nîmes : Garrigues du champ de tir, à Massillan, au nord et près des bâtiments militaires, terrains marneux décalcifiés, ferrugineux — 16 mai 1924 (G. Cabanès).

**Statice Limonium** L. var. **Behen** Rouy et Fouc. Fl. fr. 10, p. 160. — Lieux humides salants au Grau-du-Roi (G. Cabanès).

**Dracocephalum parviflorum** L. — Garrigue nimoise, route d'Uzès, environ 200 mètr. à l'Est de la route, en plein bois, dans un ravin fermé (doline des géologues) à fond marneux, ferrugineux, humide, en face la borne kilométrique 8 km. 2, et à quelques mètres du chemin forestier. — Station tout à fait isolée, sauvage, éloignée du champ de tir de 3 km. environ. — Deux pieds incomplètement fleuris. — 28 mai 1922 (G. Cabanès) — Plante originaire du Canada, introduite en France pendant la guerre 1914-1918 avec des fourrages.

Mon confrère, M. J. Daveau, conservateur des Collections à l'Institut de Botanique, à Montpellier, qui a déterminé cette curieuse Labiée, l'avait déjà reçue : 1<sup>o</sup> de S<sup>t</sup>-Martin, près Châlons-sur-Marne (M. Maury, 1916); 2<sup>o</sup> d'Aurières, parc à fourrages de l'armée anglaise (juillet); 3<sup>o</sup> d'Arlonges, près Montmirail, 4 août 1919; 4<sup>o</sup> de Glén 1921.

« C'est la première fois, dit-il, que cette plante est  
« trouvée en France. Avant la guerre on ne l'avait signa-  
« lée que de la Somme. Elle a gagné le Gard. Elle semble  
« rapidement se répandre et se naturaliser facilement.  
(In litt. 10 juin 1922).

**Rumex longifolius** D. C. ... *R. domesticus* Hartm. Massif de l'Aigoual, à l'étage du Hêtre, entre 1,000 et 1,300 mètr., bords des ruisseaux, prairies humides : Pralongs, 1,150 mètr. — Valat de la Dauphine, en compagnie de *Aconitum Napellus*, 1,300 mètr. Bords du ruisseau des Fons, 1,100 mètr. (Lozère, sur nos limites). Descend à 750 mètr. sur les alluvions de la Jonte, près de Salvinsac. — Cette espèce boréale paraît nouvelle pour les Cévennes et pour le centre de la France. Elle a probablement été méconnue et confondue jusqu'ici avec les *R. crispus* et *obtusifolius*. (J. Braun-Blanquet).

**Rumex arifolius** All. — Forêt des Fons, au N.W. du grand Aigoual, 1420 mètr. (Lozère, sur nos limites) Petite colonie en compagnie de *Mulgedium alpinum*. (J. Braun-Blanquet).

**Allium siculum** Ucria. — *Nectaroscordum siculum* Lindl. — Une vingtaine d'individus dans un couloir



gazonné, difficilement accessible, sur les rochers calcaires de la Tessonne, en face de Molières, 480 mètr. — La station très sauvage, éloignée de plus d'une heure de toute habitation, très peu fréquentée, est, sans aucun doute, naturelle. Cet unique représentant français du sous-genre *Nectaroscordum* A. et G.... doit être considéré comme un survivant tertiaire à l'exemple de plusieurs autres espèces à aires disjointes que l'on trouve dans la même localité (*Thapsia villosa*, *Teucrium flavum*, *Aquilegia Kitaibelii*, etc.)

**Orehis Gennarii** Rchb. (*sensu lato*). — Hybride de *O. papilionacea* et *O. picta*. — Bois de Saint-Bénézet, près Garons, terrains incultes découverts, en lisière du bois, non loin de la gare de Saint-Bénézet. Anciennes alluvions du Rhône :

Terrain siliceux avec galets de quartzites (G. Cabanès et Denis, ingénieur-direct. de la Cie St-Gobain, à Balarruc.) M. le D<sup>r</sup> Keller, d'Aarau, a distingué dans nos échantillons des formes de l'**Orehis Yvesii** Verguin, Verguin, *in Bull. Soc. bot. Fr.* nov. 1907 : ce sont de belles formes intermédiaires *papilionacea* × *picta* (*in litt.*) 31 mai 1920.

**Ophrys exaltata** Ten. — *O. arachnitiformis* Grøn. et Philib.

Sables des alluvions anciennes du Gardon, rive droite, entre Lafoux et le Pont-du-Gard (M. F. Denis).

**Avena montana** Vili. — Rochers et éboulis calcaires à l'Aigoual, dans Comberude, 1300 mètr. ; entre le vallon de Mallet et la Fageole 1250 mètr. — Espèce alpine nouvelle pour la faune méridionale (J. Braun-Blanquet).

**Isoetes Durieui** Bory. — Entre Saumane et St-André-de-Valborgne, coteaux siliceux humides, altit. 300 mètr. — Entre Alais et St-Martin-de-Boubaux, terrains siliceux humides, altit. 250 mètr. (Abbé Soulié).

## II

### *Plantes rares. — Localités nouvelles.*

**Passerina Thymelea** L. — Bois calcaires du néocomien supérieur à St-Laurent-la-Vernarède (Cabanès).

**Armeria plantaginea** Willd. — Anciennes alluvions siliceuses du Gardon, bois au sud de Dions. (Cabanès).

**O. lacteus** Lmk. (*O. tridentata* Pouz. Fl. Gard, 2, p. 414. — Très abondant à S<sup>t</sup>-Bénézet, près Garons, localité de l'O. *Gennarii* Reichb.

**Cyclamen neapolitanum** Ten. — Est devenu très abondant, aux portes du village, sur les bords de la route de Domessargues, sur un terrain très ombragé, rocailleux, exposé au Nord, ainsi que dans un ravin boisé au sud de la gare. (Cabanès).

**Scrapias longipetala** Poll. — Abonde dans un terrain découvert, marneux, sur la Costière au sud de Nîmes, des deux côtés de la voie ferrée, à 150-200 mètr. de la gare de S<sup>t</sup>-Bénézet, dans la direction de Fourniguet, près Garons. (Ch. Flahault et G. Cabanès, 18 mai 1922).

### III

#### *Rectifications à l'ouvrage de de Pouzolx.*

**Diplotaxis humilis** G. G. — Pouzolx, Fl. Gard, I, 52. — Comprend en France trois variétés ou trois sous-espèces, selon les vues des auteurs. La plante des rochers dolomitiques du Gard se rattache au type *D. humilis* D. C. — (J. Braun-Blanquet).

**Viola canina** L. ; G. G. — Abbé Coste.

I. — Subsp. **eu-canina** Br. Bl. ; *V. canina* L.-Coste Fl. Fr, I, p. 155, icon. excl. descr. *V. canina* L. var. *ericetorum* Reichb., in Rouy et Fouc. Fl. fr. 3, p. 6. — Massif de l'Aigoual, très répandue dans les pelouses et les landes à *Calluna* et à *Genista pilosa* de l'étage du Hêtre ; entre 1150 mètr. près de Dourbie et 1565 mètr. surtout dans la var. *Sabulosa*.

II. — Subsp. **montana** (L.) Br. Bl. ; *V. stricta* Pouz. l. c. 1, p. 108, et auct. plur., non Hornem. — *V. canina* L. var. *lanceolata* Martr. Don. — Répandue aux étages du Chêne blanc et du Hêtre dans tout le massif de l'Aigoual entre 450 et 1,350 mètr. — Dans les Cévennes, comme dans les Alpes, nombreuses formes de transition entre



les deux sous-espèces qui, en certains endroits, sont plus fréquentes que les types ou qui les remplacent complètement. Manque dans les basses montagnes de la bordure cévenole et dans la plaine du Languedoc. (J. Braun-Blanquet).

**Minuartia (Alsine) Diomedis** (1) J. Br. Bl. nov. sp., Herbor. midi de la France., etc. Ann. Conservat. et Jard. bot. Genève, vol. xxi, p. 30-31. *Alsine striata* Pouz., l. c. 1. p. 140; non Gren. *A. laricifolia* subvar. *glandulosa* R. et F., Fl. fr., 3, p. 280 (1896) p. p. (excl. syn.)

C'est la plante prise généralement pour l'*A. laricifolia* Crantz par les auteurs cévenols et pyrénéens. *M. Diomedis* remplace le *M. laricifolia* du système alpin dans les montagnes du centre de la France, des Pyrénées et peut-être de l'Espagne. — Rochers et crêtes rocheuses exposés aux vents, dans les pelouses rocailleuses, toujours sur sol siliceux. Fréquent, massif de l'Aigoual 1150-1540 mèt. (Gard et Lozère). — J. Braun-Blanquet.

**Tilia platyphyllos** Scop. — *T. grandifolia* Ehrh. ssp. *cordifolia* (Bess), C. K. Schneider.

Var. **lucidigemma** Br. Bl. var. non. l. c. p. 38.

Diffère de la ssp. *eu-grandifolia* C. K. Schn. de la Scandinavie par ses feuilles ovales-cordiformes bien plus longues que larges, luisantes et glabrescentes en dessus, atténuées en une pointe moins fine ; enfin, par les bourgeons et les jeunes rameaux glabrescents et luisants. Notre plante paraît constituer une race méridionale de cet arbre polymorphe.

Versant Nord de la Tessonne, près du Vigan (450 mèt.). Bramabioou (850 mèt.). — Dans les rochers de la Cascade d'Orgon, 1150 mèt. Partout en un seul ou peu d'individus. Recherche, dans le Midi, la fraîcheur et l'humidité. A rechercher dans les montagnes du Languedoc. (J. Braun-Blanquet).

**Salix atrocinerea** Brot. : *S. cinerea* L. race *subcinerea* Rouy, l. c. xii. 203-204.

(1) Dédicée à la mémoire du Dr Diomède Tuczkievitz, d'Aulas.

C'est la plante qui, généralement, remplace le *S. cinerea*, type dans le Midi et le S. W. de la France. — Se présente dans les Cévennes et en Languedoc sous deux formes distinctes.

I. — *Forma rufinervis* D. C. — Br. Bl. comb. nov. Gard. — Alzon (Pouz. in herb. Univ. Montpell. sub. nom. *Salix aurita*).

II. — *Forma glabrescens* Br. Bl. nova forma. C'est la forme la plus répandue dans le Midi. — Les Vignals, près d'Aulas (Diomède Tuczkievich, in Herb. Univ. Montp. sub. nom. *S. capreae*. — Lavalette, près de Bez, 400 mètr. ! — Aumessas 450 mètr. ! — Arrigas ! Col de l'Homme mort 1,000 mètr. — Valat de la Dauphine, 1,400 mètr. ! et sans doute ailleurs (J. Braun-Blanquet).

***Orchis laetea*** Poir. — *O. tridentata*, var. *acuminata* G. G. — *O. lacteus* Link. var. *acuminatus* Rouy et Fouc. l. c. p. 134. — *O. tridentata* Pouz. l. c. II, 414.

L'*O.* de la « Flore du Gard. » de de Pouzolx n'est pas le type de l'espèce, ni de *O. commutata*. D' Keller d'Aarau (in litt.) Echantillon communiqué par F. Denis et G. Cabanès et F. Denis).

***Cyclamen balearicum*** Willk. Coste, Fl. Fr. 2, p. 532 ; *C. repandum* Pouz. l. c. II. p. 32, Rouy et Fouc. Fl. Fr. X, p. 189, non Sibth. et Smith.

Le *Cyclamen* de la Baume et d'Anduze doit porter l'appellation de *C. balearicum* Wild.



# Les Clochettes ou Tintinnabula

PAR

M. DE VILLEPERDRIX

MEMBRE RÉSIDANT

---

## Origine de la Clochette

Et tout d'abord quelle peut être l'origine de la clochette ?

Plusieurs auteurs assurent qu'elle se perd dans la nuit des temps. Le livre de l'Exode nous dit qu'elle existait au temps de Moïse. Cette origine remonte même à l'époque de la Préhistoire, puisque nous retrouvons la clochette dans les plus anciens tombeaux. Et nos musées de Cluny et de S<sup>t</sup>-Germain en possèdent des spécimens très curieux.

Tous les peuples de l'antiquité se sont servis de la clochette et l'ont affectée à bien des usages.

En Chine, cinq siècles avant notre ère, en Phénicie, en Egypte, en Grèce, en Italie elle avait ses divers emplois bien déterminés et les fouilles faites à Pompéi et à Herculanium ont enrichi les musées de Naples et de Rome d'objets très intéressants en ce genre.

Au musée de Cluny il existe deux clochettes très rares en verre et une troisième en porcelaine, cette dernière trouvée intacte avec une momie Egyptienne.

Notre belle Maison Carrée de Nîmes possède dans ses vitrines du bronze : vingt modèles différents et plusieurs collectionneurs de la ville en ont chez eux de particulièrement curieux.

### Forme - Métal et usage

Les anciennes clochettes, nommées *tinnabula*, étaient faites de plusieurs métaux plus ou moins purs, en bronze, en fer, en argent et même en or, ainsi que nous l'apprend encore le livre de l'Exode en ce qui concerne le Vêtement pontifical du Grand Prêtre Juif, qui devait être orné de minuscules clochettes ne pesant pas plus d'un gramme et demi, faisant guirlande, intercalées de grenades d'or autour du vêtement d'hyacinthe qu'il portait au jour de la fête de l'Expiation.

Chez les Romains les plus anciennes clochettes sont en bronze coulées d'un seul jet, quelquefois elles sont en fer et l'anneau de suspension en bronze, ainsi que l'indiquent les trouvailles faites dans les sépultures gallo-romaines.

Quant à leur forme, elle est des plus variée, les unes ressemblent à un cône tronqué, d'autres sont cylindriques avec un léger écrasement à la base. Il en existe de quadrangulaires avec les côtés plus étroits aux sommets; quelques-unes sont coniques, il y en a également d'hémisphériques. Un fil de bronze suspendait le battant du *tinnabulum* ainsi que nous l'avons dit, mais par suite de l'oxydation, ce fil s'est rompu et ces clochettes sont dépourvues de leur battant.

Les clochettes anciennes portent à leur sommet un anneau faisant corps avec elles; d'autres fois elles sont percées de deux trous où passait un fil métallique auquel était suspendu le battant. Les anciens avaient aussi des grelots faits comme ceux d'aujourd'hui, ils les désignaient aussi par les mêmes noms que les clochettes.

On ne connaît qu'un petit nombre de clochettes anciennes garnies d'inscription.

Quant aux usages nombreux auxquels la clochette était employée, ils sont aussi intéressants que curieux et combien subsistent encore de nos jours.

Les anciens plaçaient des clochettes aux portes de leur maison et dans l'intérieur de leurs habitations.

Dans les demeures patriciennes très vastes comme



dimension, elles servaient à prévenir les esclaves et les serviteurs ; et dans les fouilles faites à Pompéi et à Herculanium on retrouve encore des clochettes appendues aux murs.

Les services publics à leur tour les employaient à beaucoup d'usages ; placées au sommet des édifices ou à leur porte, elles permettaient de donner le signal à la foule qui devait s'y rendre.

Le son du *tintannabulum* chez les Romains et chez les Grecs également annonçait l'ouverture des bains, des marchés ainsi que la vente de la marée.

L'usage était fort répandu de suspendre des clochettes au cou des animaux, et certains chiens ainsi parés prenaient place parmi les dieux lares comme symbole de la vigilance.

Les chevaux de trait portaient au cou, eux aussi des clochettes attachées par une simple courroie.

M. Antonin Rich dans son dictionnaire des antiquités, reproduit deux clochettes hémisphériques attachées à un ruban et servant à orner le poitrail du cheval.

A Pompéi, dans une arrière cour où étaient les écuries de la maison appelée aujourd'hui Maison de la Douane, on a trouvé quelques boucles de harnais, les restes d'un char à deux roues et deux squelettes de chevaux ayant au cou trois clochettes en bronze.

Rome possède un bas relief représentant des éléphants portant au cou des clochettes.

Les monnaies romaines, elles aussi, témoignent de l'antiquité de la clochette. Les deniers de l'illustre famille Coccilia notamment ont pour emblème : Une tête d'éléphant à laquelle est suspendue une clochette.

M. Antonin Rich raconte que deux clochettes de mouton ont été trouvées à Pompéi, dans la maison de Diomède près du squelette d'un homme ayant à ses côtés une petite brebis.

Les porcs, d'après M. Visconti, portaient des clochettes quand ils étaient menés à la glandée.

M. Dérobry nous conte aussi qu'on amusait les enfants avec des grelots et des clochettes.

« Les nourrices romaines, dit-il, ont mille paroles » d'amour pour les petites créatures qui sont pendant un » temps comme leurs enfants adoptifs, elle les leur débi- » tent d'une voix adoucie, les distraient et les amusent » en faisant résonner des grelots à leurs oreilles, apaisent » leurs cris ou leurs larmes, chantent ou les bercent pour les endormir. »

Le jouet mis le plus communément aux mains des enfants par les nourrices était le *crotilaculum*, petit cercle orné de clochettes et traversé par un manche servant à l'agiter. A chaque mouvement il produisait un son assez vif.

Plusieurs spécimens ont été recueillis à Pompéi. Les enfants plus âgés avaient un jouet d'origine grecque, le *trochus*, cerceau de fer ou de bronze muni de petits anneaux ou de grelots qui résonnaient lorsqu'on les faisait rouler rapidement dans les rues ou sur les places publiques. Ce jeu fut aussi, il vous en souvient, Messieurs, un des plus vifs plaisirs de notre enfance.

Nous apprenons que les clochettes servaient d'ornement et de parure ; on en trouve transformées en pendants d'oreille, en colliers, en bracelets et quelquefois certaines parties du vêtement en étaient garnies.

Au musée de Cluny se trouve une paire de boucles d'oreille formée d'anneaux de bronze portant des clochettes.

Les colliers composés de clochettes ne sont pas rares dans l'époque romaine.

On raconte que les rois de Perse avaient la partie inférieure de leurs vêtements ornée de sonnettes d'or.

Les celtes avaient également l'habitude de porter des parures bruyantes, comme en font foi les trouvailles faites dans de nombreux tumulus aux environs d'Arles et dans la Marne.

Les dames romaines portaient à leur poignet un bracelet muni de petites clochettes.

A Rome les sonnettes étaient employées comme instruments de musique et servaient à animer les festins et les réjouissances publiques.



Les romains avaient l'habitude de faire des rondes de nuit dans l'intérieur des villes et des camps ; les soldats chargés de ce soin portaient une clochette au son de laquelle la sentinelle devait répondre.

Les guerriers attachaient des sonnettes au front de leurs chevaux, et ils en suspendaient à leurs propres boucliers pour exciter leur monture et effrayer leurs ennemis.

Dans les triomphes décernés aux consuls victorieux, la sonnette jouait un rôle. Zonara rapporté qu'au char triomphal de Marcus Furius Camillus, on avait appendu une clochette avec un fouet et une verge pour lui rappeler que du plus haut degré de gloire, il pouvait être réduit à la condition la plus infime.

Il était d'usage d'attacher une sonnette au cou des criminels se rendant au supplice.

Les mystères de Cybèle, de Bacchus et de Priape se célébraient au son de divers instruments, parmi ceux-ci nous rencontrons toujours les grelots et les clochettes.

En orient, les bayadères et les danseurs sacrés exécutaient leurs danses au son des castagnettes, des cymbales en cuivre et des sonnettes.

Il est rapporté qu'au moyen âge la clochette fut très répandue et qu'elle servait d'ornement aux toitures des Palais et à la décoration des édifices publics... la vente à la criée se faisaient au bruit de la sonnette.

Les bestiaux, chevaux, vaches, porcs et brebis mis au pâturage portaient le *tintinnabula*, et une loi du Code Justinien détermine la punition de celui qui aura dérobé la sonnette d'un bœuf, d'une brebis ou de tout autre animal : on devait le flageller comme un voleur et il était en outre responsable de la perte de l'animal qui aurait pu être causé par l'enlèvement de sa clochette.

L'histoire nous transmet une curieuse légende sur le compagnon de S<sup>t</sup>-Antoine, légende que vous connaissez sans doute, Messieurs : On raconte qu'au XII<sup>e</sup> siècle, on laissait circuler les porcs dans les rues de Paris où ils trouvaient leur nourriture en les débarrassant des immondices. Mais voilà qu'un de ces animaux fit tomber de

cheval le fils aîné du roi Louis le Gros, et le jeune prince fut projeté si rudement sur le sol qu'il mourut le lendemain 13 octobre 1131 de ce funeste accident qui provoqua, cela va sans dire, l'interdiction de laisser les porceaux en liberté. Plus tard, exception fut faite pour ceux de l'abbaye de S<sup>t</sup>-Antoine en reconnaissance de l'infatigable dévouement de ces bons religieux. Seulement, aux termes de cet édit, tout porc ainsi privilégié devait porter une sonnette au cou et de là l'habitude de le désigner par cette appellation « cochon de S<sup>t</sup>-Antoine. »

Ce privilège se répandit si bien et si longtemps, même en Province, que de nos jours encore, dans certaines cités le son de cette clochette était pris par les ménagères comme un avis de porter sur le seuil de leur demeure tous les débris qui pouvaient engraisser ces animaux dont la vente devait profiter aux hôpitaux.

A Dijon, nous dit-on, les porcs de l'hôpital du Saint-Esprit vauaient librement dans les rues avec une sonnette au cou, et eux seuls jouissaient de ce privilège et les autres porceaux rencontrés errants dans la ville étaient exposés à être tués : « le bourreau devait leur trancher la tête le plus près des épaules. »

Mais revenons à nos clochettes par un trait remontant au XV<sup>e</sup> siècle et très curieux sur Louis d'Anjou, dans une visite que ce prince vint faire à Boulogne en 1410 au pape Jean XXII ; les cardinaux, les archevêques et les évêques vinrent à sa rencontre : il était vêtu de vermeil, son cheval couvert de clochettes dorées et accompagné de 50 chevaliers portant la même parure.

Dans l'histoire de Charles VII, il est fait mention des hausses de chevaux chargées de clochettes d'argent doré au moment des joutes et des tournois.

La veille du sacre de Louis XI à Reims 1425, le duc de Bourgogne entra dans la ville en déployant une magnificence extraordinaire : en avant des équipages marchaient 42 sommiers, tous couverts de velours aux armes du duc, garnis de broderies et de campanettes d'argent qui donnaient force bruit et tapage.

Du temps de Louis XV, les enfants de la famille royale



s'amusaient avec des hochets sonores de vermeil et d'or à 8 et à 12 grelots ; mais le nombre de ceux-ci était parfois réduit quand les princesses étaient par trop bruyantes ; en 1734 Marie Louise en possédait un à sept grelots seulement.

De nos jours les petits sistres à clochette perpétuent cet antique usage.

En Chine, la fameuse tour de porcelaine se compose de neuf étages tous garnis de sonnettes s'agitant au vent et rendant un son harmonieux.

De même à Tananarive, la demeure de la reine des Hovas est appelée : « Le Palais d'Argent », ses arêtes, ses voûtes ainsi que les encadrements des portes et fenêtres étant ornés d'innombrables clochettes d'argent.

Qui ne connaît l'étude de notre si sympathique compatriote, M. Edouard Bret, sur une pièce de monnaie des Volques Arécomiques frappée à Nîmes sous le règne d'Auguste, représentant le taureau de Camargue avec la clochette au cou. Qui de nous n'a pas vu dans nos belles arènes, le vieux taureau, lors de nos courses populaires : *Lou doumptaire* muni de sa clochette venir chercher ses congénères pour les ramener plus docilement au toril.

Nous possédons dans notre collection personnelle une assez grosse cloche des manades provençales portant en relief la tête encornée du taureau. Enfin, au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'usage des cloches à main fut introduit dans les appartements et se répandit jusqu'à nos jours. Mais je gage que ma pauvre clochette sera vite détronée par la brillante électricité, si ce n'est déjà fait et qu'elle ne restera plus alors que comme bibelot du collectionneur et souvenir du temps passé.

Et encore, ne demeurera-t-elle pas sévère et impérieuse sur la table de notre Président ? dans nos assemblées, à la Chambre et au Sénat ?

Mais je n'en finirais pas, Messieurs, et j'abuserais de votre bienveillante attention, si je voulais retracer encore des anecdotes et des faits aussi intéressants que curieux...

Les cloches restent toujours mêlés à nos joies et à nos souffrances aussi bien qu'à nos usages.

Qui est-ce qui oublierait le 1<sup>er</sup> août 1914 quand de toutes parts, dans les villes et dans les villages, elles appelèrent aux armes les soldats de la France ! Leurs mille voix graves ou claires, mais toujours impressionnantes, n'aidèrent-elles pas, en ces heures tragiques, à soulever l'ardeur, à grandir l'enthousiasme... puis ce furent les longs mois d'angoisses et d'alternatives poignantes... Nos cloches restèrent tristes, silencieuses, on les eut dites muettes et brisées pour jamais... Mais quand vint le 11 novembre 1918, en la fête du grand guerrier de la Gaule, elles entonnèrent en de magnifiques concerts les joies de l'Armistice, les triomphes et les bonheurs de la Victoire ! Nous leur demandons aujourd'hui, après avoir donné leur chant le plus douloureux et le plus profond aux morts pour la Patrie de carillonner sans plus se lasser pour le travail à reprendre... la tranquillité de la France et la Paix tant souhaitée.





# POÉSIES

PAR

M. Jean BOSCH

MEMBRE RÉSIDANT

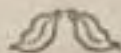


Dans la vasque de pierre, au bord de la fontaine,  
L'âpre vent de novembre a fait choir doucement  
Quelques feuilles pourprées, arrachées au vieux frêne,  
Qui, dans leur froid cercueil, meurent languissamment.

L'hiver les a touchées avec ses doigts de glace,  
Elles ne sont plus rien qu'un fantôme bruissant,  
Leur incarnat subtil s'évapore et s'efface  
Sur leurs visages las de spectres jaunissants.

D'elles il n'est resté qu'un peu de cendre rousse  
Lorsque mes doigts fiévreux ont voulu les presser  
Et mes mains ont gardé cette odeur fauve et douce  
Où le charme d'Avril paraît se condenser...

Ainsi la vie et les espoirs de la jeunesse :  
Quand la vieillesse en deuil sur nos fronts vient neiger,  
Qu'en reste-t-il, au cœur qu'opprime la tristesse,  
D'un peu de cendre morte et qu'un parfum léger.



## Le Cyprès



Vois ce cyprès, sa forme est noire sous le ciel  
Et son triste fuseau s'érige, solitaire,  
C'est l'arbre de la nuit et des sombres mystères,  
Nulle abeille ne vient y préparer son miel.

Cependant un rosier, en sa courbe caline,  
S'enlace autour du tronc et des âpres rameaux  
Et, de sa jeune ardeur, à chaque renouveau,  
L'arbre désenchanté s'éclaire et s'illumine.

Et, quand le printemps blond ou l'automne doré  
Eclate sur les fleurs d'incarnat ou de neige,  
L'aile des papillons et des bourdons assiège  
Le cyprès, frissonnant sous leur vol bigarré.

Autour de ma tristesse et de ma solitude,  
Ton amour merveilleux ainsi s'est enlacé  
Et mon cœur, cependant si morne et si lassé,  
S'est attendri d'espoir sous son écorce rude.

Et quand s'est abattu sur ce cœur rajeuni  
Le bourdonnant essaim des désirs et des rêves  
Je l'ai senti frémir, gonflé de jeune sève,  
Et j'ai compris que tout, pour moi, n'est pas fini.



Nous partirons, tous deux, cet été, dis, veux-tu ?  
Nous partirons où tu voudras, vers une plage  
Lointaine, où le reflux brodera le rivage,  
Où le vent chantera dans les grands pins touffus.

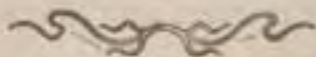
Ou, si tu l'aimes mieux, très haut, dans la montagne,  
Nous chercherons quelque hameau paisible, loin  
Du bruit, tout embaumé de lavande et de foin,  
N'ayant pour horizon qu'un profil de montagne.

Nos seuls concerts seront les grêles tintements,  
Des clarines, rentrant, à la nuit, des alpages,  
Les paysans auront des aspects d'un autre âge  
Et les jours couleront, uniformes et lents ;

Tu broderas, à l'ombre accueillante d'un arbre,  
Quelque ouvrage inutile et dont je sourirai,  
Je poserai mon livre et je contemplerai  
Ton cher profil, tranquille et pur comme un beau marbre.

Nous n'aurons nul besoin de parler, pour savoir  
Que nos pensées, à deux, suivent la même route,  
Comme un couple d'agneaux, qui paisiblement broute  
Et rentre, côte à côte, aux premiers feux du soir.

Et si, un jour, à l'heure où la lumière fane,  
Un bruit d'aile discret passe en notre repos,  
Nous ne saurons jamais si c'est un simple oiseau ;  
Où si c'est le bonheur qui, sur nos deux fronts, plane.



# Les Gloires Nimoises

Bustes et Statues (Sonnets)

PAR

Émile REINAUD

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL



## ANTONIN

Pourquoi cette statue à l'Empereur Romain ?  
Nîmes, nous dit Reboul, de Rome fut la fille,  
Et l'un de ses enfants se nommait Antonin.  
Notre auguste cité vit naître sa famille.

Si lui-même naquit ailleurs, nul souverain  
N'apposa sur son temps, son œuvre, une estampille  
D'un coin plus estimé ; nul ne fut plus humain ;  
Au firmament des rois, nul plus que lui ne brille.

Généreux ; bienveillant, il s'était révélé  
Socrate sur le trône, au point d'être appelé  
Le Père de son peuple... Et quand sa voix s'est tue,

L'Empire unit son nom illustre à ses destins :  
Rome vécut le Grand siècle des Antonins.  
En faut-il plus, pour mériter une statue ?





### GUIZOT

Homme d'État, ayant vécu toutes les crises,  
Intègre serviteur de cette royauté  
Que dans les jours de deuil ou de fautes commises  
Il a toujours servie en toute loyauté ;

Remarquable écrivain dans des pages exquises,  
Historien profond d'une rare clarté,  
Orateur consacré par toutes les maîtrises,  
Aucun fils mieux que lui n'honora la cité.

Mais personne, Guizot, ne veille à tes reliques ;  
Et tandis qu'ici, là, sur les places publiques  
Quelque buste inconnu s'élève chaque jour,

Ta statue oubliée attend encor son tour.  
Ton grand nom est inscrit au temple de mémoire ;  
Nîmes seul est ingrat ; tu manques à sa gloire.

### Ad. CRÉMIEUX

Encore un monument à Nîmes oublié !  
Avocat, c'est ici qu'aux luttes du prétoire  
S'est entraîné Crémieux et qu'il a marié  
La bravoure civique au talent oratoire.

Puis, aux grands mouvements du peuple associé,  
Deux fois garde des sceaux, lui-même fut l'histoire.  
Mais si le champ de ses exploits est varié  
C'est encore au palais qu'est sa meilleure gloire.

D'un ministre déchu qu'il combattit jadis,  
A la Chambre des pairs il prenait la défense ;  
Parce qu'il lui prêta l'or de son éloquence,

Telle cause est célèbre au barreau de Paris.  
Sur la barre jaillit l'éclat de la tribune,  
Et nous ignorerions une telle fortune !

### Jean REBOUL

Ouvrier boulanger et poète à la fois,  
Notre bon Jean Reboul, de son hautain domaine,  
Contemple tristement l'admirable Fontaine,  
Bourgeoisement assis dans ses habits bourgeois.

Voulut-on figurer un rimeur aux abois,  
Sous ce front alourdi sillonné par la peine,  
Quand la nature environnante est si sereine ?  
Tel, je jure, ne fut jamais ce vrai Nimois.

Pourquoi Bosc ne l'a-t-il campé dans sa boutique,  
Quand, sa pâte pétrie, enfournée, il s'applique  
A suivre, dans le feu... de l'inspiration

Quelque rime fuyante ou quelque fiction,  
Naturel et bien pris dans sa haute stature,  
La gorge et les bras nus, beau sujet de sculpture ?

### BIGOT

Non loin de Jean Reboul, dont la statue appelle  
Le regard du passant, à peine est-on entré  
Dans l'enceinte de la Fontaine au bois sacré,  
Le doux Bigot aux flancs du rocher se recèle ;

Non moins grand ! N'a-t-il pas fait jaillir l'étincelle  
De sa langue natale, en son vers inspiré,  
Lui qui du Rachalan fut le barde attitré,  
Et servit en dévot sa petite chapelle !

Pittoresque, oh combien ! son langage patois,  
Quand il vante sa capitèle ou sa cabane ;  
Un coup de vin vaut mieux qu'un verre de tisane !

Oignon ou tourte ? on ne déjeune pas deux fois ;  
Que longtemps le bon Dieu vous maintienne vos fièvres.  
La chanson de ses vers est sur toutes les lèvres.



### Alphonse DAUDET

Au centre du bassin, c'est Falguière lui-même  
Qui, pour souffler la vie au marbre palpitant,  
Répandit sur son front, avec l'eau du baptême,  
La divine lueur et le rêve flottant.

Malgré ta raillerie, une cité qui t'aime  
Applaudira sans cesse au groupe triomphant  
Des types que créa, dans tel ou tel poème,  
Le génie inventif de son illustre enfant.

Tartarin, Roumestan, le Nabab, Delobelle,  
Sapho, le petit Chose et leur suite immortelle,  
Aucun de tes héros n'est normand ou gascon.

Tous, tu les as cueillis sur le sol de Provence,  
Bien vivants... A quoi bon chercher la ressemblance ?  
Tout français n'est-il pas un peu de Tarascon ?

### G. MARUÉJOL

Pierres antiques, dont la destinée errante  
S'égrénant au hasard, a connu la tourmente  
Des révolutions, le choc des éléments  
Et l'épreuve de maints et maints déplacements,

Vous avez savouré la paix et la détente  
Quand de Maruéjol l'autorité savante  
A su rendre la vie à vos trésors dormants  
Et les consacrer comme autant de monuments.

Sa tâche terminée, il vous domine encore,  
Peut-être aussi, la nuit, de son verbe sonore  
Entendez-vous parfois l'accent impérieux ?

Car trop souvent, au cours de sa noble carrière,  
Le secret dérobé, fit-il parler la pierre,  
Pour qu'il reste, devant elle, silencieux.

### F. POISE

Compositeur charmant, il porta sur la scène  
Des chefs-d'œuvre : *Joli Gilles*, *Bonsoir voisin*,  
*La Surprise d'amour* ou *l'Amour médecin*  
Sont les plus belles fleurs du plus riant domaine.

Sa musique toujours distinguée et sereine  
Est fille de Mozart par le tour féminin.  
Vivant, il ramassa les miettes du festin,  
Et mort, son lot fut fait d'ingratitude humaine.

Le collaborateur nimois de Monselet,  
De Ducros, de Labiche et d'Alphonse Daudet,  
Méconnu, comptera parmi les purs apôtres.

Plus chargé de talent que d'or, il a brillé  
Dans un splendide isolement et travaillé  
Pour la gloire de l'art et la bourse des autres.

### DARBOUX

Celui-ci fut encor un homme de génie !  
Prince de la science, il étalait aux yeux  
De l'univers surpris le flambeau radieux  
D'une érudition sans cesse rajeunie.

La mathématique est une source bénie  
D'éternelle beauté, d'ordre, d'efforts joyeux ;  
Ses adeptes choisis, elle les monte aux cieux ;  
Comme sa poésie, elle a son harmonie.

Qu'admirer en Darboux ? La limpide clarté  
Du docte professeur ? Le créateur d'idées  
D'une allure imprévue et vite fécondées ?

L'aisance, la finesse ou la ténacité ?  
Autant de dons, autant de qualités sublimes  
Dont tu devras te souvenir, Ville de Nîmes.



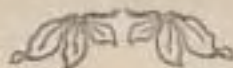
### AI. DUCROS

Du lycée il connut les bancs : simple symbole, —  
Chez son père, apprenti, Ducros les avait faits,  
La scie et le rabot en main. Loin de l'Ecole,  
Le divin Appollon le frappa de ses traits,

En inspirant sa verve enflammée ou frivole ;  
A l'improvisateur il ouvrit ses secrets.  
Le poète aurait pu monter au Capitole  
Si pour lui la bohème avait eu moins d'attraits.

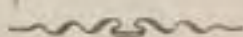
Jusqu'à la fin il taquina la muse amie ;  
Il fut le président de notre Académie,  
Sur elle répandant ses vers et son esprit.

Un maire se trouva qui fit de cet artiste,  
Alexandre Ducros, un sévère archiviste.  
Mais de sa fonction le titre lui suffit.



## DOCUMENTS ANNEXES

*pour servir à l'histoire de l'Académie.*



### DONATEURS - PERSONNEL

#### DONATEURS A L'ACADÉMIE

- 1<sup>o</sup> { Jean-François Sévign, secrétaire perpétuel de l'Académie de Nîmes, et membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.  
Charles Prudent de Bagnasbvan, évêque de Nîmes (*Conjointement*).

Résumé des actes :

15 septembre 1778. — *Donation entre vifs, par J.-François Séguier, à l'Académie (acte aux minutes de M<sup>e</sup> Nicolas, notaire à Nîmes, aujourd'hui étude Keller), comprend :*

- « Tous ses livres, imprimés ou manuscrits, gravures, cartes et  
» estampes ; son entière collection d'antiquités, médailles tant ancien-  
» nes que modernes ; son cabinet d'histoire naturelle avec l'herbier,  
» et généralement tout ce qui forme ses différents cabinets des cho-  
» ses ci-dessus énoncées, avec les tablettes servant à icelles (le tout  
» estimé vingt-cinq mille livres). »

(*Approbation par Lettres patentes de juillet 1779.*)

19 janvier 1780. — *Seconde donation entre vifs, par M. J.-François Séguier, à l'Académie (acte aux minutes de M<sup>e</sup> Nicolas, notaire à Nîmes, aujourd'hui étude Keller).*

- « La maison et jardin où le dit Séguier habite, situés au faubourg et  
» dans l'enclos des RR. PP. Carmes, confrontant les hoirs Masiné-  
» jean, Dame veuve Comte, le chemin qui va aux Cinq-Vies et le  
» n<sup>o</sup> Gallian, — à charge de la rente due annuellement aux RR. PP.



« Carmes (1), pour prendre possession après le décès dudit s<sup>r</sup> Séguier,  
« et de mad<sup>me</sup> sa sœur, (2) — à la charge, en outre, de payer douze  
« mille livres à l'Œuvre de la Miséricorde de Nîmes, et trois mille  
« livres à l'hôtel-Dieu de la même ville.

« Sont intervenus au dit acte : Messire Pierre-Joseph de Roche-  
« more, chanoine-archidiacre de la cathédrale de Nîmes, supérieur  
« et administrateur de l'Œuvre de la Miséricorde, et s<sup>r</sup> Daniel Mur-  
« jas, receveur de l'hôtel-Dieu, qui donnent quittance des deux som-  
« mes de 12.000 et 3.000 livres, payées antérieurement par les mains  
« de M. de Gènas, délégué de l'Académie, des deniers de M<sup>sr</sup> de Bec-  
« delièvre, évêque de Nîmes. »

*21 janvier 1780. — Acte de rachat de lods, grevant la pro-  
priété Séguier, au profit des PP. Carmes, moyennant le  
paiement d'une somme capitale de quinze cents livres,  
(Auc minutes de M<sup>e</sup> Mercier, no<sup>aire</sup> à Nîmes, aujourd'hui  
étude de M<sup>e</sup> Martin, notaire.)*

NOTA. — L'Académie de Nîmes a été dépouillée de toutes les valeurs  
dues à la générosité de J.-François Séguier, par le décret de la Con-  
vention (1794), portant confiscation des biens des communautés reli-  
gieuses et corporations diverses.

2<sup>e</sup> L'abbé d'ORNAC de Saint-Marcel, prévôt de l'église cathédrale de  
Nîmes (neveu de M<sup>sr</sup> de Becdelièvre) et membre de l'Académie,

*10 juin 1779. — « Fait don manuel d'une somme de trois mille  
« livres, pour fonder un prix, qui serait distribué de deux en deux  
« ans au jugement de l'Académie, et sur le sujet qu'elle proposerait,  
« en observant qu'il n'y ait rien dans l'ouvrage couronné qui pût  
« blesser la religion, les lois ou les mœurs. »*

(Extrait d'une délibération de l'Académie, à la date ci-dessus, 10  
juin 1779.)

(1) M. Séguier déclare que cette maison et le jardin sont de la directe des  
PP. Carmes, et l'évalue quinze mille livres (il l'avait fait bâtir lui-même pour  
y loger ses collections, à son retour d'Italie en 1755).

(2) Séguier, né le 25 novembre 1703, est décédé le 1<sup>er</sup> septembre 1784, âgé de 81  
ans; M<sup>me</sup> Marianne Séguier, sa sœur, lui survécut; son décès n'eut lieu que le 29  
mars 1786.

3<sup>e</sup> Édouard-Joseph-Alexandre MAUMENET, membre de l'Académie (1).  
15 octobre 1873. — *Testament olographe, aux minutes de*  
*M<sup>e</sup> Guérin, notaire à Nîmes, aujourd'hui étude de M<sup>e</sup> Bellot.*

Après avoir constitué sur la tête de M<sup>me</sup> Aline Roque, seconde femme et veuve de son père, l'usufruit de tous ses biens, et disposé d'une partie sous forme de legs au profit de divers membres de sa famille, le testateur veut que, liquidation faite de ce qu'aura laissé M<sup>me</sup> veuve Maumenet, née Roque, le tout soit remis à l'Académie, « pour le produit être employé à faciliter l'instruction secondaire ou supérieure des enfants ou adultes, dénués de fortune, tant filles que garçons, sans égard à leur religion, à leur pays, même à leur nationalité, — et s'en rapporte à l'Académie pour organiser l'administration du capital qu'il lui laisse, et la répartition des revenus en provenant, suivant ses intentions : — son vœu est que le choix des bénéficiaires dont on payera tout ou partie des frais d'instruction, et d'entretien au besoin, soit guidé par l'espoir qu'ils donneront d'être un jour des hommes ou femmes supérieurs, plutôt que par toute autre considération. Autant que possible, un même protégé sera poussé jusques aux plus hautes études ; et quand il les aura terminées, une pension strictement alimentaire pourra lui être accordée pendant un an, pour lui permettre de chercher une position. »

4<sup>e</sup> Jacques-Prospér-Ernest SABATIER, membre de l'Académie (2).  
1<sup>er</sup> juin 1881. — *Extrait de son testament, aux minutes de*  
*M<sup>e</sup> Grill, notaire à Nîmes, aujourd'hui étude de M<sup>e</sup> Martin.*

« Je lègue à l'Académie de Nîmes ce qui me revient de la succession de ma cousine, M<sup>me</sup> Huguet, ou la somme équivalente, dont les revenus seront employés à payer la pension d'un ou de plusieurs enfants pauvres au lycée de Nîmes ou à une école de l'Etat. »

Cette somme déterminée par les calculs de l'Administration de l'enregistrement, pour l'acquiescement des droits de succession, doit s'élever à 54.713 fr. 23 ; mais elle ne pourra être mise à la disposition de l'Académie, pour recevoir l'emploi obligatoire, qu'après le double

(1) Décédé le 4 juillet 1874.

(2) Décédé le 15 décembre 1881.



décès de 1<sup>o</sup> M. Gaston Huguet, légataire en usufruit des valeurs provenant de la succession de M<sup>me</sup> Huguet; 2<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Françoise dite Fanny Mathieu, légataire en usufruit de tous les biens, sans exception ni réserve, qui composeront la succession de M. Sabatier.

L'Académie étant absolument dépourvue de ressources pécuniaires pour acquitter les frais de mutation sur le montant de son legs compris au testament Sabatier, le Conseil municipal de Nîmes, informé de cette situation, a bien voulu, par délibération du 27 juin 1883, autoriser la mairie de Nîmes à faire l'avance de ces frais à l'Académie, qui ne sera tenue de les rembourser que par un prélèvement sur le chiffre de son legs, lorsqu'elle entrera en possession.

(M. Gaston Huguet est décédé le 21 décembre 1899.)

(L'autorisation du legs a été accordée par décret du 5 février 1902.)

5<sup>e</sup> Louis-Jules SALLES, doyen de l'Académie.

15 février 1900. — *Extrait de son testament, aux minutes de M<sup>e</sup> Renouard, notaire à Nîmes, aujourd'hui étude de M<sup>e</sup> Flaissier.*

« Je donne et lègue dix mille francs à l'Académie de Nîmes pour  
» fonder un prix suivant les instructions qui seront données par mon  
» légataire universel. »

D'après ces instructions, « les intérêts de ces dix mille francs seront  
» employés à fonder un prix annuel pour récompenser la plus belle  
» découverte, le perfectionnement le plus utile, ou la meilleure œuvre  
» littéraire, artistique ou musicale, qui aura été faite dans le départe-  
» ment du Gard pendant le cours de l'année. Le testateur laisse à ses  
» confrères de l'Académie le soin de régler eux-mêmes le mode de  
» cette espèce de concours qui portera le nom de prix Jules Salles et  
» dont la récompense sera une médaille de 300 francs en or ou la  
» somme de trois cents francs en écus. Dans le cas où il ne se pré-  
» senterait pas de concurrent sérieux dans l'année, le prix serait  
» remis à l'année suivante en doublant la somme. »

(L'autorisation du legs a été accordée par arrêté préfectoral du 31 janvier 1902. La première attribution en a été proclamée à la séance publique de l'année 1904.)

6<sup>e</sup> Don anonyme de 20.000 fr. d'une Nîmoise, du 18 mars 1921, pour la fondation d'un prix dénommé *Dono Andriano*.

**TABLEAU NOMINATIF**  
**DES**  
**MEMBRES DE L'ACADÉMIE DE NIMES**

---

*Président d'honneur : M. LE PRÉFET DU GARD (disposition statutaire).*

**BUREAU DE 1921**

|                              |                                                              |
|------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| <i>Président.....</i>        | M. JEAN BOSCH, *, I. (L), avocat.                            |
| <i>Vice-Président.....</i>   | M. Eugène MARGIER, I. (L), vice-président du Tribunal civil. |
| <i>Secrétaire perpétuel.</i> | M. Emile REINAUD, O, *, I. (L), avocat, anc. bâtonnier.      |
| <i>Secrétaire adjoint..</i>  | M. de VALLAVIEILLE, avocat, ancien bâtonnier.                |
| <i>Trésorier.....</i>        | M. MAX RAPHEL, *, architecte.                                |
| <i>Biblioth.-Archiviste.</i> | M. de VILLEPERDRIX *,                                        |

---

**BUREAU DE 1922.**

|                              |                                                             |
|------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| <i>Président.....</i>        | M. Eugène MARGIER, I. (L) vice-président du Tribunal civil. |
| <i>Vice-Président.....</i>   | M. Maurice REYNAUD, docteur.                                |
| <i>Secrétaire perpétuel.</i> | M. Emile REINAUD, *, I. (L), avocat, anc. bâtonnier.        |
| <i>Secrétaire adjoint...</i> | M. de VALLAVIEILLE, avocat, ancien bâtonnier.               |
| <i>Trésorier.....</i>        | M. MAX RAPHEL, *, I. (L), architecte.                       |
| <i>Biblioth.-Archiviste.</i> | M. Elle PEYRON, avocat.                                     |

---



## PERSONNEL DE L'ACADÉMIE DE NIMES

au 1<sup>er</sup> octobre 1922.

### CLASSE DES MEMBRES RÉSIDANTS,

comprenant 36 Académiciens ordinaires ayant leur domicile de fait dans la ville de Nîmes.

| Nos d'ordre. | DATES<br>des nominations. | NOMS DES ACADÉMICIENS.                                                                  | PRÉDÉCESSEURS<br>immédiats. |
|--------------|---------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
|              |                           | <b>Messieurs</b>                                                                        | <b>MM.</b>                  |
| 1            | 2 mai 1885....            | Gustave Fabre, I. (P), pasteur.                                                         | Ernest Roussel.             |
| 2            | 10 février 1894...        | Emile Reinand, O. (P), I. (P), av., anc. bâtonnier.                                     | Eugène Bolze.               |
| 3            | 29 février 1896....       | Pierre Delamarre, docteur en médecine.                                                  | E. Falgairolle.             |
| 4            | 15 mars 1897....          | Gérard Lavergne, ingénieur. (P),                                                        | A. Bigot.                   |
| 5            | 2 décembre 1903.          | Chanoine Joseph Bonnefoi, supérieur de Saint-Stanislas, à Nîmes.                        | Général Bertrand.           |
| 6            | 30 décembre 1905.         | Armand Coulen, (P), président de chambre honoraire à la Cour d'appel de Nîmes.          | E. Bondurand.               |
| 7            | 30 décembre 1905          | Jules Puech, (P), docteur en médecine.                                                  | L. de Castelnaud.           |
| 8            | 9 mars 1907.....          | Max Raphael, (P), I. (P), architecte.                                                   | Alexandre Ducros.           |
| 9            | 21 novembre 1908          | Louis Trial, pasteur, président de l'Association culturelle de Nîmes.                   | Jules Gal.                  |
| 10           | 20 mars 1909....          | Jean Bosc, (P), I. (P), avocat, conseiller général.                                     | F. Daudet.                  |
| 11           | 11 mars 1911....          | Chanoine Albert Durand, aumônier à l'Institut Notre-Dame (1).                           | C. Ferry.                   |
| 12           | 6 mai 1911.....           | Elie Peyron, avocat.                                                                    | A. Donnedieu de Vabres      |
| 13           | 18 novembre 1914.         | Eugène Margier, I. (P) vice-président au tribunal de 1 <sup>re</sup> instance de Nîmes. | P. Béranguier.              |
| 14           | —                         | Salomon Kahn, I. (P), rabbin de Nîmes et de Montpellier.                                | G. Fabre.                   |
| 15           | 4 mars 1915 ...           | Maurice Beynaud, docteur en médecine.                                                   | Chanoine Delfour.           |
| 16           | 7 juillet 1915.....       | Fernand Roux, avocat, ancien bâtonnier.                                                 | Melchior Doze.              |

(1) Entré dans la Compagnie au titre de correspondant en 1903.

| Nos d'ordre. | DATES<br>des nominations.  | NOMS DES ACADÉMICIENS.                                         | PRÉDÉCESSEURS<br>immédiats. |
|--------------|----------------------------|----------------------------------------------------------------|-----------------------------|
|              |                            | Messieurs                                                      | MM.                         |
| 17           | 2 février 1914 . . . . .   | Gustave Coste, * ancien président de la Société d'Agriculture. | Fernand Bruneton.           |
| 18           | 29 juin 1914 . . . . .     | Fernand de Vallavielle, avocat, anc. bâtonnier.                | Comte de Balincourt.        |
| 19           | 10 mai 1915 . . . . .      | Chanoine Bascoat Louis, curé de St-Charles.                    | Chanoine Nicolas.           |
| 20           | 15 octobre 1917 . . . . .  | Eloy Vincent, I. (3), directeur de l'École des Beaux arts (1). | Chanoine Bouisson.          |
| 21           | 11 février 1918 . . . . .  | Général d'Estaingues, O. *                                     | Chanoine Contestin.         |
| 22           | —                          | Gustave Cabanès, I. (2), directeur du Muséum.                  | Clavel.                     |
| 23           | —                          | Paul Giran, membre de la Chambre de commerce.                  | Maluski.                    |
| 24           | —                          | Ferdinand Portet, I. (3), conseil. de préfecture.              | G. Maurin.                  |
| 25           | —                          | Fortuné Mazel, docteur en médecine.                            | E. Mazel.                   |
| 26           | 15 janvier 1919 . . . . .  | Charles Terrin, * professeur au Lycée.                         | Guéris.                     |
| 27           | 15 juin 1919 . . . . .     | Henri Bauquier, * publiciste.                                  |                             |
| 28           | —                          | Albert Delon, docteur en médecine.                             | Mazauric.                   |
| 29           | 11 juillet 1919 . . . . .  | Francisque Greif, conseiller à la Cour.                        | L'hôpital.                  |
| 30           | 4 décembre 1919 . . . . .  | Espérandieu, commandant. O. *                                  | Darral.                     |
| 31           | 17 décembre 1919 . . . . . | Pierre Costier, avocat.                                        | Sorb. de Pougnaдорresse     |
| 32           | —                          | Romieu, ingénieur. *                                           | Gouvergne.                  |
| 33           | 4 février 1920 . . . . .   | Chanoine Brunel, vicaire général.                              | Falgueryotte.               |
| 34           | 12 juillet 1920 . . . . .  | de Loye, conservateur de la Bibliothèque.                      | Riboulet.                   |
| 35           | 10 mars 1922 . . . . .     | Edouard Bret, numismate.                                       | Jouve.                      |
| 36           | 7 juillet 1922 . . . . .   | Emmanuel Lacombe, avocat.                                      | de Villeperdrix             |
|              |                            | Bigot Paul-Henri, profes' en retr. I. (3) (2).                 |                             |

**CLASSE DES MEMBRES NON RÉSIDANTS,**

comprenant 24 Académiciens ordinaires ne résidant pas dans la ville de Nîmes.

Messieurs

|   |                                     |                                                                                                                   |                      |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 1 | 4 juillet 1871.                     | Edmond Hugues, *, I. (3), préfet hon. à Avignon.                                                                  | —                    |
| 2 | 30 avril 1881 . . . . .             | Louis Michel-Jaffard, O. *, I. (3), conseiller honoraire à la Cour de cassation, rue Poussin, Suffren, Paris (2). | —                    |
| 3 | 25 juillet 1884 . . . . .           | Prosper Falgoutelle, I. (3), à Vanvert, archiviste                                                                |                      |
| 4 | 17 janvier 1891 . . . . .           | Albert Maignan, Fuch de Teil Nîmes (3).                                                                           | Comte de Pontmartin. |
| 5 | 24 avril 1897 . . . . .             | Raymond Février, I. (3), pasteur, rue d'Embouque d'or, 7, à Montpellier (5).                                      | A. Jeanjean.         |
| 6 | 1 <sup>er</sup> juin 1901 . . . . . | Odile Pannet, (3), O. M. A., docteur en droit, Le Reynard par Quissac (Gard) (6).                                 | J. Rocafort.         |
| 7 | 2 décembre 1905 . . . . .           | Paul Faucher, rue Pelleport, 90 (20 <sup>e</sup> ) Paris.                                                         | Abbé Albran.         |
| 8 | 30 décembre 1905 . . . . .          | Numa Julian, I. (3), dr en médecine, à Beaucaire.                                                                 | Hugues.              |
|   | 7 juillet 1906 . . . . .            | Ernest Bessaux, I. (3), proviseur du Lycée d'Avignon (7).                                                         | Siméon Lhermite.     |

(1) Entré dans la Compagnie au titre de membre non résidant en 1910.

(2) id. id. correspondant en 1904.

(3) id. id. membre résidant en 1918.

(4) id. id. membre résidant en 1878.

(5) id. id. correspondant en 1888.

(6) id. id. de correspondant en 1891.

(7) id. id. id. en 1897.

(8) id. id. membre résidant en 1901.



| N <sup>os</sup> d'ordre. | DATES<br>des nominations. | NOMS DES ACADÉMICIENS.                                                                                           | PRÉDÉCESSEURS<br>immédiats. |
|--------------------------|---------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
|                          |                           | <i>Messieurs</i>                                                                                                 | <i>MM.</i>                  |
| 10                       | 28 décembre 1907..        | Amédée Varin d'Ainvelle, à Servas, par Alais                                                                     | Torcapel.                   |
| 11                       | 24 octobre 1908...        | Jules Gal, $\otimes$ , I. $\text{\textcircled{U}}$ , inspecteur général de l'enseignement primaire, à Paris (1). | Abbé Nicolas.               |
| 12                       | 22 décembre 1909.         | Phœbus Jouve, juge de paix à St-Gilles (Gard).                                                                   | Lombard-Dumas.              |
| 13                       | 31 décembre 1910.         | Jules Poinso, $\text{\textcircled{U}}$ , professeur au Lycée de Marseille, 48, rue Barbaroux (2).                | Brugnier-Roure.             |
| 14                       | 7 février 1916....        | Aicède Blavet, avoué à Alais.                                                                                    | Abbé Bascoul.               |
| 15                       | 3 avril 1916.....         | Abbé Boniason, curé de Saint-Gilles (3).                                                                         | Abbé Boniason.              |
| 16                       | 8 mai 1916.....           | François de Ramel, député du Gard.                                                                               | Lugol.                      |
| 17                       | 9 juillet 1917...         | De Cabissolle, président du Tribunal civil honoraire à Alais                                                     | H. de Pontmartin.           |
| 18                       | 12 novembre 1917.         | Emile Granier, homme de lettres à Vauvert.                                                                       | Lacroix.                    |
| 19                       | 19 mars 1918.....         | Pierre Guérin, I. $\text{\textcircled{U}}$ , professeur à Milhaud (4).                                           | Eloy Vincent.               |
| 20                       | 17 décembre 1919..        | Maitrot de Varencé, $\otimes$ , ancien Préfet à Roquemaure.                                                      | d'Albousse.                 |

### MEMBRES HONORAIRES.

#### *Messieurs*

- 16 décembre 1876... Oiw. Dauphiné, prof. de rhétorique au Lycée Condorcet, Paris, 19, rue Faraday.
- 25 février 1878 ..... Paul Bonnard, anc. profess. de philosophie, à Paris, 68, avenue Kléber.
- 31 janvier 1891. .... Bory, ancien député du Cantal, président à la Cour d'appel d'Amiens (5).
- 2 décembre 1893... Frédéric Paulhan, homme de lettres, à Paris.
- 12 janvier 1895 ..... Baptiste Bonnet, homme de lettres, à Nîmes.
- 19 novembre 1898... E.-A. Martel, à Paris, rue Ménars (6).

(1) Entré dans la Compagnie au titre de membre résidant en 1909.  
 (2) id. id. id. en 1906.  
 (3) id. id. id. en 1914.  
 (4) id. id. id. en 1911.  
 (5) id. id. id. en 1889.  
 (6) id. id. de correspondant en 1889.

- 18 novembre 1899... Gaston Griolet, C. ✽, vice-président de la Compagnie du Nord, à Paris, 97, avenue Henri-Martin.
- 28 juillet 1900..... Camille Jullian, O. ✽, de l'Institut, professeur au Collège de France, à Paris, rue GuyDemer.
- 1<sup>er</sup> décembre 1900.. Jacques Rocafort, I. Ⓔ, docteur ès-lettres, professeur au lycée Saint-Louis, à Paris, rue Clovis (1).
- 18 novembre 1905... Ed. Bondurand, I. Ⓔ, archiviste du département du Gard, Nîmes (2).
- 30 décembre 1905... Eugène Fermand, O. ✽, premier président de la Cour d'appel de Nîmes, boulevard Talabot.
- 9 février 1907..... E. Benoit-Germain, ✽, Ⓔ, à Nîmes (3).
- 21 novembre 1908... Gustave Coste, G. O. ✽, général de division en retraite, à Paris.
- 6 février 1909..... Fernand Daudet, avocat, ancien bâtonnier (4).
- 5 novembre 1910... Robert Michel, de l'École française de Rome.
- 11 mars 1911..... Abbé Th. Moreux, directeur de l'Observatoire de Bourges (Cher).
- 10 juillet 1914..... Maluski, I. Ⓔ, proviseur au Lycée de Marseille (5).
- 16 novembre 1914... Chanoine François Durand, à Nîmes (6).
- 15 avril 1918..... Abbé Chaillan, curé de Septème.
- 3 novembre 1919... Gustave Barral, ✽ docteur en médecine à Nîmes (7)  
Georges Maurin, à Sarrians (Vaucluse). (8)
- 25 nov. 1921..... Paul Gachon, doyen honoraire de la Faculté de Montpellier.
- 25 nov. 1921..... Ducamp, professeur à la Faculté de Médecine de Montpellier.
- 13 janvier 1922..... M. Jouve ✽, président de Chambre honoraire à la Cour d'appel. (9)
- 25 avril 1922..... Edmond Falgairolle, avocat général à Montpellier. (10)

---

(1) Entré dans la compagnie au titre de membre résidant en 1894.  
id. id. membre non résidant en 1899.

(2) id. id. correspondant en 1872.  
id. id. devenu membre résidant en 1881.

(3) id. id. id. en 1891.

(4) id. id. id. en 1894.

(5) id. id. id. en 1913.

(6) id. id. id. en 1894.

(7) id. id. id. en 1894.

(8) id. id. id. en 1885.

(9) id. id. id. en 1898.

(10) id. id. } membre correspondant en 1886.  
id. id. } résidant en 1893,  
id. id. } non-résidant en 1896.



CLASSE DES CORRESPONDANTS

EN NOMBRE ILLIMITÉ.

Messieurs

- 15 avril 1871..... P. Cazalis de Fondouco, I. (C), ing. civil, château de Reys, par Saint-André-de-Majencoules.
- 31 mai 1890..... Henri Mazel, (C), attaché au ministère de la marine, à Paris, ex-directeur de la revue *l'Ermitage*.
- 34 décembre 1893.. Ulysse Topi, bibliothécaire à Savignano di Romagna (Italie).
- 17 décembre 1898.. M<sup>me</sup> Marthe Boucoiran-Dubos, (C), à Saint-Geniès-de-Malgoirès (Gard).
- 25 mars 1899..... Antonio de Portugal de Faria, à Paris.
- 4 janvier 1902... Pier Luigi Calore, à Pesco Sansonesco, province de Teramo (Italie).
- 13 juin 1903..... Albert Roux, I. (C), célibataire, à Sanilhac (Gard).
- 11 juillet 1903.... Mlle Elise Mouriès, à Boisson par St-Julien-de-Cas-sagnas.
- 2 mai 1908..... Pierre Farel, pasteur à Congéniès (Gard).
- Henry Nègre, compositeur de musique, à Nîmes, quai de la Fontaine.
- 30 mai 1908..... Jean Renouard, homme de lettres, à Paris, 47, rue Vaugirard.
- 11 juillet 1908.... Abbé Henri Grange, docteur en droit canon, curé de Saint-Maximin (Gard).
- 11 décembre 1909. Tardy de Montravel, château de Tourris, Le Revest (Var).
- 11 décembre 1909. Gros Loug (Devoluy), chef du génie.
- 17 janvier 1911... Léon Maury, professeur à la Faculté libre de théologie protestante de Montpellier.
- 11 mars 1911..... Henry Baragnon, à Alais (Gard).
- 14 mars 1911..... Ferdinand Gache, I. (C), professeur au Lycée de Montpellier.
- 20 mai 1911..... Marcel Fabre, avocat, docteur en droit, à Uzès (Gard).

- 2 décembre 1911. Madame la baronne de Charnisay, femme de lettres,  
Courbessac (Gard).
- 19 février 1912..... Marcel Coulon, Procureur de la République, à  
Beauvais (Oise).
- 7 février 1916..... Henri Tuffier, Crédit Lyonnais, à Macon.  
— Albin Palatan, architecte à Paris.
- 8 mai 1916..... Abbé Rédier, curé d'Anduze.
- 14 janvier 1917.... Léon Coutil. 1. , archéologue à St-Pierre-do-Vau-  
vray (Eure).
- 11 février 1918..... André Corbier, administrateur des Colonies, à  
Aubois.
- 19 mars 1918..... Paul Baudouin-Salze, archéologue à la Baume, villa  
Eliane, Montpellier.
- 1<sup>er</sup> décembre 1920.. Rouché, directeur de l'Académie nat. de Musique.  
1, rue d'Offémont Paris.
- 7 janvier 1920.... Mme Véron-Mouraille, 45, Boulevard St-Michel, Paris.
- 26 juin 1921 ..... Pierre Edm.-Hugues,  avocat à Montpellier.  
— Loiret, ingénieur des mines à Alais.
- Nov. 1921..... Jean Puget, 5, rue du Boccador, Paris, VIII.

